

ENQUÊTES LOCALES 2005  
SUR LA VICTIMATION  
ET L'INSÉCURITÉ

Emmanuel DIDIER

Sophie NEVANEN

Philippe ROBERT (responsable scientifique)

Renée ZAUBERMAN

AULNAY-SOUS-BOIS

mars 2006 – n° 99

**CESDIP**

Centre de Recherches Sociologiques sur le Droit et les Institutions Pénales

Immeuble Edison - 43, boulevard Vauban - F-78280 GUYANCOURT

☎ : 33.(0)1.34.52.17.00 - ☎ : 33.(0)1.34.52.17.17

🌐 : <http://www.cesdip.com>



## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>3</b>
I - LES ENQUÊTES DE VICTIMATION .....	4
1. ORIGINE ET DÉVELOPPEMENT.....	4
2. USAGES.....	5
II – LE PROTOCOLE D'ENQUÊTE .....	7
1. LE QUESTIONNAIRE .....	7
2. L'ÉCHANTILLON .....	9
3. PASSATION.....	11
4. REPRÉSENTATIVITÉ DE L'ÉCHANTILLON .....	13
III - LES INSTRUMENTS D'ANALYSE .....	15
1. CONSTRUCTION DE TAUX .....	15
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES DE POLICE .....	19
3. CONSTRUIRE DES TYPES .....	20
<b>LE SENTIMENT D'INSÉCURITÉ.....</b>	<b>23</b>
I. PRÉOCCUPATIONS SÉCURITAIRES .....	23
II. PEURS DU CRIME.....	25
III. PEURS POUR LES ENFANTS, PEURS PERSONNELLES, PRÉOCCUPATION SÉCURITAIRE .....	30
<b>LE SENTIMENT SUR LE CADRE DE VIE .....</b>	<b>33</b>
I. LES LIGNES DE FORCE DU JUGEMENT SUR LE CADRE DE VIE .....	33
II. D'UN ENVIRONNEMENT CONFORTABLE À UN ENVIRONNEMENT DIFFICILE.....	34
<b>VICTIMES, NON-VICTIMES.....</b>	<b>37</b>
I. DIFFÉRENTES SORTES DE VICTIMATIONS.....	37
II. UN RISQUE INÉGALEMENT RÉPARTI .....	38
<b>LES AGRESSIONS.....</b>	<b>41</b>
I. LES TAUX D'AGRESSIONS.....	41
1. LES TAUX D'AGRESSIONS TOUT-VENANT .....	41
2. LES TAUX D'AGRESSION PAR UN PROCHE .....	42
3. LES TAUX D'AGRESSIONS SEXUELLES .....	42
4. MULTIVICTIMATION HÉTÉROGÈNE .....	43
II. LES CIRCONSTANCES DES AGRESSIONS .....	43
1. LA GRAVITÉ DES AGRESSIONS .....	43
2. LA LOCALISATION DES AGRESSIONS.....	45
3. PLURALITÉ D'AUTEURS ET INTERCONNAISSANCE.....	46
III. LES RENVOIS .....	47
1. LES RENVOIS À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE.....	47
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTES ET STATISTIQUES POLICIÈRES.....	49
3. LES AUTRES RENVOIS .....	51
IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES .....	51
V. COMPARAISON DES AGRESSÉS SELON LES ZONES .....	53
1. LES AGRESSIONS TOUT-VENANT PAR ZONE.....	54
2. LES AGRESSIONS PAR UN PROCHE.....	54
3. LES AGRESSIONS SEXUELLES.....	54
VI. TYPES D'AGRESSÉS .....	56
<b>LES VOLS PERSONNELS.....</b>	<b>59</b>
I. LES TAUX DE VOLS PERSONNELS.....	59
II. LES CIRCONSTANCES DES VOLS PERSONNELS .....	60
III. LES RENVOIS .....	61

1. LES RENVOIS À LA POLICE ET À LA GENDARMERIE.....	61
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES POLICIÈRES.....	61
3. LES AUTRES RENVOIS .....	62
IV. LES CARACTÉRISTIQUES DES VOLÉS.....	63
V. COMPARAISON DES VOLÉS SELON LES ZONES .....	64
VI. TYPES DE VOLÉS .....	65
<b>LES CAMBRIOLAGES.....</b>	<b>69</b>
I. LES TAUX DE CAMBRIOLAGES .....	69
II. LES CIRCONSTANCES .....	70
III. LES RENVOIS .....	72
1. LE RENVOI À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE .....	72
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES DE POLICE .....	73
3. LES AUTRES RENVOIS .....	74
IV. LES CARACTÉRISTIQUES.....	75
V. COMPARAISON DES CAMBRIOLÉS SELON LES ZONES.....	75
VI. TYPES DE CAMBRIOLÉS .....	76
<b>LES ATTEINTES AUX VÉHICULES .....</b>	<b>79</b>
I. LES TAUX D'ATTEINTES AUX VÉHICULES .....	79
1. LES TAUX DE VOLS DE VOITURES .....	79
2. LES TAUX DE VOLS À LA ROULOTTE .....	80
3. LES TAUX DE DÉGRADATIONS ET DESTRUCTIONS DE VÉHICULES.....	81
4. LES VOLS DE DEUX-ROUES .....	82
5. LES MULTIVICTIMATIONS HÉTÉROGÈNES .....	82
II. LES CIRCONSTANCES .....	83
III. LES RENVOIS .....	85
1. LE RENVOI À LA POLICE OU À LA GENDARMERIE .....	85
2. COMPARAISON ENTRE ENQUÊTE ET STATISTIQUES DE POLICE .....	87
3. LES AUTRES RENVOIS .....	90
IV - LES CARACTÉRISTIQUES DES VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES .....	91
V - COMPARAISON DES VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES SELON LES ZONES.....	91
VI. TYPES DE VICTIMES D'ATTEINTES AUX VÉHICULES .....	94
1. LES VOLS DE VOITURES .....	94
2. LES VOLS À LA ROULOTTE .....	96
3. LES DÉGRADATIONS-DESTRUCTIONS DE VÉHICULES.....	97
4. VOLS DE DEUX-ROUES.....	99
<b>INSÉCURITÉ, VICTIMATIONS ET TERRITOIRES.....</b>	<b>101</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>107</b>
I. TAUX .....	107
II. PROFILS .....	111
III. TERRITOIRES .....	118
<b>RÉFÉRENCES.....</b>	<b>121</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>123</b>
ANNEXE 1 : ENQUÊTES DE VICTIMATION ; TRAVAUX ET PUBLICATIONS DU CESDIP .....	123
ANNEXE 2 : TYPOLOGIE PRÉTECEILLE .....	129
ANNEXE 3 : PEURS ; CARACTÉRISTIQUES DES ENQUÊTÉS .....	131
ANNEXE 4 : PRÉOCCUPATION ; CARACTÉRISTIQUES DES ENQUÊTÉS.....	133
<b>LISTE DES TABLEUX .....</b>	<b>135</b>
<b>LISTE DES FIGURES.....</b>	<b>137</b>

## Introduction

Le Forum français pour la sécurité urbaine (FFSU) a passé contrat avec le CNRS pour la réalisation par une équipe du CESDIP (ci-après *l'équipe scientifique*) d'enquêtes locales sur la victimation et l'insécurité. Ces enquêtes devaient être conduites dans un certain nombre de collectivités territoriales adhérentes au Forum, notamment la commune d'Aulnay-sous-Bois.

L'équipe scientifique devait construire le questionnaire en s'inspirant de ses expériences antérieures<sup>1</sup>, notamment d'enquêtes urbaines, ainsi que de sa connaissance des travaux analogues français ou étrangers. Elle devait aussi écrire le cahier des charges techniques destiné à la sélection d'un sous-traitant<sup>2</sup> chargé de la réalisation du terrain, assister le Forum dans cette sélection, superviser la préparation et l'administration du questionnaire, enfin analyser les résultats. Pour chacun des sites, il était prévu deux rapports successifs : le premier présentant les résultats les plus simples – taux de victimation et d'insécurité – le second y ajoutant le produit d'analyses plus approfondies.

Ce document constitue le rapport final pour la commune d'Aulnay-sous-Bois.

L'enquête de victimation<sup>3</sup> consiste à interroger les membres d'un échantillon de population sur des faits dont ils ont pu être victimes au cours d'une période de temps délimitée, sur les circonstances et les conséquences de cet événement, les recours éventuellement mobilisés, la manière dont ils ont été vécus. On pose aussi un certain nombre de questions sur les caractéristiques, les conditions de vie, les opinions et les attitudes des répondants.

Le développement du recours aux enquêtes de victimation – tant internationales, que nationales ou locales – tient à six apports spécifiques de la démarche.

- ↳ Elle procure d'abord une information sur des victimations ignorées des services officiels parce qu'elles n'ont été ni rapportées aux autorités policières ni découvertes par elles ;
- ↳ ensuite, elle met en mesure de mesurer la propension des victimes à faire appel à différents recours (renvoi) ;
- ↳ elle permet aussi de substituer à des comptages de faits ou de suspects la description des populations concernées ;
- ↳ elle éclaire les liens entre victimation et sentiment d'insécurité ;
- ↳ elle fait encore émerger des profils de victimation qui reposent davantage sur la manière dont l'incident est vécu et négocié que sur les catégories juridiques ;
- ↳ enfin, elle autorise une analyse différentielle des victimations selon les territoires.

Ces qualités ont fait des enquêtes de victimation un instrument de pilotage et d'évaluation des politiques publiques de sécurité, notamment au niveau régional ou local qui est, le plus souvent, celui où de telles politiques sont déployées et mises en œuvre.

Avant d'exposer les résultats de l'enquête réalisée dans la commune d'Aulnay-sous-Bois, en janvier et février 2005, nous allons, dans ce chapitre préliminaire, i) présenter plus en détail la méthode des enquêtes de victimation, ii) rappeler le protocole d'enquête qui a été adopté, iii) préciser un certain nombre de notions et de catégories qui seront utilisées dans l'analyse des résultats.

---

<sup>1</sup> On trouvera en annexe 1 une relation de ces expériences et la liste des publications afférentes.

<sup>2</sup> C'est finalement l'Institut de sondages Lavalie (ISL) qui a été retenu par le FFSU à l'issue d'un appel à concurrence, pour réaliser le terrain avec les instruments et sous le contrôle de l'équipe scientifique.

<sup>3</sup> Cette expression est plus correcte que *victimisation*, simple transposition littérale de l'anglais ; néologisme pour néologisme, victimation est mieux construit et bénéficie de la caution de Balzac qui recourt à *victimer* dans *Le Père Goriot*.

# I - Les enquêtes de victimation

## 1. Origine et développement

Le débat actuel sur la délinquance fait une très large place à l'insécurité, autrement dit à la capacité des autorités publiques à assurer effectivement la tranquillité des personnes et de leurs biens. Du coup, cette considération devient un élément central du pilotage et de l'évaluation des politiques publiques.

Mais les instruments de connaissance traditionnellement les plus utilisés s'avèrent alors insuffisants : les statistiques produites par les services officiels - police, justice, administration pénitentiaire... - donnent des comptages de faits enregistrés ou de personnes mises en cause lorsqu'on parvient à les identifier. Mais elles ne procurent guère ou pas d'information sur l'autre face du problème : le sentiment d'insécurité et la victimation, qui est exposé au risque, comment y réagit-on, quelles sont les attentes envers les institutions... ?

Ce besoin de connaissances nouvelles a fait la fortune d'une méthode inventée aux États-Unis au milieu des années 1960 : les enquêtes sur la victimation et l'insécurité.

Lors d'une Commission présidentielle d'enquête<sup>4</sup> présidée par l'*Attorney General* Nicholas de B'. Katzenbach, a été mise au point une nouvelle technique d'enquête initialement destinée à mieux connaître la délinquance.

Depuis fort longtemps, on s'inquiétait de l'insuffisance des statistiques officielles pour mesurer la criminalité. On savait qu'elles n'étaient pas exhaustives : pour diverses raisons, les services de police et les tribunaux ne connaissent pas ou n'enregistrent pas toutes les situations susceptibles de constituer des infractions. On se demandait même si elles étaient suffisamment représentatives<sup>5</sup>. Mais à partir des années 1960, le développement d'une très forte prédation liée à l'entrée dans la société de consommation a conféré à ces interrogations traditionnelles une acuité nouvelle.

Dans le passé, on avait déjà tenté plusieurs améliorations – accorder une importance particulière aux comptages situés le plus en amont possible du processus institutionnel, c'est-à-dire à ceux de police ; doter les statistiques officielles de pondérations susceptibles de tenir compte de la gravité variable des faits... – rapidement trouvées insuffisantes. On a ensuite cherché d'autres enregistrements susceptibles de servir de points de comparaison – on a confronté la statistique policière des homicides à celle, sanitaire, des causes de décès ; le comptage des vols à l'étalage à la démarque inconnue ; celui de la fraude fiscale aux évaluations du Conseil des impôts... – mais on ne trouve pas toujours ces autres données et elles ne permettent souvent que des comparaisons très approximatives<sup>6</sup>. On s'est alors résolu à faire enquête en interrogeant sur les infractions que les interviewés avaient pu commettre : inventée à la fin des années 1940 pour la délinquance juvénile, cette méthode de délinquance auto-reportée<sup>7</sup>, a trouvé aujourd'hui un terrain d'élection dans l'évaluation de la consommation des substances prohibées<sup>8</sup>.

L'opération inverse – interroger sur les victimations<sup>9</sup> dont l'enquêté a pu être l'objet – a connu un développement beaucoup plus considérable : aucune sorte d'enquête sur la délinquance n'a jamais mobilisé autant de compétences et de crédits, de manière aussi étendue et aussi durable.

---

<sup>4</sup> President's Commission on Law Enforcement and Administration of Justice, 1967.

<sup>5</sup> Au sens où une population réduite représente une population mère plus vaste quand elle reproduit avec suffisamment de fidélité ses caractéristiques et ses proportions principales.

<sup>6</sup> Pour un bilan de ces tentatives en ce qui concerne la France, voy. Robert, Aubusson de Cavarlay, Pottier, Tournier, 1994.

<sup>7</sup> *Self reported delinquency*. Pour une mise en œuvre comparative européenne, voy. Junger-Tas, Terlouw, Klein, 1994 ; pour une réalisation française, voy. Roché, 2001.

<sup>8</sup> voy par ex. Peretti-Watel, Beck, Legleye, 2004.

<sup>9</sup> *Victimization (American English) or victimisation (British English) studies*.

Routinisée aux États-Unis dès le début des années 1970, en Angleterre et Galles une décennie après, elle s'est également développée un peu partout, notamment au Canada, aux Pays-Bas, en Suisse..., outre une succession d'enquêtes internationales.

En France, néanmoins, le recours à cette technique ne s'est accéléré que plus récemment. La première enquête nationale date du milieu des années 1980<sup>10</sup> et il a fallu attendre dix années de plus pour que cette pratique prenne un tour régulier : à partir de 1996<sup>11</sup>, l'INSEE a introduit un petit module sur la victimation dans ses enquêtes périodiques sur les conditions de vie des ménages (EPCV). Parallèlement, les premières enquêtes urbaines ont été tentées à la fin des années 1980<sup>12</sup> à la demande de la Délégation interministérielle à la ville ; une décennie plus tard, le programme Villes du CNRS a fait procéder à la validation d'un modèle type d'enquête urbaine<sup>13</sup>. En 2001, le CESDIP a encore réalisé pour le compte de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF) une enquête<sup>14</sup> (répliquée en 2003 et 2005) sur la victimation et l'insécurité dans cette région.

Par ailleurs, la recherche sur le seul sentiment d'insécurité, longtemps limitée à des monographies locales, parfois quantitatives parfois qualitatives<sup>15</sup>, s'est ensuite étendue à des données nationales sur longue période<sup>16</sup>.

## 2. Usages

Pour que le recours à cette démarche relativement lourde et coûteuse s'avère fécond, il vaut mieux mettre au clair dès le début les différentes utilités de l'enquête de victimation et leurs conditions.

Initialement, elle a été inventée dans un souci de mesure de la délinquance. Il s'agissait simplement, sinon de remplacer, au moins de compléter les sources traditionnelles, notamment les statistiques administratives. Comme il arrive souvent, la contribution de cette méthode à la connaissance de la délinquance s'est étendue à d'autres aspects qui n'étaient guère envisagés initialement. La façon même de concevoir la délinquance et son étude s'en est trouvée modifiée.

### a - Un outil de mesure partiel

Pas plus que les autres instruments de mesure de la délinquance, l'enquête de victimation ne constitue une panacée. Elle aussi possède ses limites<sup>17</sup> ; mais ce ne sont généralement pas les mêmes, d'où l'intérêt de disposer de plusieurs sources.

D'abord, elle laisse évidemment de côté les infractions sans victime individuelle directe, même celles qui, comme la fraude fiscale par exemple, peuvent occasionner d'importantes victimations indirectes. Il en va de même si l'infraction fait disparaître la victime, ainsi de l'homicide consommé. Dans ces deux cas, il n'y a personne pour répondre à l'enquête.

---

<sup>10</sup> Zauberman, Robert, Pérez-Diaz, Lévy, 1990 ; repris in Zauberman, Robert, 1995. On trouve souvent quelques questions de victimation éparées dans les sondages commandités par la Commission Peyrefitte au milieu des années 1970 ou, depuis, dans tel ou tel sondage ou enquête ; on ne peut leur accorder qu'un maigre crédit : seuls des protocoles systématiques permettent d'obtenir des résultats crédibles.

<sup>11</sup> La première de ces enquêtes (1994-1995) a permis des comparaisons tant avec celle réalisée dix ans avant qu'avec les statistiques de police afin d'éclaircir les questions les plus débattues sur l'évolution récente de la délinquance (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999).

<sup>12</sup> Robert, Zauberman, 1991.

<sup>13</sup> Cette étude de faisabilité a pris pour terrain une métropole régionale française (Lagrange, Peretti-Watel, Pottier, Robert, Zauberman, 2000 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000) et elle a été répliquée en même temps dans l'agglomération liégeoise (Hougardy, 2000).

<sup>14</sup> Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

<sup>15</sup> Bilan et évaluation in Robert, Pottier, 1997a.

<sup>16</sup> Robert, Pottier, 1997b et 2004.

<sup>17</sup> Pour une analyse détaillée, voy. Zauberman, 1982.

La méthode n'est pas apte non plus à mesurer toutes les délinquances qui supposent une complicité ou participation de la victime, comme la vente de stupéfiants ou la corruption de fonctionnaire. Dans cette hypothèse, il y a peut-être une victime, mais tout l'invite à se taire.

À l'intérieur même du champ des victimations individuelles, cette sorte d'enquête rencontre des problèmes de définition des comportements. On utilise des descriptions concrètes susceptibles d'être comprises à peu près de la même façon par tout le monde : cette contrainte oblige à restreindre le champ d'enquête aux délinquances dont la description ne demande pas trop de précision juridique, ou à prendre le risque d'une compréhension très extensive englobant nombre de simples malhonnêtetés non réprimées par le droit pénal<sup>18</sup>.

On n'a pas trouvé la solution dispensant de toute autre mesure de la délinquance, mais on a constitué – au moins pour le domaine restreint mais très débattu de la délinquance de prédation et d'agression – un nouvel indicateur susceptible d'être fructueusement confronté aux données avancées par ailleurs, par les statistiques policières surtout, par les enquêtes de délinquance autoreportée ou encore les travaux sur les coûts du crime.

On peut dès lors comparer le point de vue des victimes à celui des délinquants ou à celui des policiers... gain considérable car une seule source ne parle guère ; c'est de la confrontation que naît la connaissance, une leçon que les spécialistes du crime ont longtemps eu du mal à assimiler.

Pour autant, mener des comparaisons précises entre résultats d'enquête et statistiques institutionnelles expose à bien des embûches :

- d'une part, les questions de l'une ne recoupent pas facilement les catégories des autres ;
- d'autre part, l'enquête mesure surtout la prévalence – le nombre de personnes touchées – plus difficilement l'incidence – le nombre d'incidents dans la période étudiée - la statistique, elle, compte des incidents, quelquefois des auteurs, jamais des victimes<sup>19</sup>.

Si l'on est bien conscient de ces obstacles, il est possible de parvenir à comparer entre elles des enquêtes de différentes époques ou encore de confronter leurs résultats à ceux d'autres mesures de la délinquance.

Ainsi, la comparaison des enquêtes nationales de 1984-1985 et de 1994-1995 entre elles et avec les données policières, a permis<sup>20</sup> de clarifier le débat sur les agressions et les prédatations. Il a aussi été possible de comparer dans le temps les évolutions des enquêtes et des statistiques<sup>21</sup>.

## b - De la victime aux victimes

Mais ce n'est pas le tout : le 'point de vue des victimes' ne se borne pas à des considérations comptables. On a vite fait de découvrir qu'un même incident pouvait susciter chez deux victimes des réactions, des démarches, des répercussions radicalement différentes. La manière d'être victime importe finalement davantage que l'incident lui-même. Du coup, les compter s'impose beaucoup moins, même pour les gestionnaires des politiques publiques, qu'en dresser une typologie. Avec les enquêtes de victimation, on croyait avoir inventé un nouveau *compteur* de la délinquance ; on découvre qu'elles valent aussi (et surtout) comme *conteur* des mille manières de la vivre<sup>22</sup>. Pour produire ce type de savoir, l'enquête de victimation s'impose tout naturellement, ce qui lui a ouvert une gamme d'utilisations excédant largement les seules perspectives initiales. Mauvais outil pour connaître le délinquant - parce que celui-ci reste souvent anonyme aux yeux de la victime – outil partiel pour la connaissance de la délinquance – parce

---

<sup>18</sup> Ainsi, le vol est une infraction relativement simple et compréhensible sans grande difficulté ; toutes les enquêtes le retiennent. En revanche, la définition de l'escroquerie est complexe : ou bien, on l'élimine ou bien on court le risque que les enquêtés entendent par là toute attitude peu morale dans une relation d'affaires.

<sup>19</sup> au mieux, elle ne pourrait jamais compter que des plaignants.

<sup>20</sup> Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999.

<sup>21</sup> Lagrange, Robert, Zauberman, Pottier, 2004.

<sup>22</sup> Voy. Zauberman, Robert, 1995, *passim*.

qu'il nécessite une victime – ce protocole s'est avéré très performant pour connaître les réactions des victimes, leurs comportements, leurs attentes et leurs attitudes.

La distance entre résultats d'enquêtes et enregistrements policiers tient à deux raisons dont on peut préciser les poids relatifs. D'abord, la propension des victimes à la plainte sans laquelle prédateurs et agressions sont rarement découvertes par les autorités. Ensuite, le traitement policier de l'information : que l'on dresse procès-verbal et il y aura enregistrement statistique ; que l'on se borne à une inscription en main courante et l'affaire ne sera pas comptée. En outre, les enquêtes permettent de préciser la place de l'assurance : loin d'être l'acteur omniprésent que l'on se figure parfois, elle indemnise moins de la moitié des vols et cambriolages, outre qu'elle est généralement absente de la victimation violente. Elle accompagne le traitement public de la sécurité, elle ne le remplace pas.

Le déplacement du projecteur - du simple comptage de victimations à la découverte des manières de les vivre - fait apparaître d'autres aspects de la délinquance, plus cruciaux encore que son dénombrement.

D'abord, l'importance des conditions d'existence : les non victimes se distinguent globalement des victimes par leur cadre ou leur style de vie. On découvre, par ailleurs, que des groupes restreints concentrent l'essentiel du risque de victimation<sup>23</sup>. Enfin, il y a plusieurs manières de vivre la victimation : tant à Amiens<sup>24</sup> qu'en Île-de-France<sup>25</sup>, nous avons vu s'esquisser trois pôles : des habitants de zones résidentielles peu exposés à la délinquance ; des habitants de centre-ville qui ne vivent pas trop mal un risque de victimation pourtant à son acmé ; enfin des résidents de zones en difficulté qui supportent très péniblement un risque de victimation plutôt important.

## II – Le protocole d'enquête

### 1. Le questionnaire

Quelques questions éparses et hasardeuses ne suffisent pas pour faire enquête sur la victimation et l'insécurité. Il faut recourir à un instrument cohérent qui emprunte les formulations et les agencements canoniques. On a utilisé, avant tout, l'expérience acquise dans diverses enquêtes locales, urbaines ou régionale, celles aussi d'enquêtes nationales, qu'elles aient été menées à bien par nous-mêmes ou par l'INSEE. On a eu également recours aux leçons d'enquêtes sur le sentiment d'insécurité. On a aussi mobilisé les acquis de travaux étrangers et internationaux. Par ailleurs, un certain nombre de questions ont été introduites en matière de transports publics, tout en respectant la cohérence d'ensemble de l'instrument et les limites de durée de l'entretien.

Le questionnaire comprend plusieurs aspects.

Les interrogations sur la victimation à proprement parler sont introduites par une série de questions-filtres de forme : *au cours de telle période, avez-vous été victime de ceci ou de cela ?* Elles portent d'abord sur une série de victimations concernant l'ensemble du ménage. Il s'agit, bien entendu, du cambriolage, mais aussi d'atteintes aux véhicules. On a retenu non seulement les vols de véhicules et ceux dans ou sur ces véhicules (*à la roulotte*), mais aussi les vols de deux-roues et les destructions ou dégradations de véhicules. S'y ajoutent des questions-filtres concernant des victimations personnelles, le vol mais aussi les agressions. On a choisi de séparer des violences tout-venant, les agressions sexuelles et celles entre proches, des catégories de victimations difficiles à étudier si on ne les distingue pas dès le début du questionnement. Au total, on identifie donc neuf sortes de victimations.

À chacune de ces victimations est ensuite consacré un module particulier qui interroge d'abord sur le nombre d'incidents subis au cours de chacune des années de la période d'enquête, avant de se concentrer

---

<sup>23</sup> Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999.

<sup>24</sup> Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

<sup>25</sup> Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

sur l'examen du cas le plus récent, celui qui est le plus frais dans la mémoire de l'enquêté, celui aussi qui permet de saisir les effets d'une éventuelle accumulation d'expériences<sup>26</sup>. Les interrogations portent sur :

- ↳ la localisation précise dans le temps et l'espace<sup>27</sup> ;
- ↳ la gravité<sup>28</sup> ;
- ↳ les dommages de toutes sortes que cette victimation a occasionnés et les répercussions qu'elle a engendrées ;
- ↳ la récupération du bien soustrait ;
- ↳ l'interconnaissance entre auteur et victime ;
- ↳ les recours mis en œuvre par la victime (police, assurance, sociétés de transport public...), leurs motivations, leurs résultats et l'appréciation de l'accueil et de l'action ;
- ↳ les précautions prises en suite de la victimation.

À côté de ces questions sur la victimation à proprement parler, l'instrument d'enquête comporte encore une série de questions sur le sentiment d'insécurité :

- ↳ la préoccupation sécuritaire avec une question - classique - incitant à choisir le problème social qui devrait constituer, d'après l'enquêté, la première priorité pour le gouvernement ;
- ↳ deux questions canoniques sur la peur chez soi et la peur seul le soir dans son quartier ;
- ↳ une série de questions sur les peurs dans les différentes sortes de transports en commun ;
- ↳ enfin une autre série sur les peurs pour les enfants dans différents lieux.

L'analyse des résultats serait impossible si le questionnaire ne disposait pas encore de trois autres parties.

Bien entendu, les caractéristiques de l'enquêté et de son ménage :

- ↳ sexe,
- ↳ âge,
- ↳ niveau scolaire atteint,
- ↳ situation socioprofessionnelle,
- ↳ composition du ménage,
- ↳ auto-positionnement politique et religieux,
- ↳ participation à la vie associative,
- ↳ style de vie (rythme de sorties, moyens de transport...).

Un autre ensemble d'interrogations porte sur le cadre de vie de proximité :

- ↳ équipement du quartier,
- ↳ problèmes du voisinage.

Enfin, un dernier concerne les opinions et les attitudes, notamment des questions déjà testées dans des enquêtes antérieures sur les représentations de la délinquance<sup>29</sup>.

Si les modules de victimation ne sont administrés qu'aux enquêtés qui ont répondu positivement à une question-filtre, les autres parties du questionnaire sont posées systématiquement à tous les enquêtés.

---

<sup>26</sup> Pour les agressions toutefois, il est apparu nécessaire de poser quelques questions sur les caractéristiques (essentiellement sur leur gravité et le renvoi éventuel à la police) de chacune des éventuelles agressions antérieures, ce qui constitue une amélioration par rapport au protocole utilisé dans l'enquête francilienne. Nous n'avons pas procédé ainsi pour les autres victimations : elles sont moins hétérogènes que les agressions et il fallait éviter que la durée du questionnaire devienne excessive et fasse chuter brutalement la fiabilité des réponses.

<sup>27</sup> Indispensable pour explorer le risque dans des zones particulières comme les transports en commun, les établissements scolaires...

<sup>28</sup> Ainsi, en cas d'agression, on distingue si elle a été seulement verbale, si elle a comporté des coups, si leur gravité a été suffisante pour entraîner une ITT ou des soins médicaux. Une question porte encore sur l'armement éventuel.

<sup>29</sup> Ainsi sur l'étiologie de la délinquance, les manières de la traiter...

## 2. L'échantillon

Une difficulté essentielle de l'enquête tient aux différences d'occurrence des victimations. À côté de victimations relativement répandues - ainsi le vol *à la roulotte* ou les dégradations de véhicules -, d'autres sont vraiment très rares - par exemple les agressions entraînant une blessure. La taille de l'échantillon doit être calculée de manière à ce que le nombre de réponses positives soit suffisant même pour l'événement le moins fréquent.

Compte tenu de la distribution par âge des victimations, il a semblé, par ailleurs, important de retenir non pas seulement les adultes mais toute la population d'au moins 15 ans (soit quelque 61 790 personnes<sup>30</sup>).

De plus, pour s'assurer que les différentes parties de la commune seraient représentées, cette dernière a été découpée en quatre zones qui correspondent aux quartiers suivants :

Zone Nord = quartiers Rose des vents et cité de l'Europe

Zone Est = quartiers Savigny Mitry et Gros Saule

Zone Centre = quartiers Balagny, Vieux Pays et Hôtel de Ville

Zone Sud = quartiers Nonneville, Gare, Parc, Chanteloup et Pont de l'Union

Le taux de sondage (0, 026%) est le même pour chaque zone.

	zone Nord	zone Est	zone Centre	zone Sud	ensemble
population totale	23 649	15 432	20 691	19 913	79 685
population ≥15 ans	16 420	11 514	17 187	16 376	61 497
nombre ménages					27 144
échantillon	427	300	447	426	1 600
taux sondage sur ≥15 ans	0,026	0,026	0,026	0,026	0,026
taux sondage sur ménages					0,059

Tableau 1 : Plan d'échantillonnage

Voici la distribution géographique de ces quatre zones (remarquer que la ZUS empiète légèrement sur la zone 3 en bas à droite).

<sup>30</sup> Ce chiffre, provenant du recensement de la population de 1999 réalisé par l'INSEE, est différent de celui fourni par la commune en 2004 – et qui figure dans le tableau 1. La différence très minime s'explique par la différence de source.

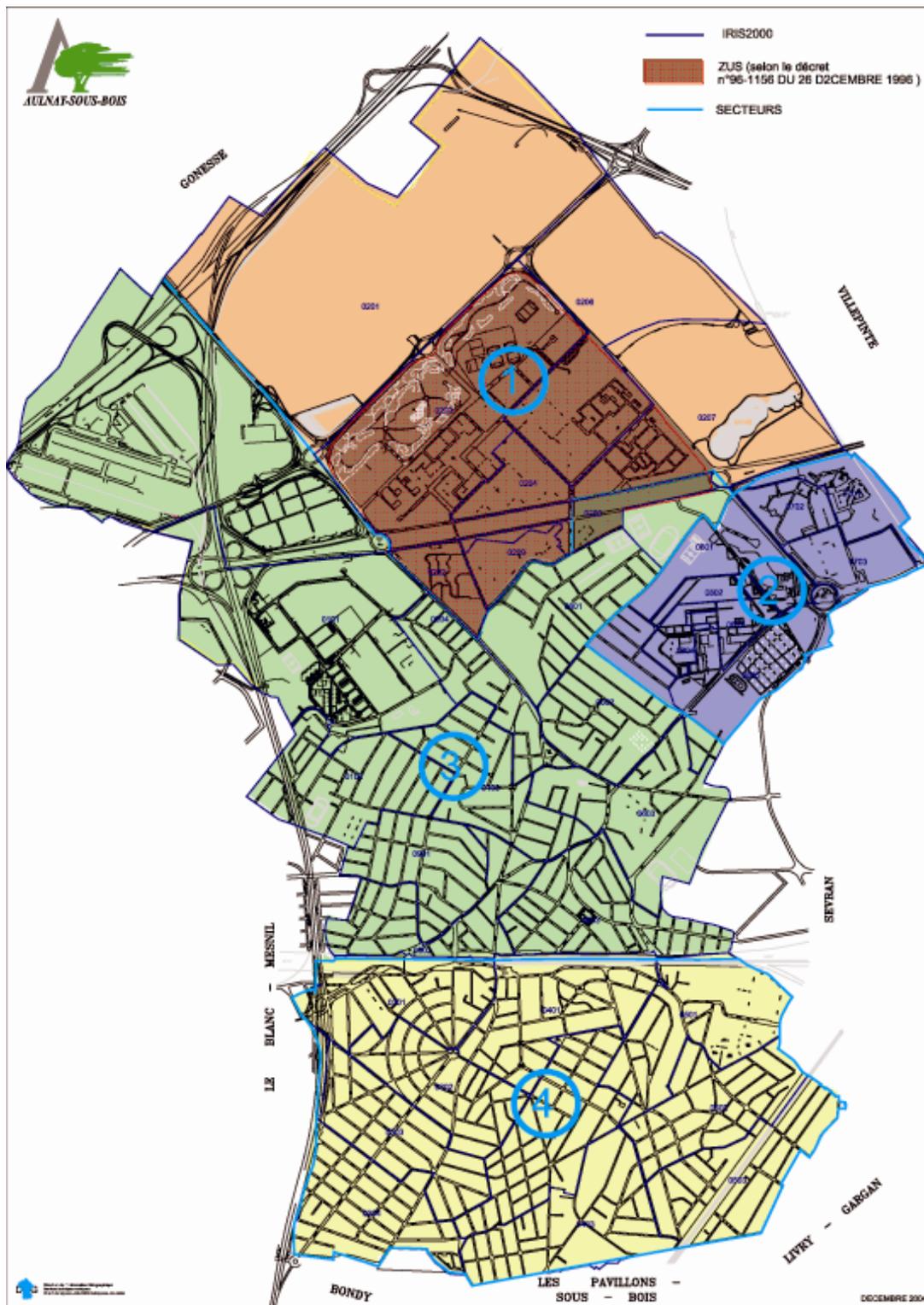


Figure 1 : Zones de l'enquête

Un premier échantillon a été tiré à partir d'un fichier de l'annuaire téléphonique, sur la base de cinq adresses pour un entretien. Pour résoudre le problème des numéros hors annuaire (liste rouge), on a constitué un second échantillon en augmentant de 1 le dernier chiffre de chaque numéro de la première liste ; en utilisant le principe de l'annuaire inversé, on a ensuite ôté de cette seconde série les numéros figurant dans l'annuaire, ceux des professionnels, des entreprises ou de télécopieurs. Finalement, cette

seconde liste a fourni un numéro sur quatre effectivement appelés. Le taux de refus est nettement plus faible pour les numéros dérivés ; en revanche, le taux d'abandon est plus élevé lors du premier contact, mais redevient inférieur en cours d'interview.

	ensemble	numéros annuaire	numéros dérivés
<i>total</i>	11 478	7 904	3 574
refus %	18,1	20,9	12,1
abandon en cours d'interview %	2,7	3,3	1,3
abandon pendant le contact %	4,0	2,4	7,5

Tableau 2 : Tirage sur annuaire et tirage sur numéros déclinés

On a interrogé une seule personne par ménage, choisie, en cas de pluralité de membres du foyer, selon une démarche de tirage aléatoire (date anniversaire).

Il faut rappeler que ce type d'enquête est administré à un échantillon de résidents, plus exactement de titulaires d'abonnements de lignes téléphoniques fixes dans la zone d'enquête. Il ne peut donc prendre en compte les victimations affectant dans la commune d'Aulnay des gens qui n'y résident pas<sup>31</sup>.

### 3. Passation

Un usage international bien établi, également suivi par l'INSEE, consiste à situer la réalisation du terrain le plus près possible du début d'une année civile. On interroge sur les incidents survenus dans l'année ou les années précédentes de manière à faciliter une datation précise des incidents par l'enquêté : les rites festifs marquant le passage d'une année à la suivante servent efficacement de borne à la mémoire, de faits dateurs. En outre, ce parti permet des comparaisons avec d'autres données récoltées sur une base annuelle. Pour que ce bornage soit perçu clairement par les enquêtés, encore faut-il que la réalisation de l'enquête s'écarte le moins possible du commencement de l'année : janvier constitue une période idéale ; c'est d'ailleurs celle qu'adopte l'INSEE pour l'EPCV ; c'est aussi celle que nous avons retenue : le terrain à Aulnay a donc été mené à bien du 26 janvier au 22 février 2005.

Jusqu'à la fin des années 1980, l'enquête de victimation se réalisait généralement en face-à-face. La méthode du questionnaire postal est certes beaucoup moins coûteuse ; cependant, elle ne convient qu'à un instrument peu sophistiqué et surtout elle crée des biais d'échantillonnage difficiles à contrôler<sup>32</sup>. Maintenant, on recourt le plus souvent<sup>33</sup> à une passation téléphonique – qui permet d'importants gains de temps et de coûts – au moins dans tous les pays où la pénétration de l'usage du téléphone est suffisamment généralisée. Les comparaisons entre techniques conduisent les spécialistes à admettre que leurs résultats ne diffèrent pas sensiblement<sup>34</sup>. Toutefois, une première difficulté concerne les foyers qui ne possèdent que des téléphones mobiles, sans abonnement filaire (*portables exclusifs*)<sup>35</sup>. La seconde difficulté

<sup>31</sup> Quelques travaux ont tenté de saisir la victimation des non-résidents, par exemple celle d'Aebi en 2004 sur les touristes en Andalousie.

<sup>32</sup> Elle est cependant répandue dans les enquêtes universitaires allemandes, surtout, semble-t-il, pour des raisons de crédits. voy. Obergfell-Fuchs, Kury, Robert, Zauberman, Pottier, 2003.

<sup>33</sup> L'INSEE reste fidèle au face-à-face ce que lui permet son formidable réseau d'enquêteurs.

<sup>34</sup> Ainsi Killias, 1991, 82s.

<sup>35</sup> Voy. Beck, Arwidson, Firdion, Jaspard, Grémy, Warszawski, 2001. On pourra consulter aussi le très complet Beck, Legleye, Peretti-Watel, 2005. Cet article rend compte d'une enquête auprès de possesseurs de portables exclusifs (mais pas seulement) qui s'avèrent avoir des caractéristiques très singulières. L'échantillon « portables exclusifs » se distingue par un profil sociodémographique très spécifique. Ce sont un peu plus souvent des hommes (54 % contre 49 %), surtout beaucoup plus jeunes (78 % ont moins de 35 ans contre 36 % dans l'échantillon « fixes »), avec un âge moyen de 29 ans (contre 42 ans). Ils s'avèrent également plus diplômés : seuls 18 % sont sans diplôme, ont le certificat d'études ou le brevet des collèges, contre 29 % dans l'échantillon « fixes ». Cette population est dite « allocentriste » parce qu'elle est centrée sur les déplacements plutôt que sur le foyer. Elle est estimée à 14,3 % de la population globale. Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé le moyen de résoudre le

concerne les personnes, généralement d'immigration récente, qui ne maîtrisent pas bien la langue nationale. Ici, le seul remède consisterait à greffer sur l'enquête principale une sous-enquête avec enquêteur parlant la langue de l'interviewé ; mais le surcoût serait important et le plan d'échantillonnage s'en trouverait fort compliqué<sup>36</sup>. Il faut se souvenir de ces limites qui peuvent conduire à prendre mal en compte la victimation de petites sous-populations d'immigration récente.

En tout cas, face-à-face ou téléphone, on a tout intérêt à procéder à une passation assistée par ordinateur (CAPI ou CATI) qui raccourcit la durée de passation du questionnaire et minimise les risques d'erreur dus à de mauvaises compréhensions par l'enquêteur de l'enchaînement des questions. Finalement, on s'est donc résolu à une passation téléphonique assistée par ordinateur (CATI).

La durée moyenne de passation du questionnaire a été de 25 minutes<sup>37</sup>. Il se situe à la limite supérieure de ce qui est recommandé en matière d'entretien par téléphone et l'on ne pourrait songer à l'allonger davantage. 1 611 entretiens ont été menés à bien en appelant en moyenne 3,34 fois 11 478 numéros. Le taux de refus a été de 18,1 %<sup>38</sup>.

		effectifs	% ensemble	% base dans le champ	Nb moy d'appels
<b>base adresses exploitées</b>		<b>11 478</b>	<b>100,0%</b>		
<b>hors champ</b>		<b>2196</b>	<b>19,1%</b>		
n°s non valides		1722	15,0%		
<b>hors étude</b>		<b>473</b>	<b>4,1%</b>		
dont Ne parle pas français	383		3,3%		
Malentendante, incompréhensible	55		0,5%		
Collectivités	32		0,3%		
Autre	3		0,0%		
<b>hors agglomérations étudiées</b>		<b>1</b>	<b>0,0%</b>		
<b>dans le champ</b>		<b>9 282</b>	<b>80,9%</b>	<b>100%</b>	
<b>dont interviews</b>		<b>1611</b>	<b>14,0%</b>	<b>17,4%</b>	<b>3,34</b>
<b>abandons en cours</b>		<b>768</b>	<b>6,7%</b>	<b>8,3%</b>	<b>2,78</b>
abandon pendant le contact	460				2,68
abandon en cours d'interview	308				2,92
<b>sans réponse/occupé</b>		<b>2640</b>	<b>23,0%</b>	<b>28,4%</b>	<b>3,87</b>
sans réponse :	2495				4,95
occupé :	145				
<b>rendez-vous non aboutis</b>		<b>2041</b>	<b>17,8%</b>	<b>22,0%</b>	
<b>refus</b>		<b>2083</b>	<b>18,1%</b>	<b>22,4%</b>	
dont Non intéressée	1676				
Pas le temps, malade	375				
Liste rouge	22				
Nouveau habitant	10				
<b>hors quota</b>		<b>119</b>	<b>1,0%</b>	<b>1,3%</b>	
<b>autres motifs (absent longue durée)</b>		<b>20</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,2%</b>	
Nb d'adr utilisées :		7,1		5,76	
Nb moy. d'appels dans le champ :					3,54

Tableau 3 : Bilan d'exploitation des adresses

problème posé par ces 'portables exclusifs', bien qu'il ait été très discuté lors des sondages précédant la dernière élection présidentielle américaine. Toutefois, les auteurs du Baromètre santé (Gautier & al., 2005) ont eu recours à un échantillon complémentaire de numéros de portables. Malheureusement, cette démarche ne peut pour le moment s'appliquer à une enquête locale faute de territorialisation des numéros de portables.

<sup>36</sup> Le problème n'est pas tout à fait négligeable dans l'agglomération d'Aulnay : 383 appels, soit 3,3%, y ont échoué pour cause linguistique.

<sup>37</sup> Plus long que l'expérience en Île-de-France en 2001 où cette moyenne s'élevait à 22 minutes (Pottier, Robert, Zauberman, 2002). Ici, pour les enquêtés qui n'ont pas subi de victimation, la durée moyenne est de 21,5 minutes (entre 11 et 45), pour les autres de 28,3 (entre 16 et 87).

<sup>38</sup> Dans l'enquête Île-de-France 2001, il était de 17,4% (Pottier, Robert, Zauberman, 2002), lors de sa réplique en 2003, 22,5% (Heurtel, 2004).

#### 4. Représentativité de l'échantillon

Tout ce paragraphe repose sur la comparaison avec le recensement de 1999, et il est difficile de procéder différemment, mais dès lors, on ne peut pas tenir compte des modifications éventuelles de la structure de la population entre 1999 et 2005. Bien que l'échantillon ait été tiré de manière aléatoire sur des listes de numéros téléphoniques, trois quotas ont été contrôlés en cours d'enquête : le sexe, l'âge et l'activité. Les résultats obtenus ne s'éloignent jamais beaucoup des distributions observées dans la population de référence.

	RP 1999	échantillon
<b>activité</b>		
<i>actifs</i>	58,7	57,67
<i>inactifs</i>	41,3	42,33
<b>sexe</b>		
<i>hommes</i>	48,2	48,17
<i>femmes</i>	51,8	51,83
<b>âge</b>		
<i>15-19 ans</i>	10,4	11,55
<i>20-24 ans</i>	8,9	8,50
<i>25-29 ans</i>	9,3	7,82
<i>30-49 ans</i>	37,9	39,04
<i>50-59 ans</i>	14,3	14,59
<i>60-74 ans</i>	13,3	13,97
<i>75 ans et plus</i>	5,8	4,53

Tableau 4 : Représentativité de l'échantillon selon l'activité, le sexe et l'âge

L'attention est cependant attirée par la forte proportion (28%) de répondants qui indiquent être parvenus jusqu'à un établissement d'enseignement supérieur. La bonne représentativité sur l'âge, le sexe et l'activité ne peut-elle pas dissimuler d'autres biais gênants pour l'enquête ? Cette surreprésentation semble être l'effet, assez classique, par lequel les cadres et professions intellectuelles supérieures se trouvent souvent sur-représentés dans les enquêtes (plus grande facilité à parler au téléphone, ménage plus ouvert sur l'extérieur) et donc les diplômés.

niveau d'études	RP 1999	échantillon
<i>études en cours</i>	13,5	12,85
<i>primaire</i>	21,6	12,10
<i>collège + lycée</i>	49,6	46,92
<i>supérieur</i>	15,3	28,12

Tableau 5 : Dernier établissement fréquenté (échantillon) et niveau d'études (recensement 99)

La structure par PCS de l'échantillon confirme cette hypothèse. Il présente, pour l'ensemble de l'agglomération un déficit en artisans-commerçants et en ouvriers, et un excès de cadres et de professions intermédiaires. On note aussi un trop-plein de retraités parmi les inactifs. Ces déformations sont classiques, elles correspondent à une plus ou moins grande disponibilité dans l'usage du téléphone selon les catégories professionnelles. On les avait déjà rencontrées dans l'enquête francilienne de 2001.

Ces déformations sont néanmoins atténuées si l'on s'intéresse non pas à la PCS du répondant mais à celle de la personne de référence du ménage. Notre échantillon représente donc mieux les ménages que les individus.

	RP 1999	enquête emploi 2001	échantillon
<b>profession de l'individu</b>			
agriculteurs	0,0	0,1	0,06
artisans, commerçants	2,7	2,9	1,49
cadres sup., chefs d'entreprise	5,4	6,2	8,88
professions intermédiaires	12,1	12,1	14,96
employés	19,8	19,0	20,36
ouvriers	17,4	17,1	11,67
retraités	16,6	17,2	19,80
inactifs	25,9	25,6	22,78

Tableau 6 : PCS : comparaison de l'échantillon, de l'enquête emploi 2001 et du recensement

profession de la personne de référence du ménage	RP 1999	enquête emploi 2001	échantillon
agriculteurs	0,1	0,2	0,06
artisans, commerçants	4,7	5,6	4,28
cadres sup., chefs d'entreprise	8,1	9,0	11,55
professions intermédiaires	14,8	14,9	14,96
employés	15,9	13,1	16,01
ouvriers	25,1	28,1	25,45
retraités	25,0	22,5	23,34
inactifs	6,4	6,6	4,35

Tableau 6 (suite) : PCS : comparaison de l'échantillon, de l'enquête emploi 2001 et du recensement

Pour affiner cette idée, on peut encore comparer les ménages de l'échantillon et du recensement selon leur taille. Comme cela avait été relevé dans l'enquête francilienne 2001, on observe cependant ici une forte sous-représentation des ménages d'une personne au profit des familles nombreuses, ce qui s'explique aisément par leur disponibilité en téléphonie fixe.

	RP 1999	échantillon
1 personne	23,3	17,32
2 personnes	26,2	24,52
3 à 5 personnes	43,5	50,09
6 personnes ou +	7,0	8,07

Tableau 7 : Taille des ménages ; comparaison de l'échantillon et du recensement

Ces déformations de la structure n'ont cependant qu'une influence négligeable sur les taux de victimation, comme le montre le tableau suivant qui compare les taux selon que l'on a redressé en fonction des PCS de l'individu ou pas. Vu le très faible apport de cette opération, on ne les redressera pas.

victimation	prévalence	
	non pondérée	pondérée
vol de voiture	16,33	16,56
vol de 2 roues	21,48	21,59
vol à la roulotte	8,57	8,55
dégradation de véhicule	20,67	20,19
cambriolage	9,62	9,43
agression sexuelle	0,56	0,52
agression par proche	1,30	1,35
agression autre	9,12	9,29
vol divers	8,44	8,19

Tableau 8 : essai de pondération des prévalences

### III - Les instruments d'analyse

On construit d'abord, sur la base de tris, et on analyse un certain nombre de *taux*. Ensuite on mène une comparaison entre la mesure de la délinquance d'après l'enquête et celle procurée par la statistique des procès-verbaux pour crimes et délits enregistrés par la Police nationale et/ou la Gendarmerie. Enfin, on construit, grâce à des analyses multivariées, des *types* de victimes qui permettent de rendre compte, de manière synthétique, de la diversité des façons de vivre une victimation et donc des attentes des victimes, mais aussi de la diversité des préoccupations sécuritaires, des peurs, des appréciations portées sur son cadre de vie par les enquêtés.

L'analyse qui suit est menée victimation par victimation ; toutefois, on opère parfois des regroupements d'incidents proches – ainsi les trois sortes de violences ou les quatre d'atteintes aux véhicules – afin d'éclairer les analyses par des comparaisons.

#### 1. Construction de taux

Pour chaque victimation, on utilise d'abord un certain nombre d'indicateurs-clés, généralement présentés sous forme de taux :

↳ le taux de **prévalence** mesure dans une population le pourcentage de personnes (ou de ménages) atteint(e)s au moins une fois au cours de la période de référence ;

↳ le taux de **risque** mesure la prévalence des seuls personnes ou ménages susceptibles, en raison de leur équipement, de subir une victimation donnée : ainsi seuls ceux qui possèdent un véhicule peuvent se le faire voler ou dégrader ;

↳ la **multivictimation** (homogène<sup>39</sup>) est le nombre moyen de faits par victime<sup>40</sup> ;

<sup>39</sup> Par opposition à la multivictimation hétérogène qui concerne des sortes différentes d'incidents.

↳ le taux d'**incidence** mesure le nombre de faits subis pour 100 répondants au cours de la période de référence ; il correspond au produit du taux de prévalence par la multivictimation ;

↳ le taux d'**incidence pour les ménages équipés** indique l'incidence rapportée aux seuls ménages à risque ;

↳ le taux de **plainte** est la proportion de victimes disant avoir déposé plainte ;

↳ quand le taux d'incidence est multiplié par le taux de plainte, on obtient le taux d'**incidence apparente**, celle dont gendarmerie ou police peuvent avoir connaissance<sup>41</sup> par l'effet des plaintes que les victimes disent avoir déposées ;

↳ en appliquant ces taux aux populations de référence, on obtient des **estimés** en nombres absolus de la prévalence, de l'incidence ou de l'incidence apparente ;

↳ prévalence, risque, incidences et estimés sont toujours calculés dans un **intervalle de confiance** : l'observation d'un échantillon ne permet pas de prédire exactement leurs valeurs dans toute la population, mais seulement de dire, avec une probabilité fixée ici à 95%, qu'elles se situent entre un minimum et un maximum ; en forme résumée, on représente parfois le taux par la valeur à mi-chemin des deux branches de la fourchette ;

↳ enfin, pour le sentiment d'insécurité, on utilise un taux de **préoccupation** envers la délinquance comme problème social et différents taux de **peur** de la délinquance, chez soi, le soir dans son quartier, dans les transports publics, pour les enfants.

Dans cette campagne d'enquêtes locales, l'étude des victimations est menée sur trois ans. C'est le délai prévu par le Forum entre deux enquêtes sur le même site ; en travaillant sur toute cette période, on évite de laisser des années orphelines comme ce serait le cas si on avait adopté la pratique de l'analyse des victimations sur deux ans. Cependant, on a réduit le nombre d'années considérées, chaque fois qu'il a été utile de comparer avec des enquêtes qui ne prenaient en compte que deux années ; on trouvera aussi au tableau 9 des taux annuels, bien qu'ils soient, évidemment, moins robustes que les résultats triennaux.

Le tableau 9 fournit des taux annuels de prévalence pour chacune des sortes d'atteintes. Certaines concernent un tout petit nombre de personnes, d'autres des effectifs plus importants. Les taux que l'on calcule sont évidemment plus stables quand les effectifs sont plus importants.

Ici, comme en Île-de-France en 2001, on observe, pour toutes les victimations, des résultats nettement plus élevés pour l'année la plus ancienne, 2002 (à l'exception des agressions tout-venant pour lesquelles le taux le plus élevé est observé pour l'année la plus récente, 2004). Tout se passe comme si les enquêtés avaient voulu mentionner à tout prix des événements antérieurs à la période d'enquête qu'ils avaient classés à cette fin dans la plus ancienne des années mises à leur disposition (effet de rattrapage)<sup>42</sup>.

---

<sup>40</sup> Chaque fois, la plupart des victimes ont été atteintes une fois ou au pire quelques fois pendant la période de référence ; toutefois, un petit nombre d'entre elles annonce un nombre beaucoup plus élevé d'incidents. Pour garder à la distribution une allure à peu près normale qui justifie le recours à une valeur centrale telle la moyenne, on pratique une troncature consistant à borner le nombre d'incidents. Ainsi, on peut décider que toutes les victimations dépassant trois fois seront comptées pour quatre.

<sup>41</sup> Ces services peuvent aussi avoir connaissance d'affaires par leur propre initiative ; mais on s'accorde (Robert, Aubusson de Cavarlay, Pottier, Tournier, 1994, 41-51) à considérer cette modalité comme globalement négligeable pour les infractions faisant l'objet d'enquêtes de victimation. L'enquête fournit un indice en ce sens : il est très rare (de 0 à 6% des cas selon les victimations, hormis quelques exceptions ponctuelles et limitées dans telle ou telle zone) que les enquêtés aient trouvé la police *déjà informée* de leur mésaventure, hors toute démarche de leur part.

<sup>42</sup> On nomme souvent ce procédé *télescopage externe* dans la mesure où il consiste à faire entrer dans le champ temporel de l'enquête des événements qui se sont passés en fait à un autre moment. Dans nos enquêtes, il est normal que l'enquêté place dans l'année la plus ancienne de celles sous examen les événements (encore plus anciens) qu'il fait ainsi entrer indûment dans le champ temporel de l'enquête. La méthode du *reverse record check* a permis de montrer qu'un tel procédé pouvait avoir un poids relativement important. Cette technique a été d'un usage répandu à l'époque où l'on tâtonnait pour évaluer la fiabilité et l'apport des enquêtes de victimation : il était alors courant (ainsi Turner, 1972 ; Sparks, Genn, Dodd, 1977 ; Fiselier, 1978) de partir de dossiers de police pour y repérer les plaignants puis de les interroger pour vérifier s'ils avaient conservé la mémoire de l'incident. Plus récemment Aebi (1999) a procédé en sens inverse : chargé d'évaluer un programme de substitution à la méthadone, il a soumis ceux qui le suivaient à des enquêtes de délinquance auto-révélee et de victimation, puis est allé chercher leurs dossiers policiers.

Si cette interprétation était fondée, elle induirait un certain excès des taux globaux de victimation. Cependant, comme on retrouve le même phénomène dans toute une série d'enquêtes, on peut le faire entrer dans la catégorie des erreurs constantes au moins pour les enquêtes portant sur une période assez longue.

taux de victimation - % -	2002	2003	2004
vol de voiture	8,94	6,39	6,46
vol de deux roues	4,41	2,11	3,23
vol dans/sur véhicule	11,24	8,81	7,57
dégradation /destruction de véhicule	10,74	9,25	8,94
cambriolage	3,97	3,66	3,29
agression sexuelle	0,25	0,25	0,19
agression par proche	0,81	0,68	0,81
agression tout-venant	3,85	3,85	4,10
vol personnel	3,48	2,98	3,17

Tableau 9 : Victimations par année

Afin de procéder à une analyse spatiale des résultats, on dispose, comme nous l'avons vu plus haut, d'abord du découpage du site en zones et ensuite de la dichotomie ZUS / non ZUS. En effet, une étude des adresses observées (lorsque le numéro était tiré dans l'annuaire), ou déclarées par les interviewés (lorsque le numéro était décliné), nous a permis d'identifier s'ils habitaient, ou non, en ZUS (pour une situation géographique de la ZUS, voyez la *figure 1* ci-dessus). Or, si la ZUS ne couvre pas toute la superficie de la zone Nord, loin de là (la zone Nord comprend une grande part de superficie non résidentielle), il est apparu que tous les interviewés de la zone Nord qui ont répondu habitent dans la ZUS. En outre, le tirage aléatoire nous a fait tomber sur un petit nombre d'habitants de la zone Centre qui habitent eux aussi dans la ZUS. Enfin, un tout petit nombre d'interviewés a refusé de nous fournir son adresse (3 personnes dans la zone Nord, 1 dans la zone Est, 15 dans la zone Centre et enfin 11 dans la zone Sud). Dans les cas des zones Est et Sud, qui sont entièrement hors de la ZUS, cela n'a pas posé de problème puisque nous pouvions les réaffecter à la partie non ZUS de la ville. Dans le cas des zones Nord et Centre nous ne pouvions trancher aussi aisément. Nous les avons donc exclus de nos calculs concernant la ZUS. Au final, 27 % de l'échantillon habite en ZUS.

	ZUS	non ZUS
Nord	99,30	0,00
Est	0,00	100,00
Centre	3,35	93,30
Sud	0,00	100,00
ensemble	27,37	70,70

Tableau 10 : Répartition des enquêtes selon qu'ils habitent ou non une ZUS.  
Les sommes en ligne ne donnent pas toutes 100 en raison des non réponses.

L'échantillon représente assez bien la ZUS au regard de la distribution des variables dont nous disposons. Malgré le fait que la distribution des individus par sexe dans la ZUS nous échappe, le recensement nous enseigne que la proportion d'actifs y est très légèrement inférieure au reste de la commune (57% contre 58% dans toute la commune), que les jeunes y sont nettement surreprésentés (15% de 15-19 ans et 12 % de 20-24 ans dans la ZUS contre 10% et 9% dans toute la commune), que les ménages d'ouvriers et d'employés y sont largement plus nombreux que dans le reste de la commune (respectivement 43% et 20% dans la ZUS contre 25% et 16% dans toute la commune) pendant que les catégories supérieures ou de personnes âgées y sont nettement sous-représentées.

	RP 1999	échantillon
activité		
actifs	57,58	57,82
inactifs	42,42	42,17
âge		
15-19 ans	15,38	16,10
20-24 ans	12,02	13,83
25-29 ans	31,79	34,47
30-49 ans	31,98	27,44
50-59 ans	7,61	6,35
60-74 ans	1,21	1,81
75 ans et plus	15,38	16,10

Tableau 11 : Représentativité de l'échantillon tiré dans la ZUS selon l'âge et l'activité

	RP 1999	échantillon
agriculteurs	0,10	0,23
artisans, commerçants	3,30	3,63
cadres sup., chefs d'entreprise	2,40	3,85
professions intermédiaires	8,00	10,20
employés	20,10	19,95
ouvriers	43,90	39,46
retraités	13,20	15,87
inactifs	9,00	6,80

Tableau 12 : PCS de la personne de référence du ménage ; comparaison de l'échantillon et du recensement 1999

Ces singularités de la ZUS d'Aulnay par rapport à la commune entière sont assez bien représentées dans notre échantillon. Ceci n'a rien que de très normal puisque les quotas (sexe, activité, âge) présidant à la construction de l'échantillon ont été suivis dans chaque zone, à l'intérieur des sites, et que la population de la ZUS d'Aulnay correspond presque terme à terme à celle de la zone Nord. Certaines discordances entre l'échantillon et ce que nous savons de la population ne laissent pourtant pas d'apparaître. En effet les jeunes ainsi que, comme pour l'échantillon entier, les PCS du ménage de ceux qui sont joignables et parlent aisément au téléphone (les retraités et les cadres, pour le dire vite) sont fortement représentés dans l'échantillon. Au final, sans qu'aucune stratification n'ait pu être établie avant l'enquête pour représenter la ZUS en tant que telle, les quotas établis sur la zone Nord ont permis d'aboutir à une bonne représentativité.

Enfin, concernant la représentativité de l'échantillon prélevé en ZUS, on doit faire une dernière remarque concernant la langue. Il semble, sans que cela puisse être positivement démontré, que la population ne parlant pas le français soit très largement surreprésentée dans la ZUS par rapport au reste de la commune et que, comme cette population nous a échappée par manque de moyen (pas de traducteur), elle s'avère mal représentée dans l'échantillon. En effet, si l'on distribue la population des refus d'interview pour cause linguistique par zone, on observe que près de la moitié des 383 cas observés proviennent de la zone Nord, la ZUS.

	ne parle pas français ou ne le comprend pas	
	effectifs	pourcentage par rapport au nombre d'adresse exploitées
ensemble	383	3,3
zone Nord	186	6,3
zone Est	109	5,8
zone Centre	60	1,6
zone Sud	28	1,0

Tableau 13 : Refus d'interview pour cause linguistique, par zone

Si on rapporte le nombre d'interviews qui ont été refusées pour cause linguistique au nombre d'adresses exploitées dans chaque zone (ce qui constitue un estimateur, biaisé certes, mais qui donne tout de même une approximation de la taille de la population enquêtée), on s'aperçoit alors que la zone Nord, la ZUS, est celle où l'on trouve la plus forte proportion de gens ne parlant pas le français, suivie de près par la zone Est alors que dans les deux autres zones, Centre et Sud, la proportion d'interviews refusées pour cette raison est bien inférieure. Cette observation permet de faire deux hypothèses : la première est la plus forte densité de population non francophone dans la ZUS et dans la zone Est comparativement aux deux autres zones et la seconde que ces populations sont mal représentées dans l'échantillon (précisément parce qu'elles déclinent l'interview).

Enfin, pour finir, insistons sur le fait que la particularité du découpage d'Aulnay nous donne la possibilité d'étudier la ZUS sans même avoir à tenir compte des adresses, en opposant simplement la zone Nord aux trois autres zones, puisque les habitants de celle-là représentent 99,03 % de l'effectif total de la ZUS.

On donnera les prévalences, multivictimations et incidences par zone. On tentera ensuite de poursuivre à ce niveau l'analyse des résultats, dans la mesure tout au moins où la fréquence des victimations sera suffisante pour permettre de travailler à un niveau aussi désagrégé.

## 2. Comparaison entre enquête et statistiques de police

Pouvoir comparer deux mesures différentes de la délinquance constitue un apport appréciable : la signification de chaque source et sa portée s'éclairent par la confrontation avec l'autre.

Pour utile qu'il soit, cet exercice n'en est pas moins délicat ; le réaliser convenablement nécessite de rendre les deux mesures comparables, ce qu'elles ne sont pas sans transformation.

Les données policières enregistrent les procès-verbaux pour suspicion de crime ou de délit<sup>43</sup> dressés dans le ressort considéré ; en revanche les faits connus des services sans qu'il ait été procédé à la rédaction d'un procès-verbal (main courante) ne sont pas décomptés. Les enquêtes comptent, elles, parmi les membres d'un échantillon les personnes qui affirment avoir été victimes de tel ou tel méfait ainsi que le nombre de faits de même nature subis en 2002, 2003 et 2004<sup>44</sup>.

Du côté des enquêtes, trois opérations préalables sont nécessaires.

<sup>43</sup> À l'exclusion des petites infractions que sont les contraventions, à l'exclusion aussi de certains délits (notamment par imprudence).

<sup>44</sup> Les statistiques de police et de gendarmerie pour les années 2002, 2003 et 2004 nous ont été communiquées par le directeur départemental de la sécurité publique de Seine-Saint-Denis.

- On doit d'abord ne considérer que les victimations qui peuvent avoir été enregistrées par les services locaux de police, donc qui se sont déroulées dans les limites de la commune. Nous avons donc éliminé tous les faits qui se sont déroulés ailleurs.<sup>45</sup>

- Par ailleurs, on ne peut pas travailler sur le taux de prévalence qui compte des personnes (ou des ménages) ; il faut utiliser celui d'incidence qui compte des faits.

- Comme nous travaillons sur un échantillon et non sur toute la population, on doit encore rapporter ce taux d'incidence à la population de l'agglomération pour obtenir un estimé qui sera d'ailleurs mesuré en termes de probabilités (intervalle de confiance).

Du côté policier, le problème principal consiste à choisir, parmi les 107 index de la statistique publiée par le ministère de l'Intérieur, ceux qui correspondent aux sortes de victimation contenues dans l'enquête. La difficulté vient du fait que les catégories policières sont fondamentalement de nature juridique, mais modulée par des considérations de *modus operandi*, tandis que les catégories de l'enquête empruntent au langage courant pour être comprises de la même manière par l'ensemble des enquêtés. Quelquefois, on procèdera progressivement en prenant dans la statistique policière des termes de comparaison plus ou moins larges.

Quand on a procédé à ces opérations préliminaires, il subsiste encore entre les deux sources au moins trois divergences impossibles à éliminer. Premièrement, les comptages policiers peuvent comprendre des faits subis par des mineurs de 15 ans qui sont exclus du champ de l'échantillon. Deuxièmement, ils peuvent aussi compter des procès-verbaux concernant les victimes habitant hors de la commune et donc absentes elles aussi de l'échantillon. Enfin, troisièmement, les chaînes de production des chiffres ne sont pas identiques : ce n'est pas la même chose, d'une part, d'être sollicité, chez soi, au téléphone, après une éventuelle prise de rendez-vous, et de se livrer à l'enquêteur d'un institut de sondage dans une situation qui ne comporte aucun risque juridique et, d'autre part, de se déplacer au commissariat et d'accomplir des actes juridiques qui peuvent avoir des conséquences – sur le déclarant comme sur l'auteur des actes déclarés. Cette différence peut introduire des distorsions dans les déclarations et donc dans les résultats chiffrés que nous comparons. Faute de pouvoir corriger ces divergences, on en tiendra compte dans l'interprétation des résultats.

Pour expliquer la confrontation entre les deux mesures, on tire encore des enquêtes une information complémentaire : le taux d'incidence apparente et l'estimé qu'on peut en déduire. On connaît ainsi, parmi les faits révélés par l'enquête, la proportion de ceux pour lesquels les enquêtés affirment avoir déposé une plainte, démarche qui doit déclencher normalement la rédaction d'un procès-verbal de transmission au parquet. On peut ainsi supputer si une divergence entre les deux sources s'explique par le comportement des victimes – leur propension à la plainte – ou par d'autres raisons.

Reste évidemment que la comparaison est plus aisée à mener quand on travaille à l'échelle nationale ou même régionale. Plus l'unité d'observation s'amenuise, plus cette confrontation devient fragile et particulièrement quand on retient une portion d'une vaste zone urbaine.

### 3. Construire des types

Pour poursuivre l'exploitation des résultats, on a procédé ensuite à plusieurs constructions de variables, généralement en réalisant successivement des analyses factorielles de correspondance, puis des analyses typologiques. Celles-ci seront opérées systématiquement par classification ascendante hiérarchique, puis consolidation de la partition autour des centres de classes au moyen de dix itérations à centre mobile.

\* En premier, on construira des **types** résumant l'ensemble des **opinions** exprimées par les enquêtés, y compris celles portant sur la **sécurité**.

---

<sup>45</sup> En fait, les victimes peuvent déposer leur plainte éventuelle n'importe où y compris à leur domicile même si la victimation s'est passée ailleurs ; on considère cependant qu'il y a davantage de chances qu'ils la déposent sur les lieux de la commission et le fonctionnement pratique des services de police et de gendarmerie y incline. C'est une difficulté impossible à éliminer.

\* Une opération analogue permettra de synthétiser en **types** toutes les réponses concernant le quartier dans lequel vivent les interviewés.

\* Les types extraits de la sorte, ainsi que les caractéristiques des individus, seront ensuite intégrés dans la construction de **typologies** portant d'abord sur l'**ensemble** des enquêtés, victimes ou pas, ensuite sur chaque **victimation**.

Afin de procéder à une analyse spatiale des résultats, on utilise quatre variables territoriales :

\* d'abord le zonage présenté plus haut qui distingue quatre zones à l'intérieur d'Aulnay (Nord, Est, centre, Sud) ;

\* ensuite l'habitat de chaque enquêté dans une ZUS ou en dehors ;

\* également, pour caractériser l'espace résidentiel des enquêtés, la typologie des IRIS établie par E. Préteceille à partir de l'analyse de la position socioprofessionnelle détaillée des individus actifs<sup>46</sup>.

\* enfin une variable géosociale qui répartit les enquêtés selon des regroupements combinant les découpages géographiques, le type d'habitat et celui d'environnement, enfin l'appréciation sur le quartier. On comprend qu'il ne s'agit pas d'un découpage de l'espace mais d'une typologie de population. On l'utilisera, dans un ultime chapitre, pour synthétiser les résultats.

Les chapitres de ce rapport final vont aborder successivement :

- ↪ le sentiment d'insécurité,
- ↪ le sentiment sur le cadre de vie,
- ↪ la typologie des victimes et des non-victimes,
- ↪ les différentes sortes d'agressions,
- ↪ les vols personnels,
- ↪ les cambriolages,
- ↪ les différentes sortes d'atteintes aux véhicules,
- ↪ une analyse territoriale des victimations.

Pour chaque victimation, on présentera successivement :

- les taux (prévalence, risque, incidence),
- les circonstances de la victimation,
- les renvois<sup>47</sup>,
- les caractéristiques des victimes,
- la comparaison par zones,
- les différents types de victimes.

---

<sup>46</sup> Préteceille, 2003 ; l'annexe 2 détaille la construction de cette typologie.

<sup>47</sup> C'est-à-dire l'ensemble des recours que les victimes tentent (ou ne tentent pas) de mobiliser.



## Le sentiment d'insécurité

Le questionnaire interroge, d'une part sur la *préoccupation* envers la délinquance comme problème de société, d'autre part sur différents aspects de la *peur* concrète de la criminalité pour soi ou les siens. On peut certes être, à la fois, préoccupé et apeuré ; toutefois cette superposition n'est pas générale et les processus qui nourrissent la peur se distinguent dans une large mesure de ceux qui alimentent la préoccupation<sup>48</sup>. En conséquence, le sentiment d'insécurité apparaît souvent, selon l'angle sous lequel on l'aborde, très lié au risque de victimation ou relativement autonome, particularité qui a souvent dérouté les analystes.

En tout cas, la construction de l'enquête permet d'étudier ces différents aspects du sentiment d'insécurité dans la commune d'Aulnay-sous-Bois.

### I. Préoccupations sécuritaires

À la préoccupation est consacrée une question, classique et souvent testée, demandant de choisir parmi plusieurs problèmes de société celui qui devrait constituer la priorité pour le gouvernement. La délinquance arrive au troisième rang avec 25% (tableau 14) derrière le chômage (40,8) et la pauvreté (27,4).

le chômage	40,8
la pauvreté	27,4
la délinquance	25,0
le SIDA	3,8
la pollution	3,0

Tableau 14 : problèmes qui devraient être traités en priorité par le gouvernement (%)

On dispose de quelques possibilités nationales de comparaison. L'enquête Agoramétrie de décembre 2004 indique un score plus élevé : 32,9% des répondants s'affirment *tout à fait d'accord* avec la proposition *on ne se sent plus en sécurité*. Cependant, non seulement la formulation diffère, mais encore le dispositif d'interrogation n'est pas le même : il ne s'agit plus de choisir entre plusieurs priorités mais seulement d'indiquer son degré d'adhésion à une opinion. Avec une formulation très proche de la nôtre, le baromètre *Figaro-Sofres* parvient, lui, à un score légèrement inférieur en janvier 2005 (21%) et qui décroît encore quelques mois plus tard (15% en avril).

Il n'est cependant pas inintéressant de constater que le score de préoccupation sécuritaire et son rang (après le chômage et la pauvreté) sont analogues sur les autres sites franciliens étudiés au cours de la même campagne<sup>49</sup>.

Le fait d'être préoccupé par la délinquance est indépendant du fait de vivre ou non dans la ZUS d'Aulnay (voir plus bas le tableau 19 *préoccupation et peurs par zone*). En effet, 25,4 % de ceux qui y habitent et 24,3% de ceux qui n'y habitent pas sont préoccupés par la délinquance. La différence n'est pas significative. En revanche, les habitants des différentes zones expriment tous des taux de préoccupation assez différents. En effet, 30 % des habitants de la zone Est sont préoccupés quand ceux des zones Centre et Sud ne le sont que pour 22 et 23 %.

Les enquêtes qui mettent la délinquance au premier plan des préoccupations présentent deux profils<sup>50</sup> assez caractérisés : d'une part on a des personnes assez jeunes - surtout la tranche des 30-40 ans -

<sup>48</sup> Voy. notamment Robert, Pottier, 1997b.

<sup>49</sup> Autour de 25% aussi à Aubervilliers, Gonesse et Saint-Denis. Ce taux est nettement plus élevé que dans la Communauté urbaine de Lyon où il reste à 17%.

refusant de se situer politiquement, très souvent des femmes ayant suivi leurs études jusqu'au lycée et exerçant des professions intermédiaires ou étant employées. D'autre part, on a un deuxième sous-groupe, constitué de personnes plus âgées, plutôt à la retraite. Ceux qui préfèrent mettre l'accent sur le chômage ou la pauvreté affichent un tout autre profil. Les premiers sont plus souvent des vieux, hommes, plutôt centristes et souvent cadres. Ceux qui craignent la pauvreté sont plutôt les jeunes, femmes, de gauche, lycéennes.

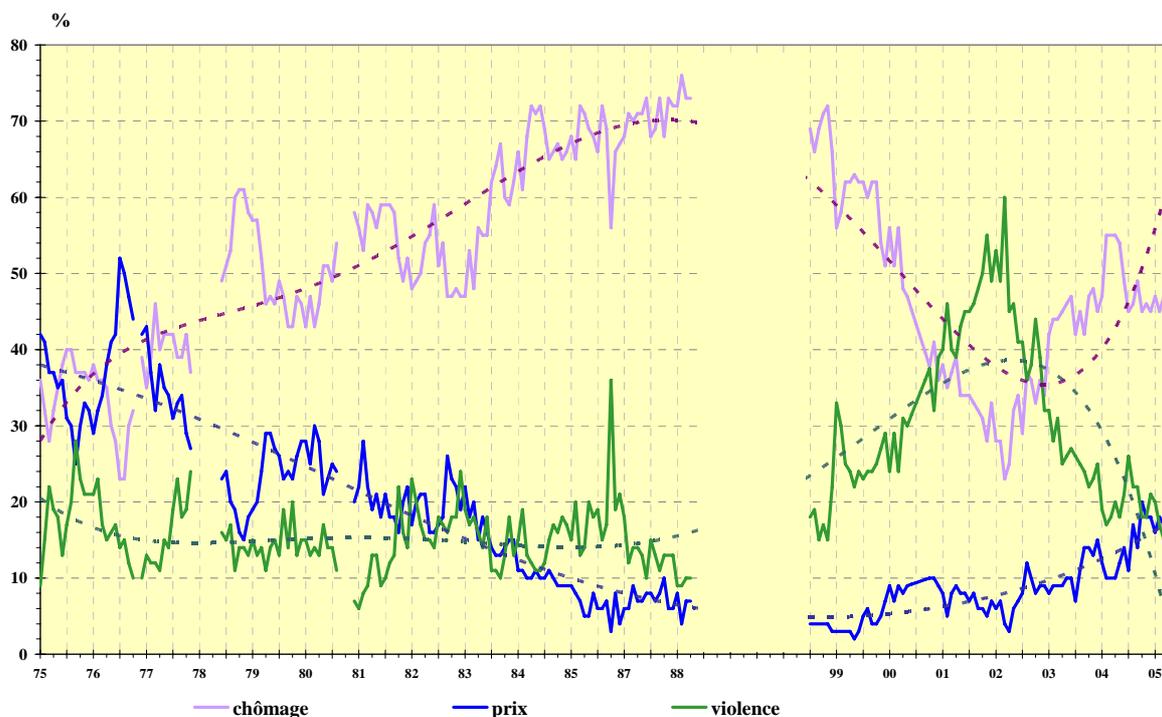


Figure 2 : Préoccupation sécuritaire ; baromètre Figaro-Sofres (1974-2005)

<sup>50</sup> Les caractéristiques des préoccupés sont détaillées en annexe 4.

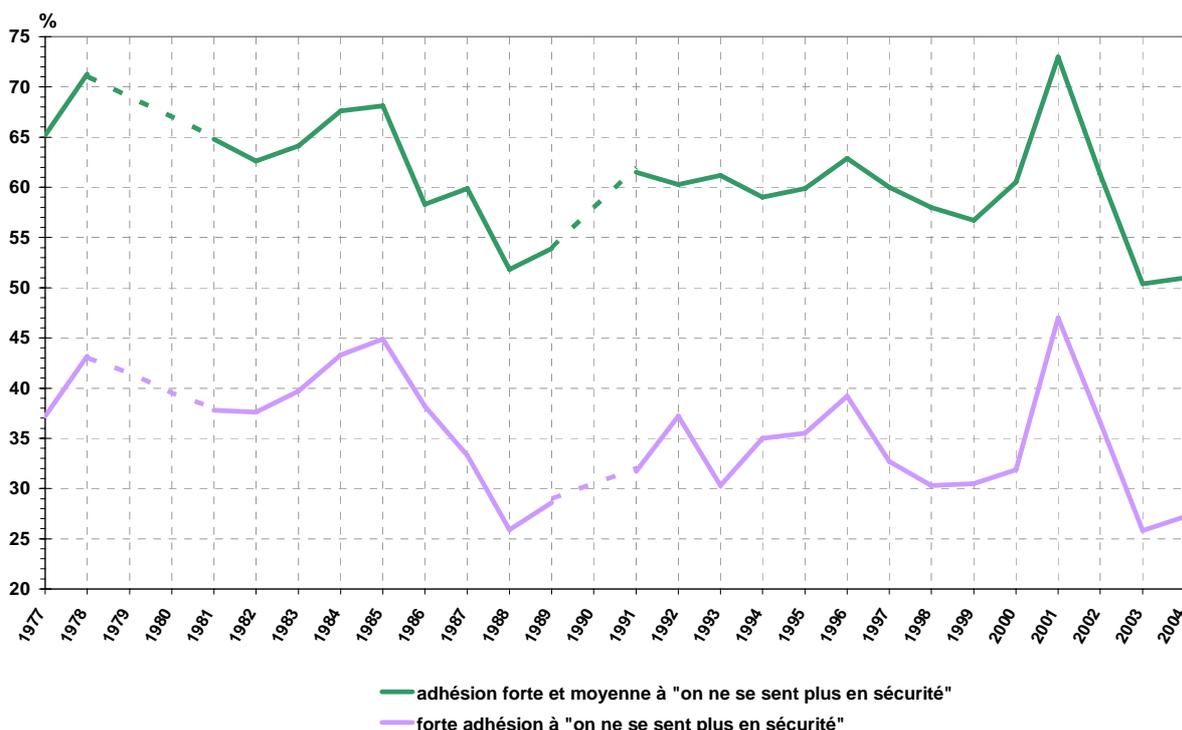


Figure 3 : Préoccupation sécuritaire, Agoramétrie, adhésion à 'on ne se sent plus en sécurité' (1977-2004)

La préoccupation sécuritaire est plus élevée parmi ceux dont un proche, un parent ou surtout un voisin a été agressé (tableau 18) ; il est difficile de savoir dans quel sens circule la causalité : leur préoccupation vient-elle d'un environnement très exposé ou leur obsession sécuritaire les pousse-t-elle à voir des victimations partout ? En tout cas, l'expérience de n'importe quelle victimation, excepté les agressions sexuelles et les agressions par un proche, va de pair avec une préoccupation sécuritaire supérieure à la moyenne (tableau 17).

La préoccupation ne distingue pas la ZUS du reste de la commune (tableau 19) ; en revanche, la zone Est qui n'inclut pas elle-même la ZUS mais qui la touche est clairement la plus préoccupée de tout Aulnay. On politise le problème de l'insécurité non quand on habite une zone sensible, mais quand, pourrait-on dire, on la cotoie<sup>51</sup>.

## II. Peurs du crime

La peur du crime est beaucoup plus éclatée que la préoccupation sécuritaire. Outre les deux questions classiques - peur chez soi, peur dehors - on a aussi exploré les craintes dans les différents moyens de transport en commun et aussi une série de peurs pour les enfants.

La peur - pour soi ou pour ses proches - varie beaucoup selon la situation : elle est, comme il est naturel, beaucoup plus répandue *seul le soir dans son quartier* (34,6%)<sup>52</sup> que *chez soi* (13,6%)<sup>53</sup>.

On observe même une sorte de palmarès de la peur dans les moyens de transport<sup>54</sup> : on va du tramway (18%), au bus (29) puis à égalité au train et au métro (36) jusqu'au RER (41) qui semble franchement inquiétant.

<sup>51</sup> Le verbe « politiser » étant ici à entendre au sens aujourd'hui classique où la question précise relève dans l'esprit des enquêtés *du* politique au sens large, et non de la morale ou du religieux par exemple (Bourdieu, 1973).

<sup>52</sup> Ce chiffre provient de la proportion d'enquêtés qui ont répondu oui (plutôt que non ou ne se prononce pas) à la question « avez-vous peur quand vous sortez seul le soir dans votre quartier ? ».

<sup>53</sup> Ce chiffre provient de la proportion d'enquêtés qui ont répondu oui (plutôt que non ou ne se prononce pas) à la question « vous arrive-t-il personnellement de vous sentir en insécurité à votre domicile ? ».

On remarque que cet ordonnancement se distingue de celui observé à Lyon où le train fait moins peur que le bus. Tout ceci renvoie probablement à des places différentes occupées par ces moyens dans la panoplie d'ensemble des transports publics. En revanche, ces craintes sont globalement stables si on les compare à celles observées en Île-de-France tant en 2001 qu'en 2003.

Quant aux peurs pour les enfants, elle atteignent des fréquences dépassant largement la peur pour soi dans le quartier mais avec une grosse moitié de *sans objet*- d'enquêtés qui n'ont donc pas charge d'enfants - ce qui veut dire que la peur pour les enfants est, pour ceux qui l'éprouvent, largement au double de la peur pour soi.

à l'école	41,13 (70,45*)
dans les transports en commun	41,69 (73,27*)
dans un lieu de loisirs	30,73 (50,58*)
dans la rue	47,91 (79,27*)
ailleurs	43,50 (72,06*)

\* Fréquences obtenues si l'on ne prend pas en compte les personnes ayant répondu "sans objet"

Tableau 15 : Peur pour les enfants

En fait, ces peurs se regroupent en blocs : d'un côté, celles concernant les enfants, de l'autre les appréhensions dans les transports en commun, à part celle dans le quartier et celle à domicile. Le tableau 16 le montre déjà et l'analyse factorielle (figure 4) le confirme<sup>55</sup>. Il suffit de regarder le plan des deux premiers facteurs<sup>56</sup>. Le premier est surtout défini par les peurs pour les enfants (et leur absence), le deuxième par celle dans les transports (et leur absence). La préoccupation pour la délinquance ne contribue guère à ces deux premiers facteurs auxquels elle n'est pas corrélée : elle réserve ses suffrages au troisième facteur (8,08%) ; les peurs dans le quartier et au domicile ne contribuent guère aux deux premiers facteurs auxquels elles ne sont pas non plus corrélées, elles ont leur meilleure contribution sur un quatrième facteur (6,90% de variance expliquée) qu'elles contribuent seules à définir. Au total, nous voyons bien se dessiner plusieurs configurations : les peurs pour les enfants, celles dans les transports, qui sont assez indépendantes mais tout de mêmes corrélées entre elles, celles au domicile ou dans le quartier, enfin la préoccupation sécuritaire - dont on vérifie l'autonomie par rapport aux peurs.

<sup>54</sup> Les pourcentages cités dans le texte sont calculés sur l'ensemble de l'échantillon ; si on les recalcule en omettant les sans objet (ceux qui n'utilisent pas le moyen de transport cité), on obtient respectivement 27 (tramway), 32 (bus), 39 (train), 39 (métro) et 46 (RER). La peur *augmente* avec la pratique des moyens de transports (l'habitude ne rassure donc pas), mais son ordonnancement selon les sortes de transports publics ne se modifie pas.

<sup>55</sup> On dichotomise les variables de peur et de préoccupation (délinquance *vs* les autres priorités).

<sup>56</sup> Respectivement 32,23 et 20,86% de variance expliquée.

	Préoccupa- tion délinquan- ce	peur domicile	peur quartier soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramwa y	peur pour enfants école	peur pour enfants transpo rts	peur pour enfants loisirs	peur pour enfants rue	peur pour enfants ailleurs	marges
préoccupation délinquance		35,62	34,23	35,17	31,51	29,67	31,34	29,37	29,12	27,98	29,23	29,11	27,90	<b>25,02</b>
peur domicile	19,35		26,70	26,69	24,32	21,07	23,97	25,41	21,65	20,42	25,90	19,90	19,75	<b>13,59</b>
peur quartier soir	52,61	68,04		67,37	61,99	54,90	60,27	63,37	44,83	42,91	46,15	41,94	42,03	<b>34,64</b>
peur bus	41,19	57,53	56,99		69,01	56,68	67,47	74,59	38,51	38,75	41,54	37,17	37,50	<b>29,30</b>
peur train	45,66	64,84	64,87	85,38		79,38	84,08	88,78	47,32	47,26	50,26	44,57	46,38	<b>36,25</b>
peur RER	49,63	64,84	66,31	80,93	91,61		80,65	84,49	51,53	51,98	55,38	48,85	50,18	<b>41,84</b>
peur métro	45,41	63,93	63,08	83,47	84,08	69,88		93,40	47,32	47,07	51,28	45,23	47,10	<b>36,25</b>
peur tramway	22,08	35,16	34,41	47,88	46,06	37,98	48,46		26,05	25,14	29,49	24,67	26,63	<b>18,81</b>
peur pour enfants école	46,20	61,75	50,76	52,21	54,05	49,63	53,12	54,62		81,10	87,95	78,62	79,53	<b>41,13</b>
peur pour enfants transports	44,98	59,02	49,24	53,25	54,70	50,74	53,55	53,41	82,18		84,36	80,59	80,98	<b>41,69</b>
peur pour enfants loisirs	34,65	55,19	39,05	42,08	42,89	39,85	43,01	46,18	65,71	62,19		61,18	64,86	<b>30,73</b>
peur pour enfants rue	53,80	66,12	55,31	58,70	59,30	54,80	59,14	60,24	91,57	92,63	95,38		91,49	<b>47,91</b>
peur pour enfants ailleurs	46,81	59,56	50,33	53,77	56,02	51,11	55,91	59,04	84,10	84,50	91,79	83,06		<b>43,50</b>

Exemple de lecture du tableau : d'une part, alors que 25,02% des personnes interrogées se disent préoccupées par la délinquance, ce taux atteint 35,62% parmi celles qui ont peur à leur domicile. D'autre part, alors que 13,59% des personnes interrogées déclarent avoir peur à leur domicile, ce taux atteint 19,35% parmi celles qui se disent préoccupées par la délinquance.

Tableau 16 : Sentiment d'insécurité ; croisement de la préoccupation et des peurs

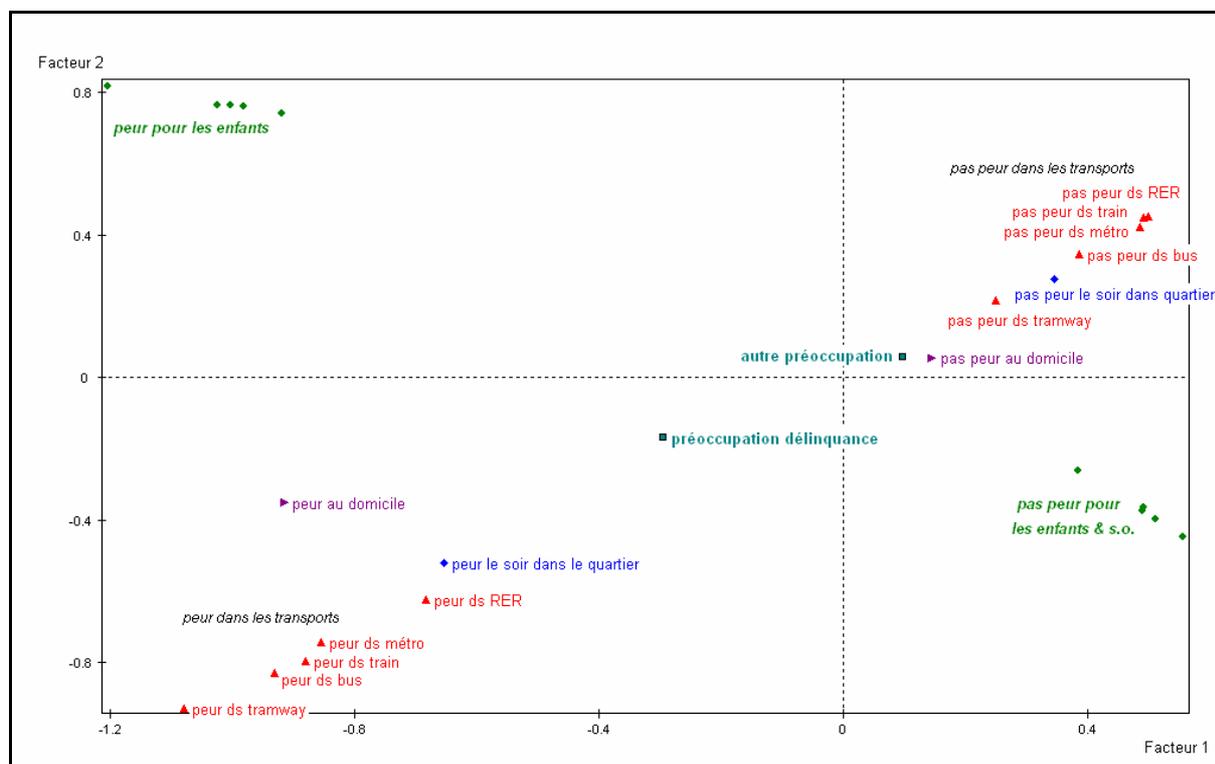


Figure 4 : Sentiment d'insécurité ; analyse factorielle de la préoccupation et des peurs

On avait déjà observé un résultat analogue dans l'enquête francilienne de 2001 : quand on parle de peurs, il ne faut pas se borner à celles qu'on éprouve pour soi.

	préoccupation délinquance	peur domicile	peur quartier soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramway
vol de voiture	27,00	16,35	39,16	34,60	46,01	50,19	41,06	24,71
vol de deux roues	25,36	15,22	42,03	34,06	44,20	44,93	42,75	18,84
vol dans/sur véhicule	31,50	16,76	40,17	32,95	43,64	49,13	42,77	21,68
dégrad./destruct. véhicule	26,43	16,52	39,04	35,74	44,44	47,75	41,44	21,62
cambriolage	25,81	22,58	36,77	30,32	41,29	47,10	38,06	15,48
agression sexuelle	22,22	33,33	55,56	66,67	88,89	88,89	77,78	55,56
agression par proche	19,05	33,33	61,90	38,10	66,67	57,14	47,62	28,57
agression tout-venant	31,97	13,61	49,66	40,14	53,74	57,14	49,66	26,53
vol personnel	25,74	19,12	50,00	43,38	55,88	55,15	49,26	24,26
échantillon	25,02	13,59	34,64	29,30	36,25	41,84	36,25	18,81

Exemple de lecture du tableau : alors que 25,02% des personnes interrogées pensent que la priorité du gouvernement devrait être la délinquance, ce taux atteint 27,0% chez celles qui ont subi un vol de voiture

Tableau 17 : Préoccupation et peurs selon les victimations

Remarquons d'abord que l'expérience d'une agression sexuelle accroît très fortement la peur dans toutes les circonstances, chez soi comme à l'extérieur. Nous avons remarqué qu'elle n'accroissait pas la préoccupation : c'est parce qu'elle a des effets plus personnels, moins abstraits si l'on peut dire.

En outre, et de manière très compréhensible, la peur chez soi est nettement accrue chez ceux qui ont été cambriolés ou victimes d'une agression par un proche.

La peur (le soir) dans la rue est un peu plus forte que la moyenne chez ceux qui ont une expérience de victimation quelle qu'elle soit. De même, elle est plus forte dans tous les moyens de transports pour ceux qui ont subi une expérience de victimation quelle qu'elle soit.

	préoccupation délinquance	peur domicile	peur quartier soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramway
cohabitant agressé	26,04	17,75	39,05	36,69	46,15	46,75	43,79	24,26
voisin agressé	28,44	17,19	46,25	38,13	44,38	46,88	42,50	22,81
parent agressé	25,41	19,46	44,32	34,59	43,78	47,57	44,86	20,00
voisin cambriolé	26,99	17,18	38,65	31,49	38,24	43,35	37,63	18,81
parent cambriolé	26,60	16,26	37,93	32,51	40,89	45,81	38,92	18,23
témoin d'agression	25,44	16,08	40,64	34,50	42,11	45,32	38,89	19,59
échantillon	25,02	13,59	34,64	29,30	36,25	41,84	36,25	18,81

Exemple de lecture du tableau : alors que 25,02% des personnes interrogées pensent que la priorité du gouvernement devrait être la délinquance, ce taux atteint 26,04% chez celles déclarant qu'une personne vivant avec elles a été victime d'une agression

Tableau 18 : Préoccupation et peurs selon les victimations de l'entourage

Ceux qui connaissent quelqu'un – et ceci est d'autant plus vrai que cette personne est un cohabitant, puis un parent, puis un simple voisin – qui a été agressé ou cambriolé affichent des scores de peurs supérieurs à la moyenne quelles que soient les circonstances. Une fois encore, on se demande dans quel sens circule la causalité : les apeurés, tout comme les insécures, sont-ils prompts à voir partout des victimations, ou bien appartiennent-ils à une population particulièrement exposée ?

Les profils des apeurés ressemblent globalement à ceux des préoccupés, avec cependant des nuances : leur surféminité est considérablement plus marquée, les ouvriers sont moins présents parmi les apeurés que parmi les préoccupés...

Ces profils présentent aussi des particularités selon qu'on s'attache à telle ou telle sorte de peur. Néanmoins, on retrouve beaucoup de traits communs parmi les apeurés. Les femmes, les plus de 50 ans, les enquêtés qui se classent à droite ou refusent tout classement politique ceux qui ont été élevés dans une religion, les pratiquants réguliers, ceux qui n'ont pas fait d'études supérieures, les employés, les retraités, ceux dont les revenus vont de 400 à 2 400 € ou ceux qui refusent d'en indiquer le montant apparaissent systématiquement en excès parmi ceux qui ont peur que ce soit chez eux, dans la rue ou dans un moyen de transport.

Ceux qui ont peur pour leurs enfants ont un profil largement différent : ce sont surtout des enquêtés de 31 à 50 ans appartenant à toutes les catégories socioprofessionnelles actives sauf les cadres, dotés d'un capital scolaire (secondaire) et de revenus (2 400 à 3 800 €) moyens.

On voit d'abord jouer ici des variables d'exposition : ceux qui sont en âge d'avoir des enfants à élever - les 30-50 ans - s'inquiètent pour leurs rejetons. Sont aussi à l'œuvre des variables de vulnérabilité : les femmes sont plus promptes à se sentir menacées quand elles sont seules le soir dans la rue, les personnes âgées également.

	Nord	Est	Centre	Sud	ensemble	Zus	non Zus
préoccupation	25,41	30,03	22,32	23,95	25,02	25,40	24,32
peur chez soi	17,02	13,86	12,05	11,63	13,59	17,01	12,29
peur dans rue le soir	37,06	38,28	31,92	32,56	34,64	37,41	33,36
peur dans le bus	33,8 (35,28*)	31,68 (34,78*)	26,12 (29,32*)	26,28 (30,13*)	29,30 (32,28*)	33,79 (35,22*)	27,39 (30,83*)
peur dans le train	40,79 (43,00*)	40,26 (43,73*)	32,59 (35,52*)	32,56 (35,00*)	36,25 (38,99*)	40,82 (43,06*)	34,24 (37,11*)
peur dans le RER	44,06 (46,78*)	45,21 (49,82*)	39,51 (43,92*)	39,53 (43,37*)	41,84 (45,69*)	44,22 (46,99*)	40,56 (44,72*)
peur dans le métro	39,86 (41,91*)	40,92 (44,60*)	33,26 (36,61*)	32,33 (35,64*)	36,25 (39,35*)	40,14 (42,14*)	34,77 (38,19*)
peur dans le tramway	21,91 (27,73*)	19,14 (26,98*)	17,63 (28,42*)	16,51 (27,00*)	18,81 (27,65*)	22,22 (28,16*)	17,30 (27,02*)
peur enfants école	58,08 (78,60*)	49,57 (75,82*)	33,16 (63,45*)	30,6 (63,64*)	41,13 (70,45*)	57,62 (78,03*)	35,89 (66,73*)
peur enfants transp.	56,36 (78,10*)	48,29 (79,58*)	36,07 (68,34*)	31,69 (67,84*)	41,69 (73,27*)	55,96 (77,52*)	37,38 (71,20*)
peur enfants loisirs	46,74 (61,54*)	37,18 (55,77*)	25,46 (45,71*)	19,4 (38,59*)	30,73 (50,58*)	46,36 (61,14*)	25,88 (46,02*)
peur enfants rue	62,54 (82,35*)	55,98 (84,52*)	41,38 (74,64*)	37,98 (76,37*)	47,91 (79,27*)	61,92 (81,66*)	43,66 (78,24*)
peur enfants ailleurs	60,48 (80,00*)	49,15 (74,68*)	36,34 (65,24*)	33,88 (68,13*)	43,50 (72,06*)	60,26 (79,82*)	38,23 (68,51*)

\* ces pourcentages de peurs pour les enfants sont calculés seulement sur les enquêtés ayant un ou des enfants vivant avec eux.

Tableau 19 : Préoccupation et peurs par zone

On remarque que les habitants de la zone Nord, et donc de la ZUS, sont ceux qui déclarent le plus souvent avoir peur quelle que soit la peur, à l'exception près de la peur dans le métro et dans le RER. Autrement dit, les habitants du Nord ont plus souvent que les autres peur chez eux, peur dans la rue, peur dans les transports en commun (excepté métro et RER), peur pour leurs enfants (singulièrement lorsque les répondants ont des enfants).

On remarquera d'ailleurs que les habitants de la zone Est, qui sans être dans la ZUS, la touche, ont eux aussi plus peur que les habitants des deux zones du Sud de la commune.

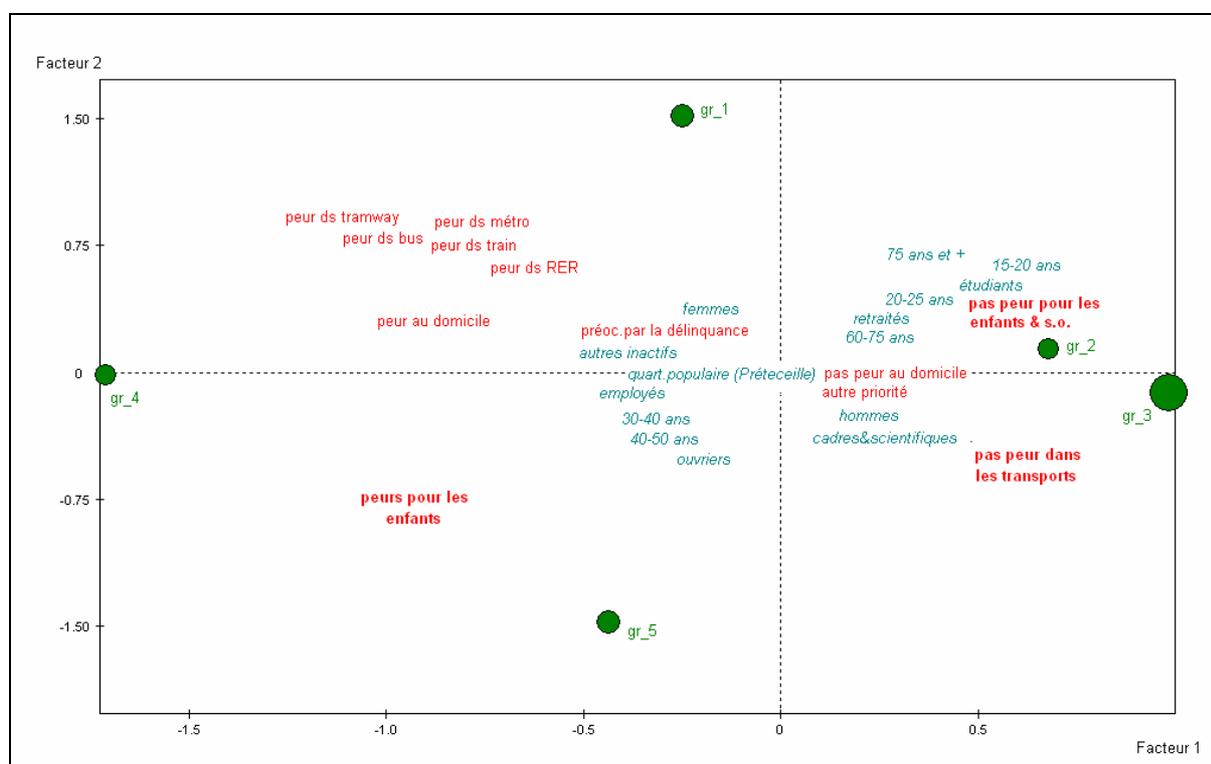
Le moyen de transport qui fait le plus peur est incontestablement le RER, suivi par le métro et le train qui se tiennent à la culotte dans toutes les zones, et que l'on soit ou non en ZUS. Pour les enfants, c'est la rue qui fait le plus peur quelle que soit la zone, mais encore davantage en ZUS qu'ailleurs. En ZUS, l'école fait peur, alors qu'elle est plutôt rassurante ailleurs.

Au final, on peut conclure que les habitants de la ZUS ont, incontestablement, plus peur que les autres.

### III. Peurs pour les enfants, peurs personnelles, préoccupation sécuritaire

Il est possible d’aller plus loin en procédant à des analyses multivariées qui prennent en compte simultanément non seulement les questions sur la préoccupation sécuritaire et sur les peurs, mais aussi différentes opinions concernant le rétablissement de la peine de mort, le respect de la propriété, la suppression des allocations familiales en cas de délinquance juvénile, le traitement des victimes par la police, les causes de la délinquance et les priorités de la politique criminelle<sup>57</sup>.

Après avoir dichotomisé les réponses, on peut d’abord pratiquer une analyse factorielle de correspondances où ces questions interviennent comme variables actives, tandis que les caractéristiques des enquêtés sont placées en variables supplémentaires.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 5 : Analyse factorielle sur les variables d’opinion (plan des deux premiers facteurs)

Le critère du coude<sup>58</sup> nous invite à ne retenir comme explicatifs que les trois premiers axes, qui expliquent ensemble 39,15% de l’inertie totale.

Le premier facteur (qui explique 19,80 % de l’inertie) oppose toutes les modalités de peur, qu’elles soient liées aux enfants ou aux transports, aux modalités de non peur. C’est l’axe de la peur en général.

<sup>57</sup> Nous avons essayé, de façon exploratoire, d’ajouter les variables de victimation à cette liste. Mais il s’avère que le seul effet de cet ajout consiste à augmenter le ‘bruit’ dans le modèle. De façon prévisible, les premiers axes expliquent moins d’inertie, mais en l’occurrence, ils en expliquent nettement moins (pour les trois premiers on passe de près de 40% à moins de 30%, et même si on ajoute un quatrième axe à l’analyse, on n’explique toujours que 33,66% de l’inertie totale) et surtout l’ensemble des variables de victimation ne contribuent qu’à la constitution du quatrième axe, dont le pouvoir explicatif est minime. Ajouter ces variables n’éclaire malheureusement rien, mais au contraire affaiblit les résultats. Nous les avons donc finalement retirées.

<sup>58</sup> Le critère du coude (ou Scree Test) consiste à observer le graphique des valeurs propres et à ne retenir que les facteurs dont les valeurs se trouvent à gauche du point d’inflexion.

Du côté de ceux qui ont peur, on trouve ceux qui sont dans les classes d'âge centrales (entre 25 et 60 ans), puisqu'ils ont des enfants, plutôt les femmes, les peu diplômés, ceux qui occupent des emplois d'employés ou d'inactifs. Parmi ceux qui n'ont pas peur on trouve en revanche les âges extrêmes (parce qu'ils n'ont pas la responsabilité d'enfants) et les cadres.

Le second facteur (qui explique 12,46% de l'inertie) *distingue les différentes peurs* entre elles : on a d'un côté les peurs pour les enfants et de l'autre les peurs dans les transports en commun (les modalités de peur pour les enfants et de non peur dans les transports tirent l'axe dans un sens et à l'opposé on trouve les modalités de non peur pour les enfants et de peur dans les transports). On remarquera que la projection de la modalité de peur pour les enfants dans les transports est proche de celles qui correspondent aux peurs pour les enfants. Lorsqu'on confond ces deux peurs, celle qui ressort est la peur pour les enfants. Du côté des peurs dans les transports on trouve plutôt les jeunes de moins de 25 ans et les vieux de plus de 60 ans et par voie de conséquence les étudiants et les retraités. Du côté des peurs pour les enfants on retrouve les classes d'âge médianes, tous les actifs (allant du cadre aux ouvriers en passant par les artisans et même les chômeurs).

Enfin, le dernier axe (qui explique 6,89% de l'inertie) oppose, d'un côté, les *préoccupés* qui se trouvent aussi défendre des opinions que l'on peut qualifier de sécuritaires car ils sont d'accord pour rétablir la peine de mort ou pour supprimer les allocations familiales aux parents de délinquants et de l'autre côté, on trouve ceux qui attribuent comme priorité au gouvernement autre chose que la délinquance, qui sont contre la suppression des allocations familiales et qui pensent que la vraie cause de la délinquance est le chômage. C'est donc l'axe de la responsabilité individuelle contre celui de la responsabilité collective. De façon classique, on retrouve du côté de la responsabilité individuelle les enquêtés qui se déclarent de droite ou refusent de se situer politiquement, qui sont artisans et indépendants et qui ont un faible niveau d'étude, et à l'opposé ceux qui se déclarent de gauche ou de centre gauche et qui sont cadres ou étudiants.

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base<sup>59</sup> d'une construction typologique<sup>60</sup> par classification ascendante hiérarchique. Cette classification est à cinq classes assez fortement caractérisées.

Le premier groupe (qui contient 19% de l'échantillon) concerne ceux qui ont peur dans les transports mais n'ont pas peur pour leurs enfants. Ce sont donc plutôt des femmes, jeunes (de moins de 25 ans) plutôt étudiantes. C'est donc la classe de ceux qui sont *crainitifs dans les transports publics*.

Le deuxième groupe (16,76% de l'échantillon) rassemble un ensemble de gens qui n'ont pas peur, ni dans les transports ni pour leurs enfants, mais qui sont préoccupés, sont pour le rétablissement de la peine de mort et la suppression des allocations familiales dans les familles de délinquants. On trouve dans cette classe plutôt des gens âgés (de plus de 60 ans), retraités, ayant arrêté leurs études en primaire et vivant dans un quartier pavillonnaire. C'est donc une classe de *préoccupés non apeurés*.

Le troisième groupe (29,55% de l'échantillon) est constitué de ceux qui n'ont pas peur et ne sont pas davantage préoccupés. Par conséquent, ils sont aussi contre le rétablissement de la peine de mort, et la suppression des allocations familiales. Ici, on trouve plutôt des hommes, jeunes (moins de 25 ans), qui sont soit étudiants soit cadres, et qui se déclarent de gauche ou de centre gauche. Cette classe regroupe *les sereins*.

Les deux derniers groupes rassemblent ceux qui ont peur pour leurs enfants. Ce qui les distingue est que le quatrième groupe (dans lequel on trouve 16,20% de l'échantillon) est constitué plutôt de femmes, qui ont peur dans leur quartier et même chez elles, qui sont plutôt des employées dans leur trentaine. Elles ont aussi peur dans les moyens de transport (en particulier dans le RER et le bus). C'est la classe des *mères inquiètes*.

Le dernier groupe (18,50% de l'échantillon) est le symétrique du précédent pour l'autre sexe. On y trouve des gens qui ont d'abord peur pour leurs enfants, qui ont aussi peur dans le train, le métro et le bus

---

<sup>59</sup> On utilise les trois premières coordonnées.

<sup>60</sup> On a procédé par classification ascendante hiérarchique puis consolidation de la partition autour des centres de classes au moyen de dix itérations à centres mobiles. Cette technique sera utilisée dans toutes les typologies présentées ci-après.

mais pas dans le RER, qui n'ont pas non plus peur dans leur quartier le soir ; ce sont plutôt des hommes, plutôt ouvriers, qui ont entre trente et cinquante ans. Cette classe est celle des *pères inquiets*.

## Le sentiment sur le cadre de vie

Le questionnaire comporte plusieurs questions sur le cadre de vie, notamment sur l'évaluation qu'en font les enquêtés : l'ancienneté dans le quartier, son équipement en moyens de transport, établissements scolaires, services administratifs, commerces, la participation à la vie associative, l'entraide de voisinage, les problèmes du quartier (gens bruyants, saleté, drogue, vandalisme, bandes de jeunes), la présence policière, le souhait de déménager et ses motifs, l'expérience de victimation chez les voisins.

Après avoir dichotomisé les réponses, on peut pratiquer une analyse factorielle de correspondances où ces questions interviennent comme variables actives, tandis que les caractéristiques des enquêtés sont placées en variables supplémentaires.

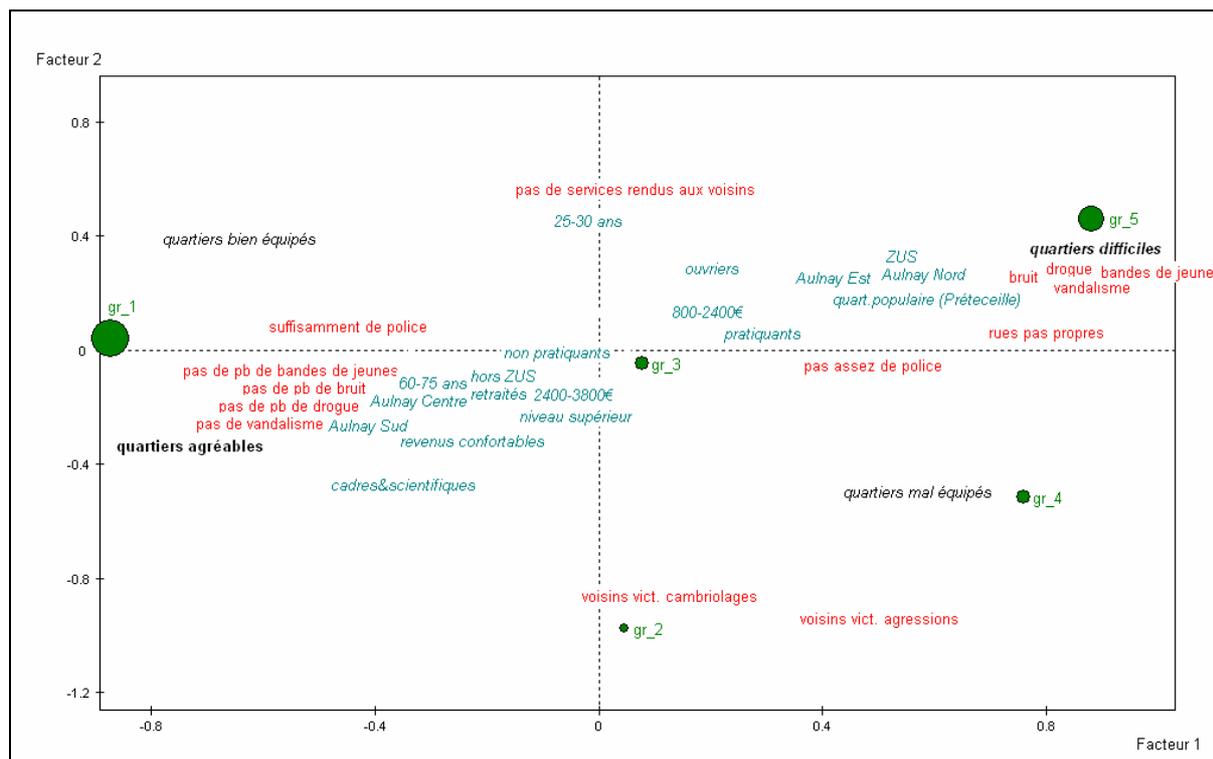
### I. Les lignes de force du jugement sur le cadre de vie

Le critère du coude invite à retenir les trois premiers facteurs, qui ensemble expliquent 25,02% de l'inertie totale.

L'axe 1 (qui explique 12,23% de l'inertie) concerne les *désordres urbains* : il oppose, d'un côté, les réponses positives aux questions concernant les problèmes de quartier (oui il y a des problèmes de drogue, de vandalisme, de bandes de jeunes dans mon quartier), modalités qui sont associées à la réponse oui, mon quartier est bruyant et oui, je souhaite quitter mon logement à cause de la délinquance, et en ce qui concerne les caractéristiques des enquêtés, au fait d'habiter en ZUS, et donc dans les zones Est et Nord d'Aulnay et enfin d'appartenir à la modalité 'pauvre' de la typologie Préteceille. De l'autre côté, on trouve les réponses négatives aux questions sur les problèmes urbains (non, il n'y a pas de problème de drogue, ni de vandalisme, ni de bandes de jeunes), ce qui est associé au fait d'habiter dans les zones Sud et Centre, au fait d'avoir plus de 75 ans, d'être cadre, de gagner plus de 5 600 euros par mois, et de juger son quartier 'moyen'.

L'axe 2 (qui explique 6,72% de l'inertie) oppose ceux qui ont été indirectement confrontés à des victimations à ceux qui ont été épargnés. D'un côté, on a ceux qui vivent avec quelqu'un ayant subi une agression, ou dont un membre de la famille a été cambriolé, ou encore dont un voisin a subi une agression, ou a été cambriolé. Ce sont plutôt des gens aisés : cadres et dont les revenus sont supérieurs à 5 600 euros mensuels. À l'opposé, l'axe est tiré par ceux qui n'ont pas rendu service à leurs voisins et n'ont pas connaissance de leurs cambriolages. Ils sont plus jeunes (entre 25 et 40 ans), ont des revenus beaucoup plus faibles (moins de 800 euros).

Le troisième facteur (6,08% de la variance) concerne l'*équipement* de son quartier : d'un côté on trouve ceux qui insistent sur ses déficits, en équipements scolaires, transport, administratifs ou commerciaux, et qui n'ont pas de relations vicinales ; ceux-ci sont les plus démunis : ils gagnent moins de 400 euros par mois, et sont jeunes (entre 25 et 30 ans) ; à l'opposé on trouve ceux qui jugent leur quartier plutôt agréable, et qui d'ailleurs connaissent un voisin (certes, pour dire qu'il a été agressé). Ce sont les plus âgés, et les plus riches.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 6 : Analyse factorielle sur le sentiment sur le cadre de vie (plan des deux premiers facteurs)

## II. D'un environnement confortable à un environnement difficile

A partir des résultats de cette ACM, nous avons opéré une classification hiérarchique prenant en compte cette fois les 10 premières coordonnées (pour arriver à un niveau suffisant de variance expliquée) des variables ; nous avons obtenu une partition en 5 classes de tailles inégales.

La première classe contient 40,91% de la population de l'échantillon, ceux qui sont normalement satisfaits de leur quartier. Ils jugent qu'il n'y a pas de problème grave (pas de problème de bandes de jeunes, ni de vandalisme, ni de drogue, ni de bruit), que la présence policière est satisfaisante et que leurs rues sont propres. Ils n'habitent pas en ZUS et ont tendance à s'épargner la peine d'adhérer à des associations. Cette classe est la grosse classe centrale des *satisfaits*.

La seconde classe ne regroupe que 6,33% de l'échantillon, *les militants associatifs*. Ils participent à toutes les associations locales qui s'offrent à eux (associations de propriétaire, de quartier, professionnelles ou politiques et enfin sportives), ils rendent service à leurs voisins et savent que certains ont été agressés. Ce sont plutôt des jeunes retraités (50-60 ans).

La troisième classe regroupe 11,73% de la population. C'est un groupe dont les opinions sur leur environnement semblent entièrement définies par leur situation sociale : il s'agit des *parents d'élèves*. Ils sont dans l'associatif, ils trouvent qu'il y a suffisamment d'établissements scolaires dans leur quartier, ils ont entre 30 et 40 ans, ils ont eux-mêmes fait des études et sont souvent cadres, et ils sont dans le quartier depuis plus d'un an, mais moins de 10. Enfin, un membre de leur famille a été victime d'agression.

Enfin, les deux dernières classes ne se distinguent que par un artefact statistique. Elles représentent respectivement 14,03% et 27,00% de l'échantillon. Ce sont les *mécontents*. Les premiers qui viennent d'arriver dans leur quartier, expriment leur mécontentement par des jugements négatifs : non, il n'y a pas assez de transports en commun, d'établissements scolaires, de services administratifs, de commerces, de police. Les seconds qui sont là depuis plus de 10 ans, expriment la même chose, mais par des jugements positifs : oui, il y a des problèmes de vandalisme, des problèmes de bandes de jeunes, de drogue, de bruit. Et ces deux classes ont en commun de trouver que la présence policière est insuffisante, de vouloir quitter

leur logement à cause des problèmes de délinquance, d'habiter plutôt dans la ZUS, et enfin d'être très majoritairement ouvriers et employés<sup>61</sup>.

---

61 La surreprésentation ouvrière est rendue apparente grâce à la typologie Prêteceille. La modalité ici surreprésentée correspond aux espaces des ouvriers et des employés, c'est-à-dire les IRIS qui ont en commun la surreprésentation de toutes les catégories d'ouvriers et d'employés, y compris les CDD et les chômeurs, sauf les employés administratifs d'entreprise. Les catégories supérieures y sont très fortement sous-représentées, et la plupart des professions intermédiaires y sont sous-représentées.

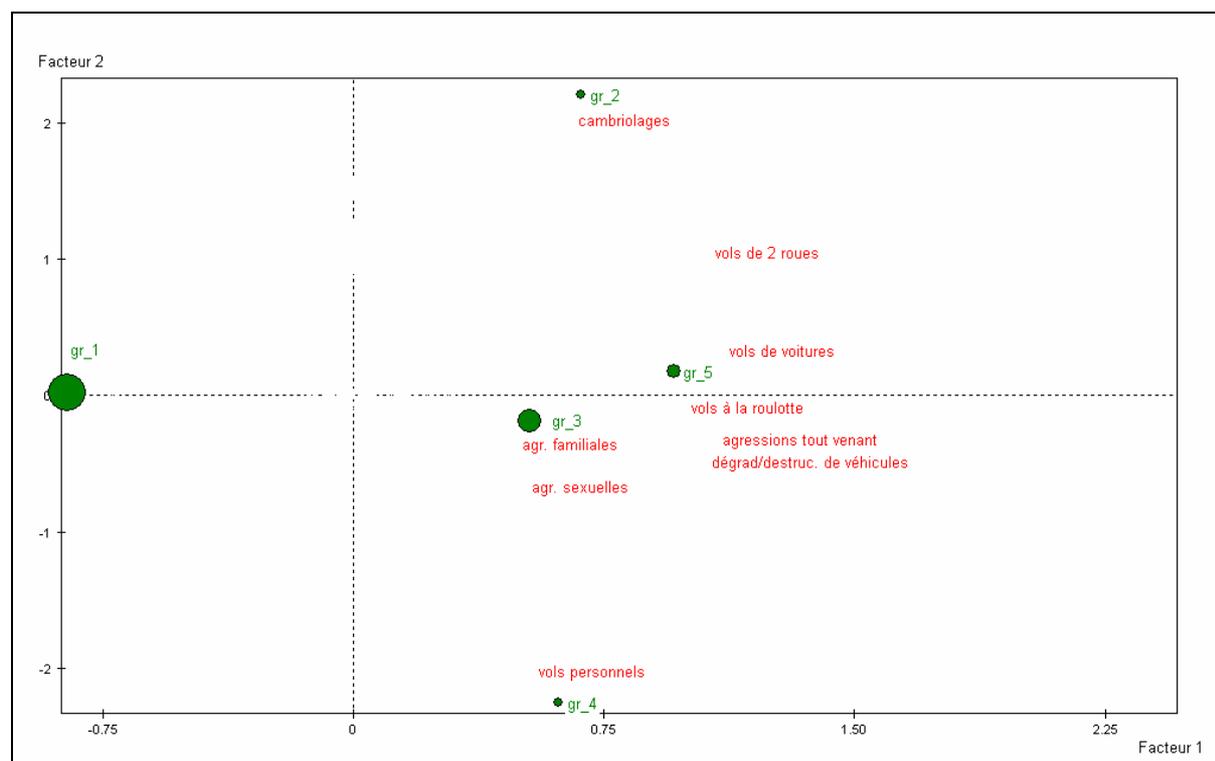


## Victimes, non-victimes

Avant d'examiner chaque victimation à tour de rôle, dressons un tableau d'ensemble. On dichotomise chacune de ces variables de victimation en distinguant les enquêtés qui ont été atteints au cours de la période d'enquête de ceux qui sont indemnes. À ces indicateurs globaux de risque, on ajoute encore les caractéristiques des enquêtés et les variables construites (types) à propos des opinions et du sentiment sur le cadre de vie.

### I. Différentes sortes de victimations

On procède d'abord à une analyse factorielle de correspondances à partir d'un tableau de contingence comportant en ligne les questions du module d'agression et en colonne les caractéristiques des enquêtés, y inclus leur classement dans les typologies construites à propos de l'insécurité et du cadre de vie. Par construction, cette méthode explique davantage d'inertie que celle qui a été utilisée jusqu'ici. Les pourcentages d'inertie expliquée sont donc supérieurs ici que précédemment, mais il ne faut pas en tirer d'arguments.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 7 : Analyse factorielle globale sur les victimations (plan des deux premiers facteurs)

Le critère du coude nous invite à retenir les trois premiers facteurs qui ensemble expliquent 79,92% de l'inertie.

Un premier facteur (58,78% de la variance expliquée) oppose les victimes d'atteintes (de toutes sortes) aux véhicules à ceux qui ne le sont pas. Du côté exposé, on rencontre les actifs en début de carrière, avec un bon capital scolaire (niveau d'études supérieures) et professionnel (cadres), ceux qui vivent dans des quartiers modestes et dans des zones qu'ils jugent difficiles. À l'inverse, les variables qui contribuent à

soustraire à ce risque pourtant fort répandu sont l'âge<sup>62</sup>, la sortie de la vie active, le fait de vivre dans des quartiers confortables dans la ville-centre ou même en périphérie, le fait aussi de vivre en quartiers pavillonnaires... bref ceux que leurs caractéristiques ou leur implantation mettent un peu à l'écart de la vie active et/ou des zones urbaines les plus remuantes... et de leurs risques.

Un deuxième facteur – qui explique encore 11,99% - est caractérisé par l'exposition aux *atteintes personnelles (agressions et vols)* ou, à l'inverse, à l'immunité contre ces victimations. Très typiques des populations les plus exposées à ce risque sont l'âge (15-25 ans), le fait de vivre seul, avec de très faibles revenus, d'être étudiant – toutes variables fortement intercorrélées entre elles - éventuellement en ZUS. La modalité de la variable d'opinion regroupant les peurs dans les transports contribue aussi fortement à l'inertie de ce côté du facteur. Du côté peu exposé au risque de victimations personnelles, on trouve des contributions de variables comme un âge plus élevé, des revenus plus importants, une installation dans la vie active (à la fois des cadres et des ouvriers) et ceux que nous avons appelé les pères inquiets. En fait, ce facteur rappelle que les agressions et les vols sont massivement un risque qui concerne les adolescents et les jeunes adultes.

Le troisième axe (qui explique 9,15% de l'inertie) oppose les violences des quartiers aisés à celles des quartiers défavorisés. Cet axe est celui *des quartiers de la victimation*. On a donc d'un côté les cambriolages et le vol de deux roues, qui sont subis principalement par ceux qui ont plus de quarante ans – ou leurs enfants – qui ont des revenus confortables, et qui ne vivent pas en ZUS mais plutôt à Aulnay Sud. À l'opposé, on a les victimes d'agressions par un proche, et de vol de voiture, qui vivent en ZUS, ont entre 20 et 40 ans et ont les plus bas revenus. Cet axe rappelle que les victimations sont socialement marquées.

Dans l'ensemble, on retrouve ici sensiblement les mêmes facteurs – et dans le même ordre – que ceux observés dans l'enquête francilienne 2001<sup>63</sup>.

## II. Un risque inégalement réparti

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base<sup>64</sup> d'une construction typologique. Les habitants d'Aulnay sont loin d'être égaux devant le risque de victimation : à presque la moitié d'entre eux, il n'est pratiquement rien arrivé ; quant à l'autre, elle se divise en classes dont les profils de victimation sont assez différents.

Le premier groupe (43,58%) de cette typologie est composé d'*indemnes* : aucune atteinte aux véhicules, aucun vol, aucun cambriolage, aucune agression ordinaire. Tendanciellement, le profil de ces enquêtés est assez marqué : ils sont plus souvent retraités, plus souvent âgés, plus souvent de faible niveau scolaire, plus souvent de revenus modestes, un peu plus souvent des femmes. Plus souvent que la moyenne de l'échantillon, ils manifestent un faible niveau de peur et de préoccupation pour la délinquance, et d'ailleurs ils sont plus nombreux que la moyenne à juger leur quartier bien équipé.

Le second groupe (qui représente 8,50% de l'échantillon) est constitué de ceux qui ont subi un cambriolage. Ils ont aussi, assez souvent, subi un vol de voiture. Ils peuvent à bon droit être dits en situation moyenne<sup>65</sup>, n'habitent pas en ZUS mais plutôt Aulnay Sud et ont des revenus confortables. Ce sont les *cambriolés*.

Le troisième groupe (27,13% de l'échantillon) est constitué de ceux qui subissent des *atteintes au véhicule* – à l'exception des vols de deux-roues – qui ne subissent pas d'autres victimations (pas d'agression, ni de cambriolage, ni de vol personnel). Socialement, ces personnes se trouvent légèrement

<sup>62</sup> Corrélativement avec un plus faible capital scolaire.

<sup>63</sup> Pottier, Robert, Zauberman, 2002, 39.

<sup>64</sup> Toutefois, comme l'analyse de correspondances multiples a été menée à partir d'un tableau de contingence ce qui ne permet pas de procéder à une analyse typologique, on est reparti d'une analyse de correspondances multiples menée sur les mêmes variables, mais en plaçant seulement en variables actives les victimations et les variables critères en supplémentaires.

<sup>65</sup> Ils sont caractérisés par la modalité 'moyen' de la nomenclature Prêteceille, dans laquelle il y a une surreprésentation assez systématique des professions intermédiaires salariées. Plus de 50% des actifs des professions intermédiaires résident dans cette catégorie. Densité proche de la moyenne ou légèrement supérieure des employés et des catégories ouvrières.

au-dessous des précédentes. Par exemple, la modalité de Prêteceille que l'on retrouve le plus est celle des 'populaires' ; en matière de PCS, ce sont des intermédiaires ; ils ont entre 30 et 40 ans. Ils sont proches des 'parents d'élèves' en ce qui concerne leur cadre de vie et des 'mères inquiètes' pour ce qui a trait au sentiment d'insécurité.

Le quatrième groupe (7,45% de l'échantillon) s'articule autour de ceux qui ont subi un *vol personnel*. Ils ont parfois aussi subi une dégradation de véhicule, mais pas de vol de deux roues ni de cambriolage. Ayant subi un vol, ils sont craintifs dans les transports publics (on se souvient que les vols ont tendanciellement lieu dans les espaces publics). Ils ont suivi des études supérieures.

Enfin, le cinquième groupe (13,35% de l'échantillon) est celui de *jeunes* entre 15 et 25 ans ; ils vivent dans des foyers composés de trois à cinq personnes avec enfants, leur niveau d'éducation est supérieur. Ils ont surtout subi des agressions ordinaires et certaines atteintes aux véhicules (vol à la roulotte, dégradation, surtout vol de deux-roues).

Ainsi, une petite moitié de l'échantillon est indemne de toute victimation ; l'autre moitié se répartit entre quatre victimations différentes (*cambriolés, atteinte au véhicule, vol personnel et agression ordinaire*).

victimation	groupe 1	groupe 2	groupe 3	groupe 4	groupe 5	ensemble de l'échantillon
agression	0,00	1,46	0,23	10,00	61,40	9,12
agression par un proche	0,85	0,73	1,60	3,33	1,40	1,30
agression sexuelle	0,14	0,73	0,92	1,67	0,47	0,56
vol personnel	0,00	1,46	2,97	100,00	0,47	8,44
cambriolage	0,00	97,08	1,14	3,33	6,05	9,62
vol de voiture	0,00	29,93	37,07	20,00	16,77	16,33
vol à la roulotte	0,00	24,09	46,68	26,67	35,81	21,48
dégradation de véhicule	0,00	21,90	46,22	35,00	27,44	20,67
vol de deux-roues	0,00	16,06	2,29	2,50	47,91	8,57
taille	43,58	8,50	27,13	7,45	13,35	100,00

Tableau 20 : Typologie d'ensemble des victimes et des non-victimes ; taux de prévalence

C'est un peu comme si à chaque habitus – comme le définissait Bourdieu dans les années 1970<sup>66</sup> – n'étaient pas seulement associées des pratiques très singularisées, des actions socialement marquées, mais aussi des passions, en l'occurrence le fait de subir des victimations, tout aussi socialement marquées. À chaque situation sociale sa victimation.

<sup>66</sup> Bourdieu, 1979.



## Les agressions

Ce n'est pas une surprise, les diverses sortes d'agressions présentent des occurrences tout à fait disproportionnées : les violences entre proches et les agressions sexuelles sont beaucoup plus rares que les agressions tout-venant.

### I. Les taux d'agressions

		agression tout-venant	entre proches	sexuelle
prévalence	générale	9,12 [7,71 - 10,53]	1,30 [0,75 - 1,85]	0,56 [0,20 - 0,92]
	à Aulnay-sous-Bois*	6,46 [5,26 - 7,66]	sans objet	0,56 [0,20 - 0,92]
multivictimation	générale	1,86	3,57	1,89
	à Aulnay-sous-Bois*	2,13	sans objet	1,67
incidence	générale	17,01 [15,17 - 18,84]	4,66 [3,63 - 5,69]	1,06 [0,56 - 1,56]
	à Aulnay-sous-Bois*	13,72 [12,04 - 15,40]	sans objet	0,93 [0,46 - 1,40]

\* On ne tient compte ici que des victimations des habitants d'Aulnay-sous-Bois survenues dans leur commune

Tableau 21 : Agressions, prévalence, multivictimation, incidence (intervalles de confiance)

#### 1. Les taux d'agressions tout-venant

9, 12 %<sup>67</sup> des habitants d'Aulnay de 15 ans et plus - soit entre 4 700 et 6 100 victimes - ont donc, d'après l'enquête, été *personnellement victimes*, au moins une fois en 2002, 2003, 2004, *d'une autre sorte d'agression - y compris d'un vol avec violence - ou d'une tentative*.

Ce résultat est du même ordre que ceux observés sur les autres sites franciliens (des communes de la banlieue Nord) de l'enquête. Il est supérieur à ceux obtenus dans les enquêtes réalisées en 2001<sup>68</sup> (6,67) et 2003<sup>69</sup> (5,95) pour le Conseil régional d'Île-de-France.

Les résultats nationaux tirés des enquêtes de l'INSEE sur les conditions de vie des ménages sont difficilement comparables : elles traitent les agressions comme un tout sans mettre à part les violences domestiques ou sexuelles, et leur période d'enquête se réduit à deux ans au lieu de trois. Ceci dit, leurs taux (6,94 pour 2001-2002 ou 6,71 pour 2002-2003) sont supérieurs ou à peu près identiques à ceux observés dans Aulnay.

Pour passer du nombre de victimes au nombre de faits, il faut tenir compte du nombre (moyen) de victimations de la même sorte (multivictimation dite homogène) survenues dans les trois années de la période d'enquête<sup>70</sup>.

Pour l'ensemble des victimes résidant dans l'agglomération, il atteint 1,86 agression en trois ans, un chiffre supérieur aux résultats des enquêtes franciliennes de 2001 (1,51) et 2003 (1,56). En revanche,

<sup>67</sup> Ce pourcentage est un estimateur et non la vraie valeur qui ne peut être connue parfaitement. L'estimateur résume l'information selon laquelle la vraie valeur a 95 % de chances de se trouver dans l'intervalle de confiance que nous lui adjoignons. On suivra cette présentation pour toutes les victimations.

<sup>68</sup> Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

<sup>69</sup> Heurtel, 2004.

<sup>70</sup> Comme la distribution de ces victimations contient, comme souvent, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que >4 victimations sur trois ans = 6.

on se situe à Aulnay dans le même ordre de grandeur que celui observé sur les autres terrains franciliens de la présente campagne.

On obtient un taux d'incidence compris entre 15,17 et 18,84 soit entre 9 300 et 11 000 agressions en trois ans. Ces résultats sont en pourcentage comparables à ceux des autres communes franciliennes et très supérieurs aux résultats lyonnais observés dans cette campagne d'enquêtes.

## 2. Les taux d'agression par un proche

Il est rare que les enquêtes comprennent un module particulier sur cette victimation. On pourrait imaginer que les interviewés les mentionnent alors spontanément parmi les agressions en général, mais, à défaut de question spécifique, ils semblent plutôt avoir tendance à les omettre<sup>71</sup> : comme pour l'agression sexuelle, c'est seulement en posant explicitement la question des violences par un proche, par quelqu'un qui vit avec vous (un cohabitant) que l'on a des chances d'en découvrir l'étendue.

Entre 0,75 et 1,85% des habitants d'Aulnay de 15 ans et plus - soit quand même entre 460 et 1 100 victimes - ont donc, d'après l'enquête, *fait l'objet*, au moins une fois en 2002, 2003 ou 2004, *de violences ou de tentatives de violence par un proche vivant avec eux*.

Ici encore, les résultats aulnaisiens sont équivalents à ceux obtenus, lors de la même enquête, dans les autres communes de la banlieue Nord de Paris. Ils se rapprochent aussi de ceux obtenus en 2001 et 2003 pour l'ensemble de l'Île-de-France.

On ne dispose guère d'autres termes de comparaison.

Le nombre moyen<sup>72</sup> d'agressions familiales subies en trois ans par chaque victime atteint 3,57. Il est habituel qu'il soit plus élevé que pour n'importe quelle autre victimation : il s'agit de confrontations à répétition ; leur durée est souvent allongée par l'hésitation de la victime à fuir ou à demander l'intervention d'un tiers, ou encore par la difficulté qu'elle éprouve à se mettre à l'abri ou à obtenir une intervention efficace des autorités publiques. Toutefois, ce nombre moyen est plus élevé que les anciens scores franciliens (2,49 dans l'enquête 2001, 2,50 en 2003) ainsi que les résultats obtenus dans la présente campagne, en particulier à Lyon.

On obtient un taux d'incidence compris entre 3,63 et 5,69 pour toute la commune, soit entre 2 200 et 3 500 agressions familiales en trois ans. Ces résultats sont supérieurs à ceux observés dans les deux enquêtes franciliennes de 2001 et 2003.

## 3. Les taux d'agressions sexuelles

Entre 0,20 et 0,92% des habitants d'Aulnay de 15 ans et plus - soit entre 120 et 600 victimes - ont, d'après l'enquête, *fait l'objet*, au moins une fois en 2002, 2003, 2004, *d'une agression sexuelle ou d'une tentative, y compris par un de leurs proches*. Cette forme de violence fait donc – les terrains franciliens le confirment tous – clairement moins de victimes que l'agression tout-venant, et que celle par un proche.

Peu de termes de comparaison sont disponibles dans la mesure où la plupart des enquêtes ne consacrent pas un module autonome à ce type de victimation. On peut simplement dire qu'il est deux fois moins important que celui que l'on a observé pendant cette campagne dans l'agglomération lyonnaise.

On obtient un taux d'incidence<sup>73</sup> compris entre 0,56 et 1,56 soit un nombre d'agressions à caractère sexuel en trois ans compris entre 300 et 900. Les résultats aulnaisiens sont supérieurs à ceux observés dans les deux enquêtes franciliennes de 2001 et 2003, plutôt dans l'ordre de grandeur d'Aubervilliers, mais tous les autres sites – y compris Lyon – sont nettement au-dessus.

---

<sup>71</sup> Ainsi, Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 19.

<sup>72</sup> Ici la troncature adoptée est  $>5 = 6$ .

<sup>73</sup> Ici la troncature adoptée pour le calcul est  $>2 = 3$ .

## 4. Multivictimation hétérogène

Certaines victimes d'agressions ont également subi pendant la période d'enquête d'autres victimations (multivictimation hétérogène). D'abord, la victime d'une agression ordinaire peut aussi avoir été agressée par un de ses proches ou avoir pâti d'une agression sexuelle ; ce concours est pratiquement inexistant. En revanche, ceux qui ont subi des agressions par un proche ou sexuelle sont un peu plus nombreux à avoir aussi essuyé l'autre sorte d'agression ou une violence ordinaire. Mais, dans l'ensemble, les agressés victimes de multivictimation hétérogène ont davantage subi des vols personnels ou cambriolages et, bien plus souvent encore, des atteintes aux véhicules. On lit là l'effet de la plus ou moins grande fréquence des diverses victimations : les agressés, comme tout le monde, risquent d'abord un vol de ou dans leur voiture ou une dégradation de ce véhicule.

victimations	agression tout-venant	agression entre proches	agression sexuelle
agressions tout-venant	<i>n=147</i>	4,76	22,22
agressions entre proches	0,68	<i>n=21</i>	11,11
agressions sexuelles	1,36	4,76	<i>n=9</i>
vols personnels	9,52	19,05	33,33
cambriolages	10,88	9,52	11,11
vols de voitures	20,41	23,81	22,22
vols dans/sur véhicules	33,33	33,33	22,22
dégradations/destructions de véhicules	34,69	42,86	44,44
vols de deux-roues	13,61	19,05	11,11

Le tableau se lit en colonne : 0,68% des victimes d'agressions tout-venant l'ont aussi été d'agressions entre proches ...

Tableau 22 : Multivictimations hétérogènes

## II. Les circonstances des agressions

### 1. La gravité des agressions

gravité	agression tout-venant	entre proches	sexuelle
ITT	10,88	4,76	22,22
blessures	17,69	23,81	33,33
coups	17,69	42,86	22,22
verbal	36,73	19,05	0,00
gestes, attitudes	12,93	9,52	22,22
autre	4,08	0,00	0,00
conséquences durables santé	21,09	33,33	33,33
peur durable	26,53	23,81	77,78
perte confiance durable	37,41	47,62	77,78

Tableau 23 : Agressions, gravité

Quand un enquêté répond qu'il a été agressé, il ne faut pas se figurer que le sang a coulé à tout coup : l'agression ordinaire n'entraîne une incapacité de travail supérieure à huit jours que dans à peu près un cas sur dix ; plus de la moitié de ces agressions se sont bornées à des paroles, des gestes ou des attitudes menaçantes.

Pour les agressions sexuelles, la violence est bien supérieure, bien que le petit nombre de cas - 9 agressions et 1 seul viol en tout et pour tout - empêche de généraliser trop vite. En tous cas, presque toutes (huit sur les neuf) ont impliqué une ITT ou des coups et blessures. Le taux d'un viol effectif sur dix agressions constitue une proportion inférieure à celle observée en Île-de-France. Enfin, la moitié des agressions sexuelles sont décrites par les enquêtées<sup>74</sup> comme des tentatives de viols. Ces tentatives ont lieu dans l'espace public : ni à la maison, ni au travail. C'est la sorte d'agression où les conséquences durables pour la santé sont le plus répandues (avec les agressions par un proche), celle aussi qui entraîne la plus forte proportion de peur et de perte de confiance durables. On vérifie, une fois de plus, combien il est important de ne pas les négliger.

Quant aux agressions par un proche, elles prennent très souvent la forme de coups et blessures, mais ne donnent que rarement lieu à une interruption de travail. Cela est sans doute dû à la réticence des victimes à parler, au travail, au médecin ou dans un autre lieu public, de faits qui se sont déroulés dans l'intimité.

Dans les autres enquêtes franciliennes aussi, les agressions sans contact physique représentent une grosse moitié des agressions tout-venant (les agressions sexuelles ou par un proche ne correspondant pas à ce *topos*<sup>75</sup>). Avec des regroupements un peu différents, nous avons relevé, dans les enquêtes nationales l'importance (croissante), dans les agressions tout-venant, de la part des agressions sans contact physique et la faiblesse de celle des violences physiques caractérisées<sup>76</sup>.

Ne faut-il pas négliger toutes ces 'agressions' verbales ou gestuelles et borner l'attention aux 'vraies agressions', celles qui comportent au moins des coups ? D'un côté, l'extrême sensibilité aux atteintes au corps semble plaider pour une exclusion des agressions sans contact physique ; à l'inverse, l'extension des revendications de reconnaissance et de respect dans un contexte de tensions sociales et culturelles révèle de vives susceptibilités et, dans ce contexte, il serait imprudent de négliger les injures, menaces et attitudes agressives. Une forte dimension d'atteinte à l'identité peut s'y manifester. Elles sont en fait un indicateur essentiel de rugosité des relations sociales.

Une autre hypothèse peut être émise à partir du constat qu'une bonne proportion d'entre elles cachent, en fait, des vols ou tentatives de vols avec violence. En effet, l'une des principales découvertes de l'enquête francilienne de 2001<sup>77</sup> a été l'importance de ces vols : plus de la moitié des agressions mentionnées par les enquêtés. Il en va de même à Aulnay où vols et tentatives de vol représentent ensemble dans cette enquête plus de 62 % des agressions.

pas de vol	37,41
tentative de vol	26,53
vol	36,05

Tableau 24 : Agressions, vols

Or les tentatives de vol sont en effet pour plus de la moitié d'entre elles des agressions verbales. C'est dire que la « rugosité sociale » prend volontiers la forme de la délinquance acquisitive. Mais lorsque le vol se réalise, la violence augmente avec la part des coups et blessures. Ainsi, le vol ou son intention constituent une part très importante des agressions, qui deviennent d'autant plus violentes que le vol est réalisé. Cette hypothèse milite à notre sens pour une minoration des frictions identitaires. Certes, pendant

<sup>74</sup> Comme nous le verrons plus bas, toutes les victimes d'agression sexuelle, à Aulnay, sont des femmes.

<sup>75</sup> Pottier, Robert, Zauberman, 2002 ; Heurtel, 2004.

<sup>76</sup> Lagrange, Pottier, Zauberman, Robert, 2004.

<sup>77</sup> Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

la tentative de vol, si elle est violente, peut-on s'échanger des injures à caractère racistes, mais la question est de savoir si ces mots ne sont que l'apparence de l'agression, qui réside surtout dans le désir acquisitif, ou si inversement le vol n'est au fond que l'occasion d'une agression.

gravité	pas de vol	tentative de vol	vol	ensemble
ITT	18,18	0,00	11,32	10,88
blessures	16,36	10,26	24,53	17,69
coups	14,55	20,51	18,87	17,69
verbal	43,64	51,28	18,87	36,73
gestes, attitudes	7,27	12,82	18,87	12,93
autre	0,00	5,13	7,55	4,08
ensemble	100,00	100,00	100,00	100,00

*Lecture : Alors que 10,88% des agressions tout-venant ont donné lieu à une ITT, cette proportion atteint 11,32% lorsqu'il s'agit d'un vol avec violence*

*Tableau 25 : vols violents ; gravité*

On peut se demander si la meilleure protection des habitations et, jusqu'à un certain point, des véhicules n'a pas favorisé un certain glissement, au moins à la marge, de la délinquance acquisitive vers une cible moins protégée : le passant dans l'espace public. Mais lui soustraire son portable, son portefeuille ou son blouson suppose soit une habileté qui n'est pas à la portée de tout le monde (vol à la tire), soit à défaut – et plus simplement - une certaine brutalité (de l'arrachage au racket).

armement	agression tout-venant	entre proches	sexuelle
arme à feu	3,40	0,00	0,00
couteau	17,69	4,76	22,22
arme par destination	15,65	9,52	0,00
chien	0,68	0,00	0,00
aucun	62,59	85,71	77,78

*Tableau 26 : Agressions ; armement*

Ce n'est, en tout cas, pas l'armement utilisé qui caractérise l'agression aulnaisienne : quasiment absent des violences entre proches et sexuelles, il est à peine plus présent dans les agressions tout-venant (et encore ne s'agit-il presque jamais d'une arme à feu). Ce tableau ne s'écarte guère de celui que nous avons découvert en Île-de-France<sup>78</sup>.

## 2. La localisation des agressions

Le problème de la localisation ne se pose pas pour l'agression par un proche qui cohabite avec les victimes : c'est à leur domicile commun que les faits se sont généralement passés.

<sup>78</sup> Pottier, Robert, Zaubermaier, 2002.

Pour les autres violences, elles se répartissent surtout entre le quartier d'habitation, où se déroulent tout de même un tiers des agressions tout-venant et un quart des violences sexuelles, et un ailleurs pas très éloigné (un autre quartier de la ville, à la limite le département) et l'on n'observe pas de ce point de vue des différences très nettes entre l'agression ordinaire et la violence sexuelle (bien que le très petit nombre d'agressions sexuelles observées rende les chiffres délicats à manipuler).

localisation	agression tout-venant	agression sexuelle
quartier	36,05	22,22
ville	23,81	44,44
département	19,73	22,22
région	12,24	11,11
ailleurs en France	6,80	0,00
ailleurs à l'étranger	1,36	0,00
domicile	4,08	11,11
autre logement	0,68	11,11
partie commune	8,84	11,11
café	2,72	0,00
base de loisirs	1,36	0,00
commerce	6,12	0,00
école	2,72	11,11
rue	44,22	33,33
transport public	12,24	0,00
gare	6,80	11,11
autre	10,20	11,11

Tableau 27 : Agressions tout-venant et sexuelles, localisation (%)

Si l'on regarde plus précisément le lieu de commission, on s'aperçoit que la violence ordinaire est avant tout affaire d'espace public<sup>79</sup> (ceci semble assez vrai de l'agression sexuelle, mais leur nombre est si restreint que nous nous garderons de trop insister).

La part des transports publics est moins marquée que dans l'enquête francilienne 2001 quoique non négligeable. C'est le RER qui constitue – et de beaucoup - le mode de déplacement le plus risqué (83% des agressions tout-venant dans les transports en commun ont lieu dans le RER), suivi, de très loin, par le métro. Les peurs exprimées par les aulnaisiens sont donc tout sauf irrationnelles, puisque les deux ordonnancements (taux d'agression et taux de peur) sont les mêmes. Ceux qui sont agressés dans les transports publics recourent moins que la moyenne à des moyens de transport personnels (peut-être en sont-ils dépourvus) ; ils doivent recourir davantage à une succession de transports publics (et/ou aller à pied). Ils sortent plus que la moyenne et sont aussi plus souvent obligés de rentrer tard le soir. En somme, leur style de vie les expose davantage.

### 3. Pluralité d'auteurs et interconnaissance

L'interconnaissance entre auteur et victime diffère très peu de celle observée dans l'enquête Île-de-France 2001 : comme alors, l'agression tout-venant est essentiellement un incident entre inconnus ; on ne s'en étonnera pas puisqu'elle se déroule surtout dans l'espace public. Il est vrai que les violences liées à l'interconnaissance figurent, pour l'essentiel, parmi les agressions par un proche.

<sup>79</sup> Il est vrai que les agressions au domicile figurent pour l'essentiel dans les violences par un proche.

interconnaissance	agression tout-venant	agression sexuelle
vit avec	0,68	11,11
connait bien	2,72	11,11
connait de loin	11,56	22,22
inconnu	85,03	55,56

Tableau 28 : Agressions tout-venant et sexuelles ; interconnaissance auteur/victime (%)

Les brutalités sexuelles sont aussi, majoritairement, le fait d'inconnus ; cependant, l'interconnaissance y est un peu plus marquée.

La moitié des agressions ordinaires sont commises par plusieurs auteurs (48,5%), au contraire, les agressions sexuelles ne le sont que par une seule personne (66,6%).

### III. Les renvois

Le renvoi à la police ou à la gendarmerie observé lors de l'enquête francilienne 2001 pour les agressions tout-venant était ventilé de la façon suivante : une grosse moitié d'abstentions, un tiers de démarches positives et finalement un gros quart de dépôt formel de plainte. Qu'en est-il aujourd'hui à Aulnay ?

#### 1. Les renvois à la police ou à la gendarmerie

renvoi *	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle
va à la police	38,10	19,05	22,22
téléphone à la police	7,48	14,29	0,00
police déjà informée	4,08	9,52	0,00
police pas informée	50,34	57,14	77,78
dépose une plainte	37,41	14,29	22,22
taux d'élucidation	35,62	s.o.	50,00
taux de satisfaction**	46,58	77,78	0,00

\* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'agression, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes.)

\*\* Le taux de satisfaction représente la proportion de personnes ayant trouvé l'action de la police "très satisfaisante" ou "assez satisfaisante".

Tableau 29 : Agressions ; renvoi à la police ou à la gendarmerie

La structure observée à Aulnay est assez différente. On observe aussi une moitié d'abstentions, mais presque autant de renvois (46 %) et un bon tiers de dépôts de plainte. En ce qui concerne les agressions tout-venant, ces renvois sont supérieurs à ceux enregistrés dans l'enquête francilienne de 2001 (même si la différence n'est pas énorme : 37% au lieu de 31%). Quant aux autres sites parisiens de la présente campagne, le taux de plainte est inférieur à Gonesse, mais supérieur à Aubervilliers et Saint-Denis.

Pour les autres sortes d'agressions on s'approche davantage de l'image francilienne de 2001 : le renvoi est plus délicat, surtout en ce qui concerne les agressions sexuelles. Il reste difficile de dénoncer un proche ou de dévoiler une attaque sexuelle.

En particulier, une caractéristique des habitants d'Aulnay est que le taux des « petites » agressions, comme celles qui tiennent à l'attitude de l'agresseur, ou les tentatives de vol qui ne se réalisent pas sont renvoyées aux autorités de façon plus systématique que ce que l'on a pu observer sur les autres sites franciliens étudiés lors de la présente enquête. Les Aulnaisiens n'acceptent pas de laisser sans réponse ce qu'ils vivent comme des agressions. Nous devrions d'ailleurs dire les Aulnaisiennes, car ce sont elles, et uniquement elles (il y a 0% d'hommes parmi ceux qui se déplacent pour prévenir la police d'une agression par geste) qui se déplacent et vont prévenir la police des agressions tenant à l'attitude des agresseurs, et de presque toutes les agressions verbales.

gravité	ITT	blessures	coups	verbal	attitudes	autre	vol	tentat.vol	ensemble
plaintes -%-	62,50	69,23	26,92	16,67	47,37	33,33	56,60	23,08	37,41

Tableau 30 : Agressions tout-venant ; pourcentage de plainte selon la gravité

Les abstentions s'expliquent, en ce qui concerne les agressions tout-venant, dans la moitié des cas par le fait que cela n'aurait servi à rien d'informer la police, c'est-à-dire par un scepticisme concernant l'efficacité policière et dans un tiers des cas restant par le faible relief de l'incident (*pas la peine*). Concernant les agressions familiales, la moitié des victimes s'abstient parce qu'elle considère que ce n'était pas si grave (*pas la peine*) ; en revanche très peu déclarent que cela n'aurait servi à rien : c'est peut-être précisément qu'elles craignent que leur plainte soit suivie d'effets et, possiblement, dérègle l'ordre de l'intimité familiale. D'ailleurs, c'est la sorte d'agression pour laquelle l'abstention s'explique le plus par le fait que cela *ne regarde pas la police*. Enfin, les agressions sexuelles sont heureusement en si petit nombre qu'il est difficile de dire quoi que ce soit sur les abstentions à déclarer.

raisons		agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle
non-déclaration	peur d'être mal reçu	2,70	0,00	0,00
	gêne	1,35	16,67	0,00
	pas la peine	31,08	50,00	28,57
	servi à rien	48,65	8,33	28,57
	ne regarde pas la police	4,05	16,67	0,00
	peur de représailles	2,70	0,00	28,57
	autre	9,46	8,33	14,29
	déclaration	recherche secours	7,04	14,29
	faire punir	29,58	28,57	0,00
	ça ne se reproduise pas	36,62	28,57	100,00
	faut le faire	25,35	14,29	0,00
	autre	1,41	14,29	0,00

Tableau 31 : Agressions ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie

Si l'on se tourne maintenant vers les renvoyants, on relèvera l'importance de la prévention de la récidive (*que ça ne se reproduise plus*) surtout en matière sexuelle où cette raison est systématiquement avancée. La volonté répressive (*faire punir*) vient ensuite et enfin, le sentiment du devoir (*faut le faire*) joue surtout pour les agressions tout-venant. La recherche de secours immédiat ne tient, comme d'habitude, de place que dans les violences familiales (et encore, elle n'est pas non plus très remarquable), les seules qui soient vraiment répétitives.

L'élucidation est à Aulnay inférieure à celle observée en Île-de-France (2001) pour toutes les agressions. On est loin des scores avancés dans les données officielles mais l'enquête intègre les vols violents dans les agressions alors que les statistiques de la police nationale les comptent à part (et révèlent pour eux un résultat bien plus médiocre). Or, l'analyse des données d'enquête montre que l'élucidation est

bien meilleure pour les agressions ayant provoqué une ITT (37,5%) que pour toutes les autres agressions, que ce soit des agressions pures et simples ou des vols avec violence (aucun taux n'excède 30 %).

Pourtant, sur l'ensemble des victimes ayant eu un contact avec la gendarmerie ou la police, près de la moitié (plus de 46 %) s'affirment satisfaites de l'intervention policière ; ce score contraste, d'un côté, avec celui déclaré par ceux qui ont subi une agression par un proche, très satisfaits de l'action policière (78%) et, de l'autre, avec celui déclaré par ceux (celles) qui ont subi une agression sexuelle, radicalement mécontent(e)s (0 % de satisfaction). À Aulnay, ce ne semble donc pas être les résultats de la police qui expliquent la satisfaction qu'elle provoque dans la population.

## 2. Comparaison entre enquêtes et statistiques policières

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2, *supra*) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres aux agressions.

Les statistiques policières ne distinguent pas celles *entre proches*, alors que l'enquête les traite à part des agressions *tout-venant*. Aux fins de comparaisons, nous avons donc fusionné ces deux catégories de l'enquête. En ce qui concerne l'incidence, cette fusion a consisté simplement à cumuler les faits subis pour les deux sortes d'agressions et à calculer les intervalles de confiance sur cette nouvelle catégorie *toutes agressions*. L'opération de fusion a été plus complexe, pour l'incidence apparente, du fait que les taux de plainte sont différents pour chacune des deux victimations. On a donc procédé à des calculs séparés pour chacune, avant d'en sommer les résultats.

Pour approfondir la comparaison, on a été conduit à examiner successivement différentes sous-catégories. Encore faut-il expliquer comment elles ont été construites tant pour les données d'enquêtes que pour les statistiques administratives.

### ☞ *Les vols avec violence*

En ce qui concerne les données de l'enquête, on a retenu les cas d'agressions où les interviewés ont précisé qu'on les avait volés ou que l'on avait essayé de les voler, quelque soit, par ailleurs, la gravité de l'agression.

Pour les données policières, les tableaux fournis dans les publications des statistiques policières consacrent les index 15 à 19 aux vols à main armée et 20 à 26 aux autres vols avec violence. Or seuls les index 18, 19, pour le premier cas, et 21, 22, 24, 25, 26, dans le second, concernent des *vols contre des particuliers*. Il faut également tenir compte de l'index 4 qui concerne les *tentatives d'homicide pour voler et à l'occasion de vols*.

Enfin, l'unité de compte utilisée dans les statistiques officielles n'est pas toujours uniforme. S'il s'agit de la victime pour les *homicides et tentatives pour voler*, en revanche, on retient l'infraction pour les *vols avec violence contre les particuliers* ; il peut y avoir, pour une infraction donnée, plusieurs victimes simultanées. Dans ce cas, les deux sources ne comptent pas la même chose. On considèrera cependant cette source de distorsion comme négligeable.

### ☞ *Les injures ou menaces*

Du côté de l'enquête, on a retenu, dans les *agressions tout-venant*, les cas d'*injures ou menaces* ou *autres*, sans coup ni blessure, hors vols ou tentatives. Dans les *agressions entre proches*, on a retenu les mêmes cas.

Dans les statistiques de police et de gendarmerie, on a pris en compte les infractions correspondant aux index 11, 12 (*menaces ou chantages*) et 13 (*atteintes à la dignité et à la personnalité*). Pour l'index 12, l'unité de compte est le plaignant, pour les index 11 et 13, l'unité de compte est la procédure. On négligera ici - c'est un problème qui traverse tous ces comptages policiers - le point de savoir dans quelle mesure il est légitime d'agrèger des données dont les unités de compte ne sont pas les mêmes.

### ☞ *Les coups et blessures volontaires*

En ce qui concerne les données de l'enquête, on a retenu dans les *agressions tout-venant* les réponses mentionnant une incapacité de travail (ITT) égale ou supérieure à huit jours, une fois exclus les vols et tentatives de vols avec violence. Pour les *agressions entre proches*, on a pris en compte les réponses faisant état d'une ITT de même importance.

Pour trouver dans l'enquête, autant qu'il est possible, un terme de comparaison aux circonstances aggravantes de l'art. 222-13 *pen.*, on a ajouté aux cas avec ITT, tous ceux d'agressions *par un proche* ayant entraîné une blessure ou des coups et, pour les *agressions tout-venant*, les cas de blessures ou des coups avec arme ou en réunion hors les réponses mentionnant un vol ou une tentative de vol.

Pour ce qui concerne les données policières, on a compté les données correspondant aux index 5 (*tentatives d'homicides*) et 7 (*autres coups et blessures volontaires, criminels et correctionnels*). Cette dernière rubrique comprend les ITT

de plus de huit jours, ainsi que les cas de blessures de moindre gravité mais avec des circonstances aggravantes telle que l'agression de la part d'un conjoint ou ascendant, celle avec arme, celle en réunion de plusieurs coauteurs, celle sur une victime particulièrement protégée par la loi en raison de sa vulnérabilité ou de sa fonction...

On ne tiendra pas compte dans cette comparaison des *outrages et violences à dépositaires de l'autorité* dans la mesure où leurs victimes ont peu de chances d'être normalement représentées dans une enquête sur un échantillon en population générale.

agressions	toutes agressions*	vols violents	injures & menaces*	avec ITT*	ITT ou 222-13*
incidence 2002-2003-2004	8 624 – 11 761	3 232 – 4 708	1 888 – 3 533	287 – 1 163	1 206 – 2 688
<i>taux de plainte -%-</i>	<i>30,8 (agr) – 14,3 (af)</i>	<i>34,4</i>	<i>14,3 (agr) – 16,7 (af)</i>	<i>33,3 (agr) – 100,0 (af)</i>	<i>14,3 (agr) – 16,7 (af)</i>
incidence apparente 2002-03-04	2 381 – 3 162	1 111 – 1 618	274 – 522	98 – 589	479 – 1 010
<b>données policières 2002-03-04</b> CBV + tent. d'homicides (1) vols violents c. particuliers (2) menaces, chantages...(3) (1)+(2)+(3)...	3 003	1 527	525	951	
échantillon	1 611				
recensement 1999 pop 15+	61 497				

\* On retient les agressions 'tout-venant' et celles entre proches

Tableau 32 : Agressions tout-venant et par proches ; comparaison entre enquête et statistiques de police

Si l'on considère le périmètre le plus large (*ensemble des agressions*), l'enquête indique une fréquence d'agressions trois fois plus élevée (3,4) que les données policières. Cette différence considérable s'explique par la faible propension des agressés à déposer plainte : quand on en tient compte, les résultats policiers s'inscrivent dans la fourchette d'incidence apparente.

Compte tenu de l'hétérogénéité des agressions, il est intéressant de ne pas s'en tenir à cette confrontation globale et de descendre dans davantage de détails.

Le gros bloc des vols violents nous met en présence d'une disproportion presque aussi importante : l'enquête révèle une fréquence deux fois et demie plus élevée (2,6) que les statistiques policières. Mais là encore c'est la faible propension au renvoi qui explique cette différence puisque les données policières s'inscrivent dans l'intervalle de confiance de l'incidence apparente.

Pour les violences verbales, les résultats sont du même tonneau. Le déficit des données policières par rapport à l'enquête est encore plus net (5,16 fois moins de données policières que de fait rapportés aux enquêteurs). Mais encore une fois les comptages officiels s'inscrivent à la limite supérieure de l'intervalle de confiance de l'incidence apparente.

Quant aux violences caractérisées, on observe les résultats habituels. Si l'on compare les coups et blessures (CBV) et coups mortels de la statistique policière aux seules agressions avec une incapacité de travail d'au moins huit jours dans l'enquête, les premiers s'inscrivent dans l'intervalle de confiance (très ouvert en raison de la relative rareté de cette victimation) de l'incidence. Mais ce résultat, de prime abord étonnant, tient à la fréquence des cas où l'art. 222-13 *pen.* permet de qualifier comme délit de CBV des incidents ayant entraîné une moindre ITT ou même aucune. On le voit bien en ajoutant, dans les données d'enquête, ce que l'on peut repérer de cas correspondant à ces dispositions : l'enquête révèle une fréquence 2,04 fois plus élevée que le comptage policier le laisserait penser. Mais cette disproportion s'explique entièrement par la propension au renvoi, plus élevée ici que dans les hypothèses précédentes.

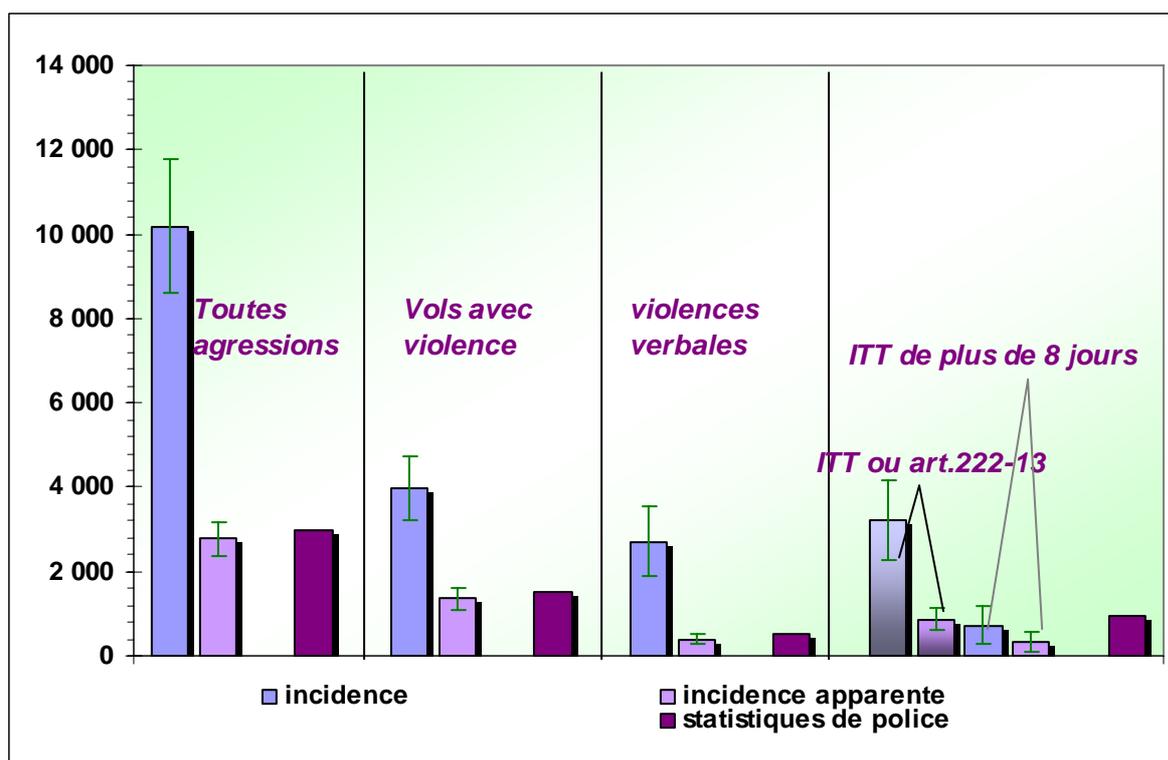


Figure 8 : Agressions tout-venant et par proches ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)  
*Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance*

Au total, l'enquête révèle une fréquence d'agressions trois fois plus élevée que les comptages policiers. Et c'est le pourcentage de plaintes qui explique globalement cette forte différence.

### 3. Les autres renvois

L'agression ordinaire donne lieu – on le comprend - à déclaration de sinistre à l'assurance dans un tout petit nombre de cas seulement (16,3%). En fait ce sont surtout les vols violents qui peuvent entraîner ce renvoi (34%), la déclaration à l'assurance étant pratiquement inexistante s'il s'agit d'une agression pure et simple (7,27) ou même d'une tentative de vol (5,13).

C'est l'absence de dommage matériel indemnisable qui justifie massivement cette très large abstention. Pour autant, ceux qui se tournent vers leur assureur sont indemnisés une fois sur deux, probablement pas de manière mirifique car le niveau de satisfaction est très mitigé.

En dehors de l'assurance, quelques autres recours émergent : d'abord le confident qui aide à surmonter le choc ou le traumatisme (26,53), aussi, dans un tout autre registre, une police municipale (12,93). Les organismes d'aide aux victimes sont mobilisés par 8,16% des Aulnaisiens victimes d'agression tout-venant ; ce taux est le plus fort de ceux relevés lors de cette campagne d'enquête.

## IV. Les caractéristiques des victimes

	agression tout-venant	agression par un proche	agression sexuelle	ensemble des enquêtés
sexe	n=147	n=21	n=9	n=1611
hommes	49,66	33,33	0,00	48,17
femmes	50,34	66,67	100,00	51,83

Tableau 33 : Agressions, sexe

Comme nous l'avons laissé entendre ci-dessus, les victimes d'agression sexuelle sont toutes des femmes. Ajoutons ici que les victimes d'agression intrafamiliale sont presque toutes des femmes, et enfin que les victimes des agressions tout-venant sont pour un peu plus de la moitié des femmes. Au final, c'est une bonne moitié des agressés qui sont des agressées.

Les femmes sont particulièrement surreprésentées dans les cas où l'agression se résume à une attitude jugée menaçante mais sans autre passage à l'acte... ce qui veut dire qu'elles sont plus sensibles à la moindre posture agressive, probablement parce qu'elles s'estiment vulnérables.

âge	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble des enquêtés
15-20	21,77	4,76	11,11	11,55
21-30	28,57	23,81	55,56	16,33
31-50	30,61	57,14	11,11	39,04
50-65	12,93	14,29	22,22	19,49
>65	6,12	0,00	0,00	13,59

Tableau 34 : Agressions ; âges (%)

Mais la caractéristique la plus marquée est bien l'âge. La moitié des victimes d'agression tout-venant et les deux tiers des victimes d'agressions sexuelles sont des jeunes de moins de 30 ans quand cette population ne représente que 28% de l'échantillon total. Les agressions par des proches font exception : elles touchent des personnes ayant entre 30 et 50 ans.

Les jeunes sont surtout agressés dans la rue (plus de la moitié des agressions subies par les moins de trente ans) et un peu, pour les plus jeunes dans un établissement scolaire (à peu près 10 % des agressions). Comme toute une série d'indices laissent à penser que les agresseurs sont plutôt des jeunes, on peut conclure que la violence interpersonnelle est avant tout une affaire entre jeunes. Cette violence ne les frappe cependant pas partout indifféremment. En effet, leur quartier semble être une sorte de base arrière relativement sûre comparativement au reste de la ville : les parts des agressions dans le quartier sont de 37 et 24% pour les deux plus jeunes catégories d'âge, inférieures à celles observées dans le reste de la ville pour ces mêmes catégories : 47 et 26 % respectivement.

Les adultes, eux, subissent à peu près les mêmes taux d'agression dans leur quartier que les jeunes, mais ils ont la particularité de subir des agressions aussi au loin (dans le département, la région ou ailleurs en France), probablement parce que ce sont eux qui se déplacent le plus aisément.

Au reste, c'est le cas de toutes les victimations individuelles : les moins de trente ans sont exposés à un risque beaucoup plus élevé non seulement pour l'agression (tout-venant), mais aussi, clairement, pour le vol personnel.

	15-30 ans	ensemble des 15 ans et +
agression tout-venant	11,03	5,77
agression par un proche	1,69	1,06
agression sexuelle	2,14	1,18
vol personnel	38,97	8,44

Tableau 35 : Victimations personnelles ; prévalences chez les 15-30 ans

niveau d'instruction	agression tout-venant	agression par un proche	agression sexuelle	ensemble des enquêtés
primaire	5,44	28,57	0,00	12,17
premier cycle secondaire	11,56	14,29	22,22	17,50
deuxième cycle secondaire	35,37	33,33	44,44	38,30
supérieur	47,62	23,81	33,33	32,03

Tableau 36 : Agressions ; dernier établissement fréquenté

La surreprésentation parmi les victimes d'agressions tout-venant de ceux qui sont allés jusqu'au lycée ou à l'université est un artefact de l'âge : comme ce sont les jeunes qui sont le plus exposés, il est normal de retrouver parmi les victimes une plus grande proportion de lycéens ou d'étudiants. La concentration du risque d'agression sexuelle parmi celles qui ont fréquenté le lycée ou qui le fréquentent encore amène à rejeter l'hypothèse de l'effet du capital scolaire qui ferait dire (comme dans le grand Lyon) que plus on est éduqué, plus on déclare ce type d'agression. Ici les femmes qui le déclarent ne sont plus dans le système éducatif et n'ont pas eu d'éducation particulièrement longue.

Si l'on regarde le tableau dans l'autre sens, en ligne, on observe que les enquêtés ayant poursuivi jusqu'au supérieur sont particulièrement exposés à l'agression ordinaire. Pour les agressions par un proche, le tableau change du tout au tout : il s'agit surtout de ceux n'ayant pas dépassé l'enseignement primaire. Enfin, les enquêtés qui ont arrêté leurs études au niveau secondaire sont surreprésentés parmi les victimes d'agressions sexuelles, mais comme celles-ci ne sont que 9, toute interprétation doit être très réservée.

PCS	agression tout-venant	agression par proche	agression sexuelle	ensemble des enquêtés
agriculteurs exploitants	0,00	0,00	0,00	0,06
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	1,36	0,00	0,00	1,43
cadres et prof. intel. sup.	10,20	4,76	22,22	8,26
professions intermédiaires	13,61	23,81	11,11	14,09
employés	15,65	23,81	22,22	17,07
ouvriers	11,56	0,00	0,00	10,24
retraités	9,52	0,00	0,00	19,80
chômeurs (y.c. à la rech. d'un 1er emploi)	5,44	23,81	11,11	7,08
élèves ou étudiants	23,81	4,76	22,22	12,85
autres inactifs	8,84	19,05	11,11	8,88

Tableau 37 : Agressions ; PCS

Les analyses qui précèdent sont confirmées par une description de la population en terme de PCS : pour les agressions en général, les étudiants, la catégorie la plus jeune, sont clairement surreprésentés pendant que les retraités, les plus âgés, sont sous-représentés. Les agressions par un proche touchent surtout les chômeurs (qui restent à la maison) ainsi que les catégories massivement féminines (employées et professions intermédiaires). Enfin, au vu des maigres observations, les agressions sexuelles semblent indépendantes de la catégorie sociale (les victimes que nous avons interviewées sont cadres, employées, chômeuses ou étudiantes).

## V. Comparaison des agressés selon les zones

Avant de parler des zones, parlons d'Aulnay en général. Les Aulnaisiens qui se font agresser, le sont-ils à Aulnay - ce qui pourrait constituer un indicateur de la dangerosité de la ville - ou ailleurs ? Cette question ne se pose pas pour les agressions entre proches : elles ont pour la plupart lieu au domicile, donc à Aulnay. En revanche, on remarque que les rares agressions sexuelles que nous avons pu observer ont toutes eu lieu dans la ville, mais qu'en revanche, seule la moitié des victimes d'agression tout-venant l'ont été dans leur ville. Qu'en est-il pour les zones ?

## 1. Les agressions tout-venant par zone

zones	prévalence	multivictimation	incidence
Nord	8,39 [5,77 - 11,01]	1,69	14,22 [10,91 - 17,52]
Est	9,90 [6,54 - 13,26]	1,67	16,50 [12,32 - 20,68]
Centre	9,82 [7,06 - 12,58]	2,14	20,98 [17,21 - 24,75]
Sud	8,60 [5,95 - 11,25]	1,86	16,05 [12,58 - 19,52]
ensemble	9,12 [7,71 - 10,53]	1,86	17,01 [15,17 - 18,84]

Tableau 38 : Agressions tout-venant, prévalence, multivictimation, incidence

Les résidents des zones Est et Centre subissent des taux d'agression en prévalence plus importants que ceux des autres zones : respectivement 9,90% et 9,82% contre 8,60% et 8,39%. Comme, en outre, le taux de multivictimation est plus important pour les habitants du Centre que pour ceux du reste de la commune, les agressions tout-venant y surviennent nettement plus souvent qu'ailleurs : presque 21% quand pour les habitants des trois autres zones on observe un taux de 16%.

## 2. Les agressions par un proche

zones	prévalence	multivictimation	incidence
Nord	1,86 [0,58 - 3,14]	4,25	7,93[5,37 - 10,48]
Est	0,66 [0 - 1,57]	2,50	1,65 [0,22 - 3,08]
Centre	1,34 [0,28 - 2,4]	2,67	3,57 [1,85 - 5,29]
Sud	1,16 [0,15 - 2,17]	4,00	4,65 [2,66 - 6,64]
ensemble	1,30 [0,75 - 1,85]	3,57	4,66 [3,63 - 5,68]

Tableau 39: Agressions par un proche, prévalence, multivictimation, incidence

En prévalence, l'agression par proche atteint son maximum pour les résidents de la zone Nord où 1,86% de la population en a subi une et le minimum pour ceux de la zone Est où moins de 1% de la population en est victime. La différence entre le taux de la zone Nord et celui de l'échantillon pris dans son entier est significative. C'est donc qu'il y a davantage de personnes agressées par un proche dans la ZUS qu'ailleurs.

De surcroît, dans la zone Nord le taux de multivictimations atteint 4,25 alors qu'il se stabilise autour de 2,50 dans les zones Est et Centre. L'agression par proche étant une agression répétitive, ces taux confirment que les populations de la zone Nord, c'est-à-dire celles de la ZUS, sont soumises à ce type d'agression. Les habitants de la ZUS ne sont cependant pas les seuls à les subir puisque le fort taux de multivictimation observé au Sud laisse penser qu'un petit nombre de victimes vit aussi dans cette zone, plus protégée, de la ville.

Enfin, les prévalences et les taux de multivictimation ont pour conséquence que les taux d'incidence diffèrent, eux aussi, franchement : la zone Nord, la ZUS, a été le lieu de 7,93 agressions entre proches pour cent personnes en trois ans, la zone Sud de 4,66, la zone Centre 3,57% et enfin la zone Est de 1,65%. On comprend que les habitants de la ZUS déclarent nettement plus que les autres avoir peur chez eux : ils y subissent effectivement plus d'agressions.

## 3. Les agressions sexuelles

zones	prévalence	multivictimation	incidence
Nord	0,47 [0 - 1,12]	1,50	0,7 [0 - 1,49]
Est	0,33 [0 - 0,98]	3,00	0,99 [0 - 2,1]
Centre	0,67 [0 - 1,43]	1,67	1,12 [0,14 - 2,09]
Sud	0,70 [0 - 1,49]	2,00	1,40 [0,29 - 2,5]
ensemble	0,56 [0,2 - 0,92]	1,89	1,06 [0,56 - 1,55]

Tableau 40 : Agressions sexuelles, prévalence, multivictimation, incidence

En matière d'agression sexuelle, les prévalences sont si faibles qu'il est difficile d'établir des différences robustes. On se fiera peut-être au fait que les habitants de la zone Est subissent un taux de multivictimation plus élevé que le reste de la commune, ce qui provoque une incidence plus élevée. On préférera cependant retenir qu'il est difficile de différencier les zones au regard de cette atteinte : c'est peut-être aussi, tout simplement, que ces zones ne sont effectivement pas différentes à cet égard. Les victimes d'agression sexuelle semblent résider un peu partout à Aulnay.

On conclura cette partie en faisant remarquer que les prévalences valant pour ceux qui vivent en ZUS et pour les autres ne diffèrent significativement que pour les agressions familiales, que les habitants de la ZUS subissent significativement plus souvent que les autres. Ce résultat est observé dans toute une série d'autres enquêtes (en particulier celles qui concernaient l'Île-de-France) ou les autres sites de cette enquête (Lyon en particulier). Les habitants des ZUS se distinguent donc des autres par le fait qu'ils subissent significativement plus d'agressions familiales.

Une fois ce point concernant les habitants établi, on peut se demander si la ZUS est plus propice à l'agression que le reste de la ville. La question est difficile dans la mesure où l'on ne demande pas aux enquêtés de le préciser. Mais l'on sait cependant si les enquêtés ont été agressés dans leur quartier ou ailleurs. Dans ces conditions on peut construire au moins deux indicateurs.

On sait, d'une part, quelle est la part de ceux qui se sont fait agresser dans leur quartier parmi ceux qui se sont fait agresser. Sous ce rapport, il n'y a pas de différence entre la ZUS et le reste de la commune (nous n'insistons pas sur le taux d'agression sexuelle, à l'effectif trop faible pour pouvoir tirer de conclusion).

	ZUS	non ZUS	ensemble
agression sexuelle	0,45%	0,00%	0,12%
agression par proche	sans objet		
agression tout-venant	3,63%	3,25%	3,29%

Tableau 41 : Agressions selon la ZUS

Le risque de n'importe quel Aulnaisien de se faire agresser dans son quartier est le même qu'il habite, ou non, en ZUS.

D'autre part, on peut restreindre le champ de l'investigation et se limiter à ceux qui se sont fait agresser. On se demande alors, en ne s'intéressant qu'aux agressés, quelle est la part de ceux qui l'ont été dans leur quartier. Alors, on observe que la proportion de ceux qui l'ont été « près de chez soi » est plus grande en ZUS que dans le reste de la commune (44,44% contre 33,94% pour les agressions tout-venant). Donc le risque d'être agressé dans son quartier est le même partout dans Aulnay, mais si on a été agressé, on a un peu plus de chance que cela l'ait été dans son quartier si l'on habite en ZUS qu'ailleurs. Ceci ne dit cependant pas grand-chose sur la ZUS, et semble être un effet de la jeunesse de sa population. Nous avons vu que l'agression est une victimation qui se déroule entre jeunes, et que la population de la ZUS l'est particulièrement : par conséquent, on peut être agressé dans son quartier partout dans la ville mais, parmi les agressés, de nombreux jeunes de la ZUS subissent une agression près de chez eux. Pour parler comme Durkheim, on dirait que la 'force agressionnogene' s'applique partout également dans Aulnay, et que si parmi les agressés, on observe une proportion d'agressés dans le quartier supérieure dans la ZUS qu'ailleurs, c'est que c'est là que les jeunes se trouvent.

Ainsi la ZUS ne semble donc pas être un lieu où se déroulent significativement plus d'agressions que le reste de la commune, sauf pour les agressions par un proche. Cette conclusion n'est pas immédiatement compatible ni avec le sens commun qui voit dans les ZUS des zones violentes, ni avec des résultats plus scientifiques, comme ceux de Herpin et Lagrange<sup>80</sup> pour qui les populations vivant en ZUS

<sup>80</sup> Herpin, Lagrange, 2005.

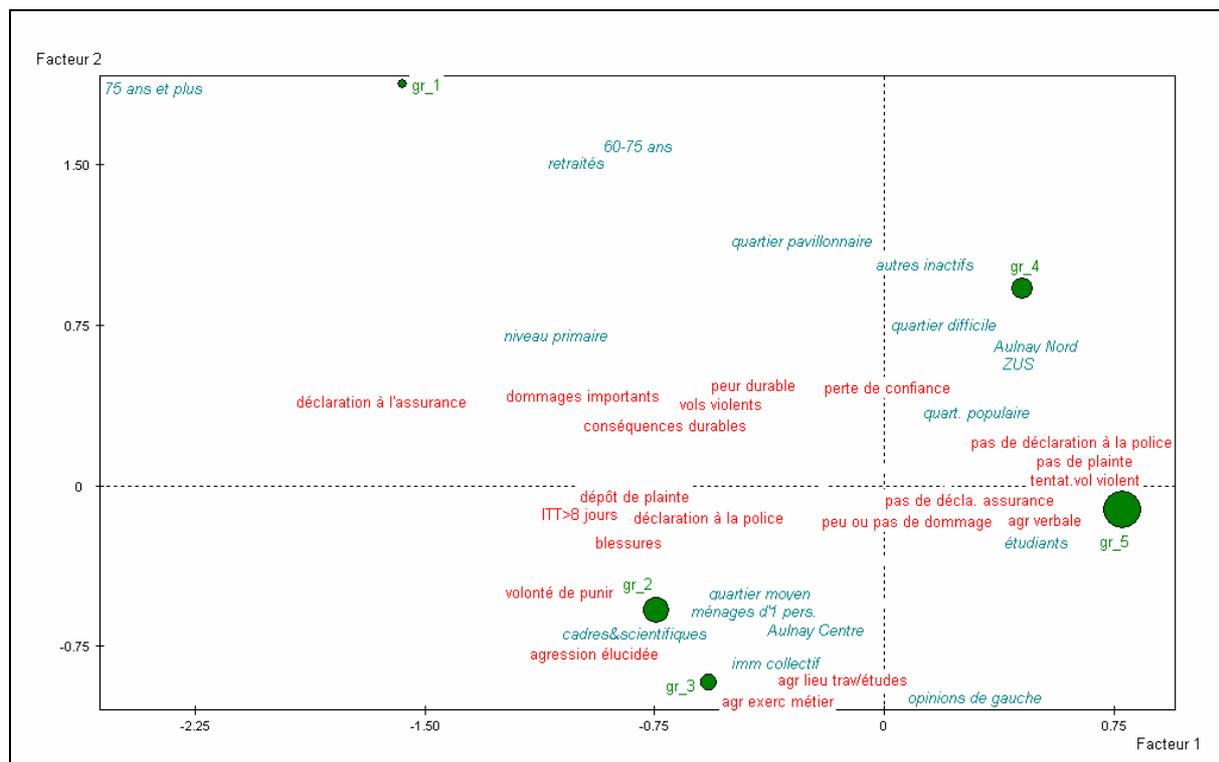
subissent des taux d'agressions tout-venant bien supérieurs au reste de la population. Mais la contradiction n'est peut-être pas aussi flagrante qu'il y paraît. D'abord, les auteurs précités comparent les ZUS au reste de la France et voient deux catégories d'habitats survictimisés : les ZUS, et les *quartiers animés et aisés* (c'est-à-dire les centres villes des grandes agglomérations), qu'ils opposent à trois autres catégories : l'habitat rural, les zones aisées mais excentrées et les zones populaires hors ZUS, où la victimation est moindre. Dans la présente enquête, on compare la ZUS à d'autres zones ayant des taux de victimation importants : les autres quartiers d'Aulnay ne ressemblent pas aux trois autres types d'habitation construits par les auteurs. Du coup, comparativement, la ZUS n'est pas plus violente. Reste à savoir si Herpin et Lagrange auraient classé les zones Est, Centre et Sud d'Aulnay dans la catégorie des *quartiers aisés et animés*.

Il n'est pas non plus impossible que ceux qui subissent le plus d'agression soient ceux qui ne parlent pas français. On sait qu'ils sont plus nombreux dans la ZUS qu'ailleurs à Aulnay ; on sait aussi qu'ils échappent à l'enquête faute de compétence linguistique.

Enfin, il est possible que, par rapport aux autres Aulnaisiens, les habitants de la ZUS ne subissent pas autant d'agressions qu'on l'imaginait.

## VI. Types d'agressés

Les cas d'agressions sexuelles ou entre proches sont trop peu nombreuses dans l'échantillon pour que l'on puisse songer à distinguer en leur sein différents types. Il en va différemment pour les agressions ordinaires (pour lesquelles on compte parmi les enquêtés 147 victimes, contre 9 pour les agressions sexuelles et 21 pour les agressions entre proches).



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 9 : Agressions tout-venant ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

On procède d'abord à une analyse factorielle de correspondances à partir d'un tableau de contingence comportant en ligne les questions du module d'agression et en colonne les caractéristiques des enquêtés, y compris leur classement dans les typologies construites à propos de l'insécurité et du cadre de vie.

On retient les trois premiers axes qui ensemble expliquent 49,63 % de l'inertie.

Le premier axe explique 25,19% de l'inertie à lui seul. Il oppose les agressions qui sont jugées graves par la victime à celles qui le sont moins. Ceux et celles qui jugent leur agression grave sont les personnes âgées retraitées, ou les cadres. Ils ont souvent été blessés lors de l'agression. Ils ont informé l'assurance d'une agression subie, ont été indemnisés et sont satisfaits de leur compagnie. Ils sont aussi très satisfaits de l'action de la police. À l'inverse, on trouve les parents d'élèves et les jeunes, qui occupent toutes les positions intermédiaires de la nomenclature des PCS, qui vivent dans des ménages nombreux. Ils n'auront pas informé la police, souvent parce qu'ils jugeaient que ce n'était pas la peine. Il est remarquable que l'agression qu'ils ont subie a eu lieu avec une arme ou a donné lieu à des échanges de coups, mais ils ont laissé là l'agression et n'ont pas donné suite pour autant. Cet axe concerne le *sentiment de gravité* de l'agression.

Le second axe (15,30% de l'inertie), oppose les agressions qui ont lieu dans le quartier, par un inconnu et qui ont été accompagnées d'un vol, aux agressions commises dans des lieux plus familiers en particulier le lieu de travail, ou le trajet pour s'y rendre, et dans l'exercice de la profession, par une personne connue – de sorte que lorsqu'une plainte est déposée la police élucide souvent le fait. C'est *l'axe qui oppose les vols violents aux violences sans vol*.

Du côté de ceux qui subissent les vols violents, on trouve plutôt ceux qui ont peur dans les transports en commun, qui habitent un quartier pavillonnaire dans Aulnay Est, sont ou les plus jeunes ou les plus âgés, et sont donc retraités ou étudiants alors que de l'autre côté on a plutôt ceux qui sont préoccupés mais n'ont pas peur, les employés, ouvriers et professions intermédiaires, qui vivent dans des immeubles collectifs avec des revenus moyens voire élevés.

Le troisième axe (9,14% de l'inertie), oppose les agressions physiques aux agressions psychologiques. On a d'un côté les vols violents, les coups et blessures, qui ont lieu plutôt dans la rue, et de l'autre on a des agressions qui ont lieu surtout sur le lieu de travail, dans l'exercice du métier, qui n'ont pas été accompagnées de vol, qui ont été surtout verbales ou d'attitude et qui ont tout de même donné lieu à un certain nombre de jours d'ITT et qui, sans avoir causé des dommages matériels, ont eu des conséquences durables. On voit donc se dessiner les agressions violentes d'une part qui s'opposent, d'autre part, aux violences psychologiques, qui peuvent être regroupées en deux groupes différents : celui des violences provoquées par les clients ou par les usagers (conducteurs de bus insultés, caissières maltraitées) ou bien celui qu'on appelle aujourd'hui le harcèlement professionnel, exercé par un supérieur hiérarchique.

Ceux qui subissent des violences psychologiques sont les employés, les ouvriers et ceux qui exercent une profession intermédiaire. Ils ont entre 20 et 50 ans, et ce sont volontiers des mères inquiètes pour leurs enfants. À l'opposé, ceux qui subissent des violences physiques sont les jeunes de moins de 20 ans, donc étudiants, diplômés, vivant dans des ménages de 3 à 5 personnes.

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base<sup>81</sup> d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique.

La première classe qui regroupe 6,80% de la population est celle qui correspond le plus au cliché des vols violents : ce sont des personnes retraitées, de plus de 60 ans, qui subissent un vol violent. Elles déclarent le vol et à la police et à l'assurance, sont remboursées de leur perte par l'assurance et elles prennent ensuite des précautions pour que cela ne leur arrive pas à nouveau. C'est le groupe des *personnes âgées qui se font arracher leur sac*.

Le second groupe (23,13% de l'échantillon) est un groupe caractérisé surtout par le renvoi à la police et le dépôt d'une plainte dans un esprit punitif. Ces gens ont subi, dans leur quartier, un vol violent, ayant provoqué des blessures, et les dommages sont importants. Mais le fait de porter plainte a permis à la police d'élucider le fait. Ce sont des cadres mais vivant dans des zones qualifiées de moyennes dans la

---

<sup>81</sup> Les classifications sont faites à partir d'une analyse factorielle où toutes les variables précédentes sont actives afin de faire émerger différents types qui ne sont pas forcément caractérisés par la victimation. Ce sont des profils d'agressés et non d'agresseur que l'on souhaite voir apparaître.

typologie Préteceille, qui sont arrivés depuis peu et qui sont mécontents de leur cadre de vie. Ce groupe est celui des *agressés dans leur nouveau quartier*.

Le troisième groupe (14,97% de l'échantillon) est celui *des agressés dans l'exercice de leur travail* et sur le lieu de travail. L'agresseur a agi seul, il est connu de l'agressé, de sorte que l'agression a donné lieu à un renvoi à la police et même à une élucidation. Ce sont des mères inquiètes ou des gens qui n'ont pas peur mais sont préoccupés. Ils (elles) sont employés, ont entre 30 et 40 ans, et habitent des grands ensembles, avec une population classée moyenne par Préteceille, dans Aulnay Centre.

Le quatrième groupe (19,73%) est celui des *femmes de la ZUS*, qui habitent donc à Aulnay Nord, ont atteint le lycée, et ont peur des transports ; elles sont plutôt de gauche et sont inactives. Elles sont mécontentes de leur quartier, dans lequel elles vivent depuis longtemps.

Le dernier groupe (35,37%) est celui que l'on se permettra d'appeler les *petites agressions*. Elles sont constituées d'agressions verbales ou de tentatives de vol violent qui sont qualifiées par les enquêtés comme n'ayant eu que peu ou pas de conséquences et n'ayant provoqué que peu ou pas de dommage. Ces agressions n'ont pas donné lieu à renvoi, ni à la police ni à l'assurance. Ce sont des parents d'élèves qui vivent dans un pavillon qui n'est pas situé en ZUS. C'est le groupe qui subit les miettes de la violence.

Au total on voit donc apparaître :

- un groupe important – un tiers de la population – qui subit de petites violences ne portant pas à conséquence,
- un autre groupe qui subit des violences dans son quartier, mais qui cette fois en souffre et en informe la police,
- un groupe de jeunes femmes habitant en ZUS,
- par ailleurs on a un petit groupe très délimité de personnes âgées se faisant dérober leurs biens,
- et enfin un groupe qui subit des violences au travail et qui le fait savoir.

# Les vols personnels

## I. Les taux de vols personnels

		vols personnels
prévalence	générale	8,44 [7,08-9,80]
	à Aulnay-sous-Bois	4,47 [3,46-5,48]
multivictimation	générale	1,25
	à Aulnay-sous-Bois	1,38
incidence	générale	10,55 [9,05-12,05]
	à Aulnay-sous-Bois	6,15 [4,98-7,32]

Tableau 42 : Vols personnels ; prévalence, multivictimation, incidence (intervalle de confiance)

8,44% des habitants d'Aulnay âgés de 15 ans et plus – soit quelque 5 200 victimes<sup>82</sup> – ont donc, d'après l'enquête, été *personnellement victimes*, au moins une fois en 2002, 2003 ou 2004, *d'une autre sorte de vol* (porte-feuille, sac à main...), cette fois sans violence.

La première enquête nationale (CESDIP, 1984-1985) affichait une prévalence sur deux ans de 5,3%<sup>83</sup>. Dix ans après, les enquêtes EPCV de l'INSEE montrent des taux, assez stables, de 4,3 à 6,7%, toujours sur deux ans<sup>84</sup>. Enfin, l'enquête-pilote sur une métropole régionale donnait une prévalence de 7,1%<sup>85</sup> et le taux francilien sur deux ans était de 5,45%<sup>86</sup>. Ici, on obtient sur deux ans un taux de 5,71%. La catégorie – *autre sorte de vol* – a un caractère assez résiduel ; ses contours ne sont pas très précis ; on peut dire cependant que le résultat observé ici se situe dans la fourchette de consensus.

Pour chaque victime, on enregistre un nombre moyen – analogue à celui de l'enquête francilienne 2001<sup>87</sup> – de 1,25 vols sur trois ans<sup>88</sup>, soit une incidence de 10,55%<sup>89</sup>. Les termes de comparaison portent tous sur deux ans. Pour une période analogue de deux ans, l'incidence serait de 6,77%, ce qui la situe dans la fourchette de consensus.

Les sites franciliens inclus dans la présente campagne affichent, tant en prévalence qu'en incidence, des taux biennaux tantôt légèrement inférieurs, tantôt largement supérieurs à leurs homologues lyonnais.

	CESDIP 1984-85	INSEE 1994-95	INSEE 1995-96	INSEE 1996-97	INSEE 1997-98	INSEE 1998-99	INSEE 1999-2000	INSEE 2000-01	Île-de- France 1999- 2000	métropole régionale 1997-98
prévalence	5,3	6,7	5,3	4,7	4,35	4,3	4,72	5,24	5,45	7,1
multivictimation	1,6	1,28	1,31	1,30	1,15	1,14	1,25	1,34	1,18	1,42
incidence	8,5	8,6	6,9	6,1	5,01	4,9	5,91	7,07	6,43	10

Tableau 43 : Vols personnels ; comparaison entre enquêtes

<sup>82</sup> Entre 4 300 et 6 000.

<sup>83</sup> En fait, ce résultat a été recréé après-coup par soustraction des vols de véhicules d'une catégorie indifférenciée de vols.

<sup>84</sup> Lagrange, Pottier, Zauberman, Robert, 2004.

<sup>85</sup> Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

<sup>86</sup> Pottier, Robert, Zauberman, 2002

<sup>87</sup> Le nombre moyen de faits (multivictimation) sur deux ans était de 1,6 dans l'enquête CESDIP 1984-1985 ; de 1,25 à 1,57 dans les EPCV/INSEE ; 1,42 dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999 ; Zauberman, Robert, Pottier, 2000). La médiocrité des scores franciliens tient peut-être au fait que, dans ces deux enquêtes, on a consacré un module spécial aux victimations concernant les deux-roues.

<sup>88</sup> Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer, le nombre moyen, une troncature telle que > 3 victimations sur trois ans = 4.

<sup>89</sup> Entre 9,05 et 12,05%.

victimations	vol personnel
agressions tout-venant	10,29
agressions entre proches	2,94
agressions sexuelles	2,21
vols personnels	<i>n=136</i>
cambriolages	8,09
vols de voitures	19,85
vols dans/sur véhicules	25,74
dégradations/destructions de véhicules	32,35
vols de deux-roues	10,29

Lecture : 10,29% des victimes de vols personnels l'ont aussi été d'agressions tout-venant ...

Tableau 44 : Multivictimations hétérogènes

Les victimes de vols personnels peuvent aussi avoir subi, au cours de la période d'enquête, d'autres victimations (multivictimation hétérogène) ; ce risque est plus ou moins répandu selon la fréquence de chacune des autres victimations (tableau 44). Évidemment ce sont les atteintes à la voiture dont nos volés ont le plus de risques de pâtir.

## II. Les circonstances des vols personnels

Comme dans les enquêtes franciliennes de 2001 et 2003, les  $\frac{3}{4}$  des incidents mentionnés sont des vols consommés ; ils concernent une grande diversité d'objets dont la répartition n'est pas très différente de celle observée dans ces mêmes enquêtes.

<i>nb de personnes ayant subi un vol</i>	n=356
argent, montre, bijou	52,53
carte de crédit, chéquier	34,34
papiers d'identité	33,33
vêtements	4,04
bagages, sacs	15,15
téléphones portables, ordinateurs	30,30
autres	24,24

Plusieurs objets différents peuvent avoir été dérobés au cours d'un même vol

Tableau 45 : Vols personnels ; sortes d'objets volés

Les vols sont commis pour un quart d'entre eux dans le quartier et pour un autre quart dans la ville.

On peut ébaucher deux types de lieu où sont commis des vols personnels. Les premiers sont des vols commis dans les commerces (18,38%) ou les cafés (8,82%), ou même au domicile de la victime (7,25%)<sup>90</sup>. Ce sont des vols qui se déroulent dans des lieux fixes. À l'inverse, une partie des vols sont des vols de déplacement. Parmi ces lieux de victimation dominent la rue (19,12%) ou les transports en commun (13,97%) et les gares (10,29%)<sup>91</sup>. Tous les autres lieux sont cités de façon marginale (moins de 5% des fois).

<sup>90</sup> Le voleur qui entre dans le lieu d'habitation par une porte ou une fenêtre restée ouverte ne commet pas de cambriolage mais un simple vol. Les vols personnels dans un domicile sont donc possibles ; ils sont déterminés par le mode de pénétration du voleur dans le domicile.

<sup>91</sup> 42% des vols dans les transports en commun ont été commis dans le RER et 31% dans le bus.

Cette dichotomie se retrouve au regard du travail. 17 % des actifs et des étudiants ayant subi un vol ou une tentative l'ont subi sur leur lieu de travail et parmi ceux qui ne l'ont pas subi sur le lieu de travail 31 % l'ont subi en s'y rendant.

### III. Les renvois

#### 1. Les renvois à la police et à la gendarmerie

va à la police	41,91
téléphone à la police	0,00
police déjà informée	3,68
police pas informée	54,41
dépose une plainte	36,76
taux d'élucidation	9,68
taux de satisfaction	35,48

\* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes vols personnels, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

Tableau 46 : Vols personnels ; renvoi à la police ou la gendarmerie

Le taux de plainte est légèrement moins bon que celui observé dans l'enquête Île-de-France 2001 (38,77). On observe donc un prolongement du phénomène notable d'érosion au fil du temps des dépôts de plainte. Ainsi la première enquête nationale (CESDIP, 1984-1985) affichait une propension à la plainte de 68,4% ; l'enquête 2002-2003 ne mentionne plus qu'un taux de 56% et l'enquête-pilote sur une métropole régionale 58,5. Certes, les autres enquêtes posaient une question moins précise - *avez-vous informé la police ou la gendarmerie ?* - elle correspondait donc ici à la somme de *va à la police* et *téléphone à la police*. Mais comme personne n'a simplement téléphoné à la police, cela ne change pas grand-chose.

La raison pour laquelle on ne dépose pas plainte est massivement qu'on doute de l'utilité de la démarche (54,05 % des causes de non renvoi) et, de façon importante aussi parce que la gravité de l'incident paraît trop minime (37,84%). Parmi ceux qui se décident à informer les services officiels, le groupe le plus important (31%) avance qu'il le fait pour retrouver l'objet volé<sup>92</sup>. Ensuite des petits groupes de tailles comparables (tous autour de 15% de ceux qui déclarent avoir informé la police) expliquent qu'ils l'ont fait pour des raisons civiques (*il faut le faire*), sous une pulsion punitive (*faire punir le voleur*), ou préventive (*empêcher que ça se reproduise*). Au reste, ils sont informés des suites de leur démarche dans un petit tiers des cas (30%) ; les chances d'élucidation sont faibles (9,68% de ceux qui sont entrés en contact avec la police) ; le taux de satisfaction de ceux qui ont eu l'occasion d'avoir un contact avec la police est finalement médiocre... au vu des performances policières dans ces affaires, on pourrait cependant s'étonner de le trouver si élevé.

#### 2. Comparaison entre enquête et statistiques policières

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2, *supra*) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres aux vols personnels.

<sup>92</sup> 22% des vols déclarent avoir récupéré le bien dérobé... peut-être le dépôt de plainte a alors pour but de servir de base à une démarche auprès d'un service d'objets perdus ou volés.

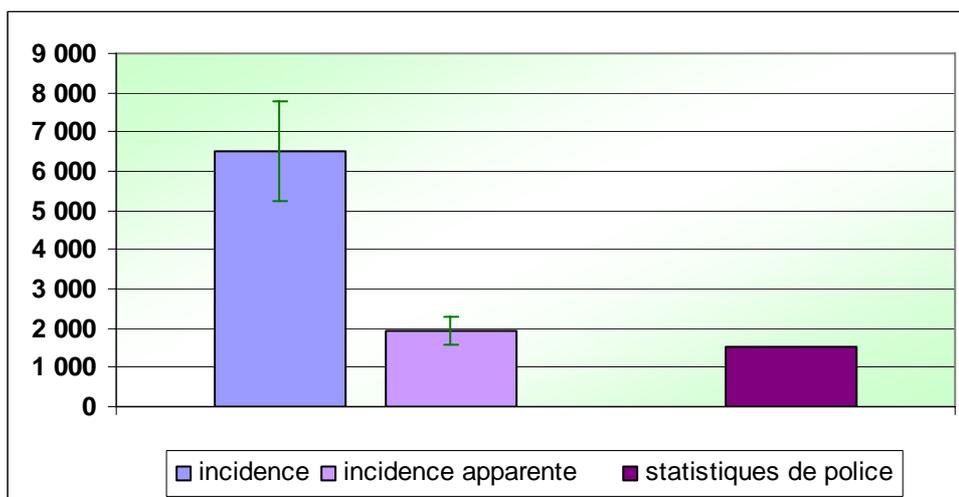
Du côté de l'enquête, on a réuni les vols personnels sans violence, les vols de vélos<sup>93</sup> (une sous-catégorie du module des vols de deux-roues), enfin les vols au domicile (une sous-catégorie du module 'cambriolage'). Chacune de ces catégories est affectée d'un taux de plainte particulier ; il faut donc calculer l'incidence apparente de chacune avant de faire la sommation. En outre, pour obtenir les estimés, il faut rapporter les taux d'incidence tantôt aux individus de 15 ans et plus, tantôt au nombre de ménages, ce qui oblige, là encore, à opérer des calculs séparés avant de parvenir au total.

Du côté des données policières, on a retenu les index 32 (vol à la tire), 42 (autres vols simples contre les particuliers dans des locaux privés) et 43 (autres vols simples contre des particuliers dans des lieux publics).

vols	personnels	de vélos	dans logement	total
incidence 2002-03-04	3 093 – 4 542	1 596 – 2 279	525 – 957	5 214 – 7 778
taux de plainte -%-	36,1	22,7	16,1	
incidence apparente 2002-03-04	1 117 – 1 640	363 – 518	85 - 154	1 564 – 2 312
données policières 2002-03-04				1 519
échantillon				1 611
recensement 1999, population 15+				61 497
ménages aulnaisiens				27 144

Tableau 47 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières

Le déficit de la mesure policière par rapport à celle tirée de l'enquête est plus élevé que pour les agressions (4,27). Mais il s'explique presque entièrement par la propension des volés au renvoi : le comptage policier s'inscrit – à quelques unités près - dans l'intervalle de confiance de l'incidence apparente.



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 10 : Vols personnels ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

### 3. Les autres renvois

Quels autres recours la victime peut-elle bien tenter de mobiliser ? L'assurance ? On y recourt à peine plus de 16% des fois<sup>94</sup>, le plus souvent parce que l'incident n'en vaut pas la peine, accessoirement parce le sinistre ne paraît pas couvert. Un peu plus de la moitié des déclarants sont finalement indemnisés ; c'est d'ailleurs à peu près la proportion des satisfaits ; quant aux mécontents, ils invoquent l'insuffisance du remboursement ou le fait que *l'argent ne remplace pas tout*. Au total,

<sup>93</sup> Que la police n'identifie pas à part, au contraire des vols de deux roues à moteur.

<sup>94</sup> Inférieur aux ordres de grandeur généralement observés -- une fois sur cinq -- soit dans l'enquête francilienne 2001, soit dans les enquêtes nationales (Pottier, Robert, Zauberman, 2002, 73 ; Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999, 283).

les indemnisés représentent quelque 8,82% des volés<sup>95</sup> : globalement, l'assurance ne tient qu'une place tout à fait mineure sur la scène de cette victimation.

Quant aux autres recours possibles, 12% des victimes se tournent vers la police municipale (score plus élevés que ceux observés dans l'enquête francilienne 2001), et 9% vers les sociétés de transports publics (RATP ou SNCF).

#### IV. Les caractéristiques des volés

Les femmes sont plus exposées au vol que les hommes et ce trait se vérifie quelle que soit la sorte d'objet dérobé, à l'exception toutefois des vols de vêtements qu'hommes et femmes subissent à égalité.

	victimes de vol	ensemble des enquêtés
hommes	38,24	48,17
femmes	61,76	51,83

Tableau 48 : Volés ; répartition par sexe

Les moins de 30 ans sont aussi surreprésentés ; c'est surtout vrai pour les 21-30 ans, qui sont surreprésentés dans les vols de tous les objets évoqués, excepté l'argent et les papiers d'identité. Les plus jeunes sont surreprésentés principalement pour les vols de portables. Ensuite, le risque fléchit – contrairement à ce que l'on observait en 2001 pour les victimes franciliennes. Le vol à Aulnay est donc avant tout un risque pour les plus jeunes ; c'est vraiment la caractéristique dominante de ce type de victimes.

	victimes de vol	ensemble des enquêtés
15-20	14,71	11,55
21-30	24,26	16,33
31-50	32,35	39,04
50-65	18,38	19,49
>65	10,29	13,59

Tableau 49 : Volés ; répartition par classes d'âge

Les descriptions sociodémographiques des volés laissent clairement apercevoir le profil de l'étudiant. Les catégories surreprésentées rassemblent en effet ceux qui ont atteint un niveau d'instruction supérieur, qui sont étudiants, et dont le revenu est soit faible (moins de 2 400 euros par mois) soit confortable (entre 3 800 et 5 600 euros par mois), ce qui désigne probablement les enfants de cadres (parmi lesquels les étudiants sont les plus nombreux) dont certains ont quitté le domicile parental et d'autres y sont restés.

Ce constat peut être précisé, à la marge, par certaines caractéristiques des lieux d'habitation. En effet, on est un peu moins volé si l'on habite le centre-ville (12,50% des volés au lieu de 13,22 dans tout l'échantillon) ou si l'on vit dans une zone pavillonnaire (44,06% des volés au lieu de 48,10 dans tout l'échantillon) ; au contraire le risque est légèrement accru dans des habitats collectifs (33,09% au lieu de 30,73), il est diminué si l'on habite une maison.

<sup>95</sup> Résultats inférieurs dans les enquêtes nationales citées à la note précédente, également dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale qui étaient plus proche de 15% (Zauberman, Robert, Pottier, 2000, 210). À noter que le taux d'indemnisation est naturellement un peu plus élevé si l'on considère seulement les vols consommés : il atteint alors, ici, 12%.

niveau d'instruction	victimes de vols	ensemble des enquêtés
primaire	8,09	12,17
premier cycle secondaire	11,03	17,50
deuxième cycle secondaire	37,50	38,30
supérieur	43,38	32,03

Tableau 50 : Volés ; répartition par niveau d'instruction

PCS	victimes de vols	ensemble des enquêtés
agriculteurs exploitants	0,00	0,06
artisans, commerçants, chefs d'entreprise	0,74	1,43
cadres et prof. intel. sup.	11,03	8,26
professions intermédiaires	13,97	14,09
employés	19,85	17,07
ouvriers	3,68	10,24
retraités	14,71	19,80
chômeurs (y.c. à la rech. d'un 1er emploi)	6,62	7,08
élèves ou étudiants	21,32	12,85
autres inactifs	7,35	8,88

Tableau 51 : Volés ; répartition par PCS

revenus bruts mensuels (en €)	victimes de vol personnel	ensemble des enquêtés
<400	0,00	0,87
400-800	4,41	4,72
800-2400	50,00	45,13
2400-3800	17,65	22,84
3800-5600	11,76	9,31
>=5600	0,74	2,05
NSP	11,03	7,39
Refus	4,41	7,70

Tableau 52 : Volés ; répartition selon le revenu du ménage

## V. Comparaison des volés selon les zones

Les victimes de vol personnel n'en ont été victimes à Aulnay qu'une fois sur deux ; c'est peu, surtout si l'on compte qu'une partie des vols ayant eu lieu à Aulnay ont été commis au domicile de l'enquêté. Par conséquent, si on peut sans conteste subir un vol personnel à Aulnay, les chances sont tout aussi importantes ailleurs.

Les volés habitent-ils dans certaines zones précises de la ville ? On se souvient que, pour les agressions, ce n'était le cas que pour celles qui avaient lieu entre proches.

zones	prévalence	multivictimation	incidence
Nord	9,09 [6,37 - 11,81]	1,28	11,66 [8,62 - 14,69]
Est	9,90 [6,54 - 13,26]	1,33	13,2 [9,39 - 17,01]
Centre	7,37 [4,95 - 9,79]	1,24	9,15 [6,48 - 11,82]
Sud	7,91 [5,36 - 10,46]	1,15	9,07 [6,36 - 11,78]

ensemble	8,44 [7,08 - 9,8]	1,25	10,55 [9,05 - 12,05]
----------	-------------------	------	----------------------

Tableau 53 : Vols personnels ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

En prévalence, les habitants des zones Nord et Est subissent plus de vols que le reste de la commune : leur taux est entre 9 et 10% quand les taux ailleurs sont à peine supérieurs à 7%. Pourtant, cette différence n'est pas significative : s'il semble que les habitants des ZUS subissent plus de vol que les autres, il n'est pas statistiquement possible de l'affirmer. Comme, en outre, ces zones sont aussi celles où la multivictimation est la plus forte, il s'ensuit mécaniquement que c'est parmi les habitants de ces zones que l'on observe le plus d'incidents. 11 et 13% pour ceux des zones Est et Nord respectivement, lorsque pour ceux des deux autres, les taux restent autour 9%. Les différences entre les habitants des différentes zones existent donc, mais on gardera en tête qu'elles ne semblent pas significatives.

Enfin, on remarquera, si l'on ne s'intéresse plus aux habitants des zones mais au lieu de commission des vols, que la part des vols commis dans le quartier est très inférieure lorsque le quartier est la ZUS que lorsqu'il ne l'est pas (parmi les gens qui ont déclaré un vol, 1,36 % des habitants de la ZUS ont déclaré qu'il avait été commis dans leur quartier, et 2,28 pour les autres). La ZUS aurait donc plutôt tendance à protéger du vol. L'effet protecteur du fait que ce sont plutôt des ménages modestes qui y vivent joue plus que l'effet exposant constitué par la jeunesse de sa population.

## VI. Types de volés

Pour essayer de distinguer différents profils parmi les victimes de vols personnels, on procède selon la méthode utilisée pour les agressions.

On retient trois axes qui expliquent ensemble 49,82% de l'inertie.

Le premier axe (26,16%) oppose, d'une part, les vols ayant eu lieu dans le cadre de loisirs privés à d'autre part, ceux qui ont eu lieu dans un cadre professionnel. Les premiers ont été déclarés à l'assurance et ont même été remboursés, ils étaient constitués d'argent, de carte, de papiers ou d'un sac entier, et qui ont eu lieu dans un commerce ou dans un lieu de loisir. Les seconds ont eu lieu dans les transports publics en direction du travail ou sur le lieu du travail lui-même, et étaient constitués plutôt de bagages, ou autres accessoires. C'est l'axe qui oppose le privé au professionnel.

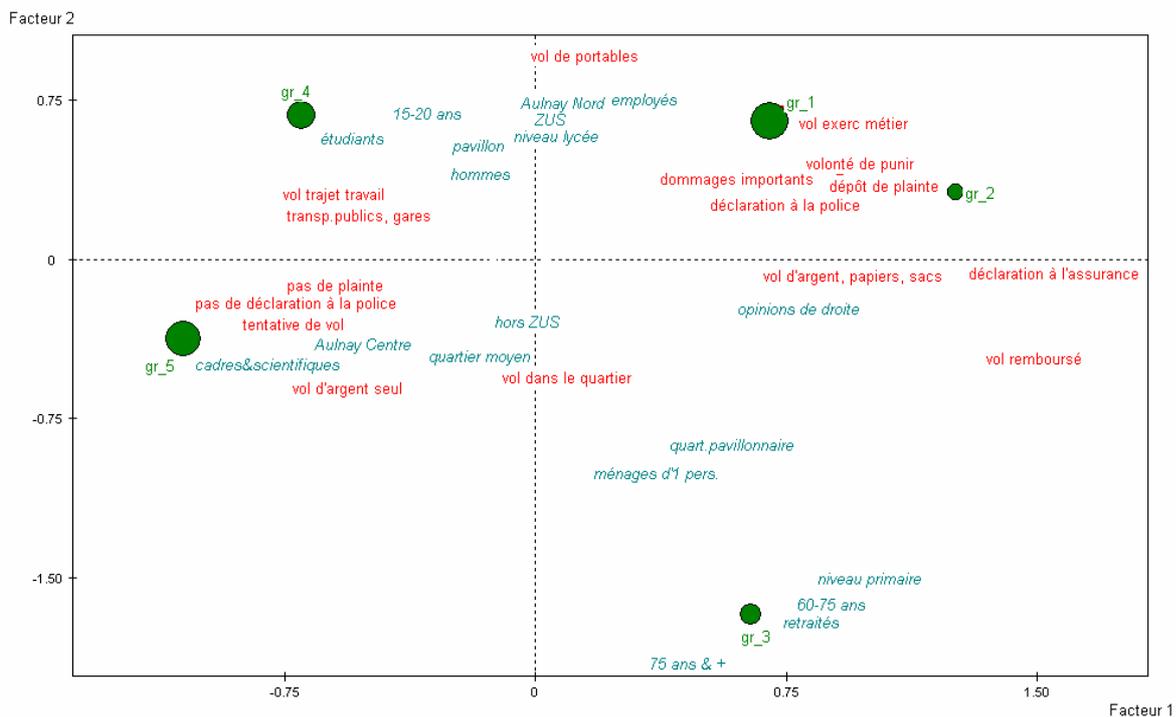
Les personnes qui subissent des vols dans le cadre privé sont des personnes ayant plus de 70 ans, retraitées, qui habitent un quartier populaire (au sens de Préteceille), dans Aulnay Est ou Nord et qui ont des revenus moyens et qui sont mécontents de leur quartier. Ceux qui au contraire subissent des vols dans le cadre de leur profession ou de leurs études sont plus jeunes (entre 20 et 30 ans), sont étudiants ou occupent des emplois intermédiaires, habitent plutôt Aulnay centre. Ils sont satisfaits de leur quartier.

Le second axe (12,94% de l'inertie) oppose les vols effectifs aux tentatives. Les vols effectifs ont surtout porté sur des téléphones portables, ils ont été commis sur le lieu de travail ou d'étude, et ont fait l'objet d'un renvoi à la police et même d'un dépôt de plainte. De l'autre côté, on a des tentatives de vol, qui ont cependant été remarquées puisqu'elles ont donné lieu à des précautions par la suite. Ces tentatives ont eu lieu dans le quartier, dans la rue.

Ceux qui ont subi un vol effectif sont des actifs de toutes catégories sauf employés, qui vivent dans de très grands ménages, plutôt dans des quartiers difficiles et qui craignent les transports publics. Ceux qui au contraire déclarent des tentatives de vol sont plutôt des pères et des mères inquiets, ont entre trente et quarante ans, vivant dans des foyers avec enfants, sont des employés, qui vivent dans des quartiers qu'ils jugent agréables.

Enfin, le troisième axe (10,71% de l'inertie) oppose *les vols à répétition aux vols uniques*. Les vols uniques ont lieu pendant l'exercice du travail, il s'agit souvent d'argent seul, ce qui ne donne pas souvent lieu à un renvoi ni à la police ni à l'assurance ; lorsque ce renvoi à lieu, cependant, il donne satisfaction (les victimes ne renvoient que quand elles ont elles-mêmes identifié le coupable). De leur côté, les vols à répétition portent sur des portables aussi bien que sur des vêtements, bagages et autres, le dommage est jugé important, et la police en est souvent informée.

Le dessin de ceux qui subissent des vols uniques n'est pas très affirmé – mis à part que l'on voit très clairement ressortir la figure du militant, engagé dans les associations de son quartier, mais en revanche, ceux qui subissent des vols à répétition habitent en ZUS, dans Aulnay Nord et appartiennent aux catégories d'âge les plus jeunes.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 11 : Vols personnels ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique.

La première classe (27,21% de l'échantillon) est la plus nombreuse. Elle est caractérisée d'abord par un recours quasi-systématique à la police. Il s'agit cette fois de vols réalisés où la proportion de dommages sérieux est nettement supérieure à la moyenne. Il ne s'agit pas de vols de proximité, dans son quartier, plutôt de méfaits commis dans les commerces ou les lieux de loisirs. Les victimes ont plus que la moyenne entre 30 et 40 ans. Ce sont les vols que l'on se permettra, en raison même de l'imprécision de la formule, d'appeler *les vols classiques*. Ils s'opposent à la cinquième catégorie, les tentatives de vols, en ce qu'ils sont bel et bien réalisés.

La seconde classe (10,29% de l'échantillon), regroupe ceux qui subissent des vols *dans l'exercice de leur profession*. Ils renvoient ces vols aussi bien vers la police que vers les assurances, portent plainte et sont remboursés.

La troisième catégorie (15,44% de l'échantillon) regroupe les personnes qui subissent des *vols de proximité*. Il s'agit de retraités, de plus de 60 ans, vivant dans un quartier pavillonnaire et dont les revenus sont moyens.

La quatrième catégorie de volés (21,32% de l'échantillon) est une catégorie d'étudiants, *de jeunes*, et même plutôt de lycéens, habitant en ZUS mais ne jugeant pas mal leur quartier, au contraire, ils sont sereins. Ceux-là ne renvoient pas le vol à la police et ne portent pas plainte.

Enfin, la cinquième catégorie (25,74% de l'échantillon) est celle des *tentatives de vol* qui touchent surtout les plus aisés (cadres ayant des revenus confortables), ayant poursuivi des études supérieures et vivant au centre d'Aulnay. Cette catégorie de volés n'informe ni les autorités de police ni les assurances.

En fin de compte, on peut distinguer des profils de volés bien contrastés :

- dans un quart des cas, l'incident est sans relief et n'entraîne aucune réaction ;
- dans un autre quart, il est sérieux et déclenche des renvois à la police ;
- un cinquième des vols a été subi par les lycéens et étudiants, souvent dans des locaux scolaires ;
- un sixième des cas regroupe les vols au détriment de personnes âgées, sans doute d'argent ;
- enfin, un dixième des volés ont été victimes dans le cadre de leur travail.



# Les cambriolages

## I. Les taux de cambriolages

	cambriolages	cambriolages résidence principale
prévalence (%)	9,62 [8,18-11,06]	8,88 [7,49-10,27]
multivictimation	1,22	1,20
incidence (%)	11,73 [10,16-13,30]	10,61 [9,11-12,11]

Tableau 54 : Cambriolages ; prévalence, multivictimation, incidence (intervalle de confiance)

On quitte maintenant les victimations individuelles pour venir à celles qui concernent l'ensemble du foyer, d'abord bien entendu le cambriolage.

9,62% des ménages - soit quelque 2 600 foyers<sup>96</sup> - ont, d'après l'enquête, fait l'objet d'un cambriolage (*quelqu'un a-t-il pénétré chez vous sans autorisation, ou tenté de le faire, et volé quelque chose, ou essayé de le faire, que ce soit dans votre domicile principal ou dans votre résidence secondaire, ou encore dans un local professionnel qui vous appartient*) au moins une fois en 2002, 2003, 2004.

Ce taux, très proche de celui observé en 2001 en Île-de-France, est plus important que celui relevé deux ans après dans la même région. Il paraît en tout cas beaucoup plus élevé que ceux figurant dans les autres enquêtes disponibles, mais celles-ci ne retiennent généralement que les cambriolages de la résidence principale et seulement sur deux ans. Si l'on borne la comparaison à ce noyau dur du cambriolage, on obtient tout de même pour Aulnay une prévalence de 6,15, supérieure donc à toutes celles observées dans les enquêtes précédentes (tableau 55).

cambriolages au domicile sur deux ans	prévalences nationales	prévalences Île-de-France	prévalence urbaine
CESDIP, 1984-1985	4,66		
INSEE, EPCV, 1994-1995	3,50		
INSEE, EPCV, 1995-1996	3,57		
INSEE, EPCV, 1996-1997	3,16		
INSEE, EPCV, 1997-1998	2,71		
INSEE, EPCV, 1998-1999	2,72		
INSEE, EPCV, 1999-2000	2,53		
INSEE, EPCV, 2000-2001	2,45		
INSEE, EPCV, 2001-2002	2,80		
INSEE, EPCV, 2002-2003	2,50		
métropole régionale 1997- 98			3,03
Île-de-France 1999-2000		4,78	

Tableau 55 : Cambriolages de la résidence principale ; comparaison des prévalences (sur deux ans) selon les enquêtes<sup>97</sup>

Si l'on revient maintenant à l'ensemble des cambriolages mentionnés dans la présente enquête, le nombre moyen de faits (multivictimation homogène) en trois ans est de 1,22<sup>98</sup> par

<sup>96</sup> Entre 2 200 et 3 000.

<sup>97</sup> Les données figurant dans ce tableau diffèrent légèrement de celles publiées dans le rapport Île-de-France 2001 (Pottier, Robert, Zauberman, 2002) dans la mesure où l'on n'avait pas utilisé alors les pondérations INSEE dont il a été, au contraire, tenu compte ici comme dans le tableau annexé à Lagrange, Pottier, Zauberman, Robert, 2004.

<sup>98</sup> 1,20 si l'on considère seulement la résidence principale. Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que  $>3=4$ .

ménage, ce qui donne une incidence de 11,73<sup>99</sup>. Ce résultat est très proche de celui observé en Île-de-France en 2001, mais plus élevé que celui relevé dans l'enquête 2003.

Au total, si Aulnay présente des résultats de vols personnels comparables à ceux généralement observés et des scores d'agression légèrement supérieurs à ceux des enquêtes franciliennes, en ce qui concerne les cambriolages, en revanche, ses taux sont supérieurs à ceux observés dans les enquêtes, nationales et régionales, précédentes.

victimations	cambriolage
agressions tout-venant	10,32
agressions entre proches	1,29
agressions sexuelles	0,65
vols personnels	7,10
cambriolages	<i>n=155</i>
vols de voitures	26,45
vols dans/sur véhicules	25,16
dégradations/destructions de véhicules	27,10
vols de deux-roues	14,19

Lecture : 10,32% des victimes de cambriolages l'ont aussi été d'agressions tout-venant ...

Tableau 56 : Multivictimations hétérogènes

Certains cambriolés ont aussi subi, au cours de la période d'enquête, d'autres victimations (multivictimations hétérogènes). Évidemment, ce risque varie selon la fréquence de chacune de ces autres victimations : ce sont donc les atteintes aux véhicules qui ont le plus de chances de menacer aussi le cambriolé.

## II. Les circonstances

Dans cette enquête, le cambriolage vise presque toujours le domicile (85,81% des cambriolages, taux qui atteint 92,26 % si on ajoute les annexes du domicile) ; du coup, les autres lieux susceptibles d'être cambriolés le sont dans des proportions minimales (un tout petit peu plus de 3 % pour les résidences secondaires et les locaux professionnels)<sup>100</sup>.

Quel que soit le lieu dont la victime parle, la proportion de tentative de cambriolage est toujours supérieure à celle des cambriolages consommés. On nous a rapporté plus de tentatives que de cambriolages réalisés concernant le domicile principal, ses annexes, un local professionnel ou même la résidence secondaire.

Les trois quarts (76,77%) des victimations ont eu lieu par effraction ; un tout petit nombre (1,94%) en pénétrant dans les lieux grâce à une fausse identité<sup>101</sup> ; 12,90% représentent de simples vols au domicile puisque le malfaiteur est entré par une porte ou une fenêtre laissée ouverte.

<sup>99</sup> Entre 10,16 et 13,30. Sur la seule résidence principale, l'incidence triennale serait comprise entre 9,11 et 12,11 ; sur deux ans, elle tomberait à 6,70% entre 5,48 et 7,92. À titre de comparaison, les enquêtes (EPCV) de l'INSEE avancent des incidences nationales variant entre 5,92 et 2,83%.

<sup>100</sup> Dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale, la part du cambriolage domiciliaire est à peine plus faible, mais avec une ventilation toute différente entre le logement (36,5) et ses annexes (43,8). Les résidences secondaires étaient à 9,40 et les locaux professionnels à 7,30% (Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 23-25).

<sup>101</sup> Par exemple en se faisant passer pour l'agent chargé de relever le compteur d'eau.

Cette dernière modalité est très proche, conceptuellement, du vol personnel commis au domicile. Nous avons donc réalisé un test pour nous assurer que les enquêtés n'avaient pas déclaré deux fois un même événement : une fois dans les vols personnels et une autre fois dans les cambriolages. Pour mener ce test, nous avons procédé en quatre étapes. Premièrement, nous avons recherché les personnes ayant déclaré à la fois un cambriolage et un vol personnel durant les trois années d'enquête. Deuxièmement, parmi ces personnes, nous avons recherché celles qui avaient déclaré leur domicile principal comme lieu du dernier vol personnel. Troisièmement, parmi ces personnes à nouveau filtrées, nous avons recherché celles qui avaient donné la même année de victimation pour les deux incidents (cambriolage et vol au domicile). Enfin, quatrièmement, nous avons regardé si les personnes restantes avaient déclaré des caractéristiques (vol réalisé ou tentative) similaires pour les deux incidents. Ce n'était le cas que pour une seule personne à Aulnay. Il nous semble donc bien que les enquêtés ont choisi l'une ou l'autre des catégories, il n'y a pas eu de double comptage et le taux de victimation est donc fiable. Dans un rapport ultérieur cependant, on pourra étudier ensemble ces deux modalités.

Tous procédés réunis, une petite moitié (44,52%) des cambriolages a finalement été réussie<sup>102</sup>, les cambriolés ne retrouvant que rarement leur bien (8,70% des fois). En fin de compte, la victime juge le dommage important plus de deux fois sur cinq (41,94%) et moyen une fois sur trois (30,97%). Les cambriolages ne réussissent donc pas très souvent mais lorsque c'est le cas, leurs conséquences sont jugées graves. Inversement, le tiers des incidents ayant entraîné des dommages importants et plus de la moitié de ceux accompagnés de dommages moyens correspondent cependant à de simples tentatives, ce qui confirme que ces dernières peuvent elles aussi causer des dégâts, dégâts qui peuvent être matériels comme sentimentaux puisqu'on notera enfin qu'une fois sur trois (29,68% de ceux qui déclarent un cambriolage) la victime attachait une valeur sentimentale à l'objet dérobé<sup>103</sup>.

réactions à l'intrusion	CESDIP 1984-1985 National	métropole régionale 1997-1999	Île-de-France 1998-1999-2000	Aulnay 2002-2003-2004
désagréable durable	38,15	39,6	31,07	24,52
désagréable passager	35,90	52,1	54,25	63,23
peu important	25,90	8,3	14,69	12,26

Tableau 57 : Cambriolages ; réactions à l'intrusion, comparaisons

Le cambriolage se distingue aussi des autres victimations matérielles par une dimension d'intrusion dans l'espace privé qui entraîne des réactions psychologiques plus ou moins durables, en tout cas très répandues : les cas qui y échappent n'ont généralement pas dépassé le stade de la tentative, en sorte qu'il n'y a pas eu vraiment intrusion. Les réactions observées à Aulnay sont moins marquées que celles recueillies dans les quelques enquêtes précédentes comprenant la même interrogation : le taux de désagrément durable est moins élevé et celui de désagrément « passager » supérieur à ceux observés par le passé. Peut-être ces résultats sont-ils l'effet du grand nombre de tentatives échouées de cambriolage, laissant des traces moins profondes que les cambriolages réussis. Ces désagréments sont évidemment plus fréquents dans les rares cas où cambrioleurs et cambriolés se sont rencontrés<sup>104</sup>.

On peut encore noter que les cambriolages diurnes sont plus fréquents que les nocturnes et que le taux de réussite est supérieur le jour que la nuit.

<sup>102</sup> La prise d'une fausse qualité semble la méthode la moins efficace ; évidemment, trouver une porte ou une fenêtre ouverte constituée, à l'inverse, le procédé le plus sûr.

<sup>103</sup> C'est le syndrome du bougeoir de la tante Aglaé, éventuellement dénué de valeur marchande, mais apprécié comme souvenir de famille.

<sup>104</sup> C'est-à-dire dans 16,77% des cas.

Au total, la structure des circonstances du cambriolage ne diffère pas beaucoup à Aulnay de ce qui avait été observé dans l'enquête francilienne de 2001.

### III. Les renvois

#### 1. Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

va à la police	32,26
téléphone à la police	29,03
police déjà informée	8,39
police pas informée	29,03
dépose une plainte	35,48
taux d'élucidation	12,04
taux de satisfaction	48,15

\* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de cambriolage, ceux des deux dernières sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

Tableau 58 : Cambriolages ; renvoi à la police ou la gendarmerie (%)

Le taux de plainte paraît de prime abord étonnamment faible<sup>105</sup> : les enquêtes disponibles le situent plutôt autour des trois quarts des cambriolés<sup>106</sup>. Il faut cependant considérer que les autres enquêtes comptent tous les renvois à la police ou à la gendarmerie sans se soucier de discerner parmi eux les véritables dépôts de plainte : à Aulnay, un bon nombre de cambriolés se bornent à téléphoner aux services officiels sans se déplacer, une démarche qui ne permet pas de déposer formellement une plainte. Pour mieux comprendre, on s'intéressera donc à la catégorie des cas où la police n'est pas du tout informée. Ce fut le cas pour 29,03 % des enquêtés, qui correspondent à 18,84% des cas de cambriolages consommés et à 37,21 des tentatives ; et qui correspondent aussi à 16,92% des cambriolages où le dommage a été important, et à 45,24% de ceux où il n'y a eu aucun dommage<sup>107</sup>. Le fait de ne pas prévenir la police du tout est donc lié à l'estimation personnelle de la gravité du cambriolage.

Si l'on se borne aux cambriolages réalisés, on observe un taux de renvoi des trois quarts, comparable aux scores des autres enquêtes, mais avec cette précision déjà rencontrée dans l'enquête francilienne de 2001 : une fois sur trois, il s'agit seulement d'un appel téléphonique exclusif de toute possibilité de dépôt de plainte.

raisons		cambriolages
de non-renvoi	pas la peine	46,67
	servi à rien	42,22
	ne regarde pas police	2,22
	autre	8,89
de renvoi	récupérer bien volé	12,38
	faire punir	26,67
	ça ne se reproduise pas	10,48
	pour l'assurance	18,10
	il faut le faire	30,48
	autre	1,90

Tableau 59 : Cambriolages ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou gendarmerie (%)

<sup>105</sup> Il varie selon la gravité des dommages : 50,77% s'ils sont importants ; 37,50 en cas de dommages modérés ; 9,52 s'il n'y en a pas.

<sup>106</sup> Celui de l'enquête CESDIP des années 1980 se situe à 75,5 ; les différentes enquêtes INSEE de la fin des années 1990 le placent entre 73 et 81%.

<sup>107</sup> Dans l'enquête-pilote sur une métropole régionale, on relevait un taux de renvoi de 66,7% seulement, mais l'on retrouvait les niveaux habituels (81%) si l'on se bornait aux cambriolages consommés au domicile (Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000).

Si maintenant on cherche à comprendre les raisons de ceux qui s'abstiennent d'informer la police, on voit que ces derniers se divisent en deux camps de grandeur à peu près égale : ceux qui estiment que la démarche n'en *vaudrait pas la peine* (des tentatives ou des dommages mineurs), et ceux qui pensent qu'elle n'aurait *servi à rien*, en raison du faible taux de succès de la police.

En revanche, parmi les renvoyants, c'est ou bien une motivation abstraite et civique qui pousse à agir, ou bien le désir de faire punir les auteurs. Mais, au contraire, le souci de pouvoir ensuite faire une déclaration de sinistre est très minoritaire, ce qui est une grande différence avec les expériences que nous avons par ailleurs<sup>108</sup>. D'habitude, les gens déclaraient le cambriolage pour se faire rembourser, ils semblent en avoir perdu l'espoir. Enfin, les renvoyants ne désespèrent pas de leur police. 12% des plaintes débouchent sur l'identification du cambrioleur, le meilleur taux d'élucidation déclaré dans les quatre communes de banlieue parisienne incluses dans cette campagne et la satisfaction envers la police – qui est très proche des 50% – est bonne.

## 2. Comparaison entre enquête et statistiques de police

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2, *supra*) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres à ces victimations.

En ce qui concerne l'enquête, il suffit d'enlever aux résultats du module 'cambriolage' les cas où il n'y a eu ni effraction ni entrée par ruse ou prise de fausse qualité, donc les vols simples au domicile. Ils ont déjà été pris en compte au titre des vols.

Du côté policier, la situation est plus compliquée : on peut retenir les index 27 (cambriolage des locaux d'habitation principale), 28 (cambriolage de résidence secondaire), 30 (cambriolage d'autres lieux), 31 (vol avec entrée par ruse en tous lieux).

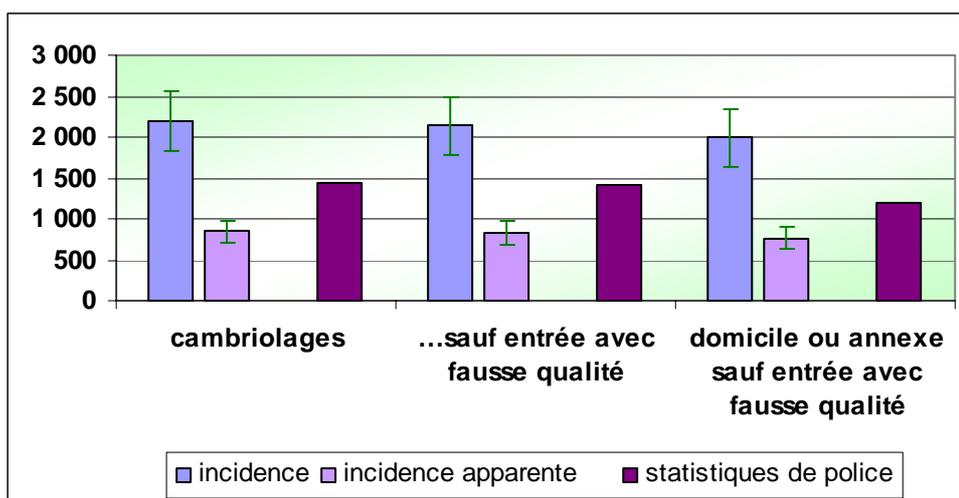
Pour affiner la comparaison, nous distinguerons donc plusieurs agrégats.

cambriolages	ensemble	sauf entrée avec fausse qualité	domicile ou annexe sauf entrée avec fausse qualité
incidence 2002-03-04	1 829 – 2 551	1 783 – 2 497	1 643 – 2 334
<i>taux de plainte -%</i>	38,5	38,7	38,6
incidence apparente 2002-03-04	705 – 983	690 - 966	634 - 901
<b>données policières 2002-03-04</b>			
cambriolages & entrée par ruse	1 435		
cambriolages		1 420	
cambriolages de résidences principales			1 183
échantillon		1 611	
ménages aulnaisiens		27 144	

Tableau 60 : cambriolage ; comparaison entre enquête et statistique de police

Que l'on prenne la définition la plus extensive (ensemble des cambriolages) ou les seules effractions (à l'exception des entrées par ruse) ou seulement les effractions au domicile (sans entrée par ruse), les comptages policiers s'inscrivent assez peu en dessous des estimés d'enquête (rapport de 1 respectivement à 1,52, 1,50 et 1,68). Cette différence est moins importante que celle observée par exemple dans l'enquête francilienne de 2001.

<sup>108</sup> Des enquêtes urbaines de la fin des années 1980 donnaient à cette motivation une prééminence absolue (Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991, 47).



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 12 : Cambriolages ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

Par ailleurs, ces données policières s'inscrivent, de manière inattendue, bien au-dessus, dans toutes les configurations, de l'incidence apparente, donc de ce que les plaintes ont fait connaître à l'institution. Ce résultat suppose une très forte proactivité, un très grand nombre de cambriolages découverts par l'initiative policière sans qu'il y ait eu dépôt de plainte. Concernant ce type d'infraction, une telle supposition n'est pas facile à faire. On peut aussi songer à une autre explication, moins invraisemblable : un *nettoyage systématique des livres*<sup>109</sup>.

### 3. Les autres renvois

Le recours à l'assurance intervient plus d'une fois sur deux (52,26%), mais cette observation est un peu factice : si le cambriolage a été consommé, la déclaration de sinistre se rencontre trois fois sur quatre ; en cas de simple tentative, elle tombe à une fois sur trois, probablement des cas où l'essai d'intrusion a occasionné des dommages, par exemple à la porte. D'ailleurs, massivement, si l'on s'abstient de déclarer le sinistre à son assurance, c'est parce que *ça n'en vaut pas la peine*, autrement dit que les dommages sont faibles ou inexistantes. Cet ordre de grandeur des recours à l'assurance en cas de cambriolage consommé se retrouvait déjà dans l'enquête CESDIP du milieu des années 1980, dans celle de l'INSEE pour 1994-1995, comme dans l'enquête Île-de-France 2001.

69% de ceux qui se tournent vers leur assurance obtiennent finalement une indemnisation au moins partielle, ce qui représente seulement 52,17% de ceux pour qui le cambriolage a été effectif et 36,13% de l'ensemble des cambriolés<sup>110</sup>. Ces taux sont étonnamment bas : un cambriolage effectif sur deux remboursé, ce n'est pas beaucoup. Ils sont cependant 74 % à se dire satisfaits et, comme toujours, c'est l'insuffisance de l'indemnisation qui chagrine les mécontents.

Pour finir, s'adresser à un élu local (2,58%) n'est pas fréquent, à la police municipale en revanche, est nettement (21,94%) plus courant.

<sup>109</sup> Cette opération (particulièrement étudiée en Angleterre, voy. p ex. Burrows, Tarling, 1987) consiste à chercher systématiquement à élucider toutes les infractions imputables à un mis en cause et à dresser autant de procédures qu'on a réussi à lui imputer de faits. Soit un cambrioleur chez qui une perquisition fait découvrir cinquante objets manifestement dérobés et qui avoue avoir commis autant de cambriolages... et se voit impliqué dans cinquante procédures donnant lieu à autant d'enregistrements statistiques.

<sup>110</sup> Les enquêtes CESDIP 1984-1985 et INSEE 1994-1995 parvenaient à des ordres de grandeur nettement supérieurs (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999), tout comme l'enquête francilienne de 2001 (Pottier, Robert, Zauberman, 2002).

## IV. Les caractéristiques

Les caractéristiques individuelles des répondants n'ont pas ici de pertinence particulière s'agissant d'une victimation qui atteint tout le ménage ; on s'arrêtera seulement à des caractéristiques collectives de celui-ci.

Les cambriolés habitent plus fréquemment un quartier pavillonnaire et, personnellement, une maison individuelle (en tout cas, le HLM semble constituer la sorte d'habitat la moins exposée au cambriolage) ; de manière contre intuitive, les ménages nombreux sont relativement plus exposés que les autres. Les cambriolés sont plus souvent propriétaires de leur logement (et d'une résidence secondaire) ; ils habitent davantage loin du rez-de-chaussée ou du premier étage (au dessus du troisième, mais nous avons vu que les habitations collectives étaient plutôt protectrices à cet égard) ; la présence d'un gardien, concierge ou digicode fait clairement apparaître un effet protecteur ; mais en revanche, le cambriolage est surreprésenté dans les logements protégés contre le cambriolage, surveillés par un voisin ou encore où une lumière est laissée allumée quand le logement est vide : soit que ces protections soient inefficaces, soit qu'elles soient postérieures au sinistre.

L'ancienneté dans la région et dans le quartier n'immunise pas, bien au contraire. Mais cet effet est subtil : avoir habité au plus dix ans au même endroit immunise, ce n'est qu'ensuite que l'on observe une croissance du taux de cambriolage L'effet peut donc s'expliquer parce que, le temps passant, la probabilité de cambriolage finit par se réaliser, même si la stabilité géographique est plutôt protectrice.

L'opinion des cambriolés sur leur police n'est pas très différente de celle de l'ensemble des enquêtés de leur commune.

Les cambriolés connaissent plus fréquemment des parents et surtout des voisins qui ont été cambriolés. Il est difficile de savoir s'ils sont plus attentifs à tous les récits de cambriolage ou s'ils habitent une zone effectivement particulièrement exposée à ce risque.

Les chefs de famille des ménages cambriolés sont un peu plus souvent des indépendants ou des professions intermédiaires. Le risque est légèrement augmenté à partir de la tranche de revenus (globaux du ménage) de 2 400 à 3 800 €. On retrouve là un constat habituel : le cambriolage est, de manière dominante, un risque de nanti, ou de relativement nanti.

À quelques petits détails près, le portrait du cambriolé aulnaisien ressemble à s'y méprendre à celui que nous avons dressé en 2001 pour toute la périphérie francilienne.

## V. Comparaison des cambriolés selon les zones

zones	prévalence	<i>multivictimation</i>	incidence
Nord	5,13 [3,04 - 7,22]	1,36	6,99 [4,58 - 9,41]
Est	6,27 [3,54 - 9]	1,32	8,25 [5,15 - 11,35]
Centre	11,16 [8,24 - 14,08]	1,16	12,95 [9,84 - 16,06]
Sud	14,88 [11,52 - 18,24]	1,19	17,67 [14,07 - 21,28]
ensemble	9,62 [8,18 - 11,06]	1,22	11,73 [10,16 - 13,3]

Tableau 61 : Cambriolages ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

Pour le cambriolage, les prévalences observées sur les résidents des différentes zones sont très différentes, et faciles à expliquer : les zones Centre et Sud, les plus cossues, et celles qui regroupent justement les maisons individuelles, sont nettement plus touchées, avec des taux de 11,16% et 14,88% respectivement que les zones Nord et Est (5,13% et 6,27% respectivement). Pourtant, les taux de multivictimation sont légèrement plus importants dans les deux zones les plus au Nord qu'ailleurs. De sorte que les différences entre incidences sont moins criantes que pour les

prévalences : 6,99% pour le Nord, 8,25% pour l'Est, 12,95% pour le centre et enfin 17,67% pour le Sud. Le cambriolage touche donc un assez grand nombre de gens qui vivent dans les quartiers les plus agréables, mais il ne les touche pas souvent ; quand au contraire il touche souvent un petit nombre de gens qui vivent dans les quartiers moins intéressants.

On peut rechercher si le fait d'habiter une ZUS se traduit par des différences significatives à propos des cambriolages. On se rappelle que les habitants des ZUS ne sont pas plus soumis que les autres à l'agression ordinaire, ni au vol personnel, mais qu'en revanche, ils sont significativement plus nombreux à être exposés à l'agression par un proche.

Ils sont également, et très significativement, moins nombreux à avoir été cambriolés, ce qui confirme le caractère relativement nanti des cambriolés. Toutefois quand ils le sont, le nombre moyen de cambriolages subis en trois ans est légèrement plus élevé qu'ailleurs dans l'agglomération (1,32 contre 1,18 hors ZUS et 1,22 pour la commune).

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
cambriolages	4,99	11,41	9,62	0,0001 : oui

Tableau 62 : Cambriolages ; habitants en ZUS et hors ZUS

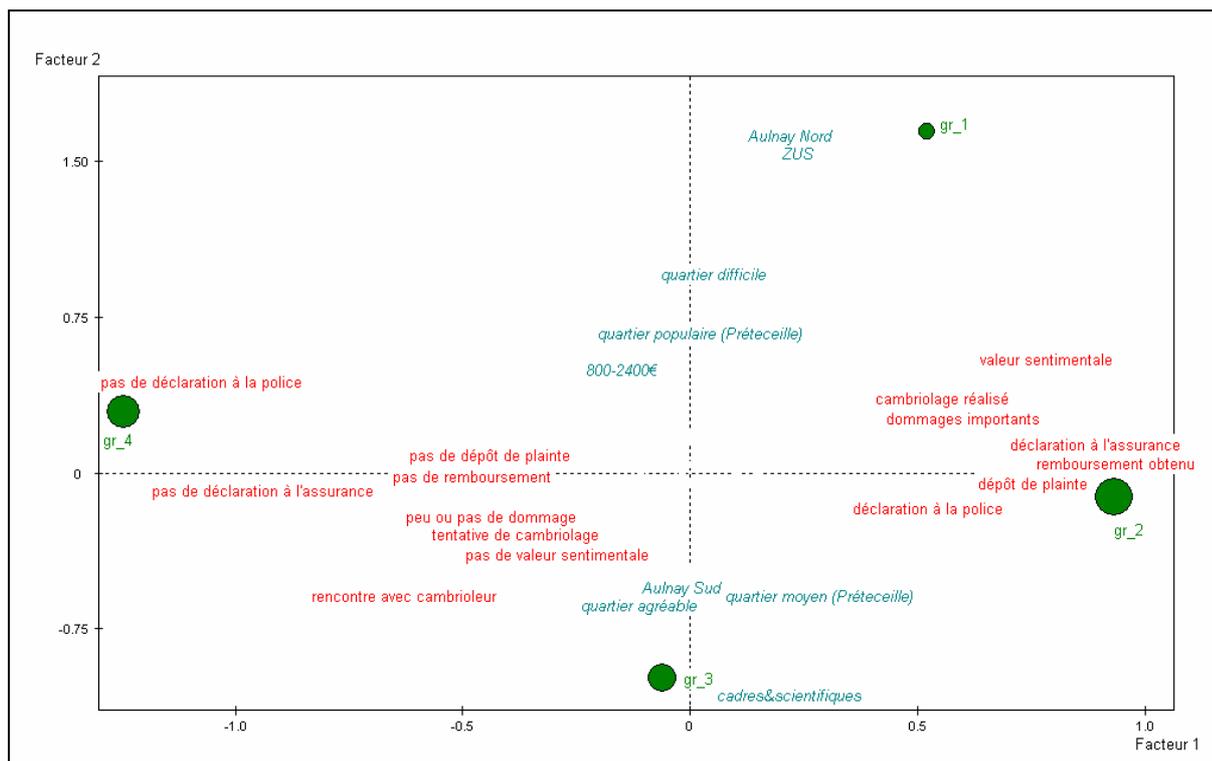
Toutefois, ici aussi, de simples tris ne permettent pas d'avancer de manière assurée. Il va être nécessaire de chercher à construire une typologie de zones qui fasse du sens – c'est-à-dire qui fasse apparaître des profils différenciés – par rapport aux victimations.

## VI. Types de cambriolés

Pour essayer de distinguer différents profils parmi les victimes de cambriolages, on procède selon la méthode utilisée pour les agressions.

On étudie les trois premiers axes de l'analyse multivariée qui expliquent ensemble 46,57% de l'inertie totale. Le premier axe (20,12% de l'inertie) oppose les *tentatives de cambriolages aux cambriolages effectivement réalisés*. Les cambriolages effectivement réalisés engendrent des conséquences importantes, y compris sentimentales ; de sorte que l'action de la police est mal jugée et que la victime a tendance à s'en plaindre à son maire ou à un élu. À l'opposé on a les simples tentatives, qui n'ont eu de conséquences que peu ou pas dommageables, et en tout cas pas sentimentales et qui ont eu lieu à un moment de la journée inconnu.

Les modalités associées aux cambriolages réalisés sont le fait d'habiter dans les quartiers Nord et Est, donc dans la ZUS, d'avoir des bas revenus (moins de 2 400 euros mensuels) et de vivre dans un quartier moyen voire difficile. Ce sont des mères inquiètes. À l'opposé les tentatives de cambriolages touchent plus les nantis, des cadres vivant dans des pavillons ou des immeubles collectifs mais dans des quartiers jugés agréables.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 13 : Cambrjolages ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Le deuxième axe (14,91% de l'inertie) oppose les cambriolages ayant fait l'objet d'un *renvoi*, aussi bien à la police (et dans ce cas le renvoi a pris la forme d'une plainte formelle) qu'aux assurances, et ceux qui *n'ont pas été renvoyés*. Ceux qui ont renvoyé sont satisfaits des services auxquels ils se sont adressés, au contraire des autres.

Ceux qui renvoient sont volontiers des militants, engagés dans des associations locales, leurs revenus sont moyens et ils occupent toutes les catégories de salariés sauf ouvrier. À l'opposé, ceux qui n'informent personne de leur cambriolage sont plutôt des artisans, des retraités ou des ouvriers, ne voulant pas répondre à la question des revenus.

Enfin, le troisième axe (11,54% de l'inertie) porte sur *le moyen d'intrusion* lui-même, l'entrée par effraction s'opposant à l'entrée par ruse. On a d'un côté les cambriolages réalisés par effraction, pendant la nuit, en l'absence des propriétaires et qui provoquent un fort sentiment de malaise et, de l'autre, les entrées par ruse (fausse identité) où la victime a vu elle-même le cambrioleur, lequel est tout de même parvenu à réaliser le cambriolage ; ce type de cambriolage est fortement associé au renvoi à la police municipale (qui se situe donc sur un autre facteur que le renvoi à la police nationale).

Les cambriolages par effraction ont pour cibles archétypiques les immeubles collectifs, et particulièrement les HLM, habités par des familles d'ouvriers, ayant peur pour leurs enfants et dans les transports, ayant des revenus moyens mais confortables. Au contraire, les cambriolages par ruse visent les retraités, habitant en pavillon, à faibles revenus, étant plus préoccupés que craintifs.

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique. On construit une nomenclature des cambriolages en quatre classes.

La première catégorie (12,26% de l'échantillon) regroupe les cambriolages subis par *les habitants de la ZUS*. Ce sont des ouvriers, qui jugent que leur quartier est difficile, gagnant des

revenus médiocres (moins de 2 400 euros par mois) et qui ont déclaré le cambriolage à leur compagnie d'assurance.

La seconde catégorie regroupe un tiers de l'échantillon (33,55% de l'échantillon), ce sont des cambriolages *réalisés par effraction*, ayant eu lieu sans que la victime ait vu le cambrioleur, et ayant provoqué des dommages importants, y compris sentimentaux. Ces cambriolages se caractérisent surtout par le fait que police nationale et assurances en sont informées, qu'ils donnent lieu à dépôt de plainte et à remboursement par l'assurance, souvent à la satisfaction de la victime.

La troisième classe de cambriolages (25,16% de l'échantillon) regroupe les *tentatives avec renvoi*. Le cambrioleur a été vu dans plus du tiers des cas de cette classe (35,90%), mais il n'a pas eu le temps d'agir, le cambriolage n'a donc pas causé de dommages bien importants. Il a donné lieu à renvoi à la police nationale autant que municipale, qui ont donné satisfaction, mais pas à l'assurance puisqu'il n'y a avait pas de dommage.

Enfin, le quatrième groupe (29,03% de l'échantillon) ressemble au précédent en ce qu'il s'agit principalement de tentatives (73,33% des cas de la classe) mais en diffère parce qu'elles n'ont pas donné lieu à information à la police. Il faut croire que c'étaient des expériences encore moins traumatisantes que les précédentes car le cambrioleur, cette fois, n'a pas non plus été aperçu. Ce sont les *tentatives sans renvoi*.

Au total, on a donc quatre groupes de cambriolés.

- D'abord deux groupes de cambriolages effectifs – dont l'un en ZUS – ayant donné lieu à renvoi ;
- Puis deux groupes de tentatives, l'une avec renvoi, l'autre sans.

## Les atteintes aux véhicules

Nous restons dans le cadre de victimations qui atteignent le ménage tout entier, mais cette fois-ci avec des fréquences jusqu'alors inusitées. Dans ce domaine, l'enquête, comme celle menée en Île-de-France, a débordé les victimations normalement prises en compte dans les enquêtes françaises (vols de et dans les voitures) pour s'intéresser aussi à des atteintes souvent ignorées (dégradations de véhicules et vols de deux-roues).

### I. Les taux d'atteintes aux véhicules

indicateurs		vols de voiture	vols à la roulotte	dégradations, destructions de véhicules	vols de deux roues
prévalence -%-	générale	16,33 [14,52-18,14]	21,48 [19,47-23,49]	20,67 [18,69-22,65]	8,57 [7,20-9,94]
	à Aulnay-sous-Bois	14,03 [12,33-15,73]	18,81 [16,90-20,72]	17,94 [16,07-19,81]	7,2 [5,94-8,46]
risque (ménages équipés)* -%-	générale	19,23 [17,14-21,32]	23,75 [21,56-25,94]	22,86 [20,70-25,02]	14,32 [12,11-16,53]
	à Aulnay-sous-Bois	16,52 [14,55-18,49]	20,80 [18,72-22,88]	19,84 [17,79-21,89]	12,03 [9,98-14,08]
multivictimation	générale	1,61	1,65	1,97	1,30
	à Aulnay-sous-Bois	1,68	1,67	2,05	1,35
incidence -%-	générale	26,26 [24,11-28,41]	35,38 [33,05-37,71]	40,72 [38,32-43,12]	11,17 [9,63-12,71]
	à Aulnay-sous-Bois	23,53 [21,46-25,60]	31,47 [29,20-33,74]	36,75 [34,40-39,10]	9,75 [8,30-11,20]
incidence des ménages à risque -%-	générale	30,92 [28,47-33,37]	39,12 [36,61-41,63]	45,02 [42,47-47,57]	18,67 [16,21-21,13]
	à Aulnay-sous-Bois	27,70 [25,33-30,07]	34,80 [32,35-37,25]	40,63 [38,11-43,15]	16,29 [13,96-18,62]

\*Sont considérés à risque les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un véhicule et ceux qui se déclarent victimes d'une atteinte aux véhicules bien qu'ils n'en aient pas mentionné la possession (ils devaient en avoir lors de la victimation mais plus lors de l'enquête).

Tableau 63 : Atteintes aux véhicules ; prévalence, multivictimation, incidence

#### 1. Les taux de vols de voitures

16,33% des ménages d'Aulnay – soit quelque 4 400 foyers<sup>111</sup> – ont, d'après l'enquête, fait l'objet d'un vol de *voiture... ou encore de camionnette ou de camion utilisé à titre privé*, au moins une fois en 2002, 2003, 2004. Cette prévalence dépasse considérablement celle relevée pour les vols de deux-roues.

Les enquêtes nationales ne distinguent malheureusement pas vols de véhicules et vols dans les véhicules (*à la roulotte*) de sorte qu'on ne peut y chercher des termes de comparaison. On est donc réduit à quelques enquêtes locales : vers la fin des années 1980, on avait enregistré des prévalences annuelles de 1,6% dans une commune de la banlieue parisienne, 5,2 dans une métropole régionale<sup>112</sup>. Dix ans après, on relevait dans une autre métropole régionale une prévalence biennale de 3,89%<sup>113</sup>. En 2001 et plus encore en 2003, les résultats franciliens (portant eux sur trois ans) se situaient un peu

<sup>111</sup> Entre 3 900 et 4 900.

<sup>112</sup> Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991.

<sup>113</sup> Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

en dessous de ceux observés ici (14,85 et 13,72%)<sup>114</sup>. Ces enquêtes locales ne sont pas encore assez nombreuses ni assez convergentes pour délimiter des zones de consensus<sup>115</sup>. On peut observer que, dans l'enquête en cours, Aulnay se situe dans une position plutôt haute par rapport aux prévalences obtenues dans d'autres communes de la banlieue parisienne (Aubervilliers, Saint-Denis, Gonesse).

La comparaison est d'autant plus ardue que l'équipement automobile des ménages varie selon les endroits et selon les époques. On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins une voiture et en ajoutant ceux qui se déclarent volés bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. 84,92% des ménages de l'échantillon sont finalement équipés avec 1,42 véhicule en moyenne par foyer. On détermine alors un taux de risque de 19,23%<sup>116</sup>. La différence entre risque et prévalence est ici deux fois moindre que pour les deux-roues car la voiture est beaucoup plus répandue. On trouve alors des taux inférieurs à ceux observés ailleurs en région parisienne pendant la présente campagne – où la motorisation était moindre en raison du moindre équipement des habitants de la capitale.

En trois ans, le nombre moyen de faits (multivictimation) par ménage - qui est beaucoup plus élevé que celui des vols de deux-roues - se situe à 1,61<sup>117</sup>, ce qui donne une incidence de 26,26% ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 30,92%. On dépasse les incidences correspondantes pour les vols de deux-roues, du simple au double pour l'incidence brute, plus modérément quand on tient compte des seuls ménages équipés. Avec une multivictimation supérieure (1,61 au lieu de 1,49), les incidences aulnaisiennes sont supérieures à celles observées en Île-de-France en 2001, et si on les corrige par le taux d'équipement des ménages, elles le restent, mais on obtient alors des résultats plus proches.

## 2. Les taux de vols à la roulotte<sup>118</sup>

21,48 %<sup>119</sup> des ménages d'Aulnay - soit quelque 5 800 foyers<sup>120</sup> - ont donc, d'après l'enquête, fait l'objet d'un vol ou d'une tentative de vol *d'un objet dans un véhicule ou d'une pièce de ce véhicule, telle que autoradio, rétroviseur ou roue...*, au moins une fois en 2002, 2003 ou 2004. Considérablement supérieure à celle relevée pour les vols de deux-roues, cette prévalence dépasse aussi celle des vols de voiture.

Les enquêtes nationales ne distinguent malheureusement pas vols de véhicules et vols dans et sur les véhicules (*à la roulotte*) de sorte qu'on ne peut y chercher des termes de comparaison. On est donc réduit à quelques enquêtes locales : vers la fin des années 1980, on avait enregistré des prévalences annuelles de 9% dans une commune de la banlieue parisienne, 17,1 dans une métropole régionale<sup>121</sup>. Dix ans après, on relevait dans une autre métropole régionale une prévalence biennale de 19,7%<sup>122</sup>. À titre de comparaison, notre enquête indique une prévalence biennale (2003-2004) de 14,03%. Sur trois ans, les résultats franciliens étaient de 18,80 en 2001 et 17 en 2003, en deçà de ceux trouvés ici. Mais de toute manière, les termes de comparaison disponibles ne sont pas encore assez nombreux ni assez convergents pour délimiter des zones de consensus. Pour les vols à la

<sup>114</sup> Pottier, Robert, Zauberman, 2002.

<sup>115</sup> Les enquêtes nationales écrêtent les particularités locales ; quand on ne peut pas les mobiliser, il est beaucoup plus ardu de fiabiliser des consensus.

<sup>116</sup> Entre 17,14 et 21,32.

<sup>117</sup> Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que  $>4=5$ .

<sup>118</sup> Comme pour les dégradations et destructions de véhicules, on a enlevé les (très peu nombreux) vols à la roulotte qui ne concernent pas les voitures, mais des deux-roues.

<sup>119</sup> Entre 19,47 et 23,49.

<sup>120</sup> Entre 5 200 et 6 300.

<sup>121</sup> Robert, Zauberman, Lew Fai, 1991.

<sup>122</sup> Zauberman, Robert, Pottier, 2000.

roulotte, la prévalence aulnaisienne se situe dans la moitié la plus basse de celles observées sur tous les autres sites de la présente enquête.

Comme précédemment, on peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un véhicule et en ajoutant ceux qui se déclarent volés bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : là encore, il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On détermine alors un taux de risque de 23,75%. La différence entre risque et prévalence est plus modérée que pour les deux-roues car ceux-ci sont moins répandus que la voiture. Nous obtenons ainsi un résultat très comparable à celui (23,44) observé en 2001 dans toute l'Île-de-France. Ce taux de risque à Aulnay est inférieur à ceux observés dans les autres communes de banlieue parisienne ayant participé à la présente campagne.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage - qui est plus élevé que celui des vols de deux-roues - se situe à 1,65<sup>123</sup>, ce qui donne une incidence de 35,38% ; de plus, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 39,12%. Ici encore, nous obtenons des résultats équivalents - tant pour la multivictimation que pour l'incidence ou pour l'incidence au risque - à ceux observés pour l'ensemble de l'Île-de-France en 2001. Sur trois ans, le risque de subir un vol à la roulotte lorsqu'on a un véhicule à Aulnay est de près de deux chances sur cinq.

### 3. Les taux de dégradations et destructions de véhicules

Nous avons repris dans cette enquête une innovation de celle réalisée en 2001 en Île-de-France : l'examen des destructions et dégradations de véhicules. L'occasion a paru bonne de préciser l'ordre d'importance d'un phénomène souvent évoqué, non seulement dans la presse et le débat public, mais encore dans certaines monographies d'allure ethnographique<sup>124</sup>. Mais, du coup, les résultats franciliens constituent notre seul terme de comparaison possible.

20,67 % des ménages d'Aulnay - soit 5 600 foyers<sup>125</sup> - ont été victimes au moins une fois en 2002, 2003, 2004 d'un *acte de vandalisme (destruction ou dégradation) sur un véhicule quelconque appartenant à leur foyer*. Les taux franciliens se situaient en deçà par le passé. Les prévalences observées dans la présente enquête dans les autres communes de la banlieue parisienne et dans l'agglomération lyonnaise sont peu éloignées.

On peut définir un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un véhicule et en ajoutant ceux qui se déclarent victimes bien que n'ayant pas mentionné la possession de véhicule à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient une voiture ou un deux-roues au moment de l'acte de vandalisme, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On détermine ainsi un taux de risque de 22,86%. On retrouve alors l'ordre de grandeur observé en 2001 en Île-de-France et aussi celui relevé dans les trois autres communes de banlieue parisienne participant à la présente campagne.

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage - qui est beaucoup plus élevé que celui des vols de deux-roues et même que celui des vols de voitures ou des vols à la roulotte - se situe à 1,97<sup>126</sup>, ce qui donne une incidence de 40,72% ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 45,02%. On dépasse considérablement les scores relevés pour les vols de voitures et de deux-roues, et même pour les vols à la roulotte. Si l'incidence est supérieure à celle observée en Île-de-France en 2001, les communes de banlieue parisienne incluses dans la présente campagne affichent toutes des scores aussi élevés.

---

<sup>123</sup> Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que  $> 5=6$ .

<sup>124</sup> La meilleure est certainement Esterle-Hedibel, 1997.

<sup>125</sup> Entre 5 000 et 6 100.

<sup>126</sup> Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que  $> 6=8$ .

#### 4. Les vols de deux-roues

8,57% des ménages d'Aulnay - soit quelque 2 300 foyers<sup>127</sup> - ont donc, d'après l'enquête, fait l'objet d'un *vol de moto, scooter, vélomoteur ou vélo* au moins une fois en 2002, 2003 et 2004. Les enquêtes franciliennes constituent le seul point de comparaison : celle de 2001 affichait une prévalence à peine plus élevée (8,88), celle de 2003 un peu plus faible (7,01). La prévalence aulnaisienne est cependant la plus élevée de toutes celles des communes qui ont participé à l'enquête.

Tous les ménages ne sont pas détenteurs de deux-roues, tous ne sont donc pas soumis au risque de vol. On peut donc considérer, à côté du taux de prévalence, un taux de risque en considérant seulement les enquêtés qui déclarent leur ménage équipé d'au moins un deux-roues et en ajoutant ceux qui déclarent avoir été volés ou avoir subi un incident bien que n'ayant pas mentionné la possession de deux-roues à leur foyer : il doit s'agir de ménages qui détenaient un deux-roues au moment du vol, mais qui n'en ont plus lors de l'enquête. On parvient à un taux d'équipement – bien supérieur à celui observé en Île-de-France en 2001 - de 59,84% de l'ensemble des ménages, avec en moyenne 2,09 deux-roues par foyer. Sur cette base, on observe un taux de risque (14,32%) considérablement plus élevé que la prévalence. Ce taux situe Aulnay (et d'ailleurs aussi les autres communes de banlieue parisienne incluses dans cette campagne) en dessous des anciens résultats franciliens (19,19 en 2001).

En trois ans, le nombre moyen de faits par ménage se situe à 1,30<sup>128</sup>, ce qui donne une incidence de 11,17% (entre 9,63 et 12,71) ; toutefois, si on la calcule à partir du risque, elle monte à 18,67% (entre 16,21 et 21,13). Tous ces taux sont dans la fourchette des autres villes de banlieue parisienne.

#### 5. Les multivictimations hétérogènes

Comme les autres victimes de l'échantillon, celles qui ont subi des atteintes à leurs véhicules peuvent aussi avoir pâti, au cours de la période d'enquête, d'autres victimations. Évidemment, ce risque de multivictimation hétérogène varie selon la fréquence propre à chaque victimation ; ainsi celui qui s'est vu voler sa voiture risque surtout d'avoir aussi subi d'autres atteintes aux véhicules.

Lors d'une enquête antérieure<sup>129</sup>, on s'était demandé si certains incidents n'avaient pas pu être mentionnés deux fois : une tentative de vol de voiture avec des dégâts pourrait ainsi être déclarée à la fois comme vol de voiture et comme vol à *la roulotte*. Pour se prémunir contre ce risque de redite, on a cette fois, comme pour l'enquête Île-de-France 2001, expressément demandé aux enquêtés de ne mentionner chaque incident que dans une seule sorte de victimation.

victimations	vol de voitures	vol à la roulotte	dégrad./ destruct. de voitures	vol de 2 roues
agressions tout-venant	11,41	14,16	15,32	14,49
agressions entre proches	1,90	2,02	2,70	2,90
agressions sexuelles	0,76	0,58	1,20	0,72
vols personnels	10,27	10,12	13,21	10,14
cambriolages	15,59	11,27	12,61	15,94
vols de voitures	<i>n=263</i>	27,46	28,53	23,91
vols dans/sur véhicules	36,12	<i>n=346</i>	36,64	36,96
dégradations/destructions de véhicules	36,12	35,26	<i>n=333</i>	26,81
vols de deux-roues	12,55	14,74	11,11	<i>n=138</i>

Le tableau se lit en colonne : 11,41% des victimes de vols de voitures l'ont aussi été d'agressions tout-venant ...

Tableau 64 : Multivictimations hétérogènes

<sup>127</sup> Entre 1 900 et 2 700.

<sup>128</sup> Comme la distribution de ces victimations contient, comme d'habitude, une queue de distribution comprenant, mais de façon très rare, un grand nombre de faits, on pratique, avant de calculer le nombre moyen, une troncature telle que >3=4.

<sup>129</sup> Lagrange, Peretti, Pottier, Robert, Zauberman, 2000, 15.

## II. Les circonstances

Les proportions de vols consommés sont comparables à celles observés en Île-de-France : une minorité pour les voitures – elles résistent assez efficacement à l'enlèvement sinon à l'intrusion ou à la dégradation – de très fortes majorités pour les soustractions d'objets ou d'accessoires ou encore celles de deux roues.

	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
degré de réalisation (%)	35,36	74,57	sans objet	70,29

Tableau 65 : Atteintes aux véhicules ; vols réalisés

Le vol de voiture intervient massivement la nuit, ce qui le distingue de celui de deux-roues<sup>130</sup>. C'est un vol de proximité, il a lieu près du domicile dans 79% des cas. Une fois sur deux, il se passe dans la rue, et une fois sur trois dans un parking ouvert qui ne doit pas toujours se distinguer beaucoup de la voie publique, rarement dans un parking fermé (6,08), presque jamais (4,56) dans un garage.

localisation	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
quartier	69,96	67,92	66,97	62,32
reste de la commune	13,31	13,58	14,11	20,29
reste du département	8,37	8,38	11,41	8,70
reste de la région	6,08	6,07	4,20	5,80
ailleurs en France	2,28	3,76	3,00	2,90
à l'étranger	0,00	0,29	0,30	0,00

Tableau 66 : Atteintes aux véhicules ; localisation

Non seulement le vol de voiture échoue le plus souvent, mais encore les deux tiers des véhicules volés sont récupérés par leur propriétaire, le plus souvent endommagés. En fin de compte, une victime sur deux estime les dégâts importants et deux sur cinq les jugent moyens. Non seulement, des véhicules retrouvés ont dû être très endommagés, mais encore bon nombre de tentatives ont causé de sérieuses dégradations. Comme quoi, qu'on ne parvienne finalement pas à déplacer la voiture ne constitue pas pour son propriétaire une garantie suffisante. Et ces résultats sont d'autant plus remarquables que l'on a interrogé à part sur les destructions ou dégradations de véhicules<sup>131</sup>.

On ne s'étonne pas de l'importance des précautions prises à la suite de la victimation : 11% ont, à la fois, mis leur véhicule en lieu sûr, l'ont équipé d'un dispositif de protection, et ont évité les lieux périlleux ; 26% ont pris deux de ces mesures ; 35% une seule... finalement seuls 26% n'ont pris aucune initiative... encore les avaient-ils peut-être toutes essayées préalablement.

emplacement	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
rue	51,71	49,42	55,26	33,33
parking ouvert	34,22	34,97	33,03	13,04
parking fermé	6,08	8,67	7,51	7,97
garage	4,56	5,20	2,40	15,94
ailleurs	3,42	1,73	1,80	29,71

Tableau 67 : Atteintes aux véhicules ; emplacement

<sup>130</sup> Le vélo, surtout, est principalement soustrait de jour – il est vrai que la nuit, il est facile de le mettre à l'abri - c'est moins vrai pour les deux-roues à moteur.

<sup>131</sup> Un contrôle a permis de vérifier que les enquêtés avaient bien respecté la consigne de ne mentionner un même incident qu'une seule fois.

Trois fois sur cinq, le *vol à la roulotte* se déroule la nuit, 3 fois sur 4 à proximité du domicile, une fois sur deux dans la rue. Comme le vol de voitures, c'est une infraction de proximité qui prend place quand le véhicule est abandonné la nuit en stationnement. En revanche, il se distingue du vol de voitures et se rapproche de celui de deux-roues par son taux élevé de réussite (74,6%) : de même qu'il est plus facile d'emmener un vélo qu'une voiture, il est aussi plus facile de prendre l'autoradio que le véhicule tout entier. Évidemment, les chances de récupérer le bien volé sont très faibles (7% des vols). Les dommages sont cependant moins caractérisés que pour les vols de voitures - importants dans un gros tiers des cas, moyens seulement dans la moitié – mais les victimes prennent pourtant par la suite autant de précautions : 13,01% seulement ont, à la fois, mis leur véhicule en lieu sûr, l'ont équipé d'un dispositif de protection, et ont évité les lieux périlleux ; 23,7% ont pris deux de ces mesures ; 30,64% une seule... finalement un petit tiers n'en a pris aucune.

De façon assez triviale, ceux qui utilisent leur véhicule personnel pour aller au travail ont plus de chances de *se faire casser leur bagnole*, de même ceux qui doivent rentrer tard le soir et aussi ceux qui sortent assez souvent (surtout s'ils prennent leur voiture).

récupération	vols de voiture	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux roues
non	39,78	93,02	sans objet	81,44
oui mais avec dégâts	50,54	6,98		12,37
oui sans dégâts	9,68			6,19

Tableau 68 : Vols à la roulotte, vols de deux-roues ; récupération

La catégorie *dégradations et destructions* est composée très souvent de dégradations : les destructions ne comptent que pour 7,21 % des cas<sup>132</sup>. Ces atteintes interviennent, une fois sur deux, pendant que le véhicule est en stationnement la nuit, à proximité du domicile (76,28%), le plus souvent dans la rue (55,26%<sup>133</sup>), en tout cas dans le quartier où l'on habite (66,97%). La répartition des dommages ressemble à celle des vols à la roulotte : ils sont importants une fois sur trois et moyens trois fois sur cinq.

dommages	vols de voitures	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
importants	54,37	39,02	38,44	42,75
moyens	36,50	49,13	51,35	28,26
absents	9,13	11,85	10,21	28,99

Tableau 69 : Atteintes aux véhicules ; dommages

Souvent – 68,12% – les *vols de deux-roues* concernent des vélos ; les scooters représentent tout de même 21,01%, les motos 10,87. Le seul deux-roues qui soit parfaitement sûr sous ce rapport est la mobylette : aucune n'a été volée pendant les trois années de référence. La sécurité se payerait au prix de paraître démodé.

Si l'on parle d'un vol de vélo, il a été consommé trois fois sur quatre, alors que c'est moins systématique pour les scooters (55%) et les motos (60%)<sup>134</sup>.

Un vélo volé n'est pratiquement jamais récupéré ; c'est un peu moins vrai pour un scooter, retrouvé une fois sur quatre et l'on a une chance sur trois de retrouver une moto dérobée... mais, dans tous les cas, les engins retrouvés sont abîmés.

<sup>132</sup> Ce taux est cependant supérieur à celui de la communauté urbaine de Lyon (5,33%), qui est pourtant un des lieux des clichés sur les nuits chaudes où toutes les voitures d'un quartier sont brûlées. Ici, la statistique contredit les clichés, mais pas à l'avantage de l'Île-de-France.

<sup>133</sup> À quoi on peut probablement ajouter les 33,03% de *parkings ouverts*, vraisemblablement les stationnements en épi au pied des immeubles.

<sup>134</sup> Toutefois, le vol de deux-roues à moteur réussit plus souvent que celui de voiture : ils sont moins protégés contre l'enlèvement.

Les motos sont plutôt volées la nuit, les autres deux-roues plutôt le jour.

Plus que celle de deux-roues motorisés, la soustraction d'un vélo est un méfait de proximité, tout simplement parce que son rayon d'action est moindre.

### III. Les renvois

#### 1. Le renvoi à la police ou à la gendarmerie

renvoi*	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
va à la police	51,33	74,19	35,84	26,43	39,13
téléphone à la police	11,41	12,01	4,91	4,80	4,35
police déjà informée	4,94	4,30	3,18	3,00	2,17
police pas informée	31,94	8,60	55,20	65,47	54,35
dépose une plainte	52,47	76,34	34,10	25,53	36,23
taux d'élucidation	9,55	8,24	4,61	5,26	12,70
taux de satisfaction	33,71	37,65	25,66	27,19	31,75

\* Les % des cinq premières lignes sont calculés sur l'ensemble des victimes de chaque sorte d'atteinte aux véhicules, ceux des deux dernières lignes sur les seuls cas de contact avec la police (somme des trois premières lignes)

Tableau 70 : Atteintes aux véhicules ; renvoi à la police ou à la gendarmerie

Vols de voiture et dégradations occupent les positions extrêmes en matière de renvois : les premiers sont clairement les plus renvoyés (taux de renvoi général proche de 68%) alors que les dégradations ne sont portées à la connaissance de la police qu'une fois sur trois. Quant aux vols à la roulotte ou à ceux de deux-roues, ils occupent une place intermédiaire. Pour autant, le dépôt de plainte n'est pas aussi systématique qu'on pourrait l'imaginer (et qu'on l'observait d'ailleurs dans des enquêtes locales plus anciennes). Comme en Île-de-France, il faut tenir compte des tentatives : si l'on se borne aux vols de voiture consommés, on arrive à un renvoi généralisé et à un taux de plainte qui dépasse les trois quarts<sup>135</sup>. Ce mécanisme ne joue guère pour les autres atteintes aux véhicules pour lesquelles les tentatives occupent une place beaucoup moins remarquable.

<sup>135</sup> La déperdition entre les deux concerne peut-être les véhicules récupérés après une première démarche à la police, mais avant qu'on ait eu le temps de formaliser sa plainte.

raisons		vols de voiture	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
de non-renvoi	pas la peine	35,71	42,93	41,28	29,33
	servi à rien	51,19	50,26	51,38	54,67
	ne regarde pas police	1,19	0,52	1,38	1,33
	autre	11,90	6,28	5,96	14,67
de renvoi	récupérer le bien volé	15,91	7,48	0,00	22,95
	pour l'assurance	42,61	40,82	55,14	21,31
	dégager responsabilité	3,41	7,48	0,00	4,92
	faire punir	7,39	19,73	5,61	8,20
	il faut le faire	16,48	22,45	15,89	19,67
	que ça ne se reproduise pas	12,50	2,04	19,63	22,95
	autre	1,70	0,00	3,74	0,00

Tableau 71 : Atteintes aux véhicules ; raisons de non renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie

En tout cas, les raisons instrumentales semblent dominer la décision de la victime (de vols de voitures) de se tourner ou non vers la police ou la gendarmerie : un gros tiers de ceux qui s'abstiennent jugent cette démarche superflue (*pas la peine*) et les deux cinquièmes de ceux qui renvoient le font pour disposer d'un récépissé à joindre à leur déclaration de sinistre.

L'autre moitié de ceux qui ne renvoient pas doutent de l'efficacité policière (*servi à rien*)... avec de bonnes raisons si l'on considère la faiblesse du taux d'élucidation. Au reste, les trois quarts des renvoyants ne sont même jamais informés des suites de leur affaire. Cette proportion paraît curieusement élevée si l'on tient compte de la proportion des véhicules finalement récupérés. Si l'on se limite aux vols consommés, le taux d'information sur les suites s'améliore – il passe du quart au tiers – mais c'est toujours insuffisant par rapport à la proportion de victimes qui récupèrent leur véhicule... sauf à supposer qu'une partie de ces récupérations s'opère sans intervention policière.

Le renvoi est beaucoup moins vigoureux pour les vols à la roulotte : l'attitude la plus répandue consiste à ne faire aucune démarche. Les raisons instrumentales semblent dominer la décision de la victime de se tourner ou non vers la police ou la gendarmerie : la moitié de ceux qui s'abstiennent jugent cette démarche superflue et 40% de ceux qui renvoient le font pour disposer d'un récépissé à joindre à leur déclaration de sinistre.

Pour les *dégradations et destructions de véhicules*, le renvoi à la gendarmerie ou à la police est au plus bas ; les deux cinquièmes de ceux qui n'entreprennent aucune démarche justifient leur inaction par la faible importance de l'incident, la moitié par leur scepticisme envers l'intervention policière. Ces comportements sont à mettre en relation avec le caractère apparemment *gratuit* de la dégradation de véhicule, aussi avec sa forte répétition. Elle exaspère encore plus que le vol. D'ailleurs, le vol à la roulotte et les dégradations constituent les deux sortes de victimations concernant les véhicules où la demande punitive est la plus répandue. Voici finalement une victimation où police et gendarmerie sont, globalement, pratiquement hors course. Ceux qui renvoient, en tout cas, pensent à l'assurance plus qu'à toutes les autres raisons d'informer la police.

En matière de renvoi, les vols de deux-roues tranchent avec ceux de voitures : la police ou la gendarmerie n'en sont tout simplement pas informées dans 54 % des cas (alors que pour les voitures ce taux plafonne à 31% des cas pour les voitures), et c'est particulièrement vrai quand il s'agit d'un simple vélo. Par voie de conséquence, la plainte est ici beaucoup plus rare. Ceux qui s'abstiennent de toute démarche invoquent l'inefficacité du renvoi aussi souvent qu'en cas de vol de voiture (*servi à rien*), moins souvent son caractère superflu (*pas la peine*). Autrement dit, ils sont surtout dissuadés

par la passivité qu'ils anticipent chez le policier devant un vol de deux-roues<sup>136</sup>. Les raisons des renvois sont plus curieuses ; on comprend qu'ils se préoccupent moins de préparer une déclaration de sinistre : les vélos sont moins assurés que les voitures ; en revanche, on s'étonne qu'ils soient aussi nombreux à espérer retrouver le bien volé quand on sait la faiblesse du taux de récupération.

## 2. Comparaison entre enquête et statistiques de police

On a déjà expliqué (Introduction, III, 2, *supra*) les opérations préliminaires nécessaires à cette comparaison. On se borne donc maintenant à donner les indications supplémentaires propres à ces victimations.

Du côté de l'enquête, les données sont extraites des différents modules concernant les atteintes aux véhicules. On soustrait seulement des vols de deux-roues ceux de vélos qui ont déjà été pris en compte dans la comparaison concernant les vols.

Du côté des comptages policiers, on retient les index 35 (vols d'automobiles), 37 (vols à la roulotte), 38 (vols d'accessoires sur des véhicules à moteur immatriculés), 68 (destructions, dégradations de véhicules privés), 36 (vols de véhicules motorisés à deux roues).

atteintes aux véhicules	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	dégradations, destructions	total (vols de voitures + vols à la roulotte + dégradations destructions)
incidence 2002-03-04	5 905 – 7 035	1 689 – 2 388	7 745 – 8 969	9 169 – 10 443	22 819 – 26 447
taux de plainte -%-	51,8	75,6	33,0	26,0	
incidence apparente 2002-03-04	3 057 – 3 642	1 278 – 1 806	2 556 – 2 960	2 380 – 2 710	7 993 – 9 312
données policières 2002-03-04		1 483	2 669*+1 273**=3 942	2 432	7 857
échantillon	1 611				
ménages aulnaisiens	27 144				

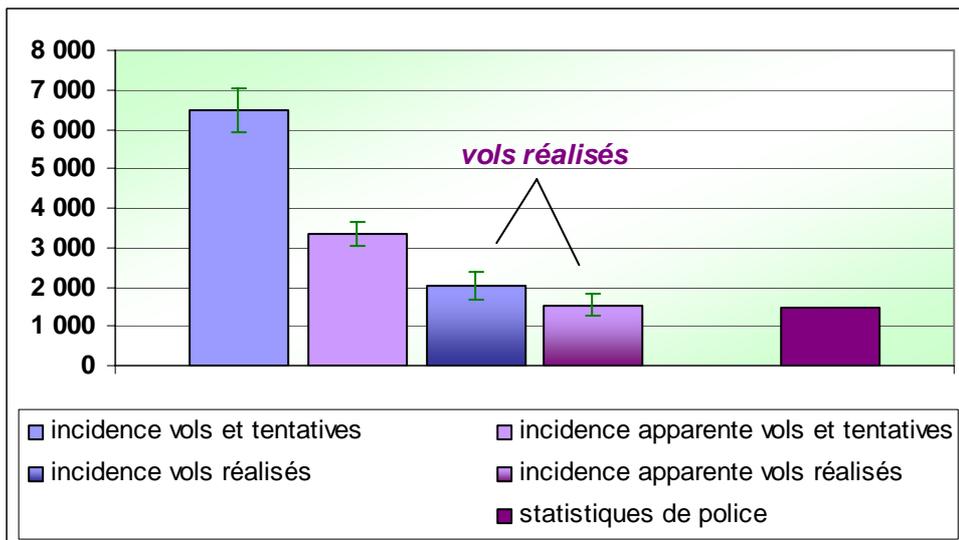
\* vols à la roulotte \*\* vols d'accessoires<sup>137</sup>

Tableau 72 : Atteintes aux véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

La différence entre les indications policières et celles de l'enquête est très élevée pour les vols de voitures : celle-ci révèle 4,36 fois plus de faits que celle-là. Et l'on ne peut pas l'expliquer seulement par la propension au renvoi : les données policières restent en dessous du nombre de cas où les enquêtés disent avoir déposé plainte (rapport de 1 à 2,25). Si l'on retient seulement dans l'enquête les vols consommés : alors la différence entre les deux sources se réduit considérablement, quoique sans disparaître entièrement (rapport de 1 à 1,37) et cette fois la propension des victimes au dépôt de plainte suffit à rendre compte. Le policier semble donc manifester une réticence certaine à enregistrer une plainte pour vol de voiture quand celui-ci n'a pas été consommé, alors qu'il ne fait aucune difficulté si on lui signale une soustraction réalisée.

<sup>136</sup> D'ailleurs, quatre fois sur cinq, les renvois n'entendent plus jamais parler de leur affaire lorsqu'il s'agit d'un vélo. C'est moins le cas pour les motos : les renvois étant informés plus d'une fois sur deux.

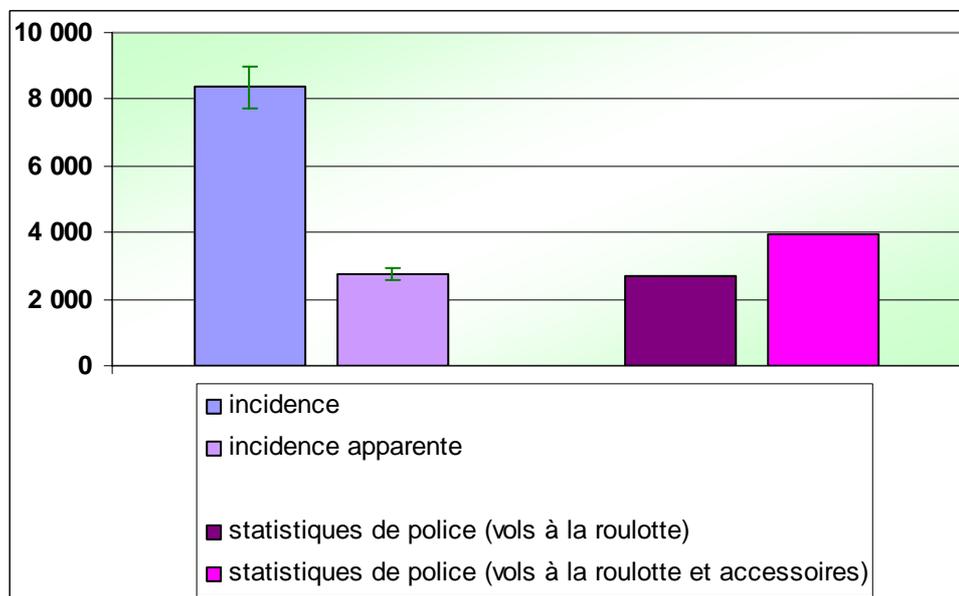
<sup>137</sup> La distinction n'est pas très claire pour les déclarants : un autoradio volé dans le véhicule sera compté comme vol d'accessoire par la police. Il se peut aussi que certaines tentatives de vols ayant occasionné des dégâts au véhicule soient considérées comme des dégradations et non comme des vols à la roulotte.



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 14 : Vols de voitures ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

Pour les vols à la roulotte (auxquels on ajoute du côté policier les vols d'accessoires), la différence entre enquête et comptage officiel est moins impressionnante (rapport de 2,11 à 1). Mais, cette fois, le score policier s'inscrit nettement au dessus de l'incidence apparente, donc du nombre de cas connu par dépôt de plainte. Est-ce à dire qu'il faut supposer une forte proactivité qui fait découvrir à la police de nombreux cas pour lesquels une plainte n'a pas été déposée ? Ce serait une observation inédite. Une hypothèse a plus de poids : on peut imaginer que l'on observe les effets statistiques d'un "nettoyage systématique des livres"<sup>138</sup>.



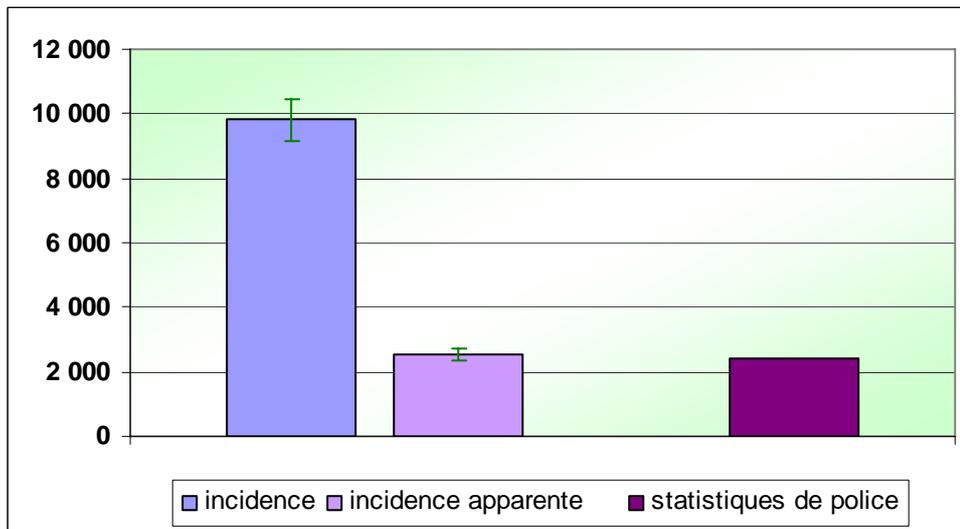
Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance

Figure 15 : Vols à la roulotte ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

Pour les dégradations et destructions, la figure ressemble davantage aux autres victimations déjà étudiées : l'enquête révèle un nombre de cas beaucoup plus important que la statistique policière

<sup>138</sup> Soit un voleur d'autoradios pris en flagrant délit chez qui une perquisition fait découvrir cinquante objets de même nature et qui avoue avoir commis autant de vols... et se voit impliqué dans cinquante procédures donnant lieu à autant d'enregistrements statistiques.

le laisserait accroître (rapport de 4,03 à 1). Et à nouveau, la propension au renvoi suffit à expliquer complètement cette différence.



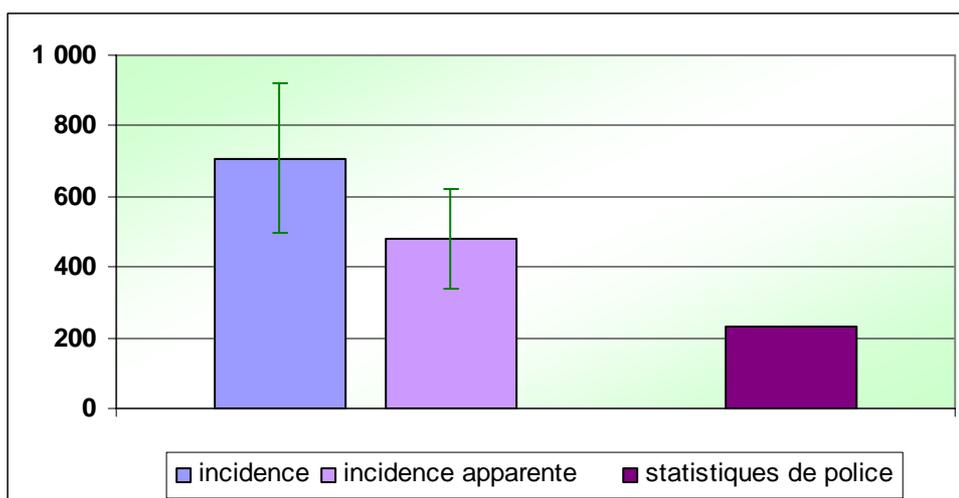
Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance  
 Figure 16 : Dégradations et destructions de véhicules ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

Enfin, pour les vols de deux roues à moteur, la différence entre les deux sources est forte (rapport de 1 à 3,06), et elle ne s'explique pas par la propension au renvoi : les données de police restent encore nettement inférieures à l'incidence apparente.

vols de deux roues à moteur	Ensemble
incidence 2002-03-04	496 – 919
taux de plainte -% -	67,9
incidence apparente 2002-03-04	337 – 624
données policières 2002-03-04	231
échantillon	1 611
ménages aulnaisiens	27 144

Tableau 73 : Vols de deux roues ; comparaison entre enquête et statistiques de police (2002-2003-2004)

C'est à croire que, comme dans le cas des voitures, les policiers ont peut-être des réserves à prendre des plaintes lorsque le vol de deux-roues déclaré en est resté à la tentative.



Les barres verticales montrent les limites de l'intervalle de confiance  
 Figure 17 : Vols de deux-roues à moteur ; comparaison entre enquête et statistiques policières (2002-2003-2004)

Au total, la statistique policière sous-estime de façon importante voire considérable les atteintes aux véhicules. C'est certainement pour ce contentieux qu'elle est le moins crédible. Pour les vols de voiture comme pour les vols de deux roues, on devine qu'elle répugne à enregistrer comme vols de simples tentatives souvent mal caractérisées. Pour les autres atteintes, c'est le faible renvoi qui explique dans une très large mesure la considérable différence entre les deux sources.

### 3. Les autres renvois

Les renvois à l'assurance sont presque systématiques dans le cas de vols de voiture réalisés (91,40%), puis ils décroissent au fur et à mesure de la baisse du dommage subi.

On ne déclare pas ces atteintes à son assurance dans deux tiers des cas parce que cela n'en valait pas la peine (sauf dans le cas des vols de voiture réalisés). Pour les victimes, la somme escomptée ne rembourse donc pas la peine de la déclaration ; elles veulent aussi éviter un *malus* inutile. Cette sorte d'autocensure a pour conséquence un assez bon taux de remboursement : deux cinquièmes des vols de vélos, deux tiers des vols déclarés et quatre cinquièmes des dégradations et destructions sont remboursés.

renvoi à l'assurance	vols de voitures	vols de voitures réalisés	vols à la roulotte	dégradations, destructions	vols de deux-roues
oui	68,44	91,40	42,49	37,24	29,71
non	30,04	8,60	53,76	60,66	68,12
nsp	1,52	0,00	3,76	2,10	2,17

Tableau 74 : Atteintes aux véhicules ; déclaration à l'assurance

Ces remboursements sont d'assez bons indicateurs de la satisfaction des assurés concernant leur assurance. Si l'on regroupe les satisfaits et les assez satisfaits, on obtient à nouveaux de taux légèrement supérieurs à deux tiers, sauf pour les dégradations et destructions où l'on est proche de 75 % de satisfaits, et pour les deux-roues où l'on peine à atteindre les 50%.

On n'informe presque jamais ses élus d'un vol de véhicule (les taux tournent autour de 3%). En revanche la police municipale est informée assez souvent, en particulier dans un quart des cas de

vol de voiture réalisé. Peut-être les Aulnaisiens l'estiment-ils bien placée pour aider à retrouver les véhicules.

#### IV - Les caractéristiques des victimes d'atteintes aux véhicules

Sont plus exposés au *vol de voitures* les ménages dont le chef est actif et, parmi les actifs, ceux – indépendants, cadres, intermédiaires – qui ont le meilleur statut. D'ailleurs, le risque augmente à partir de la tranche de 2 400 à 3 800 € de revenus par ménage. Cependant, on observe aussi une certaine survictimation des ménages qui jugent leur quartier difficile, qui vivent dans des immeubles d'habitation collective. Les victimes de vol de voiture sont un peu plus aisés dans un environnement difficile.

On retrouve les mêmes caractéristiques pour les ménages victimes de *vols à la roulotte* (surreprésentation des actifs, des cadres, des revenus à partir de la tranche de 2 400 à 3 800 €) ; avec une nuance supplémentaire : les artisans en souffrent davantage. La question portait, explicitement sur *un véhicule appartenant à votre ménage ou encore une camionnette ou un camion utilisé à titre privé*. De prime abord donc, le véhicule professionnel n'est pas expressément inclus, et la survictimation des artisans ne devrait pas s'expliquer par une vulnérabilité de leur véhicule de travail. Cependant, s'agissant d'un petit commerçant ou d'un artisan, il est possible que la distinction ne soit pas toujours très facile à faire dans la mesure où l'usage du véhicule peut être mixte.

Il en va de même si l'on observe ensuite les victimes de *dégradations et de destructions de véhicules*. On y rencontre aussi une surreprésentation des nantis – indépendants et cadres – peut-être parce qu'ils possèdent davantage de véhicules par ménage – ce qui accroît les risques – et en outre des hauts de gamme – qui attirent davantage les vandales. Comme d'habitude, ceux qui sortent beaucoup et ceux qui rentrent tard le soir sont plus exposés au risque.

Pour les victimes de *vols de deux-roues*, le tableau est un peu moins net, mais pas fondamentalement différent : parmi les ménages volés, on en trouve, en valeur relative, un peu plus dont les chefs de famille sont cadres (et évidemment moins de retraités). Les ménages les plus victimés sont tendanciellement ceux qui ont les meilleurs revenus. Mais l'équipement en deux-roues suit l'échelle des revenus (laquelle peut dépendre de la taille du ménage).

Ceci dit, le profil dominant que laissent apparaître les tris peut cacher des profils dominés que seule l'analyse multivariée sera capable de révéler ultérieurement.

#### V - Comparaison des victimes d'atteintes aux véhicules selon les zones

Aulnay est-elle une ville propice à l'atteinte aux véhicules ? En risque, on remarque une sorte de constante : pour chaque atteinte, la différence entre le pourcentage de celles qui sont commises dans la ville et de celles qui ont été commises ailleurs vaut trois points de pourcentage. Il y a 19 % des Aulnaisiens à risque à s'être fait voler leur voiture, et 16% dans Aulnay ; 23 % ont subi un vol à la roulotte et 20 % dans Aulnay ; 22% contre 19% pour les dégradations et enfin 15% contre 12% pour les vols de deux-roues. Qu'en est-il pour les zones ?

zones	prévalence	multivictimation	incidence
Nord	16,32 [12,82 - 19,82]	1,39	22,61 [18,65 - 26,57]
Est	18,48 [14,11 - 22,85]	1,75	32,34 [27,08 - 37,61]
Centre	18,08 [14,52 - 21,64]	1,74	31,47 [27,17 - 35,77]
Sud	13,02 [9,84 - 16,2]	1,55	20,23 [16,44 - 24,03]
ensemble	16,33 [14,52 - 18,14]	1,61	26,26 [24,11 - 28,41]

Tableau 75 : Vols de voiture ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

Les vols de voiture touchent nettement plus les résidents des zones Est et Centre (prévalence de 18%) que ceux des zones Nord (16%) ou Sud (13%). Non seulement les prévalences y sont plus

fortes, mais, de surcroît, les taux de multivictimation y sont aussi supérieurs. De sorte que les incidences diffèrent de plus de 10 points (autour de 22% dans les deux quartiers plus protégés, autour de 33% dans les autres). La position centrale de la zone Nord sous ce rapport explique à lui seul que la différence ZUS/ non ZUS ne soit pas ici significative : on n'y subit pas plus de vols de voiture qu'ailleurs.

Comme en contrepartie cependant, ces zones où les habitants subissent le plus de vols, sont aussi celles où les taux de réussite du méfait sont les plus bas. Le pourcentage de vol réalisé monte en effet à 45,71% pour les habitants de la zone Nord et à 35,71% pour ceux du Sud, quant ceux de l'Est restent à 33,93% et du Centre à 27,16%. Là où les vols sont les plus fréquents, la proportion de tentative est la plus élevée.

La conséquence en est que les habitants de la ZUS subissent plus de vols de voiture réalisés que le reste de la commune (45% contre 31%) ; et cette différence est statistiquement significative. Enfin, pour finir, parmi les habitants de la ZUS, 11,79 % déclarent avoir subi un vol dans leur quartier, et 11,41 % aussi parmi les autres Aulnaisiens ; et parmi les victimes de vols, celles qui vivent en ZUS sont 72% à déclarer avoir été volées dans leur quartier, et celles qui vivent ailleurs sont 69 %. On observe donc que la ZUS est un quartier où se commettent légèrement plus de vols de voiture qu'ailleurs.

zones	prévalence	multivictimation	incidence
Nord	20,51 [16,69 - 24,33]	1,52	31,24 [26,85 - 35,62]
Est	26,4 [21,44 - 31,36]	1,70	44,88 [39,28 - 50,48]
Centre	21,43 [17,63 - 25,23]	1,80	38,62 [34,11 - 43,12]
Sud	18,84 [15,14 - 22,54]	1,54	29,07 [24,78 - 33,36]
ensemble	21,48 [19,47 - 23,49]	1,65	35,38 [33,05 - 37,72]

Tableau 76 : Vols à la roulotte ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

Les victimes de vol à la roulotte sont distribuées géographiquement d'une façon assez proche que le vol du véhicule entier. En effet, ils se concentrent dans les zones Est (26,40%) et Centre (21,43%) pendant que les habitants des zones Nord (20,51%) et Sud (18,84%) sont plus protégés. Cette fois encore les taux de multivictimations y sont plus importants et conséquemment les incidences aussi. On a l'impression que le vol à la roulotte ne diffère du vol de véhicule qu'en degré, et non en nature, comme si ceux qui les commettaient s'y résolvait lorsqu'ils ne parvenaient pas à voler tout le véhicule. En tous cas, ces deux atteintes surviennent le plus souvent aux mêmes endroits. Par conséquent, comme pour le vol de voiture, la différence entre la ZUS (la zone Nord) et le reste de la commune n'est pas significative.

Le taux de réussite n'est cependant pas distribué exactement de la même façon que pour les voitures : la différence tient en ce que les vols à la roulotte contre des résidents de la zone Nord échouent plus souvent qu'ailleurs : le taux de réalisation y est de 68% quand il tourne autour de 75 % dans les zones les plus victimées et de 80% dans la zone Sud. Les habitants de la ZUS seraient donc comme protégés des vols à la roulotte. La différence n'est pourtant pas statistiquement significative.

De même que pour les vols de voiture, la prévalence des vols à la roulotte ayant eu lieu dans le quartier est légèrement supérieur dans la ZUS qu'ailleurs, et la part de victimation dans le quartier plus importante dans la ZUS qu'ailleurs (73 % des volés habitant en ZUS déclarent avoir subi le vol à la roulotte dans leur quartier contre 66% de ceux qui n'habitent pas en ZUS). La zone Nord est légèrement plus exposée à cette victimation que le reste de la commune.

zones	prévalence	multivictimation	incidence
Nord	18,65 [14,96 - 22,34]	2,03	37,76 [33,17 - 42,35]
Est	18,48 [14,11 - 22,85]	2,34	43,23 [37,66 - 48,81]
Centre	23,44 [19,52 - 27,36]	1,90	44,64 [40,04 - 49,25]
Sud	21,16 [17,3 - 25,02]	1,77	37,44 [32,87 - 42,02]
ensemble	20,67 [18,69 - 22,65]	1,97	40,72 [38,32 - 43,12]

Tableau 77 : destructions, dégradations de véhicules ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

Pour les dégradations, ce sont les habitants des zones Centres (23,44%) et Sud (21,16%) qui subissent les prévalences les plus importantes et ceux des zones Nord et Est qui sont relativement protégées (18,65 pour la zone Nord et 18,48% pour l'Est). La différence entre la zone Nord et le reste de la commune n'est cependant pas significative.

Les habitants des zones les moins victimées sont aussi ceux qui subissent le taux de multivictimation le plus importants. Au Nord d'Aulnay, les habitants subissant des dégradations sont relativement peu nombreux, mais ils en subissent souvent, inversement, au Sud, ceux qui en subissent sont plus nombreux, mais cela leur arrive de façon moins fréquente. Au final, les zones Nord et Sud se retrouvent avec des incidences d'environ 37% quand les zones Est et Centre ont des incidences de 43 et 44% respectivement.

Pourtant, la ZUS, en tant que zone, est moins sûre que le reste de la commune. En effet, parmi les habitants d'Aulnay, ceux qui habitent dans la ZUS sont 17 % à déclarer avoir subi une dégradation dans leur quartier contre seulement 13% de ceux n'y habitant pas ; et parmi ceux qui ont subi une dégradation, 86 % de ceux qui habitent en ZUS déclarent qu'elle a eu lieu dans leur quartier, quand ne n'est le cas que de seulement 61 % de ceux qui habitent hors de la ZUS. Le quartier semble donc être une variable corrélée à la dégradation de véhicule, et la modalité ZUS une modalité associée à sa plus forte occurrence.

zones	prévalence	multivictimation	incidence
Nord	4,9 [2,86 - 6,94]	1,24	6,06 [3,8 - 8,32]
Est	7,59 [4,61 - 10,57]	1,35	10,23 [6,82 - 13,64]
Centre	9,82 [7,06 - 12,58]	1,23	12,05 [9,04 - 15,07]
Sud	11,63 [8,6 - 14,66]	1,38	16,05 [12,58 - 19,52]
ensemble	8,57 [7,2 - 9,94]	1,30	11,17 [9,63 - 12,71]

Tableau 78 : Vols de deux-roues ; prévalence, multivictimation & incidence par zone

Le vol de deux-roues touche principalement les habitants des zones Sud d'Aulnay. La prévalence y tourne autour de 10% quand pour ceux qui habitent les quartiers Nord, elle ne dépasse pas 7,6%. Comme les multivictimations sont assez stables sur toute la commune, prévalences reflètent aussi les différences d'incidence.

La différence entre la ZUS et le reste de la commune est, ici, significative : on en subit significativement moins dans la zone sensible qu'ailleurs.

	ZUS	non ZUS	ensemble	significativité
vol de voiture	16,33	16,59	16,33	0,89 NS
vol de voiture réalisé	45,83	31,41	35,36	0,03 : oui
vol de deux-roues	5,22	9,83	8,57	0,003 : oui
vol dans/sur véhicule	20,86	22,04	21,48	0,61 NS
dégrad./destruct. véhicule	19,50	21,33	20,67	0,42 NS

Tableau 79 : Atteintes aux véhicules ; prévalences en ZUS et hors ZUS

Toutefois, cette différence s'explique d'abord par une raison très mécanique : il y a nettement moins de deux-roues dans la ZUS que dans le reste de la commune. La moitié des ménages de la ZUS sont équipés, et ceux qui le sont possèdent, en moyenne, un peu moins de deux deux-roues ; alors que les ménages vivant ailleurs sont 63 % à être équipés et ceux qui le sont possèdent un peu plus de deux deux-roues.

	proportion de ménages équipés			nombre moyen par foyer*		
	ZUS	non ZUS	ensemble	ZUS	non ZUS	ensemble
voitures, camions, camionnettes	79,82	87,01	84,92	1,30	1,42	1,39
deux roues	50,57	63,21	59,84	1,87	2,09	2,04
tout véhicule	87,98	91,31	90,44	2,25	2,80	2,65

\* Le nombre moyen de véhicules par foyer est calculé parmi les personnes déclarant posséder un véhicule (voiture et/ou deux roues) à la date de l'enquête

Tableau 80 : Équipement en véhicules ; habitants en ZUS et hors ZUS

On pourrait donc penser que si les habitants de la ZUS subissent moins de vols de deux-roues que le reste de la commune c'est tout simplement parce qu'ils en ont moins à se faire voler.

Mais l'explication serait trop courte : même en tenant compte des différences d'équipement, les habitants de la zone Nord sont protégés contre le vol de deux roues : pour cette atteinte, le taux de risque est de 10% en ZUS et 15% ailleurs.

	ZUS	non ZUS	ensemble
vol de voiture	20,45	19,07	19,23
vol à la roulotte	23,71	24,13	23,75
dégradation, destruction	22,16	23,37	22,86
vol de deux roues	10,31	15,56	14,32

Tableau 81 : Atteintes aux véhicules ; taux de risque ; habitants en et hors ZUS

## VI. Types de victimes d'atteintes aux véhicules

Pour chaque sorte d'atteinte aux véhicules, les modalités peuvent varier et aussi les façons de réagir des victimes. On doit ainsi pouvoir répartir ces dernières selon différents profils. Pour essayer de les distinguer, on procède, pour chaque sorte d'atteintes aux véhicules, selon la méthode utilisée pour les agressions.

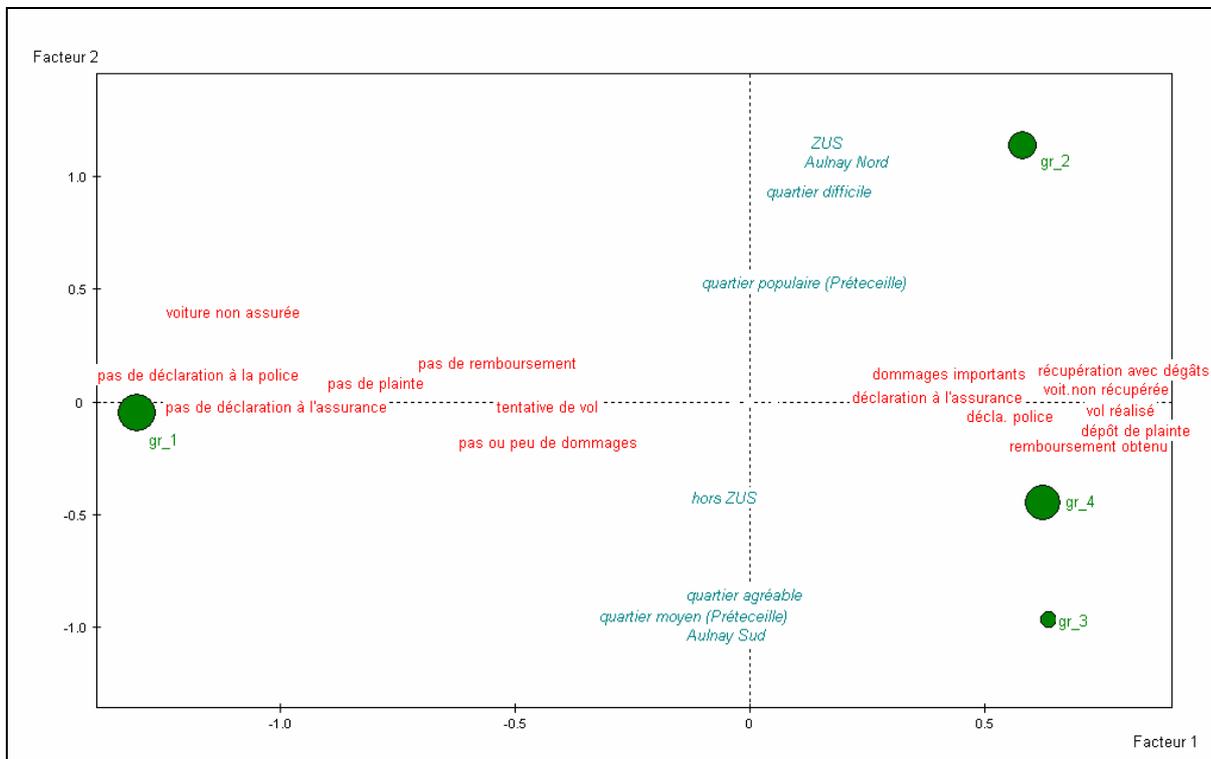
### 1. Les vols de voitures

On n'étudie que les deux premiers axes de l'analyse factorielle qui expliquent à eux deux 45,95% de l'inertie totale.

Le premier axe (26,60% de l'inertie) se définit par une opposition entre *vols réalisés et simples tentatives*, mais aussi entre vols de proximité et vols liés à un déplacement (professionnel). La tentative subie hors de son quartier n'entraîne que peu ou pas de dommages et très logiquement, elle ne s'accompagne d'aucun essai de mobilisation de la police ou de l'assurance et elle ne déclenche aucune précaution ultérieure. Au contraire, le vol consommé dans le quartier entraîne des dommages – que la voiture ait finalement été récupérée ou non – et donc détermine un renvoi à la police. Du côté des simples tentatives, on trouve un profil de victimes qui estiment leur cadre de vie agréable et bien équipé, souvent en centre ville. Intermédiaires et aussi étudiants y sont bien présents. De l'autre côté, le profil est moins réjouissant : on habite le plus souvent en ZUS.

Le second facteur (19,35% de l'inertie) oppose les vols ayant donné lieu à *renvoi* aux autres. D'un côté, on a les modalités de non-renvoi à la police et les raisons pour lesquelles ce renvoi est jugé inutile, ainsi que les non-renvois à l'assurance. À l'opposé on a les renvois à la police et à l'assurance, et l'expression d'une satisfaction à l'endroit de ces deux entités.

Ceux qui ne renvoient pas sont plutôt défavorisés : ils vivent dans une HLM, avec de très petits moyens (moins de 400 euros par mois) ou refusent d'indiquer leurs revenus, ils ont en général peur dans les transports et décrivent leur quartier comme difficile. Au contraire, ceux qui renvoient sont plutôt des retraités, vivant confortablement, dans un quartier qu'ils décrivent comme agréable.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 18 : Vols de voitures ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique. On identifie quatre classes.

La première classe (31,94% de l'échantillon) regroupe des *tentatives de vol*, n'ayant pas causé de dommages trop importants. Ces tentatives n'ont pas donné lieu à renvoi, ni vers la police, ni vers l'assurance. Les victimes de ces tentatives habitent un quartier moyen (selon la typologie Préteceille) et vivent plus souvent que la moyenne dans une HLM.

La deuxième classe de volés (24,33% de l'échantillon) est constituée par des individus ayant effectivement été volés, l'ayant déclaré à l'assurance et à la police et surtout qui *habitent en ZUS* : à Aulnay Nord, dans un quartier décrit comme populaire par Préteceille, difficile à leurs propres yeux, et dont ils sont mécontents. Ce sont des ouvriers plus souvent que la moyenne.

La troisième classe (12,55% de l'échantillon) regroupe les *retraités*, aisés, habitant Aulnay Sud, un quartier pavillonnaire et décrit comme agréable par les enquêtés, qui se sont effectivement fait voler leur voiture, qui l'ont déclaré à la police et ont porté plainte, et qui l'ont aussi déclaré à leur assurance. Ce vol a été élucidé par les policiers.

Enfin, le dernier groupe (31,18% de l'échantillon) est constitué par l'ensemble des actifs n'habitant pas en ZUS : des cadres ou des personnes occupant des emplois intermédiaires, ayant des revenus aisés (entre 2 400 et 5 600 euros par mois). Le vol a fait l'objet d'une déclaration et à la police et aux assurances, ce qui a permis aux victimes d'être remboursées. Ce sont les volés *actifs aisés et remboursés*.

Parmi ces quatre classes, la première est celle des tentatives, les trois suivantes regroupent des vols réalisés traités de manière semblable mais qui touchent des populations différentes.

## 2. Les vols à la roulotte

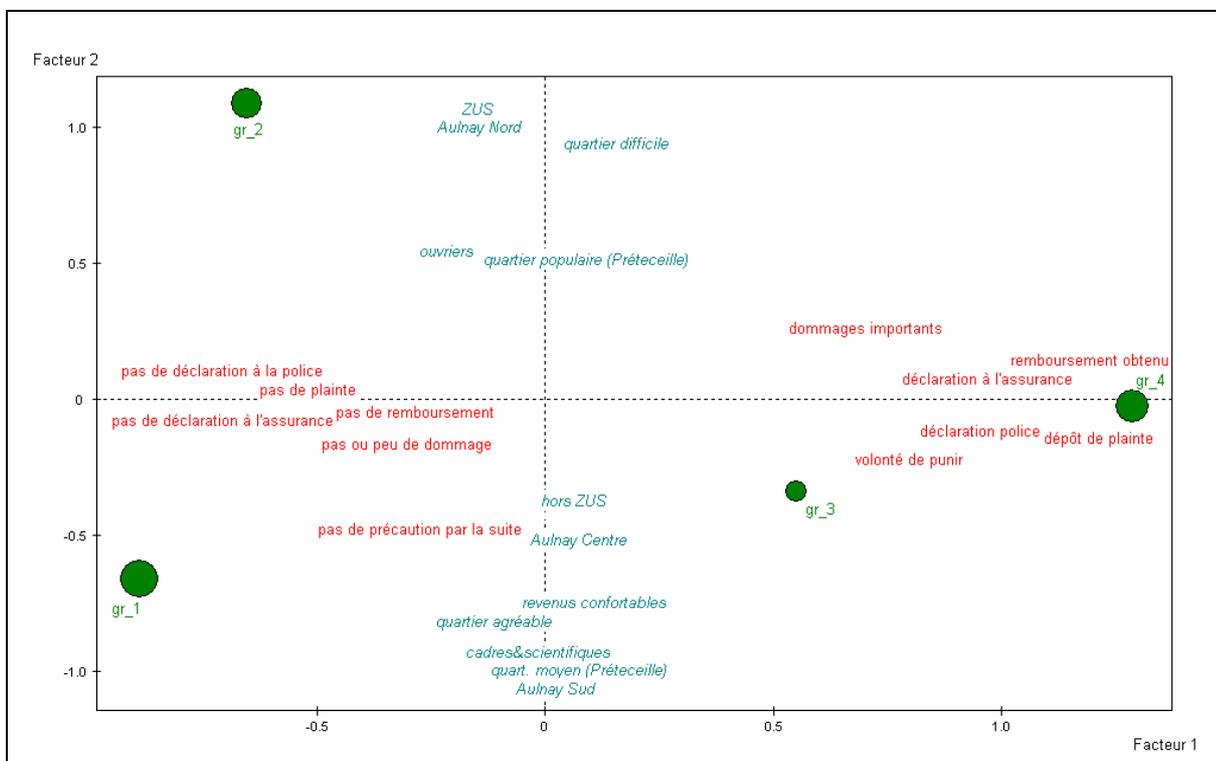
On n'étudie que les deux premiers axes de l'analyse factorielle qui expliquent ensemble 51,74% de l'inertie totale.

Le premier axe (28,30% de l'inertie) oppose les vols qui ont été *commis dans la rue à ceux qui ont été commis ailleurs*. Les vols dans le véhicule commis dans la rue ont souvent eu lieu de jour, sur le lieu de travail ou d'étude et non dans le quartier de la victime. Il n'a pas donné lieu à une prise de précaution ultérieure. Au contraire, les vols qui n'ont pas été commis dans la rue sont ici caractérisés surtout par le fait qu'ils n'ont été renvoyés ni à la police ni aux assurances, bien qu'il ait pu y avoir des dommages : il est vrai que le vol en est souvent resté au stade de la tentative.

Ceux qui ont subi un vol sur le lieu de leur travail sont plus nantis que les autres ; ils habitent Aulnay Sud, vivent dans un immeuble collectif, certes, mais dans un quartier qualifié de moyen dans la nomenclature Préteceille et d'agréable par les enquêtés, et ce sont volontiers des artisans ou des petits patrons. Au contraire, ceux qui ont subi une tentative de vol vivent plutôt à Aulnay Est, dans la ZUS, ils sont mécontents de leur quartier, qu'ils jugent difficile et que Préteceille appelle 'populaire'. Ce sont souvent des ouvriers.

Le second axe (23,44% de l'inertie) est celui du *renvoi*. On a d'un côté ceux qui ont déclaré le vol à la police, qui ont aussi porté plainte, et qui l'ont fait pour faire punir le voleur. Ils ont ensuite déclaré le vol à leur assurance, tant et si bien qu'ils ont été remboursés. À l'opposé on a ceux qui n'ont pas informé la police car cela, à leur sens, n'aurait servi à rien et qui n'ont pas davantage informé l'assurance.

Les renvoyants sont des militants, membres de diverses associations de quartier, ou des personnes mécontentes de leur quartier. Ils habitent un quartier moyen au sens de Préteceille ; ils jugent eux-mêmes leur quartier moyen ou difficile. Ce sont des retraités ou des intermédiaires. À l'opposé on a des personnes qui vivent en centre ville, dans un immeuble collectif qui sont plutôt des cadres, des employés ou même des ouvriers et qui jugent leur quartier agréable.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 19 : Vols à la roulotte ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique.

La classe 1 (31,50% de l'échantillon) est constituée de gens aisés – qui ne vivent pas en ZUS mais dans Aulnay Sud, qui sont plutôt cadres ou ingénieurs, qui sont sereins (c'est-à-dire qu'ils n'ont pas peur) et satisfaits de leur cadre de vie, et qui ont certes subi un vol à la roulotte, mais qui ne leur a pas causé de dommage. Ils ne l'ont donc pas renvoyé à la police (parce que cela n'en valait pas la peine) pas plus qu'ils n'en ont informé leur assurance, pour la même raison. Ce sont les *débonnaires*.

La classe 2 (24,86% de l'échantillon) semble être le miroir de la précédente au regard de sa situation sociale : ce sont des gens qui vivent en ZUS, plutôt dans Aulnay Nord, dans un quartier classé comme populaire par Préteceille et qu'ils jugent eux-mêmes difficiles, qui sont mécontents de leur quartier, qui gagnent moins de 2 400 euros mensuels et sont ouvriers. Ils ne renvoient pas le vol qu'ils ont subi, ni à la police ni à l'assurance, dont l'action leur semble également insatisfaisante. Ce sont les *pauvres non renvoyants*.

La classe 3 (16,18% de l'échantillon) est constituée de ceux qui ont déclaré le vol à la police, qui ont même porté plainte, et qui sont satisfaits de son action car elle a élucidé le vol et a même retrouvé ce qui était perdu. Du coup, ce vol n'a pas donné lieu à information aux assurances. Leur renvoi s'adresse seulement à la police.

Enfin, la dernière classe (27,46% de l'échantillon) est celle des victimes d'un gros vol leur ayant causé un important dommage et qui en ont informé la police, ont porté plainte, et ont informé leur compagnie d'assurance qui les a remboursés. Ils sont satisfaits de l'action de ces interlocuteurs. Il s'agit des *volés satisfaits*.

### 3. Les dégradations-destructions de véhicules

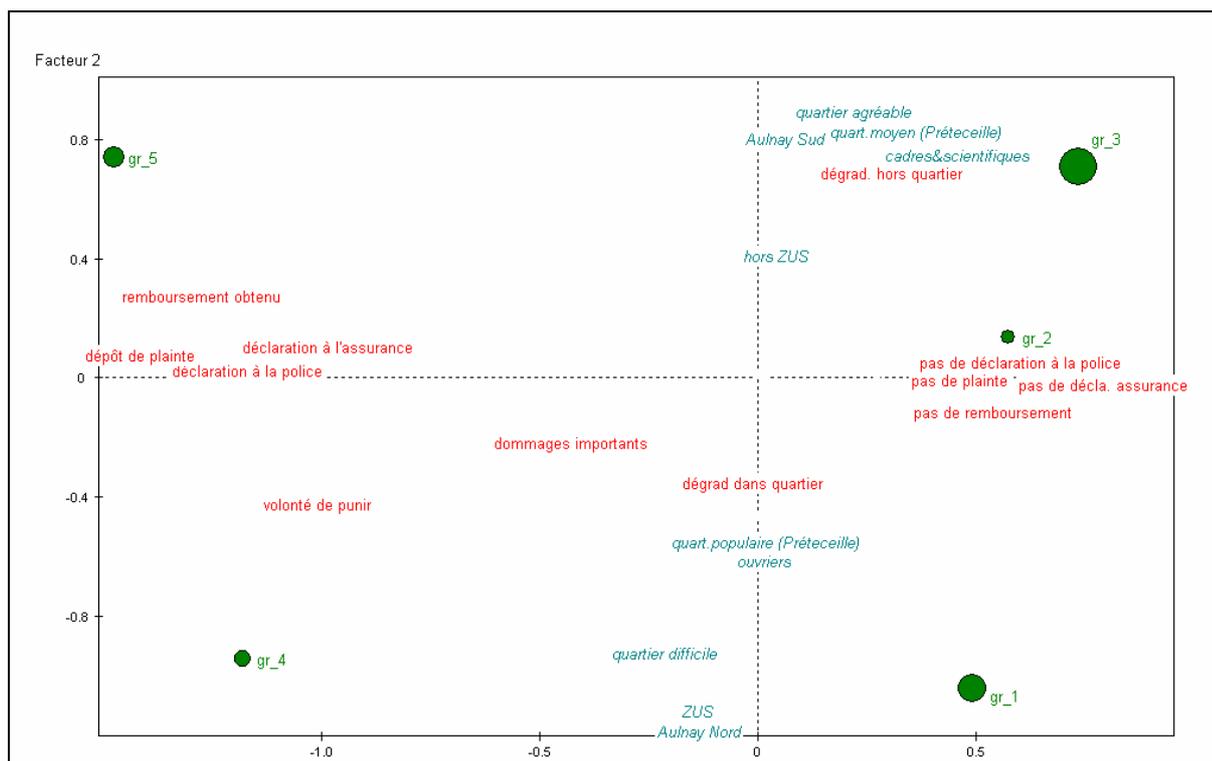
On étudie les deux premiers axes de l'analyse factorielle qui expliquent à eux deux 56,79% de l'inertie totale, ce qui est remarquable.

Le premier axe (qui explique à lui seul 40,52% de l'inertie) porte sur *le lieu de la dégradation du véhicule*. On trouve d'un côté des dégradations dans le quartier, près du domicile, mais pas dans la rue ; lorsqu'elles ont donné lieu à renvoi à la police, c'était dans un esprit punitif. À l'autre extrémité du facteur on trouve des dégradations hors du quartier, plutôt sur le lieu du travail ou des études ou même ailleurs ; pour le coup, les dégradations ont eu lieu dans la rue.

Sans surprise, ceux qui subissent des dégradations dans leur quartier habitent la ZUS, dans Aulnay Nord, ils sont mécontents de leur quartier qui est classé comme populaire par Préteceille et comme difficile par l'enquêteur lui-même. À l'opposé on trouve les ménages plus aisés qui vivent dans Aulnay Sud, qui sont plutôt des cadres, qui jugent leur quartier agréable et en sont satisfaits.

Le second axe (16,26% de l'inertie) oppose à nouveau les déclarants aux autres. On a d'un côté ceux qui ont déclaré la dégradation à la police et ont même déposé plainte, et qui sont d'ailleurs satisfaits de l'action policière. Ils ont en outre déclaré la dégradation à leur assurance qui les a remboursés ce qui les a satisfait. Ces satisfactions ne poussent pas à prendre de précautions ultérieures. Souvent, le renvoi est associé aux dégradations survenues sur le lieu de travail. À l'opposé on a ceux qui n'ont pas renvoyé ni à la police ni à l'assurance et qui n'attendent rien de ces deux institutions. Ce manque de confiance dans les recours classiques a pour conséquence que la victime tend à prendre des précautions par la suite pour se protéger elle-même. Cette attitude est associée aux dégradations subies par les deux-roues.

Ceux qui renvoient sont des pères de famille inquiets pour leur progéniture, vivant confortablement grâce à leur emploi intermédiaire, dans un immeuble collectif, dans un grand ensemble, mais pas nécessairement en ZUS. À l'opposé, on a des étudiants et autres inactifs vivant très chichement, et qui sont mécontents de leur quartier.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 20 : Destructions/dégradations de véhicules ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique.

La première classe (24,62% de l'échantillon) regroupe les personnes ayant subi une dégradation dans leur quartier, qui est difficile ; la ZUS, dans Aulnay Nord ou parfois Aulnay Est. Il s'agit donc de ménages modestes. Cette dégradation n'a pas donné lieu à renvoi, ni à la police ni à l'assurance et a provoqué une prise de précaution. Ce sont les *victimes modestes isolées*.

La seconde classe (11,41% de l'échantillon) regroupe des cadres, pères de famille ; ils ont subi une dégradation qui n'a donné lieu à renvoi ni à la police ni à l'assurance. Ce sont les *cadres débonnaires*.

La troisième classe (32,43% de l'échantillon) regroupe un profil sociodémographique ressemblant au précédent, mais la dégradation a eu lieu sur le lieu de travail. Elle n'a pas davantage donné lieu à renvoi, ni à la police, ni à l'assurance. Ce sont les *victimes sur le lieu du travail*.

La quatrième classe (13,21% de l'échantillon) regroupe des gens habitant en ZUS, vivant donc de façon modeste mais qui ont déclaré la dégradation et à la police et aux assurances, qui ont été remboursés et qui donc sont satisfaits de leur police. Les *victimes modestes et écoutées*.

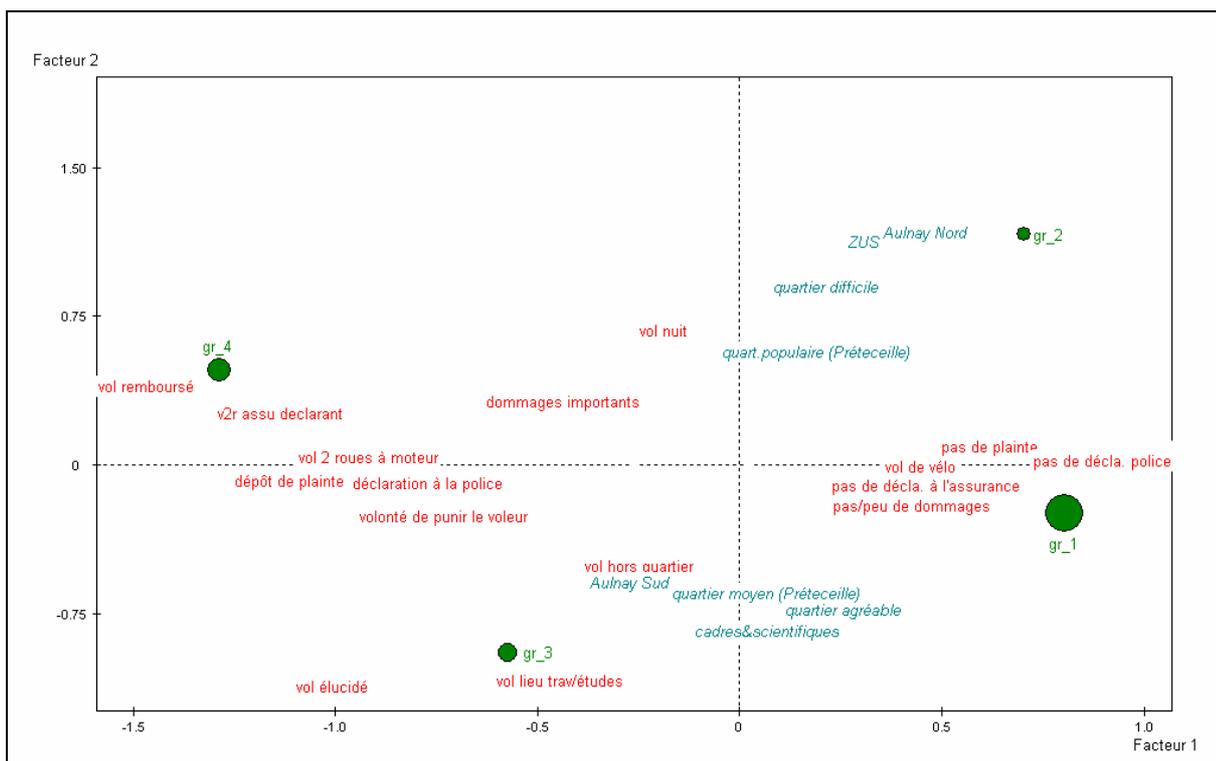
Enfin, la cinquième classe (18,32% de l'échantillon) est aussi une catégorie de renvoyants aux deux institutions, satisfaits des deux. Contrairement à la classe précédente, il s'agit de victimes n'habitant pas dans la ZUS mais au contraire dans un quartier qu'ils jugent agréable. Ce sont les *victimes aisées écoutées*.

Au final on a quatre catégories de victimes de dégradations ou destructions proches du domicile, selon qu'il s'agit d'un quartier de gens aisés ou démunis, et de renvoyants et de non renvoyants. Une dernière classe de victimes concerne des dégradations sur le lieu de travail.

## 4. Vols de deux-roues

Le premier facteur (29,93%) oppose les différentes *attitudes face au renvoi*. D'un côté, on a ceux qui ne tentent aucun recours à la police ou à l'assurance et de l'autre ceux qui font appel tant à l'une qu'à l'autre pour obtenir la punition du coupable et le remboursement du dommage et se disent satisfaits de l'action de la police et de celle de l'assurance ; il est vrai que dans ce cas-ci, l'incident a davantage de relief : c'est un deux-roues à moteur qui a été volé et les dommages sont jugés importants. Les non-renvoyants sont satisfaits de leur environnement ; ils vivent d'ailleurs dans des quartiers agréables ; ils ont des revenus moyens (entre 3 800 et 5 600 euros mensuels) et sont artisans ou cadres ; les autres sont mécontents de leur quartier qu'ils jugent moyen, ils sont plutôt intermédiaires ou retraités.

Le second facteur (18,92% de l'inertie) oppose les *vols de proximité* aux autres vols. Un des côtés est caractérisé par des vols de deux-roues à moteur hors de son quartier lors de déplacements professionnels. On fait appel tant à la police qu'à sa compagnie d'assurances. Les victimes, des actifs (artisans-commerçants, cadres), à revenus moyens ou élevés portent un jugement positif sur le quartier où ils vivent, en l'occurrence Aulnay Sud. De l'autre côté du facteur, on trouve des vols nocturnes dans son quartier à proximité de son domicile, le recours à la police se colore d'un désir d'obtenir la punition du coupable. En revanche, le recours à l'assurance est rendu impossible par l'absence de couverture du dommage. On se trouve cette fois dans des quartiers jugés difficiles d'Aulnay Est ; les victimes peuvent avoir des revenus confortables ou au contraire très modestes et sont peu engagées dans la vie active.



On projette sur ce plan les groupes de la typologie en tenant compte de leur taille

Figure 21 : Vols de deux-roues ; analyse factorielle (plan des deux premiers facteurs)

Les résultats de cette analyse factorielle fournissent la base d'une construction typologique par classification ascendante hiérarchique.

Le premier groupe (42,03% de l'échantillon) concerne les vols de vélos, réalisés, mais pour lesquels la victime n'informe ni la police ni l'assurance tant elle est sûre que cela n'aura aucun effet.

Ce sont des gens qui sont satisfaits de leur cadre de vie, qui ne vivent pas en ZUS, mais parfois dans des immeubles collectifs. Ce sont les *vélos volés non renvoyés*.

Le deuxième groupe (13,77% de l'échantillon) regroupe les habitants des ZUS ayant subi un vol de deux-roues. Ce vol n'a pas donné lieu à une déclaration à l'assurance et n'a d'ailleurs pas provoqué d'importants dommages. Ce sont les *volés de ZUS*.

Le troisième groupe (18,84% de l'échantillon) est celui des volés renvoyant leur mésaventure à la police, dont l'action les satisfait et qui parvient à élucider le vol. Il s'agit assez souvent de vols ayant été commis sur le lieu de travail de la victime (1/4 des cas) et jamais de victimes habitant en ZUS. Ce sont les *victimes de vol élucidé*.

Enfin le dernier groupe (25,36% de l'échantillon) est constitué de ceux qui déposent plainte pour le vol et qui informent leur assurance du fait qu'ils ont été volés, et qui obtiennent d'ailleurs souvent remboursement. Il faut dire qu'il s'agit souvent d'un deux-roues à moteur. Ce sont des victimes assez aisées. On pourrait parler de *volés remboursés*.

Au final les victimes de vol de deux-roues sont :

- pour deux cinquièmes des victimes de vol de vélo qui abandonnent toutes poursuites,
- pour un quart des victimes de deux-roues à moteur qui parviennent à obtenir un remboursement.

À côté de ces deux cas les plus fréquents on a une petite catégorie de volés habitant en ZUS et une autre petite catégorie de volés pendant le travail.

## Insécurité, victimations et territoires

Nous allons chercher maintenant à présenter les principaux résultats selon la localisation des enquêtés. Pour conduire cette approche territoriale, une classification des individus<sup>139</sup> a été opérée, les regroupant selon les caractéristiques qui s'appuient sur deux types de variables :

- certaines tiennent compte des découpages géographique et socioprofessionnel, du type d'habitat et d'environnement de l'enquêté, enfin du fait qu'il réside ou non en ZUS ;
- d'autres concernent l'opinion exprimée par l'enquêté sur son environnement (bruit, propreté, tranquillité...).

Leur combinaison conduit à affecter les enquêtés d'une nouvelle variable que l'on nomme *géosociale*.

On procède d'abord à une analyse factorielle des correspondances sur les variables de zonage et sur celles de description de leur environnement par les enquêtés.

On retient ainsi les variables de : zonage géographique en 4 positions (Aulnay Nord, Est, Centre et Sud), classification de l'îlot de l'enquêté selon la typologie établie par E. Préteceille en 9 positions (de « espace des ouvriers et employés » à « espace de l'élite dirigeante »), habitat en ZUS ou non, typologie des opinions des enquêtés sur leur environnement, bruit des voisins, propreté des rues du quartier, drogue, vandalisme, bandes de jeunes, type d'habitat et type d'environnement.

Nous retiendrons ici les trois premiers facteurs qui expliquent ensemble 33,54% de la variance.

D'un côté du premier facteur (19,54% de la variance) on trouve des enquêtés mécontents de leur quartier (dans lequel ils signalent des problèmes de drogue, de bruit, de vandalisme et de bandes de jeunes), vivant en ZUS, dans un quartier de grands ensembles de la zone Nord d'Aulnay, un îlot qualifié par la typologie de Préteceille de 'populaire' (plus précisément un 'espace d'ouvriers et d'employés'). De l'autre, apparaissent des enquêtés satisfaits de leur quartier (qu'ils considèrent sans problème), vivant dans un quartier pavillonnaire de la zone Sud d'Aulnay, en dehors de la ZUS, un îlot qualifié par la typologie de Préteceille de 'moyen' ('espace des classes moyennes qualifiées').

D'un côté du deuxième facteur (7,81% de la variance) on trouve des habitants de la ZUS (Aulnay Nord) vivant donc en quartier de grands ensembles 'populaire', mais cette fois satisfaits de leur quartier, qu'ils considèrent sans problème. De l'autre, apparaissent des enquêtés vivant dans le Centre ou dans l'Est d'Aulnay (dans une zone faisant partie d'un espace 'ouvrier, artisanal et agricole' selon la typologie de Préteceille), mécontents de leur quartier dans lequel ils déclarent y avoir des problèmes de drogue, de bruit, de vandalisme et de bandes de jeunes.

Enfin, d'un côté du troisième facteur (6,20% de la variance) on découvre des enquêtés vivant dans la zone Sud d'Aulnay, un quartier de centre ville qualifié par la typologie de Préteceille de 'moyen', mécontents de ce quartier qu'ils qualifient certes de propre mais dans lequel ils connaissent des problèmes de bruit et de bandes de jeunes. De l'autre, apparaissent des enquêtés des zones Est et Centre vivant dans de grands ensembles, mécontents également mais pour d'autres raisons : le bruit et les bandes de jeunes ne leur posent pas de problème mais ils considèrent que leurs rues sont sales.

À partir des coordonnées des individus sur les 11 premiers axes factoriels, nous avons réalisé une classification en 3 groupes en utilisant la même méthode que pour les autres classifications de ce rapport.

---

<sup>139</sup> On a tout d'abord réalisé une analyse factorielle des correspondances multiples avec les différentes variables, puis une classification à partir des coordonnées des individus sur les axes.

Cette classification a permis de les séparer en trois groupes très caractérisés par la zone d'Aulnay dans laquelle ils vivent.

1. Est (25,26%)	2. Centre & Sud (47,24%)	3. Nord (27,50%)
grands ensembles	quartier pavillonnaire	ZUS, grands ensembles
quartier populaire	quartier moyen	quartier populaire
quartier à problème	aucun problème de quartier	quartiers à problèmes
revenus peu élevés	revenus confortables	revenus modestes
ouvriers	retraités, cadres	ouvriers, chômeurs, inactifs
	plus de 60 ans	jeunes
	niveau éducatif élevé	
atteintes aux véhicules, jeunes victimes d'agressions et de vols de deux-roues	cambrjolages	vols, agressions par un proche
préoccupation sécuritaire et peurs élevées	préoccupation sécuritaire et peurs en dessous de la moyenne	niveau de peurs élevé

Tableau 82 : Description de la variable géosociale

Apparaît d'abord un premier groupe d'enquêtés (25,26% de l'échantillon) vivant dans 7 cas sur 10 dans la zone *Est* d'Aulnay, et donc en dehors de la ZUS, dans un quartier de grands ensembles qualifié par la typologie de Préteceille de 'populaire'. Ils sont mécontents de leur quartier dans lequel ils déclarent avoir des problèmes de vandalisme, de bruit, de drogue, de saleté et de bandes de jeunes. Les enquêtés de ce groupe font majoritairement partie de ménages à revenus peu élevés (moins de 2 400€ par mois) et sont plus souvent que la moyenne des ouvriers.

Le deuxième groupe (47,24%) rassemble les habitants des zones *Sud et Centre* d'Aulnay, vivant donc en dehors de la ZUS, dans un quartier pavillonnaire qualifié de 'moyen' par la typologie de Préteceille. Ils sont satisfaits de leur quartier qu'ils considèrent propre et sans problème. Les enquêtés de ce deuxième groupe sont, plus souvent qu'en moyenne, des plus de 60 ans, retraités ou cadres, diplômés du supérieur et appartiennent à des ménages aux revenus confortables (plus de 3 800€ mensuels).

Enfin le troisième groupe (27,50%) réunit les habitants de la zone *Nord* d'Aulnay, et donc de la ZUS, vivant un quartier de grands ensembles qualifié de 'populaire' par la typologie de Préteceille. Ils sont mécontents de leur quartier, dans lequel ils déclarent des problèmes de vandalisme, de bruit, de drogue, de bandes de jeunes et de saleté. Les enquêtés de ce groupe sont, plus souvent qu'en moyenne, des jeunes (les moins de 30 ans y sont surreprésentés), lycéens ou étudiants. On y note aussi une surreprésentation des ouvriers, des chômeurs et des inactifs. Ils font partie de ménages de plus de 3 personnes à revenus modestes.

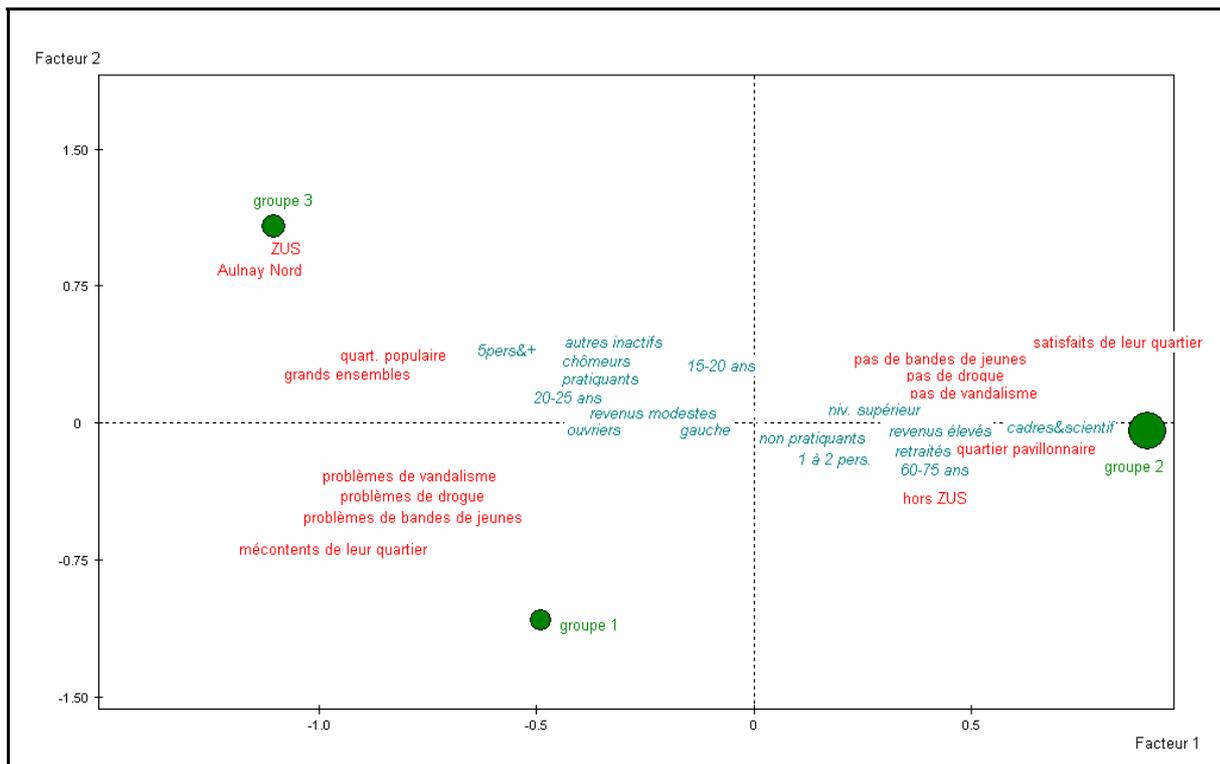


Figure 22 : Insécurité, victimations & territoires ; analyse factorielle (plan des 2 premiers facteurs)

On obtient ainsi une typologie géosociale solide, ce qui n'est pas étonnant en raison des variables qui entrent dans sa construction, très marquée par la zone géographique d'habitation des enquêtés.

Est-ce utile pour le problème que nous traitons : l'insécurité et la victimation ? La réponse est nuancée. En ce qui concerne l'insécurité, c'est très net : la préoccupation est plus élevée que la moyenne dans le groupe 1 (zone est) ; les peurs le sont dans les groupes 1 (zone Est) et 3 (zone Nord), dans lesquels sont rassemblés des enquêtés considérant leur quartier comme difficile (tableau 82).

	1. Est	2. Sud et Centre	3. Nord	ensemble
préoccupation	28,75	22,47	25,96	<b>25,02</b>
peur chez soi	14,99	10,78	17,16	<b>13,59</b>
peur dans rue le soir	39,31	30,49	37,47	<b>34,64</b>
peur dans le bus	36,10	28,16	35,38	<b>32,28</b>
peur dans le train	43,19	34,20	43,10	<b>38,99</b>
peur dans le RER	48,93	43,13	47,00	<b>45,69</b>
peur dans le métro	44,30	34,84	42,28	<b>39,35</b>
peur dans le tramway	30,63	25,27	28,37	<b>27,65</b>
peur enfants école	78,89	59,31	78,67	<b>70,45</b>
peur enfants transp.	80,32	65,61	78,18	<b>73,27</b>
peur enfants loisirs	55,12	40,00	61,90	<b>50,58</b>
peur enfants rue	87,25	72,29	82,25	<b>79,27</b>
peur enfants ailleurs	76,85	63,36	80,43	<b>72,06</b>

\* les pourcentages de peurs dans les transports sont calculés seulement pour les personnes utilisant les transports ; de même, les peurs pour les enfants sont calculées parmi les personnes ayant des enfants.

Tableau 83 : Préoccupation, peurs et types géosociaux (en %)

Voyons maintenant ce qu'il en est des victimations (tableau 84). Les enquêtés du groupe 1 (zone Est) sont les plus nombreux à avoir subi une agression ordinaire ou une atteinte à leur véhicule durant la période d'enquête.

Les enquêtés du groupe 2 (zones Sud et Centre), quant à eux, sont les plus exposés aux cambriolages. On pouvait s'y attendre : ce groupe rassemble des ménages aux revenus confortables vivant en quartier pavillonnaire ; le cambriolage est, de manière dominante, un risque de nantis ou de relativement nantis.

Enfin, les enquêtés du groupe 3 (zone Nord) sont un peu plus victimes que la moyenne d'agressions familiales et de vols personnels.

Ce n'est donc pas la classe correspondant à la ZUS (zone Nord) qui affiche les pires victimations, mais plutôt celle (1) correspondant à la zone mitoyenne (Est), où l'on trouve par ailleurs les plus forts scores de préoccupation et des scores de peur comparables à ceux de la ZUS.

victimation des Aulnaisiens à Aulnay taux de prévalence 2002-2003-2004		1. zone Est	2. zones Centre et Sud	3. zone Nord	ensemble
<i>effectif</i>		<i>n=407</i>	<i>n=761</i>	<i>n=443</i>	<i>n=1611</i>
agressions tout-venant	mini	7,15	7,15	5,59	7,71
	<b>taux</b>	<b>10,07</b>	<b>9,20</b>	<b>8,13</b>	<b>9,12</b>
	maxi	12,99	11,25	10,67	10,53
agressions sexuelles	mini	0,00	0,16	0,00	0,20
	<b>taux</b>	<b>0,00</b>	<b>0,79</b>	<b>0,68</b>	<b>0,56</b>
	maxi	0,00	1,42	1,45	0,92
agressions familiales	mini	0,02	0,33	0,72	0,75
	<b>taux</b>	<b>0,98</b>	<b>1,05</b>	<b>2,03</b>	<b>1,30</b>
	maxi	1,94	1,77	3,34	1,85
vols personnels	mini	5,66	5,97	6,75	7,08
	<b>taux</b>	<b>8,35</b>	<b>7,88</b>	<b>9,48</b>	<b>8,44</b>
	maxi	11,04	9,79	12,21	9,80
cambriolages toutes résidences	mini	6,30	10,13	3,12	8,18
	<b>taux</b>	<b>9,09</b>	<b>12,48</b>	<b>5,19</b>	<b>9,62</b>
	maxi	11,88	14,83	7,26	11,06
cambriolages de résidences principales	mini	5,88	9,17	2,76	7,49
	<b>taux</b>	<b>8,60</b>	<b>11,43</b>	<b>4,74</b>	<b>8,88</b>
	maxi	11,32	13,69	6,72	10,27
vols de voitures (risque) *	mini	20,32	13,25	16,69	17,31
	<b>taux</b>	<b>24,50</b>	<b>15,84</b>	<b>20,45</b>	<b>19,23</b>
	maxi	28,68	18,43	24,21	21,15
vols dans/sur voitures (risque)*	mini	27,44	16,72	19,64	21,67
	<b>taux</b>	<b>31,97</b>	<b>19,54</b>	<b>23,59</b>	<b>23,75</b>
	maxi	36,50	22,36	27,54	25,83
dégradations/destructions de véhicules (risque) *	mini	20,15	19,57	18,19	20,81
	<b>taux</b>	<b>24,32</b>	<b>22,54</b>	<b>22,05</b>	<b>22,86</b>
	maxi	28,49	25,51	25,91	24,91
vols de deux-roues (risque) *	mini	12,98	12,56	7,40	12,61
	<b>taux</b>	<b>16,59</b>	<b>15,10</b>	<b>10,22</b>	<b>14,32</b>
	maxi	20,20	17,64	13,04	16,03

\* Calculs sur les ménages équipés

Tableau 84 : Victimations et types géosociaux ; taux de prévalence (en %)

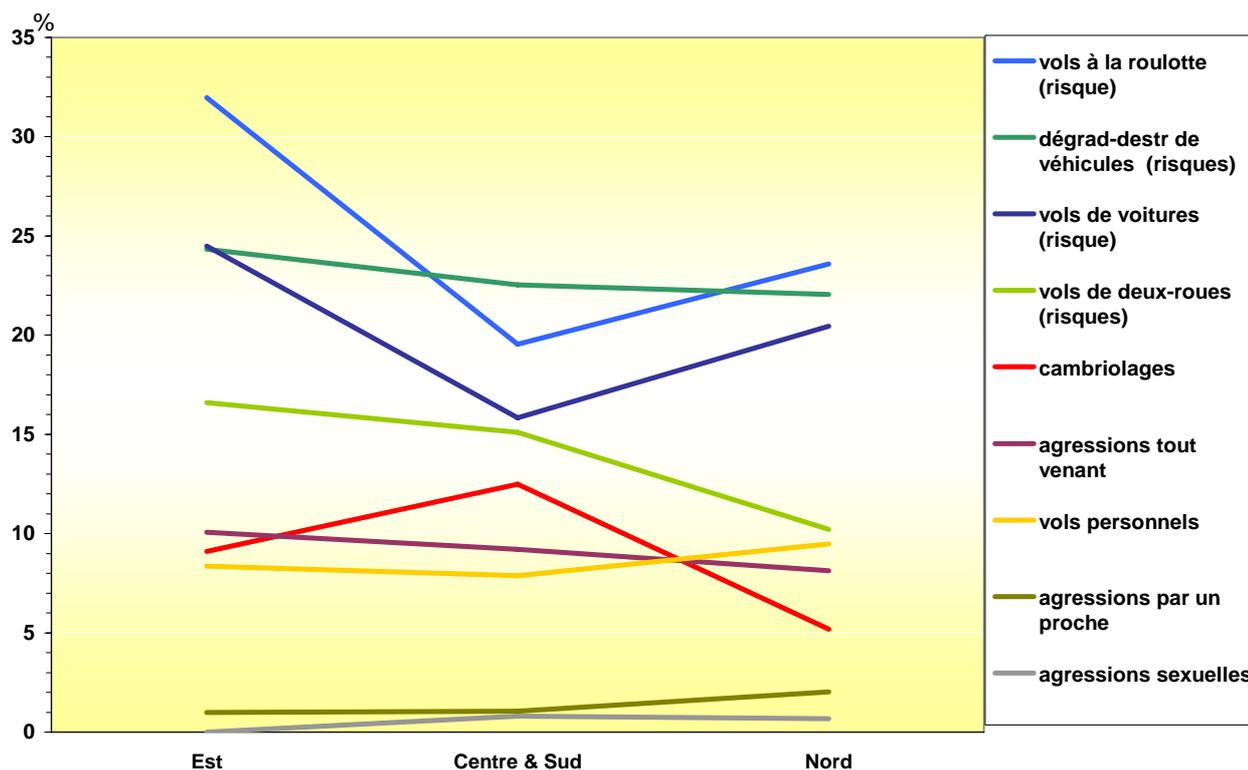


Figure 23 : Victimations et types géosociaux ; prévalences (en %)

Le croisement de la géosociale par la typologie victimes/non victimes fait apercevoir des différences très nettes et très significatives. C'est dans la classe correspondant à la zone Nord que les indemnes sont le mieux représentés ; c'est aussi le cas des victimes de vols personnels. Celle correspondant aux zones Centre et Sud ne se caractérise que par une seule surreprésentation : celle des cambriolés. Enfin, dans la classe correspondant à la zone sont surreprésentées les victimes d'atteintes aux véhicules et celle des jeunes en proie à des agressions et à des vols de deux-roues ou d'autres atteintes aux véhicules.

géosociale / victimes/non victimes	Est (1)	Centre & Sud (2)	Nord (3)	ensemble des enquêtés
indemnes	37,75	44,94	<b>46,95</b>	43,58
cambriolés	07,62	<b>11,30</b>	04,51	08,50
véhicules	<b>33,42</b>	23,00	28,44	27,13
volés	06,63	06,96	<b>09,03</b>	07,45
jeunes (agressions vols de 2R)	<b>14,99</b>	13,80	11,06	13,35
	100%	100%	100%	100%

Khi2 : 0,0001

Tableau 85 : Géosociale et victimes/non victimes

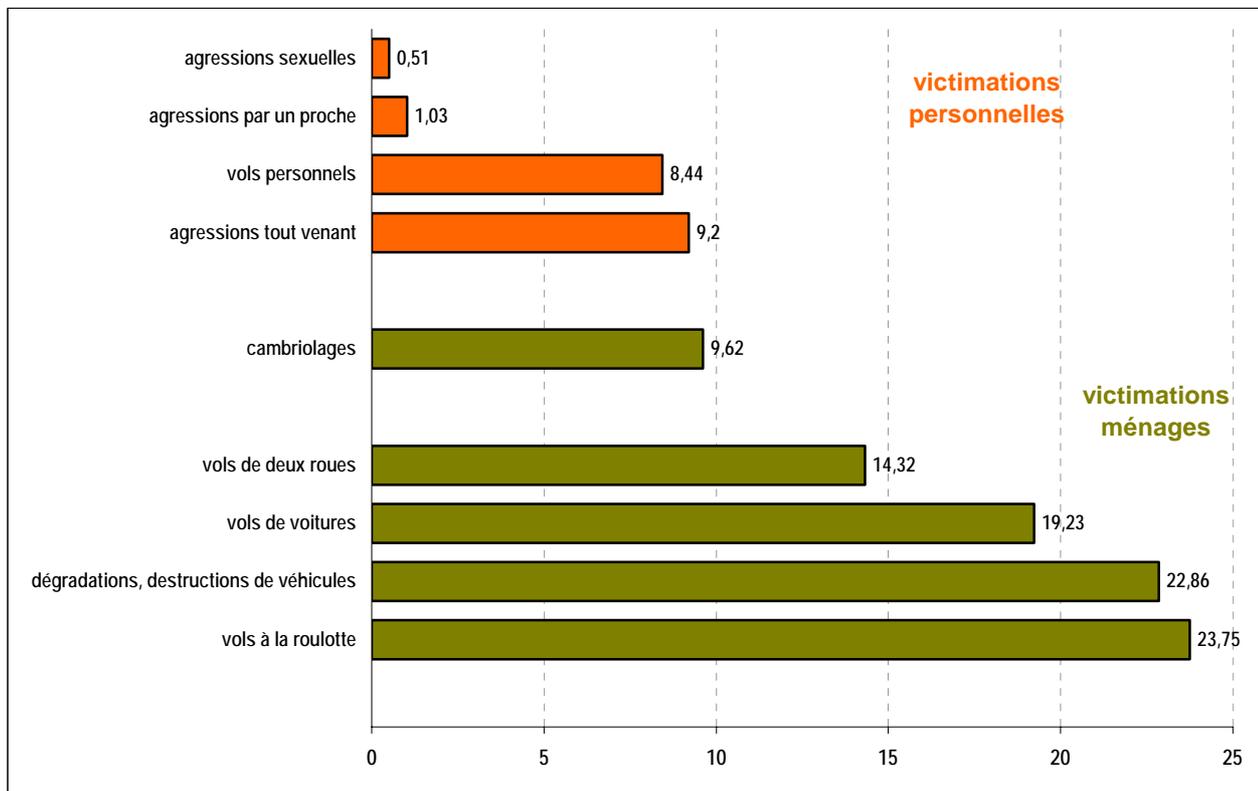


## Conclusion

Comment résumer les lignes de force de cette enquête sur la victimation et l'insécurité dans Aulnay en 2002, 2003 et 2004 ?

### I. Taux

D'abord le **périmètre des victimes** – selon les cas, il s'agit tantôt d'individus, tantôt de ménages<sup>140</sup> – varie dans des proportions considérables selon la sorte d'atteinte. Les victimes d'atteintes aux biens sont bien plus nombreuses que celles qui ont été agressées (de surcroît la moitié des agressions tout-venant sont des vols) ; au surplus les atteintes aux véhicules touchent un nombre de victimes beaucoup plus important que toutes les autres.



*Les taux sont calculés sur les seuls ménages équipés (risque) pour les atteintes aux véhicules*

*Figure 24 : Prévalences (%)*

Si l'on considère le caractère répétitif de l'atteinte – la **multivictimation** - le tableau change : les victimations personnelles rattrapent celles qui concernent les biens. L'agression par un proche occupe seule le devant de la scène, ce qui n'est pas une surprise, c'est bien une victimation continue.

Les scores de multivictimation des agressions par un proche et – à un moindre degré – des violences ordinaires corrigent un peu l'impression de rareté de ces victimations : elles frappent peu de personnes, mais peuvent le faire de manière répétitive.

<sup>140</sup> Toutefois les victimations de ménage atteignent toutes les personnes vivant dans ce foyer de sorte que le périmètre des victimes doit tenir compte du nombre moyen de personnes par foyer.

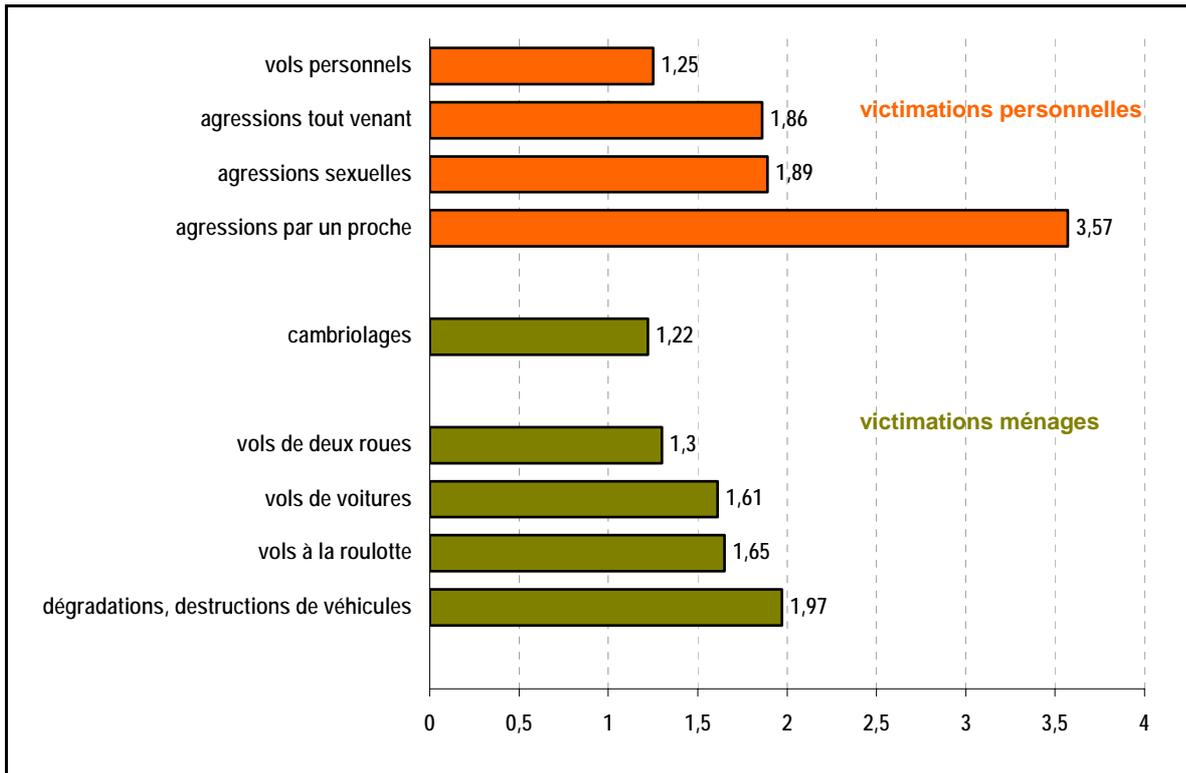
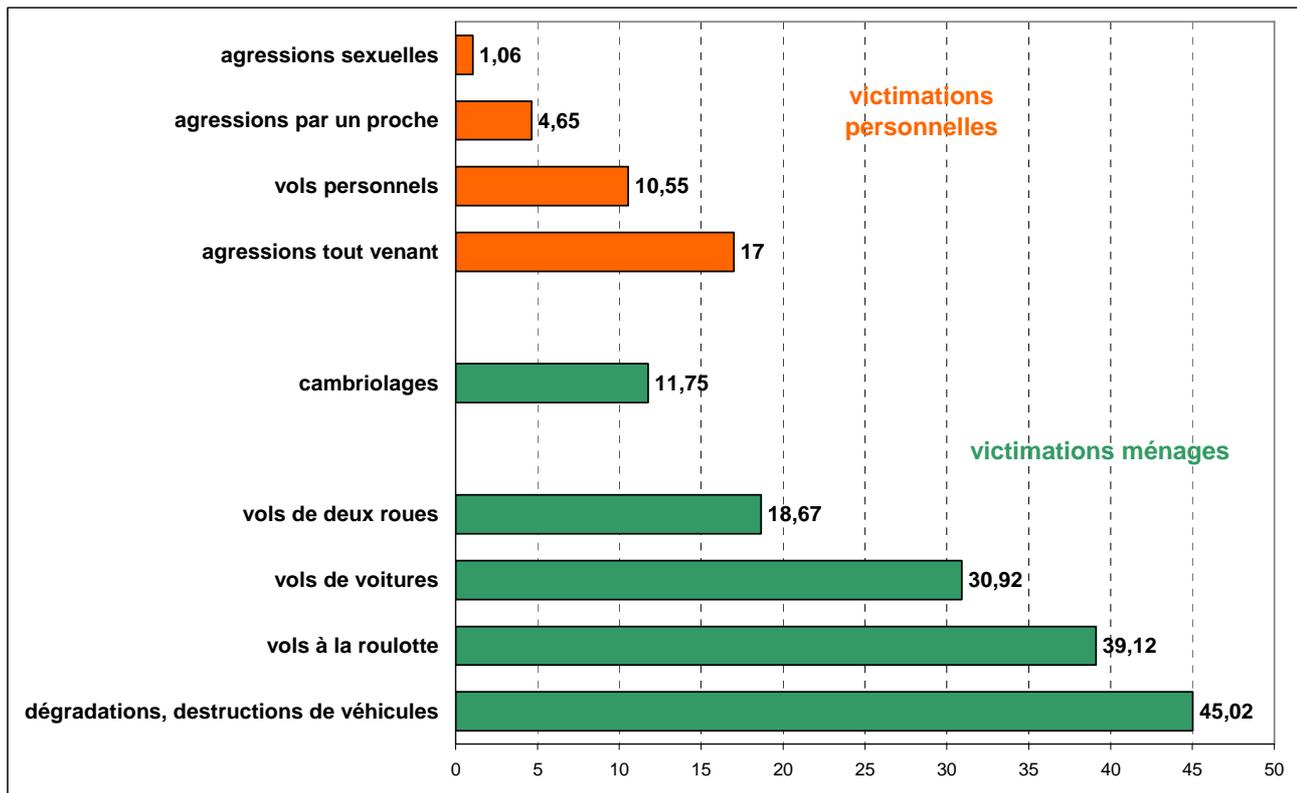


Figure 25 : Multivictimations (nombre moyen de victimation du même type)

Cette synthèse peut enfin se présenter encore sous un troisième aspect si l'on considère non plus le périmètre des victimes mais les taux **d'incidence**. On y lit un score d'atteintes aux véhicules exceptionnellement élevé. En trois ans, sur 100 véhicules appartenant à un ménage Aulnaisien, presque un sur deux subira une dégradation ! On y lit aussi un taux d'agression tout-venant élevé.



Les taux sont calculés sur les seuls ménages équipés (risque) pour les atteintes aux véhicules

Figure 26 : Incidences (%)

Au total, ce tableau ne détonne guère dans ses grandes lignes par rapport aux résultats des enquêtes de victimation dont on dispose déjà, à l'exception de quelques particularités :

On observe deux survictimations principales :

- Les **cambriolages**.
- Les **atteintes aux véhicules**.

Une autre caractéristique d'Aulnay tient dans la part prise par les femmes dans le renvoi des **agressions sans contact** physique.

Ces caractéristiques locales mises à part, les configurations de victimes et de victimations observées dans la ville ressemblent beaucoup à celles relevées dans des enquêtes réalisées ailleurs en Île-de-France ou à Amiens.

C'est le cas pour le renvoi à la police ou à la gendarmerie (mise à part la singularité rapportée ci-dessus).

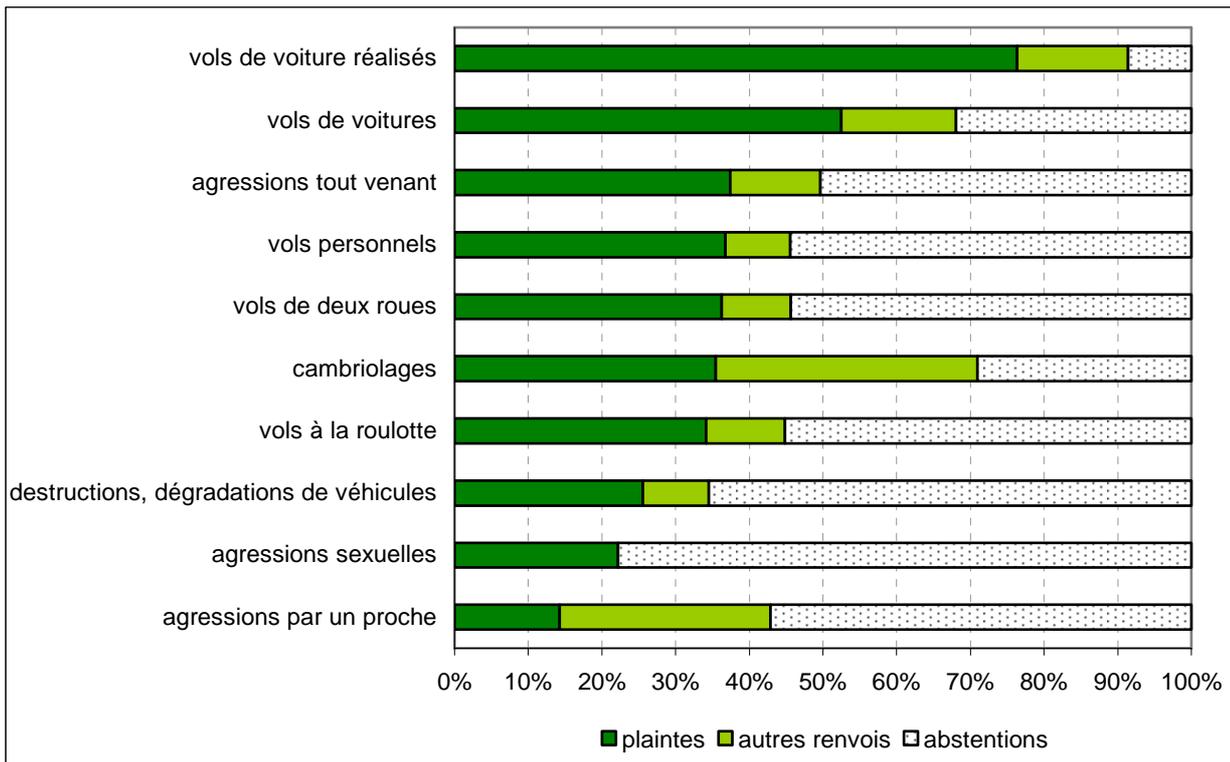


Figure 27 : Renvois à la police ou à la gendarmerie

La figure 27 permet de visualiser les grandes différences de taux de plainte selon les victimations et l'importance relative des renvois sans dépôt de plainte. Les ordres de grandeur sont très proches de ceux relevés en 2001 en Île-de-France. Une fois de plus, les infractions patrimoniales – surtout celles qui ont effectivement causé un dommage – génèrent plus de renvois que les agressions. La forte abstention concernant les autres agressions (familiales et sexuelles) peut tenir à des raisons particulières : qui a fait l'objet d'une agression sexuelle redoute d'en revivre les affres s'il requiert l'intervention des autorités et celui qui est l'objet de violences familiales hésite souvent à faire intervenir un tiers dans une relation intime.

Compte tenu des taux de plainte observés, on ne s'étonnera pas que les statistiques de police présentent toujours des ordres de grandeur inférieurs aux estimés dérivés de l'enquête.

Pour les agressions, les vols personnels et de nombreuses atteintes aux véhicules (vols réalisés, vols à la roulotte et dégradations), la police a enregistré des ordres de grandeur correspondant aux signalements opérés par les victimes. Elle ignore le surplus parce qu'on ne l'a pas signalé, soit que les victimes aient jugé que l'affaire n'en valait pas la peine, soit qu'elles aient pensé que cette démarche n'aboutirait à rien et qu'elle était donc superflue.

Pour les cambriolages, la police enregistre plus d'affaires que les victimes n'en ont signalées. L'hypothèse d'une proactivité policière qui serait à l'origine de l'enregistrement d'affaires non renvoyées par les cambriolés paraît assez peu crédible pour ce type de délinquance. On peut plutôt imaginer une pratique de *nettoyage des livres* qui consiste, lors de l'appréhension d'un suspect à rechercher tous les cambriolages anciens qui peuvent lui être imputés et à dresser autant de procédures distinctes.

Quant à l'assurance, de manière très classique, on ne se tourne vers elle qu'en cas de dommage matériel effectif et suffisamment conséquent. Finalement, elle n'a sa place ni dans les tentatives d'infractions patrimoniales, ni dans les violences pures, de sorte que si l'on prend une vue d'ensemble, elle reste un acteur relativement secondaire.

On remarquera – nous ne l’avons pas noté au même niveau dans les enquêtes précédentes – la présence relativement conséquente des deux autres intervenants : les polices municipales (pour les agressions, les vols personnels et même les cambriolages) et les sociétés de transports publics (pour les agressions et les vols personnels). Peut-être faut-il y lire l’indice de leur (relative) montée en puissance.

## II. Profils

Que plus des deux cinquièmes des enquêtés (groupe 1) soient indemnes de toute victimation, voici le résultat le plus spectaculaire de cette investigation. Plus du quart (groupe 3) a été exposé presque exclusivement à des atteintes aux véhicules. Un groupe de jeunes (groupe 5) a surtout subi des agressions et des atteintes aux véhicules, principalement des vols de deux-roues. Enfin, deux groupes restreints (2 et 4) ont surtout été exposés, dans un cas à des vols personnels, dans l’autre à des cambriolages (figure 28). Chacun de ces groupes est clairement identifiable tant par sa composition sociale que par son implantation géographique.

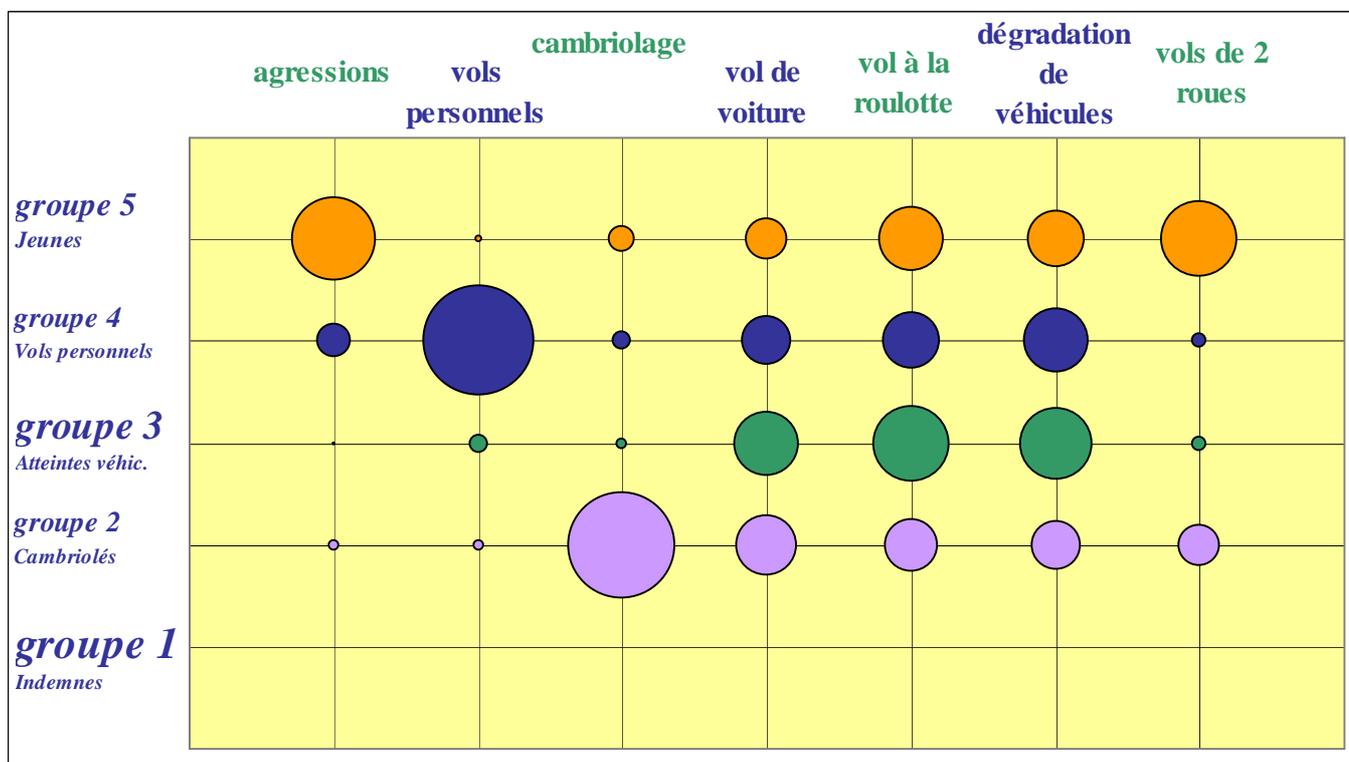


Figure 28 : Répartition des taux de prévalence dans la typologie victimes/non-victimes

Une enquête sur la victimation et l’insécurité ne produit pas seulement des taux, elle permet aussi de découvrir plusieurs manières d’être victime, plusieurs profils. Et de ce point de vue encore, les résultats obtenus ne sont pas sans rappeler, *mutatis mutandis*, les leçons d’investigations antérieures, nationales ou locales. Tentons pour finir d’en rappeler les principales.

Ainsi, parmi les quelque 9% d'agressés, on voit donc apparaître :

- un groupe important – un tiers des agressés – qui subit de petites violences qui ne déclenchent de leur part aucune sorte de renvoi ;
- un autre groupe – un quart des agressés - qui subit des violences dans son quartier, mais qui cette fois en souffre et en informe la police ;
- un groupe – un cinquième des agressés - de jeunes femmes habitant en ZUS et mécontentes de leur environnement ;
- par ailleurs on a un petit groupe très délimité – 7% des agressés - de personnes âgées se faisant dérober leurs biens ;
- enfin le sixième des agressés correspondent à des violences subies dans un cadre professionnel.

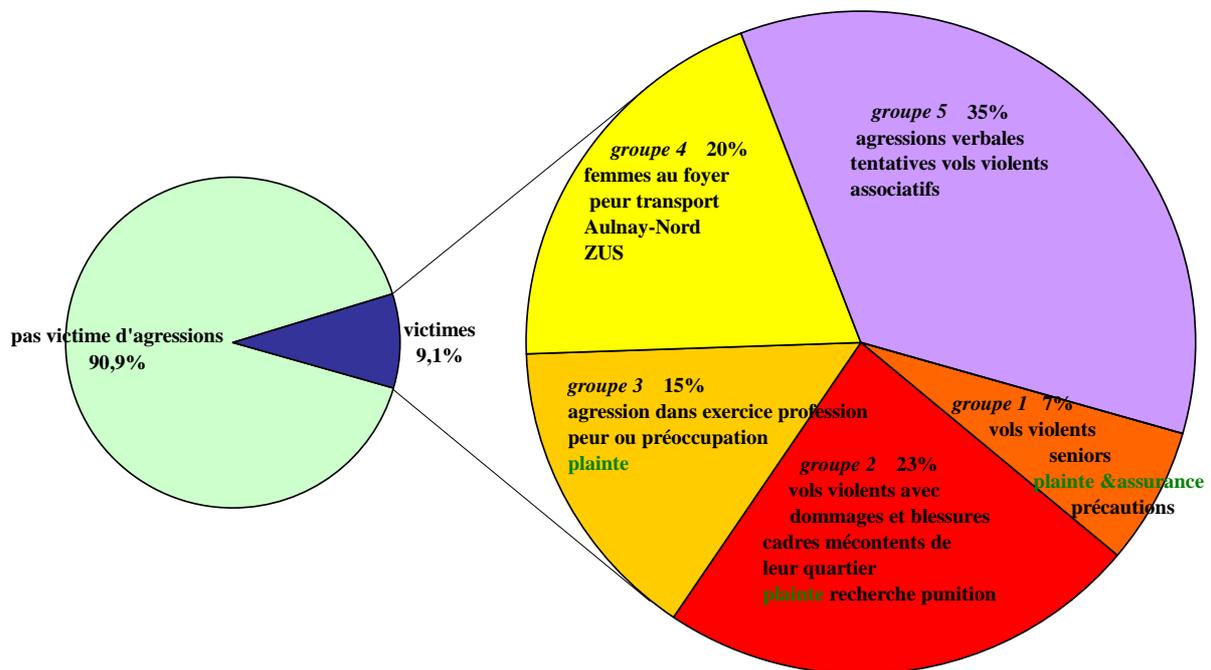


Figure 29 : Typologie des victimes d'agressions

Si l'on considère maintenant les vols, on peut distinguer, parmi les 8% d'enquêtés qui ont subi cette victimation, cinq profils bien contrastés :

- dans un quart des cas, l'incident est sans relief et n'entraîne aucune réaction ;
- dans un autre quart, il est sérieux et déclenche des renvois à la police et à l'assurance ;
- un cinquième des vols a été subi par les lycéens et étudiants, souvent dans des locaux scolaires.
- un sixième des cas regroupe les vols au détriment de personnes âgées, sans doute d'argent ;
- enfin, un dixième des vols ont été victimes dans le cadre de leur travail.

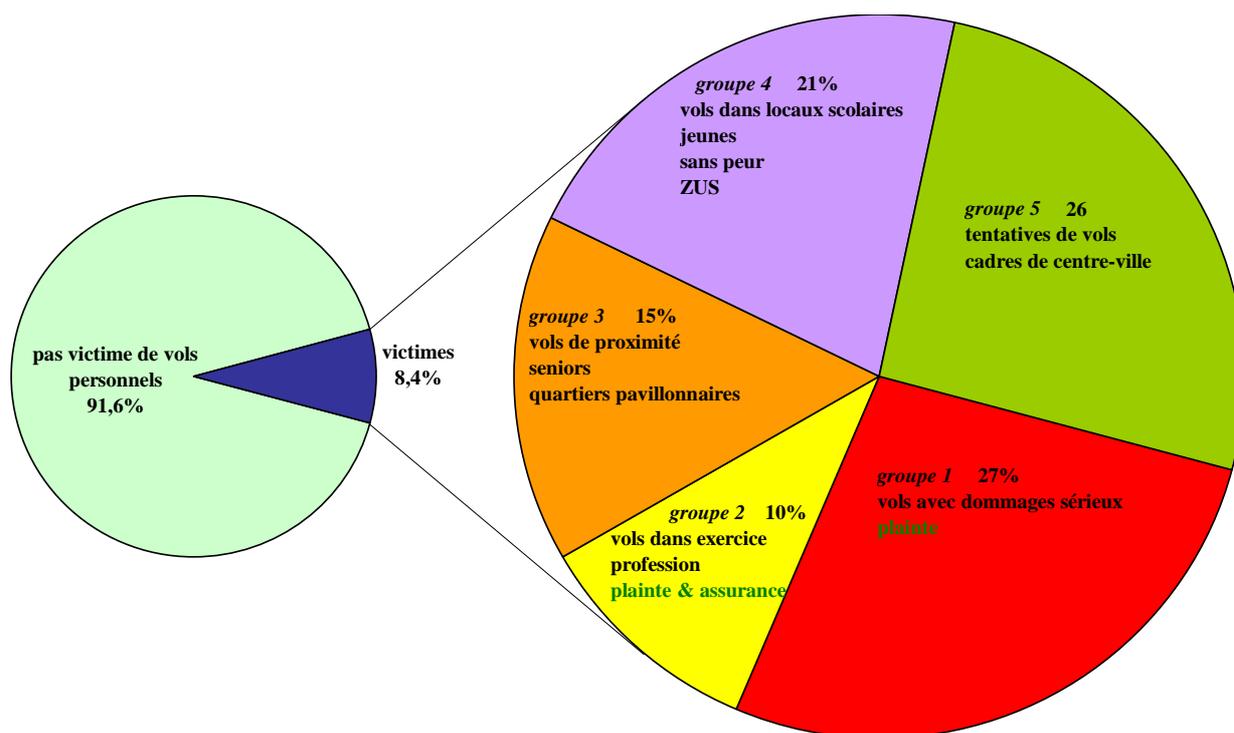


Figure 30 : Typologie des victimes de vols personnels

De même, parmi les quelque 10% qui déclarent avoir été cambriolés, quatre profils apparaissent :

- d'abord deux groupes de tailles comparables déclarent de simples tentatives, mais ils se distinguent par les suites données à l'incident ;
- ensuite une classe importante regroupe ceux qui ont subi un cambriolage effectif ;
- enfin une dernière met à part les cambriolages dans la ZUS.

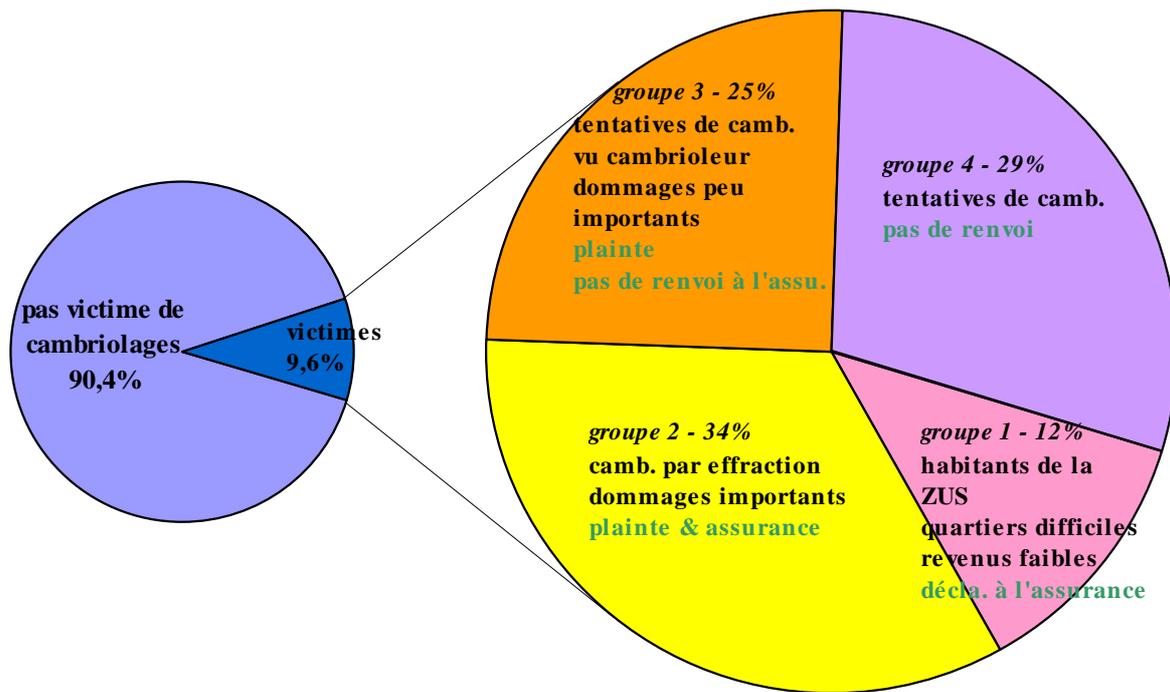


Figure 31 : Typologie des victimes de cambriolages

Parmi les 15% qui ont subi un vol de voiture, il faut d'abord mettre à part les simples tentatives, puis l'on peut distinguer les victimes selon leur profil socioprofessionnel ou leur localisation (dans la ZUS).

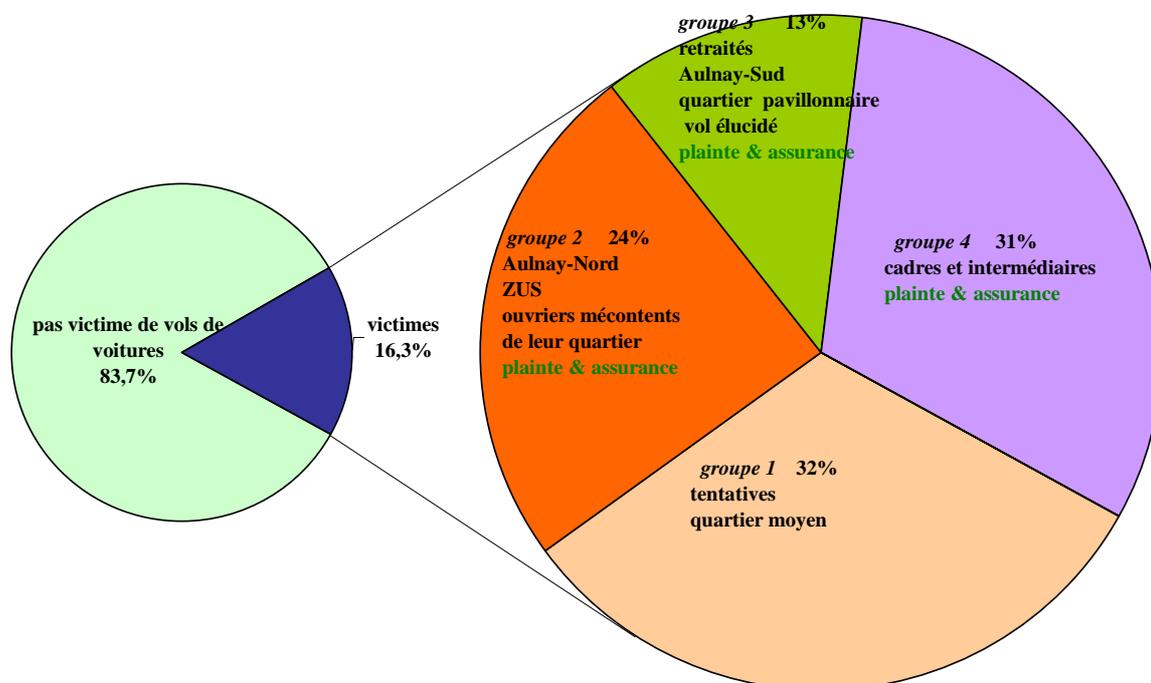


Figure 32 : Typologie des victimes de vols de voitures

Si l'on peut distinguer quatre profils parmi les quelque 20% d'enquêtés victime d'un vol à la roulette, c'est essentiellement en fonction des suites qu'ils cherchent à donner à l'affaire, lesquelles ne sont d'ailleurs pas indépendantes du statut social des victimes.

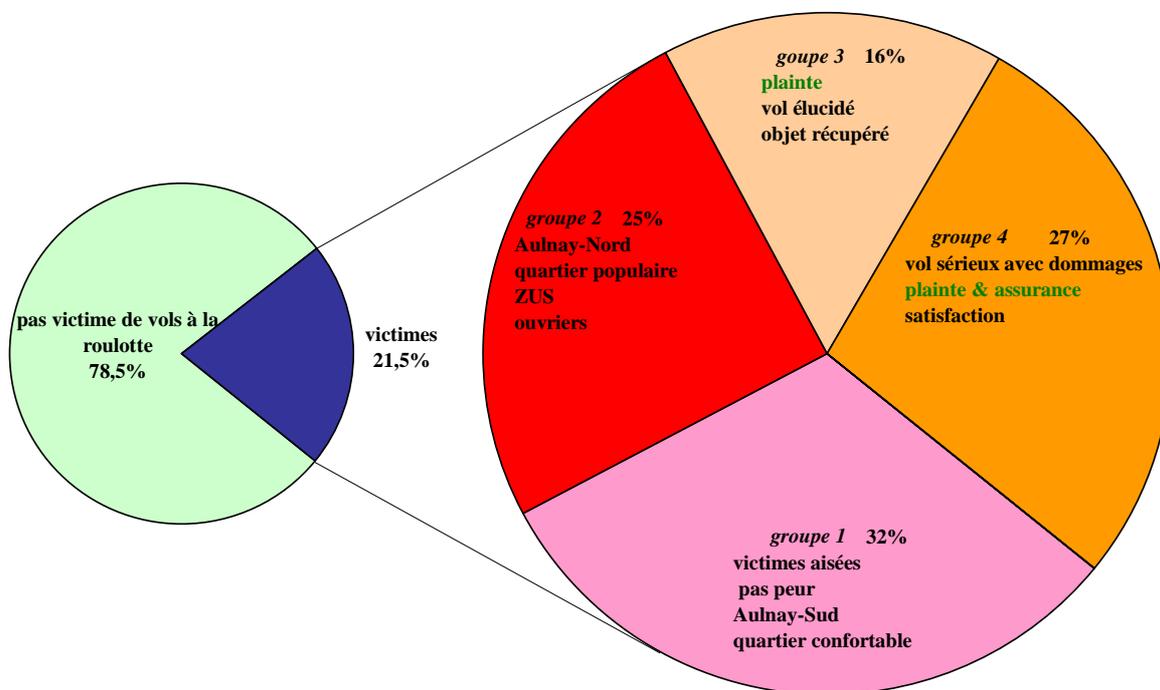


Figure 33 : Typologie des victimes de vols à la roulette

Parmi les 20% d'enquêtés qui ont pâti de dégradations (ou des destructions) de véhicules, on peut aussi distinguer cinq profils qui combinent le lieu de la victimation (travail ou quartier de résidence), les suites données à l'affaire et le statut socioprofessionnel des victimes.

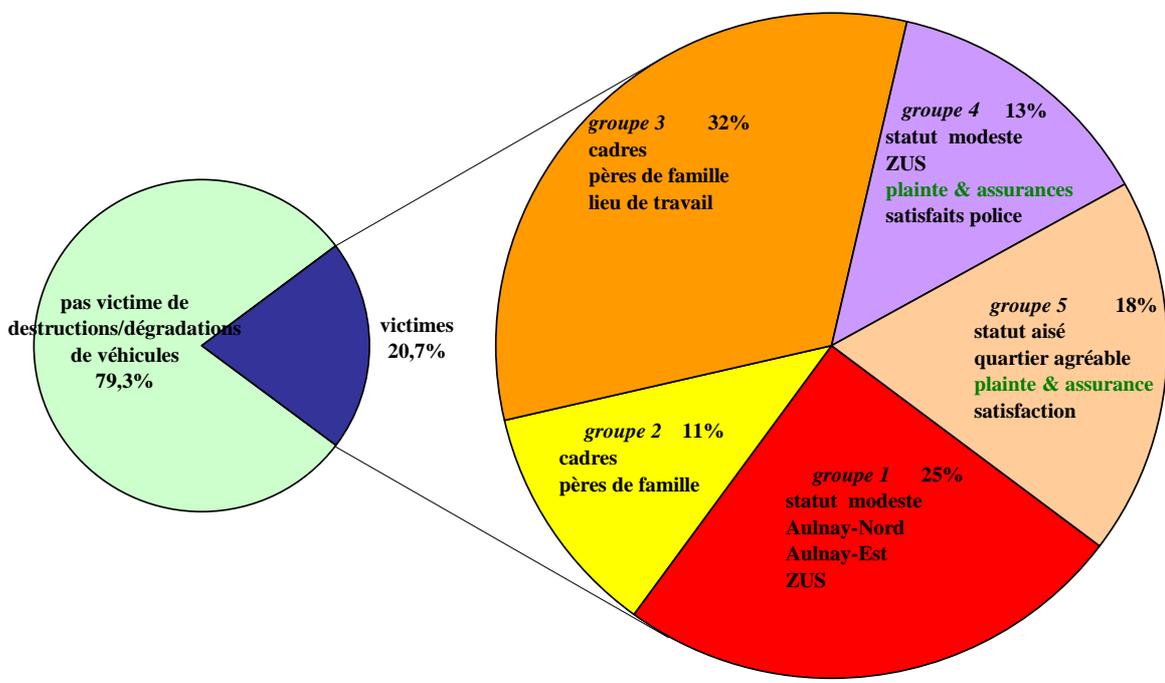


Figure 34 : Typologie des victimes de dégradations/destructions de véhicules

Enfin la toute petite minorité qui a subi un vol de deux-roues se ventile, elle, en quatre groupes : le plus important est caractérisé par un vol de vélo sans aucune suite ; deux autres se caractérisent, au contraire, par les suites qu'a connues l'affaire ; un dernier permet, une fois de plus d'isoler les résidents de la ZUS.

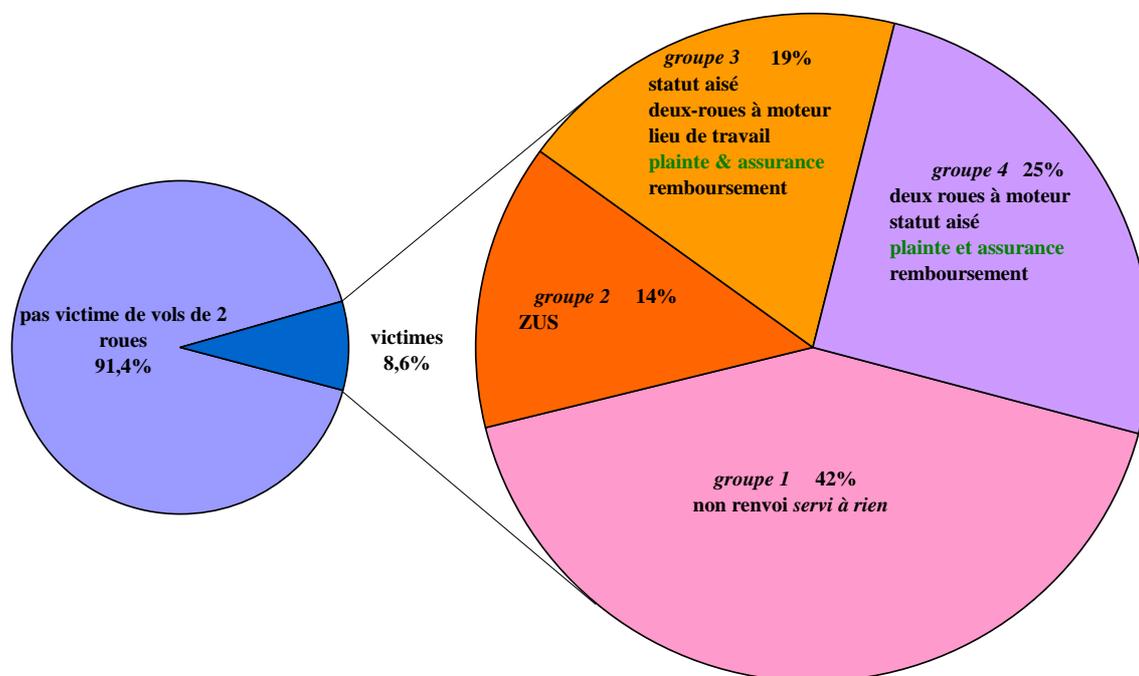


Figure 35 : Typologie des victimes de vols de deux-roues

Évidemment, plusieurs enquêtes seront nécessaires pour confirmer les typologies de victimes. D'ores et déjà, il est réconfortant de voir qu'elles s'organisent selon des dimensions que l'on a déjà vues à l'œuvre dans d'autres investigations comparables. Distinguer les manières d'être victime fournit, en effet, une information de première importance en permettant d'aller au delà de l'étiquette de la victimation - vol personnel, cambriolage... - et de distinguer diverses manières de le vivre, donc des attentes très variables des victimes.

### III. Territoires

Une caractéristique de l'enquête aulnaisienne tient à la netteté de la répartition territoriale des victimations et de l'insécurité.

Les enquêtés résidant dans le centre et le Sud de la commune atteignent un niveau d'immunité à la victimation à peu près conforme à la moyenne communale ; ils se caractérisent par une surexposition au cambriolage.

Ceux de la zone Nord – la ZUS – se caractérisent, de manière contre-intuitive, par une surreprésentation très marquée des indemnes. Leur principale surexposition à la délinquance concerne les vols (et les agressions par un proche). Pour autant, les taux de peurs y sont très élevés.

Quant à ceux de la zone Est, c'est là que l'on trouve le moins d'indemnes. Leur surexposition à la victimation concerne surtout les atteintes aux véhicules, également les agressions qui atteignent

des jeunes. Les peurs y sont à un niveau très élevé et c'est encore plus vrai pour la préoccupation sécuritaire qui atteint ici son zénith.

Même s'il ne s'agit, pour Aulnay-sous-Bois, que d'une première enquête dont les résultats demanderont à être validés par des investigations ultérieures, on est d'autant plus porté à lui accorder confiance que ses données s'inscrivent à peu près - chaque fois qu'on peut en définir - dans les zones de consensus des enquêtes passées.



## Références

- AEBI M.F., 1999, *La validité des indicateurs de criminalité. Les sondages de délinquance autoreportée face aux données de police et du casier judiciaire dans le cadre de l'évaluation des essais suisses de prescription d'héroïne*, Faculté de Droit, Institut de police scientifique et de criminologie, Université de Lausanne.
- AEBI M.F., 2004, Tourisme et sécurité en Andalousie: résultats d'une enquête de victimation auprès des touristes, *Déviance et Société*, 28, 4, 353-368.
- BECK F., ARWIDSON P., FIRDION J. M., JASPARD M., GRÉMY I., WARSZAWSKI J., 2001, L'avenir des enquêtes téléphoniques face à l'évolution des télécommunications », in Droesbeke J. J. et Lebart L. (dir.), *Enquêtes, modèles et applications*, Dunod, Paris, 285-293.
- BECK F., LEGLEYE S., PERETTI-WATEL P., 2005, Aux abonnés absents : liste rouge et téléphone portable dans les enquêtes en population générale sur les drogues, *Bulletin de méthodologie sociologique*, 86, 5-29.
- BOURDIEU P., 1973, L'opinion publique n'existe pas, *Les temps modernes*, n°318, 1292-1309.
- BOURDIEU P., 1979, *La Distinction*, Paris, Ed. de Minuit.
- BURROWS J., TARLING R., 1987, The Investigation of Crime in England and Wales, *British Journal of Criminology* 27, 3, 229-251.
- ESTERLE-HEDIBEL M., 1997, *La bande, le risque et l'accident*, Paris, l'Harmattan.
- FISELIER J.P.S., 1978, *Slachtoffers van Delicten*, Utrecht, Ars Aequi Libri.
- GAUTIER A., BECK F., MARDER S., LEGLEYE S., RIANDEY B., GAYET A., GUILBERT P., 2005, *Téléphones portables exclusifs: résultats d'une méthode de génération partielle de numéros*, Québec.
- HERPIN N., LAGRANGE H., 2005, La victimation de proximité, les précautions et la peur. Étude sur la cohésion sociale de voisinage, *Revue économique*, 56, 2, 285-312.
- HEURTEL H., 2004, *Victimation et sentiment d'insécurité en Île-de-France. Résultats de la 2<sup>ème</sup> enquête - 2003*, Paris, IAURIF.
- HOUGARDY L., 2000, Enquêtes urbaines de victimation et d'insécurité : une comparaison entre les villes d'Amiens et de Liège, *Revue de droit pénal et de criminologie*, 80, 188-203.
- JUNGER-TAS J., TERLOUW G.-J., KLEIN M.W. (eds.), 1994, *Delinquent Behavior among Young People in the Western World. First Results of the International Self-Report Delinquency Study*, Amsterdam / New-York, Kugler.
- KILLIAS M., 1991, *Précis de criminologie*, Bern, Staempfli.
- LAGRANGE H., PERETTI, P., POTTIER M.-L., ROBERT PH., ZAUBERMAN R., 2000, *Une enquête sur les risques urbains, étude de préfiguration*, Guyancourt, Cesdip.
- LAGRANGE H., POTTIER M.-L., ZAUBERMAN R., ROBERT PH., 2004, Enquêtes de victimation et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison, *Déviance et Société*, 28, 3, 285-316.
- LE TOQUEUX J.-L., MOREAU J., 2002, Les zones urbaines sensibles. Forte progression du chômage entre 1990 et 1999, *INSEE Première*, 835.
- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 2004, *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatées en France*, Paris, La Documentation Française.
- OBERGFELL-FUCHS J., KURY H., ROBERT P., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., 2003, Opferbefragungen in Deutschland und Frankreich. Unterschiedliche Konzeptionen und Vorgehensweisen, *Monatsschrift für Kriminologie und Strafrechtsreform*, 86, 1, 59-73.

- PERETTI-WATEL P., BECK F., LEGLEYE S., 2004, Usagers interpellés, usagers déclarés : les deux visages du fumeur de cannabis, *Déviance et Société* 28, 3, 335-352.
- POTTIER M.-L., ROBERT P., ZAUBERMAN R., 2002, *Victimation et insécurité en Île-de-France. Les résultats de la première enquête (2001) Rapport final*, Paris/Guyancourt, IAURIF/CESDIP.
- PRESIDENT'S COMMISSION ON LAW ENFORCEMENT AND ADMINISTRATION OF JUSTICE, 1967, *The Challenge of Crime in a Free Society*, Washington DC, US Government Printing Office.
- PRÉTECEILLE E., 2003, La division sociale de l'espace francilien. Typologie socioprofessionnelle 1999 et transformations de l'espace résidentiel 1990-99, Paris, Observatoire Sociologique du changement.
- ROBERT PH., AUBUSSON DE CAVARLAY B., POTTIER M.-L., TOURNIER P., 1994, *Les comptes du crime, les délinquances en France et leurs mesures*, Paris, l'Harmattan, deuxième édition.
- ROBERT PH., POTTIER M.-L., 1997a, Sur l'insécurité et la délinquance, *Revue française de science politique*, 47, 5, 630-644.
- ROBERT PH., POTTIER M.-L., 1997b, "On ne se sent plus en sécurité". Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies, *Revue française de science politique*, 47, 6, 707-740.
- ROBERT P., POTTIER M.-L., 2004, Les préoccupations sécuritaires : une mutation, *Revue française de sociologie*, 45, 2, 211-242.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., LEW-FAI P., 1991, *Enquêtes locales de victimation. Deux tests en milieu urbain*, Paris, CESDIP.
- ROBERT PH., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., LAGRANGE H., 1999, Mesurer le crime ; entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995), *Revue française de sociologie*, XL, 2, 255-294 ; Version anglaise : Measuring crime : Police statistics and victimisation surveys (1985-1995), 2001, *Revue française de sociologie, An Annual English Selection*, XLII, *Supplement*, 133-174.
- ROCHÉ S., 2001, *La délinquance des jeunes. Les 13-19 ans racontent leurs délits*, Paris, Seuil.
- SPARKS R.F., GENN H.G., DODD D.G. *Surveying Victims. A Study of the Measurement of Criminal Victimization*, 1977, Chichester-New York- Brisbane-Toronto, John Wiley & Sons.
- TURNER A.G., 1972, *The San Jose methods test of known crime victims*, Washington DC, US Department of Justice.
- ZAUBERMAN R., 1982, Grandes enquêtes en matière pénale et difficultés de réalisation : réflexions complémentaires à propos des enquêtes de victimisation, *Déviance et Société*, 6, 3, 281-308.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., 1995, *Du côté des victimes ; un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., PÉREZ-DIAZ C., LÉVY R., 1990, *Les victimes, comportements et attitudes, enquête nationale de victimation*, Paris, Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP), deux volumes.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., POTTIER M.-L., 2000, Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 42, 193-220.

## Annexes

### Annexe 1 : enquêtes de victimation ; travaux et publications du CESDIP

Le CESDIP a introduit et développé en France les enquêtes de victimation.

Il a d'abord fixé l'état international des savoirs et insisté sur un usage qui ne se borne pas au comptage mais qui permette aussi d'explorer la diversité des attitudes et des attentes des victimes (1<sup>141</sup>, 2, 3, **14**, 20, 35, 36, **38**).

Il a ensuite réalisé la première enquête nationale en utilisant tant l'acquis des recherches sur les représentations sociales du crime et de la justice que des explorations qualitatives (4, 5, 6, 7, 8, 11, 12, **14**)

Il a aussi sérialisé les enquêtes nationales réalisées par l'INSEE à partir du milieu des années 1990 (**17**, 22, 28, **37**) et mis au point les méthodes de comparaison entre enquêtes de victimation et statistiques de police (15, 16, 17, 18, 19, 22, 23, 24, 29, 30, 32, 33, 34, **37**)

Il a ensuite réalisé les premières enquêtes locales (9, 13) à la demande de la Délégation interministérielle à la ville (DIV) à la fin des années 1980 (10), à la demande du programme interdisciplinaire sur la ville du CNRS à la fin des années 1990 (21), pour la région Île-de-France au début du XXI<sup>e</sup> siècle (24, 25, 26, 30, 31, **32**, 33, **37**). Il pilote actuellement une série d'enquêtes locales à la demande du Forum français pour la sécurité urbaine.

**1** - Zauberman R., Grandes enquêtes en recherche pénale et difficultés de réalisation : réflexions complémentaires à propos des enquêtes de victimisation, *Déviante et Société*, 1982, 6, 3, 281-309.

**2** - Zauberman R., Sources d'informations sur les victimes et problèmes méthodologiques dans ce domaine, *Seizième Conférence de recherches criminologiques*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1984, 21-66.

**3** - Zauberman R., Les victimes : étude du crime ou sociologie du pénal ?, *L'Année sociologique*, 1985, 35, 31-59.

**4** - Robert Ph., Zauberman R., Les victimes entre la délinquance et l'Etat, *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1985, 1-2, 9-45.

**5** - Zauberman R., Présentation de résultats de l'enquête nationale sur les victimes en France, communication au Premier Colloque Européen sur le crime et la politique criminelle, Oxford, juillet 1988, publiée in Hood R. (ed.), *Crime and Criminal Policy in Europe. Proceedings of a European Colloquium*, Oxford, Center of Criminological Research, 1989, 96-103.

**6** - Zauberman R., Les victimes en France, *Questions Pénales*, 1990, III, 1.

**7** - Zauberman R., Robert Ph., Pérez-Diaz C., Lévy R., *Les victimes, comportements et attitudes, enquête nationale de victimation*, Paris, CESDIP, 1990, 2 volumes.

**8** - Zauberman R., Victimes en France : des positions, intérêts et stratégies diverses, *Déviante et Société*, 1991a, 15, 1, 27-49.

**9** - Zauberman R., Usage local des enquêtes auprès des victimes, communication au séminaire international *Criminalité urbaine : approches statistiques et analyses*, Barcelone,

---

<sup>141</sup> Les chiffres entre parenthèses renvoient aux références figurant ci-après, les plus importantes étant indiquées en gras.

15-16 octobre 1990, publiée in Nello O. (dir.), *Instrumentos y metodologia para el conocimiento del fenómeno delincencial*, Barcelona, Institut d'Estudis Metropolitans de Barcelona, 1991b, 69-72.

10 - Robert Ph., Zauberman R., Lew-Fai P., *Enquêtes locales de victimation ; deux tests en milieu urbain*, Paris, CESDIP, 1991.

11 - Zauberman R., Lévy R., Connaître la criminalité ou connaître les victimes. Quelle place pour les enquêtes de victimation ? *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 1991, 4, 115-139.

12 - Zauberman R., L'enquête de victimation, *Revue de la Gendarmerie Nationale*, 1993a, 4, 23-25.

13 - Zauberman R., Local Victimization Surveys and Criminal Policies, communication à la Conférence internationale *Understanding Crime. Experiences of Crime and Crime Control*, de l'*United Nations Interregional Crime and Justice Research Institute (UNICRI)*, Rome, novembre 1992 ; publiée in Frate A.A. del, Zvecic I., Van Dijk J.J.M. Eds, *Understanding Crime. Experiences of Crime and Crime Control*, Roma, UNICRI, 1993b, 213-225.

14 - Zauberman R., Robert Ph., *Du côté des victimes ; un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan, 1995.

15 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., Enquêtes de victimation et statistiques policières (1985-1995), *Questions Pénales*, 1998, XI, 5.

16 - Robert Ph., *Le citoyen, le crime et l'Etat*, Genève-Paris, Droz, 1999.

17 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimations (1985-1995), *Revue française de sociologie*, 1999, XL, 2, 255-294.

18 - Zauberman R., Victimization surveys and police statistics (1985-1995), *Penal Issues*, 1999, X, 16-18.

19 - Zauberman R., A letter from France : Victimization surveys and safety policies, *Crime Prevention and Community Safety : An International Journal*, 2000a, 2, 4, 69-74.

20 - Zauberman R., Les enquêtes de victimation. Une autre façon de connaître le crime, Communication au colloque international *Les victimes de l'Antiquité à l'époque contemporaine*, Université de Bourgogne, Dijon, 7-8 octobre 1999, publiée in Garnot B. (dir.), *Les victimes, des oubliées de l'histoire ?*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2000b, 113-123.

21 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.L., Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 2000, 42, 193-220.

22 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Lagrange H., Measuring Crime : Police Statistics and Victimization Surveys, *Revue française de sociologie*, 2001, 42, supplément (Annual english selection), 133-174.

23 - Robert Ph., *O cidadão, o crime e o Estado*, Lisboa, Editorial Notícias, 2002a.

24 - Robert Ph., *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte, Repères, 2002b.

25 - Zauberman R., Les attitudes des victimes individuelles, in Mucchielli L., Robert Ph., Dir., *Crime et sécurité, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002, 309-319.

26 - Pottier M.-L., Robert Ph., Zauberman R., *Victimation et insécurité en Ile-de-France. Les résultats de la première enquête (2001). Rapport final*, Paris, IAURIF-CESDIP, 2002.

27 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Insécurité et victimation en Île-de-France, *Questions Pénales*, 2002, XV, 2.

28 - Aubusson de Cavarlay B., Lalam N., Padieu R., Zamora P., Les statistiques de la délinquance, in INSEE (dir.), *France, portrait social*, Paris, La Documentation Française, 2002, 141-158.

29 - Robert Ph., *El ciudadano, el delito y el Estado*, Barcelona, Atelier, 2003a.

- 30** - Robert Ph., Regards croisés sur la délinquance. Statistiques de police, enquêtes de victimations, Université de Liège, 21 mars 2003.
- 31** - Zauberman R., Fear, Concern and Criminal Victimisation in the Île-de-France, *Penal Issues*, 2003, XIV, 7-10.
- 32** - Pottier M.-L., Zauberman R., Robert Ph., Les enquêtes de victimation et la connaissance de la délinquance, Communication au séminaire de méthodes d'enquêtes INED-SFdS, Paris 11 avril 2002, publiée in *Bulletin de méthodologie sociologique*, 2003, 80, 5,24.
- 33** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., La victime et le policier : point de vue profane et point de vue professionnel sur la délinquance, *Sociologie du travail*, 2003, 45, 3, 343-359.
- 34** - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Les enquêtes de victimation et la connaissance de la délinquance, Communication au Colloque du groupe « Enquêtes » de la Société Française de Statistiques, Grenoble-Autrans, septembre 2003, publiée in Ardilly P. (dir.), *Échantillonnage et méthodes d'enquêtes*, Paris, Dunod, 2004, 326-341.
- 35** - Robert Ph., Zauberman R., Dir., Un autre regard sur la délinquance, *Déviance et Société*, 2004a, 28, 3, numéro spécial.
- 36** - Robert Ph., Zauberman R. Introduction, in Robert Ph., Zauberman R. , Dir., Un autre regard sur la délinquance, *Déviance et Société*, 2004b, 28, 3, numéro spécial, 259-266.
- 37** - Lagrange H., Pottier M.-L., Zauberman R., Robert Ph., Enquêtes de victimations et statistiques de police : les difficultés d'une comparaison, in Robert Ph., Zauberman R. (dir.), Un autre regard sur la délinquance, *Déviance et Société*, 2004, 28, 3, numéro spécial, 285-316.
- 38** - Zauberman R., Robert Ph., Pottier M.-L., Profils de victimes, profils de victimations, in Robert Ph., Zauberman R., Dir., Un autre regard sur la délinquance, *Déviance et Société*, 2004, 28, 3, numéro spécial, 369-384.

### **Sentiment d'insécurité ; travaux et publications du CESDIP**

La première prestation du futur CESDIP – alors Service d'études pénales et criminologiques (SEPC) – a consisté dans un état international des recherches (**1**<sup>142</sup>) qui a permis de faire connaître une tradition de travaux anglo-saxons globalement méconnue par les premiers chercheurs français qui s'étaient lancés à étudier l'insécurité. Cette sorte de veille technologique a été reprise à différentes reprises (2, 3, 4, 5, **7**).

Mais le CESDIP a surtout étudié empiriquement le sentiment d'insécurité en France à travers des enquêtes sur trois décennies (**8**, 9, 11). Il a pu ainsi distinguer la dimension de peur concrète de celle de préoccupation abstraite et montrer les mutations récentes de cette dernière (17, **27**).

L'analyse du sentiment d'insécurité a aussi profité de certaines enquêtes de victimation dotées de questions pertinentes sur ce thème (6, 13, 21, 22, 23, 24, 26, **29**).

Enfin, le CESDIP a produit une série d'analyses du sentiment d'insécurité dans le contexte français de la fin du XXe ou du début du XXIe siècle (14, 15, **16**, **18**, 20, 25, 28) contribuant ainsi à une sociologie de l'insécurité (10, **12**, 19, 25)

- 1** - Zauberman R., La peur du crime et la recherche, *Année sociologique*, 1982, 32, 415-438.

<sup>142</sup> Les chiffres entre parenthèses renvoient aux références figurant ci-après, les plus importantes étant indiquées en gras.

- 2 - Robert Ph., Insécurité, opinion publique et politique criminelle, *Année sociologique*, 1985, 35, 199-231.
- 3 - Robert Ph., L'insécurité : représentations collectives et question pénale, *Année sociologique*, 1990, 40, 313-330.
- 4 - Lagrange H., Zauberman R., Introduction : du débat sur le crime et l'insécurité aux politiques locales, *Déviance et Société*, 1991, 15, 3, 233-258, numéro spécial.
- 5 - Robert Ph., Sécurité et sentiment de sécurité dans les villes. Journée de réflexion organisée par la ville de Cergy, *Les politiques de prévention*, Paris, 7 juillet 1994.
- 6 - Zauberman R., Robert Ph., *Du côté des victimes : un autre regard sur la délinquance*, Paris, l'Harmattan, 1995.
- 7 - Robert Ph., Pottier M.-L., Sur l'insécurité et la délinquance, *Revue française de science politique*, 1997a, 47, 5, 630-644.
- 8 - Robert Ph., Pottier M.-L., 'On ne se sent plus en sécurité' . Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies, *Revue française de science politique*, 1997b, 47, 6, 707-740.
- 9 - Robert Ph., Pottier M.-L., Le sentiment d'insécurité, *Questions Pénales*, 1998, XI,
- 10 - Robert Ph., Eléments pour une sociologie de l'insécurité, *Revue française d'administration publique*, 1999a, 91, 375-386.
- 11 - Robert Ph., Insécurité et sentiment d'insécurité : une préoccupation majeure, *Revue de la gendarmerie nationale*, 1999b, 190, 191, 80-82.
- 12 - Robert Ph., *Le citoyen, le crime et l'Etat*, Genève-Paris, Droz, 1999c.
- 13 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Risque de proximité ou risque lié au style de vie. Enquêtes et évaluation de la sécurité urbaine, *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, 2000, 42, 193-220.
- 14 - Robert Ph., Los orígenes sociales de la sensación de inseguridad, *Mundi Científico*, 2001a, 226, 74-79.
- 15 - Robert Ph., Les origines sociales de l'inquiétude sécuritaire, *La Recherche*, 2001b, 343, 65-69.
- 16 - Mucchielli L., *Violences et insécurité. Fantasmes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte, Repères, 2001.
- 17 - Robert Ph., Pottier M.-L., Une mutation dans les préoccupations sécuritaires, *Questions Pénales*, 2001, XIV, 4, reproduit in dossier de la Documentation Française sur la sécurité intérieure, octobre 2001.
- 18 - Robert Ph., *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte, Repères, 2002a.
- 19 - Robert Ph., *O cidadão, o crime e o Estado*, Lisboa, Editorial Notícias, 2002b.
- 20 - Robert Ph., Le sentiment d'insécurité, in Mucchielli L., Robert Ph., Dir., *Crime et sécurité, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002c, 367-375.
- 21 - Pottier M.-L., Robert Ph., Zauberman R., *Victimation et insécurité en Ile-de-France. Les résultats de la première enquête (2001). Rapport final*, Paris, IAURIF-CESDIP, 2002.
- 22 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Insécurité et victimation en Ile-de-France, *Questions Pénales*, 2002, XV, 2.
- 23 - Zauberman R., Les attitudes des victimes individuelles, in Mucchielli L., Robert Ph. (dir.), *Crime et sécurité : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2002, 309-319.
- 24 - Robert Ph., Zauberman R., Pottier M.-L., Insécurité et victimation en Ile-de-France, *Questions Pénales*, 2002, XV, 2.
- 25 - Robert Ph., *El ciudadano, el delito y el Estado*, Barcelona, Atelier, 2003.
- 26 - Zauberman R., Fear, Concern and Criminal Victimization in the Ile-de-France, *Penal Issues*, 2003, XIV, 7-10.
- 27 - Robert Ph., Pottier M.-L., Les préoccupations sécuritaires : une mutation ?, *Revue française de sociologie*, 2004, 45, 2, 211-242.

**28** - Mucchielli L., Préface, *in* Boucher M., *Repolitiser l'insécurité ; sociographie d'une ville ouvrière en recomposition*, Paris, l'Harmattan, 2004, 15-20.

**29** - Zauberman R., Robert Ph., Pottier M.-L., Profils de victimes, profils de victimations, in Robert Ph., Zauberman R. , Dir., *Un autre regard sur la délinquance, Déviance et Société*, 2004, 28, 3, numéro spécial, 369-384.

**30** - Robert P., Pottier M.-L. Les préoccupations sécuritaires : une mutation, *Revue française de sociologie* 45, 2, 211-242, 2004.



## Annexe 2 : Typologie Préteceille

E. Préteceille a construit une typologie socioprofessionnelle permettant de disposer d'une division sociale de l'espace francilien.

Il a procédé à une analyse factorielle des correspondances sur le tableau donnant la distribution des actifs dans l'ensemble des IRIS selon 39 modalités (et introduit en variables supplémentaires la structure par âge, la nationalité, le lieu de naissance, le statut d'occupation du logement, le type de logement) puis procédé à une classification ascendante hiérarchique.

Il a mis en évidence les regroupements de catégories socioprofessionnelles qui expliquent les contrastes les plus marqués entre unités spatiales.

Il a obtenu une partition finale en 18 types que l'on peut regrouper en sous-ensembles. On obtient une partition agrégée en 3 types (variable `g_pret3`), elle-même divisible en 9 sous-ensembles (variable `g_pret9`).

Les modalités de la variable `g_pret3` sont :

**1='types supérieurs'**

**2='types moyens'**

**3='types populaires ouvriers'**

**supérieurs** : domination des catégories supérieurs, qui résulte de leur effectif supérieur à celui des professions intermédiaires d'une part, du total des ouvriers et des employés d'autre part. La catégorie la plus concentrée dans ce groupe est celle des professions libérales (75%) suivie par les cadres d'entreprise (67%) et les chefs d'entreprise (66%). Forte sous-représentation de toutes les catégories ouvrières.

**moyens** : surreprésentation assez systématique des professions intermédiaires salariées. Plus de 50% des actifs des professions intermédiaires résident dans cette catégorie. Densité proche de la moyenne ou légèrement supérieure des employés et des catégories ouvrières.

**populaires** : forte surreprésentation de toutes les catégories ouvrières, des CDD ouvriers et des chômeurs ouvriers ; forte sous-représentation de toutes les catégories supérieures et sous-représentation modérée de la plupart des professions intermédiaires.

Les modalités de la variable `g_pret9` sont :

**1='S1'**

**2='S2'**

**3='S3'**

**4='M1'**

**5='M2'**

**6='M3'**

**7='M4'**

**8='O1'**

**9='O2'**

**1='S1'** : espaces de l'élite dirigeante

**2='S2'** : espaces des cadres d'entreprise

**3='S3'** : espaces des cadres, professions libérales, professions de l'information, des arts et du spectacle et commerçants

**4='M1'** : types moyens avec surreprésentation des catégories supérieures

**5='M2'** : espaces des classes moyennes qualifiées

**6='M3'** : catégories moyennes, employés et ouvriers

**7='M4'** : espaces des professions artistiques, des ouvriers non qualifiés, des précaires et chômeurs

**8=O1** : espaces ouvriers, artisanaux et agricoles

**9=O2** : espaces des ouvriers et employés

### Annexe 3 : Peurs ; caractéristiques des enquêtés

peurs		peur chez soi	peur dans rue le soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramway	peur enfants école	peur enfants transports	peurs enfants loisirs	peur enfants rue	peur enfants ailleurs	ensemble
		n=219	n=558	n=472	n=584	n=674	n=584	n=303	n=522	n=529	n=390	n=608	n=552	n=1611
classe d'âge	[15-30[	24,66	25,99	26,06	28,60	25,67	27,74	26,73	11,88	11,91	13,08	12,50	13,59	27,87
	[30-40[	26,94	20,25	21,40	26,37	24,63	25,51	26,73	36,97	33,46	34,87	34,87	34,42	22,72
	[40-50[	18,72	16,31	18,01	16,10	15,43	15,92	18,15	25,29	25,90	24,36	26,48	26,27	16,33
	[50-65[	18,26	20,61	20,34	18,49	20,18	18,32	17,49	20,11	22,68	19,74	20,23	20,11	19,49
	65 et plus	11,42	16,85	14,19	10,45	14,09	12,50	10,89	5,75	6,05	7,95	5,92	5,62	13,59
sexe	hommes	32,88	24,73	32,20	28,60	31,16	29,97	30,03	45,59	47,07	45,90	46,05	46,38	48,17
	femmes	67,12	75,27	67,80	71,40	68,84	70,03	69,97	54,41	52,93	54,10	53,95	53,62	51,83
positionnement politique	extrême droite	1,83	0,90	1,27	0,68	0,59	0,51	1,32	0,77	1,13	1,28	1,32	1,09	0,74
	droite	15,53	13,62	15,04	14,90	14,99	14,38	12,54	14,37	14,93	15,13	14,97	14,49	13,41
	centre droit	3,65	5,38	4,24	5,14	5,79	4,11	3,30	4,79	5,67	3,85	5,26	4,89	6,08
	centre gauche	7,31	7,53	8,05	7,88	8,31	7,36	6,93	8,43	7,37	7,69	7,73	7,97	9,06
	gauche	24,20	29,03	26,06	28,94	28,04	29,79	30,69	25,86	26,28	26,41	25,99	25,18	29,36
	extrême gauche	3,65	2,69	3,60	2,91	2,67	3,08	2,64	2,30	2,84	2,31	2,14	2,72	2,92
	aucune - nsp	33,79	32,08	33,05	32,19	32,34	33,56	33,66	36,59	35,16	36,92	36,35	36,78	32,09
	refus	10,05	8,78	8,69	7,36	7,27	7,19	8,91	6,90	6,62	6,41	6,25	6,88	6,33
élevé dans une religion	oui	57,08	53,94	55,30	56,34	55,04	55,48	58,09	54,41	54,63	57,69	55,92	56,70	54,38
	non	42,01	44,98	43,43	42,47	43,92	43,49	39,93	44,64	44,23	41,54	43,26	42,21	44,69
	nsp	0,00	0,18	0,21	0,17	0,15	0,17	0,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,06
	refus	0,91	0,90	1,06	1,03	0,89	0,86	1,65	0,96	1,13	0,77	0,82	1,09	0,87

peurs		peur chez soi	peur dans rue le soir	peur bus	peur train	peur RER	peur métro	peur tramway	peur enfants école	peur enfants transports	peurs enfants loisirs	peur enfants rue	peur enfants ailleurs	ensemble
		n=219	n=558	n=472	n=584	n=674	n=584	n=303	n=522	n=529	n=390	n=608	n=552	n=1611
participation cérémonies religieuses	oui, régulièrement	17,35	12,19	13,77	13,36	12,02	13,36	17,82	16,09	14,93	17,95	16,28	16,85	14,53
	oui, épisodiquement	40,18	48,75	46,40	46,58	47,92	44,86	43,56	41,00	44,80	41,79	44,57	42,39	45,00
	non, jamais	41,55	38,17	38,77	39,04	39,02	40,92	36,96	41,95	39,13	39,23	38,32	39,67	39,48
	refus	0,91	0,90	1,06	1,03	1,04	0,86	1,65	0,96	1,13	1,03	0,82	1,09	0,99
niveau scolaire	primaire	12,33	17,03	15,04	14,04	14,39	14,04	15,18	12,64	12,67	15,13	12,17	12,14	12,17
	collège	22,37	19,53	20,34	17,29	17,80	19,01	19,80	18,39	18,34	18,46	17,27	18,48	17,50
	lycée	40,64	36,38	35,81	38,70	37,83	37,84	38,28	42,91	41,97	42,31	42,60	43,30	38,30
	supérieur	24,66	27,06	28,81	29,97	29,97	29,11	26,73	26,05	27,03	24,10	27,96	26,09	32,03
profession	artisans commerçants	1,37	1,08	1,27	1,03	0,89	1,03	1,32	2,30	2,46	2,31	2,30	2,54	1,49
	prof lib cadres sup, chefs entreprise	7,76	6,09	5,51	5,65	6,53	5,48	5,61	8,62	10,02	9,23	10,03	9,78	9,00
	prof intermédiaire	13,24	12,37	15,47	15,58	14,39	16,44	15,84	19,35	20,04	16,67	21,22	17,75	15,33
	employés	29,22	29,57	27,97	31,34	30,71	29,28	31,35	35,25	34,22	34,87	34,05	36,05	23,28
	ouvriers	14,61	9,68	11,65	10,62	9,05	10,96	14,52	19,35	17,39	20,00	17,60	19,38	12,17
	retraités	16,89	23,12	19,49	14,90	20,03	17,12	14,85	9,96	10,59	11,79	9,87	9,24	19,80
	étudiants	10,96	10,57	11,44	14,55	12,46	13,70	11,22	0,96	0,76	0,51	0,82	0,91	12,85
	autres inactifs	5,94	7,17	6,99	6,16	5,93	5,82	5,28	4,02	4,35	4,62	3,95	4,17	5,83
refus	0,00	0,36	0,21	0,17	0,00	0,17	0,00	0,19	0,19	0,00	0,16	0,18	0,25	
revenus bruts	<400 €	1,37	1,61	1,48	0,86	1,04	0,86	1,65	0,96	0,95	0,77	0,82	0,91	0,87
	[400-800[	7,31	5,02	4,45	4,79	4,75	5,14	4,62	4,02	4,16	5,13	3,62	4,17	4,72
	[800-2 400[	42,92	49,28	50,42	48,46	47,03	48,46	52,81	46,55	45,18	50,26	44,90	46,74	45,13
	[2 400-3 800[	21,92	20,25	17,16	18,49	20,47	20,03	17,16	24,33	26,09	20,00	25,99	24,28	22,84
	[3 800-5 600[	5,48	7,89	8,47	9,59	9,50	8,56	7,26	9,96	9,83	10,26	11,02	9,42	9,31
	>=5600	1,37	1,08	1,69	1,54	1,63	1,37	1,32	1,92	2,27	0,77	2,30	1,99	2,05
	nsp	10,05	6,27	8,26	8,73	7,72	8,39	6,93	4,02	3,78	4,36	3,78	4,17	7,39
	refus	9,59	8,60	8,05	7,53	7,86	7,19	8,25	8,24	7,75	8,46	7,57	8,33	7,70

## Annexe 4 : Préoccupation ; caractéristiques des enquêtés

préoccupation mise en premier plan :		délinquance	chômage	pauvreté	ensemble
		<i>n=403</i>	<i>n=658</i>	<i>n=441</i>	<i>n=1611</i>
<b>classe d'âge</b>	[15-30[	26,6	26,0	31,5	27,9
	[30-40[	28,3	20,7	20,4	22,7
	[40-50[	14,4	16,3	17,5	16,3
	[50-65[	16,6	22,5	19,5	19,5
	65 et plus	14,1	14,6	11,1	13,6
<b>sexe</b>	hommes	38,7	56,1	42,6	48,2
	femmes	61,3	43,9	57,4	51,8
<b>positionnement politique</b>	extrême droite	1,7	0,8	0,0	0,7
	droite	16,1	13,4	11,1	13,4
	centre droit	5,5	6,8	5,4	6,1
	centre gauche	5,0	11,3	9,5	9,1
	gauche	20,8	30,1	37,4	29,4
	extrême gauche	1,0	3,7	3,2	2,9
	aucune - nsp	40,9	27,8	28,1	32,1
	refus	8,9	6,2	5,2	6,3
<b>élevé dans une religion</b>	oui	51,6	54,6	57,8	54,4
	non	46,7	44,5	42,0	44,7
	nsp	0,3	0,0	0,0	0,1
	refus	1,5	0,9	0,2	0,9
<b>participation cérémonies religieuses</b>	oui, régulièrement	12,4	14,9	15,9	14,5
	oui, épisodiquement	43,7	44,2	47,6	45,0
	non, jamais	42,4	40,0	36,1	39,5
	refus	1,5	0,9	0,5	1,0
<b>niveau scolaire</b>	primaire	11,2	12,6	9,1	12,2
	collège	22,1	15,8	16,3	17,5
	lycée	40,0	36,6	42,0	38,3
	supérieur	26,8	35,0	32,7	32,0
<b>profession</b>	artisans commerçants	2,0	1,4	1,4	1,5

préoccupation mise en premier plan :		délinquance	chômage	pauvreté	ensemble
		<i>n=403</i>	<i>n=658</i>	<i>n=441</i>	<i>n=1611</i>
	prof lib cadres sup, chefs entreprise	5,7	10,0	9,8	9,0
	prof intermédiaire	17,4	15,1	14,1	15,3
	employés	25,3	21,3	25,6	23,3
	ouvriers	13,2	13,1	10,4	12,2
	retraités	20,8	20,7	18,1	19,8
	étudiants	11,2	11,4	15,7	12,9
	autres inactifs	4,2	6,7	5,0	5,8
	refus	0,3	0,5	0,0	0,3
	nsp				
<b>revenus bruts</b>	<400 €	0,5	1,1	0,9	0,9
	[400-800[	4,7	3,7	5,4	4,7
	[800-2400[	47,4	46,1	43,8	45,1
	[2400-3800[	22,8	21,9	24,7	22,8
	[3800-5600[	7,2	9,9	10,4	9,3
	>=5600	1,5	2,6	1,6	2,1
	nsp	6,7	7,6	7,0	7,4
	refus	9,2	7,3	6,1	7,7

## Liste des tableaux

tableau 1 :	plan d'échantillonnage.....	9
tableau 2 :	tirage sur annuaire et tirage sur n° déclinés.....	11
tableau 3 :	bilan d'exploitation des adresses.....	12
tableau 4 :	représentativité de l'échantillon selon le sexe, l'activité et l'âge.....	13
tableau 5 :	dernier établissement fréquenté (échant.) et niveau d'études (recens. 99)...	13
tableau 6 :	PCS ; comparaison de l'échantillon de l'enquête emploi 2001 et du recensement 1999 .....	14
tableau 7 :	taille des ménages ; comparaison de l'échantillon et du recensement 1999.	15
tableau 8 :	essai de pondération des prévalences.....	15
tableau 9 :	victimation par année.....	17
tableau 10 :	répartition des enquêtés selon qu'ils habitent ou non une ZUS.....	17
tableau 11 :	représentativité de l'échantillon dans la ZUS selon l'âge et l'activité.....	18
tableau 12 :	PCS de la personne de référence du ménage ; comparaison de l'échantillon et du recensement 1999.....	18
tableau 13 :	refus d'interview pour cause linguistique par zone.....	19
tableau 14 :	problèmes qui devraient être traités en priorité par le gouvernement.....	23
tableau 15 :	peurs pour les enfants.....	26
tableau 16 :	sentiment d'insécurité : croisement de la préoccupation et des peurs.....	27
tableau 17 :	préoccupation et peurs selon les victimations.....	28
tableau 18 :	préoccupation et peurs selon les victimations de l'entourage.....	28
tableau 19 :	préoccupation et peurs par zone.....	29
tableau 20 :	typologie d'ensemble des victimes et non-victimes ; taux de prévalence...	39
tableau 21 :	agressions ; prévalence, multivictimation, incidence .....	41
tableau 22 :	multivictimations hétérogènes.....	43
tableau 23 :	agressions, gravité.....	43
tableau 24 :	agressions, vols.....	44
tableau 25 :	vols violents ; gravité.....	45
tableau 26 :	agressions, armement.....	45
tableau 27 :	agressions tout-venant et sexuelles ; localisation.....	46
tableau 28 :	agressions tout-venant et sexuelles ; interconnaissance auteur-victime.....	47
tableau 29 :	agressions ; renvoi à la police ou à la gendarmerie.....	47
tableau 30 :	agressions tout-venant ; plainte selon la gravité.....	48
tableau 31 :	agressions ; raisons de non-renvoi ou de renvoi à la police ou à la gendarmerie.....	48
tableau 32 :	agressions tout-venant et par proches ; comparaison enquêtes et statistiques de police.....	50
tableau 33 :	agressions, sexe.....	51
tableau 34 :	agressions, âge.....	52
tableau 35 :	victimations personnelles, prévalence chez les 15-30 ans.....	52
tableau 36 :	agressions, dernier établissement fréquenté.....	52
tableau 37 :	agressions ; PCS.....	53
tableau 38 :	agressions tout-venant, prévalence, multivictimation, incidence.....	54
tableau 39 :	agressions par un proche, prévalence, multivictimation, incidence.....	54
tableau 40 :	agressions sexuelles, prévalence, multivictimation, incidence.....	54
tableau 41 :	agressions selon la ZUS.....	55
tableau 42 :	vols personnels ; prévalence, multivictimation, incidence.....	59
tableau 43 :	vols personnels ; comparaison entre enquêtes.....	59

tableau 44 :	multivictimations hétérogènes.....	60
tableau 45 :	vols personnels, sortes d'objet volés.....	60
tableau 46 :	vols personnels ; renvoi à la police ou la gendarmerie.....	61
tableau 47 :	vols personnels ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	62
tableau 48 :	volés ; répartition par sexe.....	63
tableau 49 :	volés ; répartition par classes d'âge.....	63
tableau 50 :	volés ; répartition par niveau d'instruction.....	64
tableau 51 :	volés ; répartition par PCS.....	64
tableau 52 :	volés ; répartition selon le revenu du ménage.....	64
tableau 53 :	vols personnels ; prévalence, multivictimation & incidence par zone.....	64
tableau 54 :	cambriolages ; prévalence, multivictimation, incidence.....	69
tableau 55 :	cambriolages de la résidence principale : comparaison des prévalences selon les enquêtes.....	69
tableau 56 :	multivictimations hétérogènes .....	70
tableau 57 :	cambriolages ; réactions à l'intrusion, comparaison.....	71
tableau 58 :	cambriolages ; renvoi à la police ou la gendarmerie.....	72
tableau 59 :	cambriolages ; raisons de renvoi ou de non-renvoi à la police ou la gendarmerie.....	72
tableau 60 :	cambriolages ; comparaison entre enquêtes et statistiques de police.....	73
tableau 61 :	cambriolages ; prévalence, multivictimation et incidence par zone.....	75
tableau 62 :	cambriolages ; habitants en ZUS et hors ZUS.....	76
tableau 63 :	atteintes aux véhicules ; prévalence, multivictimation, incidence.....	79
tableau 64 :	multivictimations hétérogènes.....	82
tableau 65 :	atteintes aux véhicules ; vols réalisés.....	83
tableau 66 :	atteintes aux véhicules ; localisation.....	83
tableau 67 :	atteintes aux véhicules ; emplacement.....	83
tableau 68 :	vols à la roulotte, vols de deux-roues ; récupération.....	84
tableau 69 :	atteintes aux véhicules ; dommages.....	84
tableau 70 :	atteintes aux véhicules ; renvoi à la police ou la gendarmerie.....	85
tableau 71 :	atteintes aux véhicules ; raisons de renvoi ou de non-renvoi à la police ou la gendarmerie.....	86
tableau 72 :	atteintes aux véhicules ; comparaison entre enquêtes et statistiques de police.....	87
tableau 73 :	vols de deux-roues ; comparaison entre enquêtes et statistiques de police...	89
tableau 74 :	atteintes aux véhicules ; déclaration à l'assurance.....	90
tableau 75 :	vols de voiture ; prévalence, multivictimation et incidence par zone.....	91
tableau 76 :	vols à la roulotte ; prévalence, multivictimation et incidence par zone.....	92
tableau 77 :	destructions-dégradations de véhicules ; prévalence, multivictimation et incidence par zone.....	92
tableau 78 :	vols de deux-roues prévalence, multivictimation et incidence par zone.....	93
tableau 79 :	atteintes aux véhicules ; prévalence en ZUS et hors ZUS.....	93
tableau 80 :	équipement en véhicules ; habitants en ZUS et hors ZUS.....	94
tableau 81 :	atteintes aux véhicules ; taux de risque des habitants en ZUS et hors ZUS..	94
tableau 82 :	description de la variable géosociale.....	102
tableau 83 :	préoccupation, peurs et types géosociaux.....	103
tableau 84 :	victimations et types géosociaux ; taux de prévalence.....	104
tableau 85 :	géosociale et victimes/non-victimes.....	105

## Liste des figures

figure 1 :	zones de l'enquête.....	10
figure 2 :	préoccupation sécuritaire ; baromètre Figaro-Sofres (1974-2005).....	24
figure 3 :	préoccupation sécuritaire ; Agoramétrie, adhésion à 'on ne se sent plus en sécurité'.....	25
figure 4 :	sentiment d'insécurité ; analyse factorielle de la préoccupation et des peurs	27
figure 5 :	analyse factorielle sur les variables d'opinion.....	30
figure 6 :	analyse factorielle sur le sentiment sur le cadre de vie.....	34
figure 7 :	analyse factorielle globale sur les victimations.....	37
figure 8 :	agressions tout-venant et par proches : comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	51
figure 9 :	agressions tout-venant ; analyse factorielle.....	56
figure 10 :	vols personnels ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	62
figure 11 :	vols personnels ; analyse factorielle.....	66
figure 12 :	cambriolages ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	74
figure 13 :	cambriolages ; analyse factorielle.....	77
figure 14 :	vols de voitures ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	88
figure 15 :	vols à la roulotte : comparaisons entre enquêtes et statistiques policières....	88
figure 16 :	dégradations-destructions de véhicules ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	89
figure 17 :	vols de deux-roues à moteur ; comparaisons entre enquêtes et statistiques policières.....	90
figure 18 :	vols de voitures ; analyse factorielle.....	95
figure 19 :	vols à la roulotte ; analyse factorielle.....	96
figure 20 :	dégradations-destructions de véhicules ; analyse factorielle.....	98
figure 21 :	vols de deux-roues ; analyse factorielle	99
figure 22 :	insécurité, victimations et territoires ; analyse factorielle.....	103
figure 23 :	victimations et types géosociaux ; prévalence.....	105
figure 24 :	prévalences.....	107
figure 25 :	multivictimations.....	108
figure 26 :	incidences.....	109
figure 27 :	renvois à la police ou la gendarmerie.....	110
figure 28 :	répartition des taux de prévalence dans la typologie victimes/non-victimes..	111
figure 29 :	typologie des victimes d'agressions.....	112
figure 30 :	typologie des victimes de vols personnels.....	113
figure 31 :	typologie des victimes de cambriolages.....	114
figure 32 :	typologie des victimes de vols de voitures.....	115
figure 33 :	typologie des victimes de vols à la roulotte.....	116
figure 34 :	typologie des victimes de dégradations destructions de véhicules.....	117
figure 35 :	typologie des victimes de vols de deux-roues.....	118

ISBN 2-907370-63-4